BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
B
16-17
NAPOLI

LV. B. 16-17.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE, ANCIENNE ET NOUVELLE,

CONTENANT

L'origine, les mœurs, les richeſſes, les coûtumes, les Guerres, & la Religion des Peuples.
La fondation, & la deſcription des Villes Imperiales.
La Politique, le Gouvernement, & les intereſts des Princes & des Electeurs.
Et la Vie de tous les Empereurs, juſqu'à Leopold-Ignace qui regne à preſent.

Avec leurs Portraits en Medailles.

Par M. DE PRADE.

PREMIERE PARTIE.

A PARIS,
Chez AUGUSTIN BESOIGNE, dans la grand-Salle du Palais, vis à vis la Cour des Aydes, aux Roſes vermeilles.

M. DC. LXXXIII.
Avec Privilege du Roy.

BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE FIRENZE

TABLE
DE
L'HISTOIRE
D'ALLEMAGNE.

PREMIERE PARTIE
De l'Empire Romain & de l'Allemagne Ancienne, Romaine & Auſtraſienne.

CHAPITRE PREMIER.
DE L'EMPIRE ROMAIN.

I. *SA Fondation, & ſon accroiſſement.* 5
II. *Sa Diviſion,* 8
III. *Sa Decadence,* 9
IV. *Sa Ruine,* 10
V. *Sa Tranſlation des Grecs aux François,* 18

VI. *Et des François aux Allemans*, 20
VII. *Ses Bornes*, 23.

CHAPITRE II.

DE L'ALLEMAGNE ANCIENNE.

I. SES *Limites*, 25
II. *Sa description*, 26
III. *Ses divers Peuples*, 28
IV. *Leur origine*, 33
V. *Leurs mœurs, leurs vêtemens, & leurs armes*, 36
VI. *Leur Gouvernement Politique & militaire*, 40
VII. *Leur Religion*, 44
VIII. *Leurs guerres, depuis leur premier commencement jusqu'a Jules Cesar.* 45

CHAPITRE III.

DE L'ALLEMAGNE ROMAINE.

I. LES *conquêtes qu'y firent Drusus*, 54. *Tibere*, 56. *Germanicus*, 58
II. *Sa reduction en Provinces.* 60
III. *Sa division en Gouvernemens, & son Administration sous les Romains*, 61

CHAPITRE IV.

DE L'ALLEMAGNE AUSTRASIENNE.

I. *De l'origine des François.* 65
II. *Suite des Rois Merovingiens, depuis Childeric & le grand Clovis, jusqu'au dernier de leur sang,* 67
III. *Celle des Carlovingiens, depuis Pepin le Gros, jusqu'à Loüis IV.* 75
Charlemagne, 77
Loüis le Debonnaire, 79
Loüis le Germanique, 79
Charles le Gros, 79
Arnoul, 81
Loüis IV. 82
IV. *Celle des Empereurs Theutoniques, depuis Conrad I. jusqu'à Frideric II.*
Conrad I. page 83
Henry I. 85
Othon I. 89
Othon II. 96
Othon III. 99
Henry II. 109
Conrad II. 125
Henry III. 133
Henry IV. 140
Henry V. 189

Lothaire II. 205
Conrad III. 206
Frideric I. 211
Henry VI. 227
Philippe I. 233
Othon IV. 238
Frideric II. 252
Conrad, 278
Henry, 281
Guillaume, 282
Richard, 282
Alphonse, 285

CHAPITRE V.

DU GOUVERNEMENT DE l'Ancienne Allemagne sous les Rois Merovingiens, Carlovingiens & Theutoniques.

I. *DES Merovingiens,* 287
II. *Des Carlovingiens,* 296
III. *Des Theutoniques,* 298

CHAPITRE VI.

DES PRELATS DE L'ANCIENNE ALLEMAGNE.

I. *DE la Religion,* 307
II. *Du Jugement de Westphalie,* 310
III. *Du progrez du Clergé,* 311
IV. *Des Evêques, & de leurs Elections,* 311

V. *De l'affranchissement du Clergé*, 315
VI. *De la Jurisdiction Ecclesiastique*, 318
VII. *De la Jurisdiction Civile des Evêques*, 320
VIII. *De l'administration des biens d'Eglise*, 326

CHAPITRE VII.

DES NOBLES SECULIERS DE l'Ancienne Allemagne.

I. DES Ducs, 328
II. Des Comtes, 333
III. Des Landgraves, 339
IV. Des Palatins, 342
V. Du Senat de Roteville, 343
VI. Des Barons, 344
VII. Des Vassaux ou Leudes, 346
VIII. Des Ludes de Ludes, 349
IX. Des Ordres Militaires. 351

CHAPITRE VIII.

DES PEUPLES DE L'ANCIENNE Allemagne.

I. COmment ils estoient gouvernez, 355
II. De la fondation des Villes, 358
III. De leur sujetion, 365
IV. De leur affranchissement, 366
V. Des Villes libres, sujettes & mixtes, 369
VI. Du Gouvernement de Noremberg, 372.

VII. *De celuy de Strasbourg*, 376
VIII. *De la Juriſdiction des Villes*, 378
IX. *De leur trafic*, 380
X. *De leurs Ligues : de la Ligue du Rhin ; & de la Ligue Anſiatique*, ibidem
XI. *Des Langues Theutonique, Ruſtique, & Latine, uſitées en Allemagne*, 382

CHAPITRE IX.

DES ASSEMBLE'ES D'ALLEMAGNE.

II. *DES particulieres*, 389
III. *Des generales*, 389
IV. *De leur forme*, 390
V. *De leur pouvoir*, 391
VI. *Des peines qu'on y ordonnoit*, 392
VII *Des Juriſdictions du duël, de la guerre, des Auſtreges*, 393
VIII. *De celles des Commiſſaires du Pape*, ibidem

CHAPITRE X.

DES ESCLAVES OU LAZZES.

I. *DE l'origine des Eſclaves*, 395
II. *Des Fiſcalins ou Manſionnaires*, ibid.
III. *Des Seigneuriaux*, 396
IV. *De ceux de l'Egliſe*, 396
V. *De leur affranchiſſement*, 397

PRIVILEGE DV ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France, & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requestes ordinaires de nôtre Hostel, Baillifs, Senéchaux, Prevosts, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra. SALUT ; *Nôtre cher & bien amé le Sieur* ROYER DE PRADE, Nous a fait remonstrer *qu'il a composé l'Histoire d'Allemagne, avec beaucoup de soin & de travail*, & de frais, pour en recouvrer les memoires & enseignemens, & les Auteurs contemporains qui en ont traitté, tant en general, qu'en particulier, & qu'il desireroit le faire imprimer ; Nous requerant à cette fin nos Lettres sur ce necessaires. A CES CAUSES desirant gratifier, & favorablement traiter ledit Exposant en consideration de l'utilité que le Public recevra desdits ou-

vrages ; Nous luy avons de nôtre grace ſpeciale permis & permettons par ces preſentes, de faire imprimer, vendre & debiter par tout nôtre Royaume, Païs, Terres, & Seigneuries de nôtre obeiſſance, par tel Imprimeur & Libraire qu'il voudra choiſir, ladite Hiſtoire d'Allemagne par luy compoſée, & ce en un ou pluſieurs volumes, & en telles marges & caracteres, avec des figures, ou ſans figures, & autant de fois que bon luy ſemblera ; & ce durant le temps & eſpace de dix années entieres & accomplies, à compter du jour que ladite Hiſtoire ſera achevée d'imprimer ; Faiſant tres-expreſſes deffenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, ny debiter en aucun lieu de nôtre obeïſſance ladite Hiſtoire, ny d'en changer le titre, l'augmenter ou diminuer ſous quelque pretexte que ce ſoit, ſans le conſentement de l'Expoſant, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de trois mille livres d'amande, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hôpital-General, & l'autre tiers à l'Imprimeur ou Libraire,

dont l'Exposant se voudra servir ; confiscation des exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interests ; *à la charge qu'il sera mis* un Exemplaire en blanc de ladite Histoire en la Bibliotheque de nôtre Cabinet, deux en la Bibliotheque publique de nôtre Château du Louvre ; *& une autre en icelle de nôtre tres-cher & feal le Sieur* DALIGRE, Chevalier, Chancelier de France, avant que de l'exposer en vente, à peine de nullité des presentes ; du contenu desquelles nous voulons que vous fassiez joüir & user ledit Exposant, & ceux qui auront droit de luy, sans permettre qu'il leur soit donné aucun trouble ny empêchement ; VOULONS en outre qu'en mettant au commencement desdits Livres l'extrait des presentes, elles soient tenuës pour signifiées, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoûtée comme à l'Original. MANDONS en outre au premier nôtre Huissier ou Sergent, faire pour l'execution des presentes, toutes significations, saisies, deffenses & autres actes requis & necessaires, sans demander autre permission, nonobstant Clameur

de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR tel est nôtre plaisir. DONNÉ à Versailles l'an de grace mil six cens soixante-quinze, le dixiéme jour d'Octobre & de nôtre Regne le trente-trois; Par le Roy en son Conseil,

GVITONNEAV.

Le Sieur DE PRADE a cedé son Privilege à SEBASTIEN CRAMOISY, Marchand Libraire & Imprimeur à Paris.

Et ledit Sieur Cramoisy a cedé son droit & mis en son lieu & place AUGUSTIN BESOIGNE, Marchand Libraire à Paris.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 14. *Novembre* 1675. *Signé.*

THIERRY, Syndic.

Achevé d'imprimer en deux petits volumes avec figures, le 1. de Juillet 1683.

HISTOIRE

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

ON se propose icy d'écrire l'Histoire d'Allemagne, comme l'une des plus importantes que l'on puisse lire. On y voit un seul Peuple s'égaler aux Maistres du Monde ; affranchir & vanger toutes les autres Nations de la tyrannie d'une Ville, détruire Rome & sa Monarchie ; & fonder sur leurs ruïnes les Royaumes d'Italie, d'Afrique, d'Espagne & de France : l'Empire d'Occident transferé des Grecs aux François, & des François aux Allemans : les Papes & les Empereurs en disputer la Souveraineté ; se pousser tour à tour dans le

precipice, ou s'y entraîner les uns les autres ; & par leur cheute, ébranler l'Europe engagée dans leurs sanglantes querelles : l'Allemagne faite céder successivement l'amour de la Liberté, au zele de la Religion ; & le zele de la Religion, à l'amour de la Liberté : La pluspart de ses Eglises ouvertes à l'Erreur & fermées à la Verité : ses pertes & ses victoires contre les Infideles : ses Provinces opprimées par ses propres Rois ; délivrées & presque conquises par un Monarque étranger, qui fait en deux ans, ce que les Empereurs Romains n'ont pû faire en quatre Siecles Desorte que cette Histoire n'est remplie que de grands évenemens ; Et comme elle n'a presque point de bornes, elle est plûtost generale que particuliere.

D'ailleurs, si l'on y considere la forme du gouvernement : La dépendance mutuelle qu'il y a entre le Chef & les membres de l'Empire : La puissance des uns balancée par celle des autres : Le droit de commander souverainement qui leur est donné : La necessité d'obeïr qui leur est imposée : L'ordre de leurs Cercles & de leurs Dietes ; Leurs di-

vers Traités d'union : Le nœud qui joint tant de Principautez & de Republiques, pour en faire une Monarchie: Enfin, les Loix solemnelles de l'Election Imperiale : on y découvrira les maximes les plus cachées de la Politique ; & les exemples les plus rares d'une prudence consommée.

Cependant, il n'y a presque point d'Auteurs, de qui l'on puisse apprendre cette Histoire commodement. Les uns, comme Lheman, le plus estimé de tous, ayant écrit en Allemand, sont des Etrangers qu'on n'entend guere en France : Les autres se sont infiniment étendus ou resserrez ; & donnent beaucoup de peine & peu d'éclaircissement.

C'est pourquoy l'on a jugé qu'on rendroit un service utile au public, si on la reduisoit à une juste mediocrité ; si l'on y assembloit avec ordre, ce qui est épars, ou dans les Historiens qui en ont écrit, ou dans les Regiſtres de l'Empire, ou dans les Archives de ses Princes, & de ses Villes ; & si on la donnoit en François, comme l'on a fait icy.

On la divisera en deux parties. Dans la premiere, on traitera de l'Al-

lemagne Ancienne, Romaine, & Auſtraſienne : Dans la ſeconde, de l'Allemagne Moderne : Dans l'une & dans l'autre, de leurs diverſes ſortes de gouvernemens ; de leurs Princes ; de leurs intereſts ; Et de leurs genealogies : Et pour ne point rebuter par l'abondance, on reſſerrera cette vaſte matiere dans une étroite narration.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

PREMIERE PARTIE.

DE L'EMPIRE ROMAIN, & de l'Allemagne Ancienne, Romaine & Auſtraſienne.

CHAPITRE I.

DE L'EMPIRE ROMAIN.

I. *Sa fondation, ſon accroiſſement.* II. *Sa diviſion.* III. *Sa decadence.* IV. *Sa ruine.* V. *Sa tranſlation des Grecs aux François, & des François aux Allemans.* VI. *Ses bornes.*

I. LA Ville de Rome monta de l'origine la plus baſſe, à la grandeur la plus élevée. Les Rois qui la * fonderent, eurent toûjours les armes à la

Monarchie de Rome augmentée par ſes Rois.

* De la creation du monde 3198.

main pour en accroître la domination ; Et en deux cens quarante-quatre ans, ils luy assujettirent la plus-part de ses voisins.

La Republique, par les Consuls & les Dictateurs.

Ensuite elle secoüa le joug de la Royauté, & se soûmit au Gouvernement, ou des Consuls, ou des Dictateurs ; qui en deux siecles & demy conquirent l'Italie ; & en deux autres l'Europe presque entiere, & les plus riches Provinces de l'Asie & de l'Afrique.

L'Empire Romain usurpé par Jules, & par Auguste Cesar.

Jules Cesar se fit assez grand pour aspirer à ce grand Empire, dont il n'étoit que Citoyen, & s'en rendit Maître absolu, * sous le nom de Dictateur perpetuel. Ayant esté assassiné par Brutus, & par Cassius, Octave son Neveu & son Heritier, pour s'élever au mesme rang, opprima les Meurtriers de son Oncle, desarma la Republique, dépoüilla Lepidus ; reduisit Antoine à se tuer luy-mesme, & usurpa enfin * la domination, sous le nom de Prince du Senat ; d'autant plus aisément que chacun estoit las des guerres civiles.

* De la fondation de Rome, 706.

* Avant la naissance de J. C. 41. an.

Moyens d'Auguste pour s'asseurer l'Empire.

Pour l'affermir, il fit des largesses aux soldats ; fournit au peuple des vivres en abondance ; éleva aux emplois ho-

norables les Senateurs les plus soûmis ; modera les tributs des Provinces ; reprima l'avarice de leurs Gouverneurs ; autorisa puissamment les Princes de sa Maison ; en un mot il gagna tout le monde par la douceur du Gouvernement, & par les delices de la paix. Ce qui luy reüssit, de sorte que ny la cruauté, ny l'orgüeil, ny la tyrannie de ses successeurs, ny les sanglantes divisions qu'il y eut entr'eux, ne pûrent ébranler l'Etat, ny contraindre les Romains à s'efforcer de recouvrer leur liberté.

Ses conquestes & les limites qu'il donne à l'Empire.

Comme il eut le mesme soin pour accroître l'Empire, il y adjoûta la Pannonie, la Dalmatie, l'Illyrie, la Rhetie, la Vindelicie, & partie de l'Allemagne ; & le borna à l'Orient, de l'Euphrate ; au Midy, des Catharactes du Nil, des deserts de l'Afrique, & du Mont Athlas ; à l'Occident, de la Mer Oceane ; & au Septentrion, du Danube & du Rhin.

Claudius & Trajan augmentent l'Empire.

Cét Empire, si l'on en eust crû le Conseil de sa crainte, ou de sa jalousie, que l'on trouva dans son Journal aprés sa mort, ne se fut jamais étendu plus loin. Neantmoins sous Clau-

* L'an de grace 45. *103. &c. dius, il s'accrut * encore de l'Angleterre, sous Trajan * de l'Arabie, de l'Armenie, de la Mesopotamie & de la Dace; & parvint alors au plus haut point de sa grandeur.

II. Cependant, quoy que sa vaste étenduë pût assouvir l'ambition, & lasser la vigilance de plusieurs Monarques, il demeura sous la puissance d'un seul jusqu'au temps de Diocletian, * 286. qui le partagea avec Maximian; * & luy laissant le côté de l'Occident, se reserva celuy de l'Orient avec le mesme droit de commander à Rome, leur Siege commun: desorte que cette division de l'Empire fut plus apparente que veritable.

Constantin le grand le divise une seconde fois. 338. Le grand Constantin le divisa encore en celuy d'Occident, & en celuy d'Orient. Il leur donna pour Capitales, Rome & la Ville qu'il avoit fait bâtir en Trace, & de son nom appellée Constantinople. Il leur prescrivit des limites; & leur assigna des armées & des Magistrats, indépendans les uns des autres. Il divisa encore celuy d'Occident en deux parties, celle des Gaules, & celle d'Italie; qu'il donna à Constantin l'aisné, & à Constant-

le plus jeune de ses fils : Et celuy d'Orient en deux autres, l'Illyrie, & le Royaume d'Armenie ; qu'il laissa à Constance leur frere, & à Delmatius son neveu ; dont les trois premiers furent proclamez Empereurs, & le quatriéme Roy des Rois. Neanmoins ce fut à condition, que si la posterité de ses successeurs se reduisoit à une seule teste, l'Empire seroit reuny ; comme il le fut bien-tost aprés en la personne de Constance.

Theodose renouvella la division que Constantin en avoit faite, en celuy d'Orient & celuy d'Occident, & laissa l'un à Arcadius, l'aisné, & l'autre à Honorius, le second de ses enfans, Princes jeunes & foibles, & qui n'eurent rien de sa prudence, ny de sa valeur, sur tout Honorius, dont la stupidité fut extréme. Theodose le grand renouvelle la division de Constantin. 393.

III. Aussi l'Empire d'Occident commença lors à décliner, & fut en proye à la fureur d'une infinité de Barbares. Radaguaise, Alaric, & Atholphe, Rois des Gots coururent l'Italie, l'un aprés l'autre ; & les deux derniers prirent Rome mesme tandis que l'Empereur Honorius, comme immobile, estoit à Declin de l'Empire d'Occident.

405.
412.
413.

Ravenne, où il tenoit ordinairement
sa Cour. Les Alains & les Sueves, ri-
415. ches des dépoüilles des Gaules, paſſe-
430. rent les Pyrenées, & s'emparerent d'une
446. partie de l'Eſpagne. Les Vandales, qui
avoient eu part à cette conqueſte, eu-
rent ſeuls encore celle de l'Afrique.
Les Viſigots occuperent le Languedoc;
les François & les Bourguignons, preſ-
que le reſte de la Gaule; les Pictes,
les Ecoſſois, les Anglois & les Saxons,
la Grande-Bretagne; les Allemans, la
Baviere & les valées des Griſons; &
les Gots, les Huns & les Lombards,
la Pannonie. Attila Roy des Huns avec
452. une armée de cinq cens mille hom-
mes, deſola l'Allemagne, la Gaule &
l'Italie, où il détruiſit Aquilée, Milan
& Pavie; & ne ſe retira qu'à la prie-
re de Saint Leon Pape, *ſecondé*, dit-
on, *de S. Pierre & de Saint Paul, qui, l'épée à la main, apparurent à ce Barbare, & luy ietterent la terreur dans*
456. *l'ame*. Genſeric Roy des Vandales, prit
encore, & pilla Rome; & emmena
l'Imperatrice Eudoxe, & ſes filles pri-
ſonnieres en Afrique.

Ruine de l'Empire d'Occi-

IV. De ſorte que, par des attaques
ſi frequentes & ſi rudes, l'Empire

d'Occident estant déja sur le penchant de sa ruine, y fut enfin entraîné par un dernier assaut, & perdit en moins de soixante-dix ans le prix du sang, & des travaux de tant de grands hommes, qui avoient combattu pour son establissement pendant plus de treize siecles. Ce que l'on impute à l'imprudence de Constantin, qui l'affoiblit en le partageant, & le découvrit de quinze legions du costé du Rhin & du Danube, par où les Barbares firent leurs irruptions : Ou au bas âge, & à la foiblesse des enfans du grand Theodose : Ou à la perfidie de Rufin & de Stilicon leurs Ministres, qui voulurent usurper la domination : Ou à l'aveuglement des derniers Empereurs, qui se servirent moins de Romains que de Barbares dans leurs Conseils, & dans leurs armées : Ou au mécontentement des Provinces, causé par l'avarice, & par la cruauté des Gouverneurs : Ou enfin à l'ordre immuable de la Providence, qui donne aux Estats leurs fatales vicissitudes, & les éleve, ou les abbaisse comme il luy plaist. Quoy qu'il en soit, la cheute de l'Empire d'Occident arriva à l'entrée du Regne de Ro-

dent, & ses diverses causes.

mule Momylle, appellé Auguſte ou Auguſtule ; comme ſi la fortune eut voulu que ſa grandeur eût finy & commencé par des Princes de meſme nom. Car à peine avoit-il eſté proclamé Empereur, qu'Odoacre Roy des Herules, & des Turcilingiens, des Scyrriens, & des Rugiens, Peuples de l'Allemagne, au delà du Danube, vint deſcendre en Italie ; força Pavie & Ravenne, où le pere & le frere de Momylle qu'il fit mourir, eſtoient enfermez ; Et ayant pris Rome & l'Empereur meſme, ſe contenta de le dépoſer, & le relegua au Chaſteau de Lucullus prés de Naples.

476.

Odoacre, Roy des Herules, poſſede le Royaume d'Italie.

Odoacre victorieux montra par cette moderation, qu'il eſtoit digne de l'eſtre ; & ſans prendre le titre de Roy, il poſſeda paiſiblement le Royaume d'Italie, juſqu'à ce que Theodoric, Roy des Gots, ſuſcité par Zenon Empereur d'Orient, y vint porter la guerre avec une armée d'autant d'hommes qu'il avoit de ſujets. Aprés trois Batailles perduës, & trois ans de ſiege ſoûtenu dans Ravenne, Odoacre conſentit à la Paix, à condition que la moitié de ſes conqueſtes luy demeureroit ; & fut aſſaſſi-

né en un festin, où le vainqueur l'avoit convié pour solemniser cét accord. 493.

Theodoric établit ainsi la domination des Gots sur le Royaume d'Italie. Les Rois, qui luy succederent, la defendirent long-temps contre Belisaire & Narses, Lieutenans de Justinien Empereurs de Constantinople : Et la perdirent enfin par la perte de tant de combats, qu'ils y tomberent presque tous. 552.

Theodoric Roy des Gots, s'empare de Rome & de l'Italie.

Leur défaite fut donc le rétablissement de l'Empire d'Occident, & sa réünion à celuy de Constantinople ; & mit l'Italie en état de respirer sous le gouvernement de Narses son Liberateur, pour soûtenir les travaux d'une nouvelle servitude. La facilité de Justin successeur & neveu de Justinien en fut la premiere cause. A la persuasion de l'Imperatrice sa femme, sur quelques plaintes des Romains, il rappella Narses ; & envoya en sa place le Patrice Longin, qui depuis tint son Siege à Ravenne, & le premier qui s'en nomma Exarque ou Gouverneur. Ce mauvais traitement, accompagné d'une Lettre injurieuse de l'Imperatrice, porta

Retablissement de l'Empire d'Occident.

coup sur l'esprit de Narses. Il en augura sa ruine ; & poussé de sa crainte & de sa douleur chercha dans la revolte, sa vangeance & sa sureté. Pour la soûtenir, il jetta les yeux sur Alboin, Roy des Lombards, peuples de la Pannonie, ainsi nommez de leurs longues Barbes ; & l'appella à la conqueste & au partage de l'Italie.

Alboin Roy des Lõbards se rend Maistre de l'Italie.

Cét espoir eut tant de puissance, mesme aprés la mort de Narses qui devoit l'affoiblir, qu'Alboin suivy de deux cens mille hommes, ne laissa pas de poursuivre son entrepriſe ; & de s'emparer en moins de trois ans, presque de toute l'Italie, dont il fut salüé Roy à Milan, & mit le Siege à Pavie.

574.

Durée du Royaume des Lombards.

Son trépas funeste, qui tost aprés interrompit ces heureux succés, n'estonna point les Lombards. Ils nommerent de nouveaux Chefs ; Ils chasserent des Villes les Naturels habitans, pour les peupler de leurs soldats ; & y établirent si puissamment leur domination, que sous divers Rois, elle s'y maintint plus de deux cens ans.

Quel estoit l'Empire d'Occi-

Cependant les Empereurs de Constantinople, garderent encore la Poüille, la Calabre, l'Exarchat de Raven-

ne, la Pentepole, la Venetie, & le Duché de Rome; & demeurerent ainsi comme en possession de l'Empire d'Occident, puis qu'au moins ils en avoient la Capitale. Mais enfin Leon l'Isaurien, donna commencement aux divisions qui les en priverent, lors qu'il entreprit d'y abolir le culte des Images, * qui estoit receu dans l'Eglise.

dent tous les Empereurs Grecs.

* 723.

Le Pape Gregoire II. l'ayant interdit, * les Peuples refuserent de luy payer Tribut, & de luy rendre obeïssance. Rome, qui ne voulut plus le reconnoistre, s'engagea par serment à la defferise de l'Eglise, sous l'authorité du Pape; Et les Lombards, plus ambitieux, que zelez, s'emparerent deux fois, en vingt-sept ans, de l'Exarchat, & de la Pentepole. De là nâquit une longue querelle entre les Papes & les Rois de Lombardie. Ceux-cy pretendoient que l'Exarchat & la Pentepole leur devoient appartenir, comme dépoüilles d'un Heretique excommunié, ou comme Membres de l'Empire, puis qu'ils occupoient le Siege Apostolique & le Siege Imperial. Ceux-là soutenoient au contraire, que Rome estoit des dépendances de leurs conquestes,

* 726. ou 730.

Les Empereurs Grecs perdent l'Empire d'Occident.

Contestations entre les Papes & les Rois de Lombardie, pour les Provinces de l'Empire d'Occident.

& qu'en qualité d'Exarques, ils avoient droit d'y commander : Et les uns & les autres, par des entrepriſes mutuelles, eſſayoient continuellement à ſe débuſquer. Mais comme l'avantage n'étoit jamais du coſté des Papes, ils furent contrains de recourir à la France ; & de s'appuyer, ſelon le temps & le beſoin, de ſon credit, ou de ſes forces.

Les Rois de France deffendent les Papes.

Ainſi Charles Martel, par ſa ſeule interceſſion fit * retirer Luitprand, qui tenoit Rome aſſiegée : Pepin enferma Aſtolphe dans Pavie, & l'obligea de ceder l'Exarchat & la Pentepole qu'il donna à l'Egliſe : Et Charlemagne enfin, à la priere du Pape Adrien, s'eſtant armé contre Didier, le dernier des Rois Lombards, luy oſta le Sceptre & la liberté ; aprés l'avoir reſſerré dans la Capitale de ſon Eſtat, qui ſe rendit à ſa diſcretion.

* 739.
755.
774.

Les reſtes de l'Empire d'Occident en Italie.

Il ne demeura donc aux Empereurs Grecs, que la Poüille, la Calabre & la Venetie : & le reſte de l'Italie, ſous le titre de Royaume de Lombardie, fut ſoûmis aux Loix de Charlemagne, qui en prit la Couronne de fer à Modece prés de Milan. Mais comme il eſtoit trop

Donnez par Char.

bon

bon amy des Papes, pour ne leur pas faire part de ses conquestes, il confirma la donation que Pepin son Pere leur avoit faite, de l'Exarchat, & de la Pentepole, & y ajoûta encore les Duchez de Perouse, de la Toscane Ulterieure, & de la Campanie, où estoit compris celuy de Rome; la Souveraineté reservée, tant à luy qu'à ses Successeurs. lemagne aux Papes.

Les Papes reciproquement pour tant de bienfaits, luy rendirent tous les honneurs possibles aux deux voyages qu'il fit à Rome pendant son sejour en Italie; Adrien accompagné du Senat & du Clergé, alla une lieuë au devant de luy, & luy fit une Entrée Royale, telle qu'on la faisoit aux Exarques. De l'avis d'un Concile de cent cinquante-quatre Evesques & d'une infinité d'Abbez, il luy confera la dignité de Patrice, & le droit, selon quelques-uns, de confirmer & d'investir les Evesques des Provinces soûmises au S. Siege. La reconnoissance qu'en ont les Papes.

V. De plus, Charlemagne estant retourné à Rome, pour y établir Leon Successeur d'Adrien, que quelques seditieux en avoient chassé, ce Pape, du consentement de tous les Romains, le Charlemagne proclamé Empereur d'Occident.

nomma Empereur d'Occident ; & luy en donna le Manteau de Pourpre, & la
* 801. Couronne, le jour de Noël * dans l'Egliſe de Saint Pierre avec des ſolemnitez dignes de remarque. Car Charlemagne jura volontairement au Pape, au nom de JESUS-CHRIST, *qu'il ſeroit Protecteur & Deffenſeur de l'Egliſe Romaine dans tous ſes beſoins* ; Et le Pape, ſelon la coûtume, adora Charlemagne, & luy rendit la ſoûmiſſion qu'il luy devoit : C'eſt à dire qu'il fléchit les genoux devant le nouvel Empereur, & le reconnut pour ſon Souverain. Aprés quoy le Peuple ravy de joye & d'admiration, cria par trois fois, *Vie & Victoire à Charles Auguſte, couronné de Dieu, grand & clement Empereur des Romains.*

Rétabliſſement de l'Empire d'Occident transferé aux François.

Par ce moyen l'Empire ſe releva trois cens vingt-cinq ans aprés ſa chute, ſans eſtre joint comme autrefois à celuy d'Orient ; & toûjours le méſme pourtant, ſelon quelques-uns, fut uny à l'Italie, & continué en Charlemagne & ſes Succeſſeurs ; dont les premiers qui furent de ſa famille, le poſſederent plus d'un ſiecle, avec les divers changemens qu'on va voir.

Louys le Debonnaire, Fils & unique Successeur de Charlemagne, ayant laissé trois Fils, Lothaire, Louys le Germanique, & Charles le Chauve; La Couronne de l'Empire, & celle de Lombardie, comme hereditaires, entrerent * dans le partage de l'aîné; & demeurerent à Louys II. du nom, aussi l'aîné des enfans de Lothaire. Ce dernier Prince, qui survécut ses Freres, & ses Fils, estant decedé, elles furent données par les Papes, qui s'attribuerent le droit d'en disposer, à Charles le Chauve : Ensuite à Louys le Begue son Fils, Roy de France; & enfin à Charles le Gros, dernier Fils de Louys le Germanique Roy de toute l'Allemagne, & d'une partie de l'Italie, comme Successeur de son frere Carloman, qui peu auparavant s'en estoit emparé.

L'Empire d'Occident possedé par les Descendans de Charlemagne.

* 842.

855.

876.

877.

878.

879.

Mais lorsque Charles le Gros eût esté deposé, à cause de la foiblesse de son esprit, les Italiens ne voulurent plus estre commandez par des Princes Etrangers, selon le Decret qu'en avoit fait le Pape Adrien troisiéme du nom; & se soumirent à ceux de leur Nation. Desorte qu'en soixante-quatorze ans, ils eurent quatre Empereurs; Guy Duc

* 887.

Envahy par les Italiens.

* 883. de Spolette, * Lambert son fils, Louys
d'Arles & Beranger de Verone * ; Et
* 915. six Rois, Beranger premier, Raoul de
Bourgogne, Hugues & Lothaire de
Provence, Beranger & Adelbert d'Y-
* 949. vrée *, qui regnerent ou successivement,
ou concurremment les armes en main
pour s'entre-détruire.

Transferé aux Allemans par Arnoul.

VI. D'un autre côté, Arnoul Bâstard de Carloman, Successeur de son Oncle Charles le Gros, au Royaume d'Allemagne, eut honte d'abandonner ainsi les conquestes de ses Ayeuls ; & fit
——— deux voyages en Italie, pour les re-
894. couvrer. Au premier, il emporta sur Guy Milan, Pavie & Plaisance, avec le reste de la Lombardie, & y rétablit le Roy Beranger I. qu'il avoit reçeu dans son alliance, pour la tenir de luy comme son vassal. Au second, plus heureux encore contre Lambert, il
——— prit Rome d'assaut pour délivrer le Pape
896. Formose de la persecution de ses ennemis, & receut de luy la Couronne Imperiale, qu'il transporta en Allemagne, où une maladie causée par du poison, le contraignit de se retirer. Cependant Louys son fils, le dernier de la race de Charlemagne, Conrad de Franconie,

& Henry de Saxe, qui regnerent aprés luy, ne prirent que peu, ou point de part aux affaires d'Italie. Mais Othon I. Successeur de Henry n'en fit pas de mesme. Il y porta ses armes en faveur d'Adelaïde veuve de Lothaire, assiegée par Beranger II. dans le Chasteau de Canessa, qui l'appelloit à son secours avec promesse de l'épouser : Et s'estant rendu presqu'en un mesme jour le * Liberateur & le mary de cette Reine, il contraignit son ennemy à le reconnoître pour Souverain. Dix ans aprés estant forcé d'y retourner * par la revolte de Beranger, il conquit aisément la Lombardie, dont il prit la Couronne à Pavie; & l'année suivante il fut receu à Rome *, & proclamé Empereur par le Pape Jean douziéme du nom.

Il est affermy par Othon le Grand.

* 952.

* 962.

* 963.

Dés lors l'Empire qui avoit vaqué trente-neuf ans, & le Royaume de Lombardie, furent transferez entierement aux Allemans ; Et comme ils avoient esté unis, parce que les Empereurs les avoient possedez ensemble ; par la mesme raison ils le furent encore à l'Allemagne, *sous le titre d'Empire Romain*, qui par son éclat offusqua ce-

Cõment l'Empire & le Royaume de Lombardie étoiẽt unis.

luy de Royaumes. Neanmoins ces Royaumes unis ne firent point un Corps Monarchique soûmis à l'Empire ; & demeurant independans & distincts entr'eux, furent gouvernez diversement, selon leurs diverses Loix, par un mesme Prince qu'ils reconnoissoient pour Souverain, comme Roy, non comme Empereur.

La dignité Imperiale n'est qu'un titre pompeux.

En effet la Dignité Imperiale n'étoit qu'un titre revétu de beaucoup de pompe, & denué de toute autorité. Elle ne donnoit point, comme autrefois, une veritable puissance. Elle s'honoroit de la Royauté qui luy servoit d'appuy, & n'honoroit les Rois qu'à proportion de ce qu'ils étoient. Aussi elle n'attribua à Lothaire, ny la superiorité sur ses freres, ny le choix de leurs partages qu'il eut comme aîné. Elle ne suppléa point au manque de pouvoir de Louys II. pour l'égaler au Roy le moins grand de ses Oncles ; & mesme encore aujourd'huy, elle n'augmente en rien les prerogatives des Empereurs, qui n'en joüissent, selon quelques-uns, qu'à cause de l'étenduë de l'Empire. De sorte qu'étant sujette au changement, selon les Princes qui l'occupoient, elle changeoit

en mesme temps les bornes de l'Empire, qui s'étendoient, ou se resserroient dans une Monarchie, ou plus grande, ou plus petite.

VII. Sous Charlemagne & sous Louys le Debonnaire, elles enfermerent la Biscaye, la Castille en partie, la Navarre, l'Arragon, la Catalogne, les Isles Baleares, la Lombardie, la France Occidentale, depuis l'Ocean Britannique jusqu'au Rhin, & l'Allemagne environnée du Rhin, de la Vistule, du Danube, du fleuve Eider, de la Mer Baltique, de l'Italie & du Golphe Adriatique. Les bornes de l'Empire d'Occident sous les Empereurs Carlovingiens & Teutoniques.

Sous Lothaire, la Lombardie, & cette partie de la France qui est entre l'Escaut, la Meuse, l'Arar, le Rosne & le Rhin.

Sous Louys II. la Lombardie seulement.

Sous Charles le Chauve, la Lombardie & la France Occidentale.

Sous Louys le Bégue, la seule France Occidentale.

Sous Charles le Gros, les mesmes païs à peu prés qu'avoient possedé son Ayeul & son Bisayeul.

Sous Arnoul, sans parler de la Souveraineté de la Lombardie, l'Allemagne

depuis le Rhin jusqu'aux extremitez de l'Illyrie, & des deux Pannonies divisées du Dannemarc par le fleuve Eider & la mer Baltique, jusqu'à l'embouchure de la Vistule.

Et enfin sous Othon le Grand, la Lombardie plus soûmise qu'elle n'avoit jamais esté avec l'Allemagne, presque dans le mesme état qu'Arnoul l'avoit laissée.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

DE L'ALLEMAGNE ANCIENNE.

I. *Ses limites.* II. *Sa description.* III. *Ses divers Peuples.* IV. *Leur Origine.* V. *Leurs mœurs, leurs vétemens, leurs armes* VI. *Leur Gouvernement politique & militaire.* VII. *Leur Religion.* VIII. *Leurs guerres depuis leurs premiers commencemens, jusqu'à Jules Cesar.*

ON representera l'état de l'Allemagne sous la domination de ses propres Rois, des Romains, des Merovingiens & des Carlovingiens; & l'on passera ainsi du temps de sa Barbarie, & de sa sujetion, à celuy de sa gloire & de sa grandeur.

I. Selon quelques-uns, ses plus anciennes bornes estoient à l'Occident, le Rhin & l'Ocean Germanique: au Nort, l'Ocean Septentrional; à l'Orient, le Sein Germanique & Finnique, le détroit de Sond, la Vistule, & une ligne tirée de la source de ce fleuve, au travers des Monts Carpatiens jusqu'à Vacia, Ville Ses limites.

de la Hongrie, assise sur le Danube ; & au Midy le Danube même.

Selon d'autres elle avoit pour bornes à l'Occident, le Rhin ; au Midy, les Alpes ; à l'Orient ; la Vistule ; & au Nort, la Mer Baltique, ou l'Ocean Septentrional. Ainsi elle estoit enfermée du Rhin, du Danube, de l'Ocean, de la Vistule & des Monts Carpatiens. Sa longueur estoit de cent quatre-vingt-sept lieuës, & sa largeur de deux cens quatre-vingt-une lieuë ; à compter deux mille pas Geometriques par lieuë.

Sa description.

II. Elle estoit couverte de bois, chargée de Montagnes, coupée de Rivieres, noyée de Marais, assez fertile en bleds, sterile en fruits, abondante en bestiaux, indigente d'or & d'argent par la haine ou l'amour du Ciel, sujette à la pluye & au vent, qui l'attaquoient sans cesse, l'une à l'Occident, l'autre à l'Orient.

Entre ses Fleuves les plus considerables, on comptoit le Rhin, l'Ems, le Vezer, Miza, Gizera, le Trave, l'Oder, la Vistule, ou le Weixel qui tombent tous trois dans la mer Baltique ; & le Danube, qui surpasse en grandeur tous ceux de l'Europe.

Le Rhin naist au pied du Mont S.

Godard, de meſme que le Roſne, & le Teſin; traverſe le Lac de Boden, ou de Conſtance en Suiſſe, perd ſon nom lorſqu'il ſe diviſe en deux bras, l'Iſel & le Vahal où ſe meſle la Meuſe; le reprend en ſe reüniſſant; & tombe dans l'Ocean Holandois; aprés avoir receu le Necher, le Meyn & la Lippe, dans ſon cours.

Le Weſer traverſe la Weſtphalie, & reçoit Olla, Alre & Seſte.

L'Elbe, ayant groſſi ſes eaux de celles de la Molta & du Sal, les meſle à celles de l'Ocean.

Le Danube prend ſon nom & ſa ſource du Mont Abnobe dans le Duché de Virtemberg, s'appelle Iſter, paſſant à Galacz en Bulgarie, ou à Bellegrade en Hongrie, lorſqu'il y reçoit le Save avec tant de bruit; fait place en ſon lit au Lech, au Nab, à l'Iſel, l'Inn, au Vienn, d'où la Ville de Vienne prend ſon nom; au Rab, au Drave, à Tiſſa, au deſſus du Save; au Vag, & à la Soehe, & par ſix canaux, emulateurs des mers, ſe perd dans le Pont Euxin.

Au nombre de ſes Foreſts eſtoient à remarquer celles d'Hircinie, de Hartz dans le Duché de Brunſvic, de Gabrette,

ou Doringervvald, de Ceſie ſur la Lippe & de Vezalia.

De l'Hircinie, qui s'étendoit autrefois preſque ſur toute l'Allemagne, il s'en eſt fait pluſieurs autres moindres : Celle de la Boheme où elle retient ſon premier nom ; celle de l'Empereur Othon le Grand, qui s'y plaiſoit à la chaſſe ; celle de Turinge ; & celle de Marcia, aujourd'huy la Foreſt noire.

Ses plus hautes Montagnes eſtoient Suditia ou Hercinie qui environne la Boheme ; Abnobe ; Taunus ou Derhayrich ; Bonne ou Das Sicbengedirge ; Melioboeque ou Blockeſbarch, dans le Duché de Brunſvic ; Ceſie ou Calenberg.

Ses Lacs les plus grands eſtoient Chiem dans la Baviere ; Traun dans l'Autriche ; Balaton dans la Hongrie ; Plauver, Calpin, Muritz dans le Duché de Meckelebourg ; Spirding dans la Pruſſe Ducale ; & Lubanſker dans la Livonie.

Ses divers peuples.

III. Elle eſtoit diviſée en cinq parties, qui prenoient les noms de leurs habitans, les Iſtevons, les Hermions, les Vindilles ou Vandales, les Ingevons & les Puçins ou les Baſtarnes : dont nous remarquerons les divers Peuples avec les lieux qu'ils occupoient ſelon la Geographie moderne.

La premiere contenoit les Friſons, les Dulgibiniens, les Angrivariens, les Marſaciens, les Chaſſuaires, les Chamaviens, les Marces, les Sicambres, les Mattiaques, les Seduſiens. Les Iſtevons.

Les Friſons habitoient une partie de la Hollande Overyſſel & la Friſe Occidentale : Les Dulgibiniens une grande partie de l'Evêché de Munſter, Oldembourg, Liengen, Hoye & Mynden : Les Angrivariens partie d'Overyſſel, Benthein, & partie de l'Eveſché de Paderborn : Les Marcaciens partie d'Wtrek & de Gueldres : Les Chaſſuaires partie de l'Evêché de Munſter, d'Oſnabrug, Ravenſperg & Lamgou : Les Chamaviens partie des Eveſchez de Munſter & de Paderborn, & quelques Comtez entre ces deux Evêchez : Les Marces partie du Duché de Vveſtphalie & de l'Eveſché de Paderborn : Les Sicambres, formez des Uſipettes, des Tencteriens & des Bructeriens, depuis nommez Francs, le pays qui s'étend de la mer juſqu'au Meyn : Les Mattiaques, une grande partie du Veterav, de la Heſſe, d'Iſſembourg & du Buchau ; Les Seduſiens partie des terres de Mayance, de Wrtbourg, de Werthaim, de Hoenlo.

Les Hermions. La seconde, contenoit les Cheruſques, les Cattes, les Hermondures, les Allemans, les Armalauſiens, les Marcomans, les Quades, les Gotiniens, les Oziens, les Marſingiens, les Buriens, les Ligiens.

Les Cheruſques, habitoient une partie de Lauvembourg, de Danneberg, de la vieille Marche, de l'Archeveſché de Magdebourg, de Brunſvic, Halberſtat, Hal & quelques Comtez de Turinge: Les Cattes, le Comté de Chauvenbourg, partie de Brunſvic, Hiſdeshain, la pluſpart de la Turinge, Mansfeld, Valdek, partie de Heſſe, Lemgou, Paderborn, Fulde, &c. Les Hermondures, partie du Palatinat de Baviere, le Voitgland, la Miſnie, & partie de la Turinge: Les Allemans, le Briſgoeu, Baden, Wirtemberg, & une partie des valées de Suaube: Les Armalauſiens, partie du Palatinat de Baviere & de la baſſe Auſtriche: Les Marcomans, la Boheme: Les Quades la Moravie: Les Gottiniens, les Oziens & les Marſingiens, la Sileſie: Les Buriens, partie de la grande Pologne: Les Ligiens partie de la grande & de la petite Pologne.

Les Vãdales. La troiſiéme, contenoit les Angliens, les Variniens, les Cavions, les Duringiens, les Eudoſiens, les Rugiens, les

Herules, les Cariniens, les Gothons, les Sediniens, les Lombards, les Bourguignons & les Semnons.

Les Peuples de cette seconde & troisiéme partie, hormis les Cheruſques, les Cattes & les Allemans, eſtoient d'un nom general, appellez Sueves, dont les Semnons, qui habitoient cent Bourgs, s'eſtimoient les Chefs.

Les Angliens habitoient partie de Vagrie & du Duché de Mekelbourg : les Variniens partie du meſme Duché : Les Cavions partie du Lavembourg, & de Danneberg : Les Duringiens, le Comté de Prignis en Brandebourg : Les Eudoſiens : partie du Duché de Bart en Pomeranie : Les Rugiens, partie du Duché de Stetin, & de la Vandalie : Les Herules, la Chaſſubie : Les Cariniens, partie de la Vandalie & de la grande Pologne : Les Gottons, partie da la Pruſſe Royale : Les Sediniens, partie de la nouvelle Marche & de la grande Pologne : Les Lombards, partie de la nouvelle & de la vieille Marche de Brandebourg : Les Bourguignons, partie de la grande Pologne : Les Semnons, la Luſace, & quelque peu de la Sileſie.

La quatriéme, contenoit les Cauſſes, Les Ingevons.

les Saxons, que Tacite appelle Foſiens, les Cymbres, les Teutons, les Suyons, les Sitons.

Les Cauſſes, fameux par leur valeur & par leur equité, miſerables par leur nudité & par leurs habitations, ſcituées entre les bancs & les éceüils de l'Ocean, comme à la mercy de naufrages certains & continuels, habitoient entre l'Emlem & l'Elbe, & l'une & l'autre rive du Viſurge, juſqu'à Minde qui les joignoit aux Cattes : Les Saxons, l'Holſace juſqu'à la Zutlande, & toute la Coſte de l'embouchure de l'Elbe juſqu'à celle du Rhin : Les Cymbres, la Peninſule nommée Cymbrique de leur nom, ou Iutlande : Les Teutons, les Iſles de Dannemarc : Les Suyons la Suede : Les Sitons, la Norvege.

Les Baſtarnes. La cinquiéme, contenoit les Serres; les Hirriens, compris ſous le nom d'Eſtiens; les Troglodites, les Gelons, les Neuriens, ſous celuy des Venediens; & les Sydons, les Amoniens, les Pucins, les Geltes & les Carpianiens, ſous celuy de Baſtarnes.

Les Serres, habitoient la Pruſſe : Les Hirriens, la Livonie & la Samogitie : Les Troglodites, partie de la Lithuanie : Les

Gelons, partie de la Moſavie, de la Lithuanie, & la Podalie : Les Neuriens, partie de la Lithuanie, & le Duché de Smolensko : Les Sidons, les parties Boreales de la Ruſſie noire, & de la petite Pologne : Les Amoniens, la haute Volhinie : Les Pucins, la Podalie, & la Beſſarabïde : Les Getes, le territoire d'Oczakou, au deçà du Nieper : Les Carpiens ; les parties Meridionales de la petite Pologne, & de la Ruſſie noire.

L'origine de ces Peuples.

IV. Comme les grandes Nations avoient ordinairement la vanité de conſacrer leur origine, Tacite remarque que celles-cy rapportoient la leur au Dieu Tuiſton, né de la Terre, Pere de Man, dont les trois fils Ingevon, Hermion, & Iſtevon commanderent aux Peuples qui porterent leurs noms.

De la creation du monde 1758.

Si l'on en croit les Autheurs Allemans, qui ont groſſi cette Fable de beaucoup d'autres, Iaphet fils de Noë, ayant eu en partage l'Europe & l'Aſie, envoya ſon fils Gomer au Septentrion, où les Cymbres nâquirent de luy ; & puis Aſſenas ou Aſcanius, l'un des enfans de Gomer, qui déja avoit commancé à peupler l'Aſie de ſes Deſcendans, appellez Aſcaniens, Fondateurs de Troye.

Celuy-cy, qui prit le nom de Tuiſton,
1730. regna ſur les Allemans, inſtitua leur Religion & leur Police, par l'avis de Sabat Preſtre Armenien ; Et pour perpetuer la gloire & la felicité de ſon Gouvernement, eut pour Succeſſeur ſon fils Mannus, qui enſeigna la Philoſophie à Ingevon, la Juriſprudence à Iſtevon, & l'art militaire à Hermion ſes enfans. Ces Princes, partagerent l'Allemagne en trois parties, qui retinrent leurs noms ; & communiquant mutuellement leurs connoiſſances à leurs ſubjets, les rendirent floriſſans
2125. dans la paix, & redoutables dans la guerre. Le dernier ſur tout fut recommandable, & lorſqu'il quitta la Terre, il alla prendre place au Ciel à coſté de l'Ourſe, pour éclairer comme un Aſtre nouveau la conduite de ſes Succeſſeurs, qui regnerent de ſiecle en ſiecle long-temps aprés luy. Comme il ſeroit ennuyeux de rapporter cette longue ſuite de Rois, on remarquera ſeulement ceux-cy : Marſus, le Mars des Allemans, qui par le
2188. conſeil d'Iſis & d'Oziris leur apprit à
2365. faire la bierre : Theutanes ou Mercure : Allemand ou Hercule, qui eſtoit toûjours ſuivy d'un Lion enchaîné : Ses qua-
2392. tre fils Noricus, Hunnus, Helverius, &

Boius, Princes des Noriciens, des Huns, des Helvetiens, & des Boyens: Ulisse: Hogkar nommé Hector; & son fils Francus, l'un des ancestres de Pharamond Roi de France. 2752. 2790.

Mais si ces choses sont supposées, il est tres-vray que ces Peuples estoient tous originaires du pays, sans aucun mélange d'Etrangers, si ce n'est des Gaulois: Quoy que l'on dise qu'Hercule entra en Allemagne, & qu'Ulisse y ayant esté porté par la tempeste, à son retour de Troye, y bâtit une Ville sur le Rhin, qu'il nomma Aschelbourg; Puis qu'au contraire les Grecs n'eurent aucune connoissance de l'Allemagne, que par les Romains du temps de Jules Cesar.

Ils furent premierement nommez Teutons, à cause de leur Roi Tuiston, puis Germains & Tongres par les Gaulois, comme l'on dira; Et enfin sous Constantin le Grand, Allemans; ou de leur Roy; l'Hercule Allemand ou plûtost du mot Almani, nobles & libres; ou de ces autres Al, & Man, *assemblez de diverses Nations*; parce qu'alors, plusieurs d'entr'eux se joignirent d'un commun accord pour deffendre leur liberté contre les Romains.

Ils avoient presque tous, les yeux

Leur cõformation, & leurs mœurs.

bleus, le regard farouche, le teint blanc, la cheyelure blonde & pendante, hors-mis les Sueves qui la tenoient noüée & retrouſſée par derriere. Ils portoient la barbe raze. Ils enduroient aiſément le froid & la faim ; malaiſément le chaud & la foif. Ils eſtoient plus qu'hommes dans un premier effort ; moins que femmes dans un long travail ; Adroits à manier les armes ; Legers à la courſe ; & ſi grands ſauteurs, que ſauter eſtant l'exercice ordinaire des jeunes gens, ils ſe lançoient avec aſſurance entre des pointes d'épée & de javelots.

Leurs vétemens.

Les hommes & les femmes alloient vétus d'un ſaye, qui ne leur paſſoit pas le nombril ; avec cette difference, que les femmes avoient par deſſous une chemiſe de lin ; brodée de ſoye cramoiſye, qui ne cachoit pas les bras & le ſein. Les jeunes eſtoient tout nuds, meſme en hyver : & les riches ſe couvroient d'habits de fourrure ſi juſtes ſur le corps, qu'ils laiſſoient voir la figure de tous leurs membres.

Leurs armes.

Ils portoient leurs armes par tout, comme leurs vétemens, au lit, à la table, à l'Autel, & dans les conſeils. Aprés l'Empire de Trajan, ils commencerent

ſe ſervir de la cuiraſſe & du caſque, u'auparavant ils croyoient n'appartenir u'aux lâches, pour ſe déguiſer en ſol- ats; & ils mirent ſur celuy-cy des cor- es de bœuf, ou des bois de Cerf, pour n eſtre plus effroyables. Leurs boucliers ſtoient larges & peints de diverſes cou- eurs, & leurs épées longues & tran- hantes. Leurs demy-picques, leurs lan- es, dont ſe ſervoit la cavalerie, & leurs ıvelots, avoient la pointe armée d'un er étroit & petit.

Leurs alimens & leurs logemẽs.

La pluſpart prenoient leur repos & eurs repas ſur la terre; & vivoient ordi- airement de fruits ſauvages, de lait, de omage, ou de venaiſon, qu'ils paitriſ- oient des mains & des pieds, au lieu e la faire cuire. Quelques-uns, habi- oient des maiſons couvertes, ou de feüil- es ou de chaulme, ſcituées prés des ntaines, des rivieres & des foreſts, oignées les unes des autres; même dans eurs Bourgs & dans leurs Villages. D'au- es, paſſoient l'Eſté au milieu des champs l'Hyver ils ſe retiroient dans des ca- ernes qu'ils faiſoient exprés. Ils culti- oient tantôt une contrée, & tantôt une utre; & partageoient les Terres d'année n année, ſuivant la condition & le be-

ſoin de chacun : Soit pour rendre l'agriculture moins utile, & moins capable ainſi, de ralentir leur ardeur guerriere : Soit pour empeſcher que les uns n'amaſſaſſent d'aſſez grands biens, pour s'élever au deſſus des autres, & n'aſpiraſſent à leur commander.

Leur generoſité & leur probité.

La generoſité & la probité leur eſtant naturelles, ils ne déferoient pas moins aux bonnes mœurs qu'aux bonnes Loix; & craignoient autant d'eſtre coupables que d'eſtre punis. Ceux-cy, pour avoir fuy la mort dans le combat, ſe la donnoient de leurs propres mains; Et ceux-là, pour avoir quitté leurs boucliers, comme eſtant infames, ſe privoient de tout commerce humain & divin, & n'oſoient plus aſſiſter aux ſacrifices, ny paroître dans les Aſſemblées. Ils avoient du mépris pour l'argent, & davantage encore pour l'or, à cauſe qu'il eſtoit plus mol : Trafiquoient par échange, ſeulement pour le beſoin, & ne connoiſſoient ny uſure ny intereſt. Ils traitoient humainement tous les Etrangers; & lors qu'ils n'avoient plus rien pour les feſtiner, ils les conduiſoient chez leurs voiſins, qui eſtoient obligez de les recevoir.

Ils croyoient que les femmes avoient

uelque rayon de Divinité ; Leur por- Leur reſ-
oient un reſpect tout particulier : Se con- pect & leur fide-
ntoient d'une ſeule : s'uniſſoient à elle lité pour
uſſi étroitement que l'ame fait avec le les femmes.
orps ; & comme par le lien conjugal, le
nary & la femme n'avoient plus qu'une
même vie, ils ſuivoient enſemble les ar-
mées pour n'avoir qu'une même mort.
De ſorte que d'ordinaire leurs enfans nai-
oient dans leurs camps ; & reſpiroient
n meſme temps le jour & la guerre.
Que s'il s'en trouvoit quelqu'une con-
vaincuë d'adultere, le mary l'ayant raſée
& dépoüillée en preſence de ſes parens,
a chaſſoit de ſa maiſon à coups de bâton,
& la promenoit de la ſorte par le Village:
fin que ce châtiment fût une leçon pu-
blique de la continence, dont ils faiſoient
une profeſſion ſi exacte, qu'ils rejettoient
e concubinage ; mêmes en quelques Pro-
vinces, les ſecondes Nopces. Ils n'a-
voient d'exercices que la guerre & la
chaſſe : hors de-là, leurs plus braves
gens ne faiſoient que boire & manger,
dormir ou joüer ; & ſouvent avec une
paſſion ſi forte, qu'aprés avoir tout per-
du, ils hazardoient encore leur liberté.
Ils laiſſoient le ſoin de leurs maiſons Le ſoin qu'ils avoient de leurs affaires domeſtiques.
aux femmes, aux enfans & aux affranchis,

& celuy du labourage & du bétail aux eſclaves ; qui, comme Fermiers, leur en payoient tous les ans certaine quantité de bled, d'étoffe, &c. Croyant que les tenebres avoient precedé la lumiere, ils contoient par nuits, & non point par jours; & dans les ordres qu'ils donnoient, mettoient une telle nuit, & non pas un tel jour. Pour trouver la gloire, ils cherchoient la guerre juſques chez les Etrangers : Ils y alloient rangés, chacun ſous l'étendard de ſa famille, & par l'exemple & le ſecours qu'ils ſe donnoient mutuellement, ils s'expoſoient aux dangers avec plus de hardieſſe, & s'en retiroient avec plus de facilité. Ils marchoient au combat en chantant ; emportoient leurs bleſſez & leurs morts, au plus fort de la mélée ; & les livroient aux femmes, qui penſoient ceux-cy, & lavoient les corps de ceux-là, pour eſtre en ſuitte brûlez ſans aucune ceremonie.

Leur Gouvernement Civil & Militaire.

VI. Bien qu'entr'eux il y eût autant de dominations differentes qu'il y avoit de Nations, le Gouvernement moitié populaire, & moitié Monarchique, tel que celuy des Lacedemoniens, en eſtoit preſque ſemblable en tous lieux. Sans parler des affranchis & des eſclaves, dont ils

ils faisoient peu de conte, ils estoient distinguez en deux ordres, l'un des Nobles & l'autre du Peuple, ou des libres d'extraction; & n'avoient que deux conseils, l'un de Police & l'autre d'Estat: Celuy-cy particulier, & celuy-là general. Au premier, se trouvoient les principaux des Nobles, pour decider les moindres affaires; Au second, les Nobles & le Peuple conjointement, pour ordonner des plus importantes, concernant la Paix & la Guerre. Là ils élisoient leurs Rois, leurs Capitaines, leurs Juges, nommez Gravions ou Burgraves, leurs Bardes ou Prestres, qui tous étoient de la plus haute Noblesse; & leurs Comtes ou leurs Eschevins qu'ils prenoient entre ceux du Peuple; qui par leur merite, & par leurs exploits estoient les plus considerez.

Leurs Rois.

Le Roi estoit choisi dans la famille la plus ancienne & la plus illustre; & proclamé tel d'une voix commune, il prenoit possession de sa Dignité, lors qu'estant élevé sur un bouclier, on le portoit au tour de l'Assemblée. Il n'avoit qu'une puissance limitée, & pouvoit estre dépossé, si par sa conduite, il se monstroit indigne de son rang. Aussi il tenoit

à honte de n'estre pas le plus vaillant, comme le plus grand ; & s'exposoit le premier aux dangers les plus affreux, où les siens faisoient vœu de le suivre, & de mourir même pour sa deffense. De sorte que le Prince combattoit pour la gloire, & les sujets combatoient pour le Prince. Lors qu'il leur faisoit quelque proposition, ils avoient moins d'égard à son autorité qu'à ses raisons ; & pour exprimer leur refus ou leur consentement, ils murmuroient ou faisoient bruire leurs armes. Il marchoit toûjours accompagné d'une grande suitte, tenoit table ouverte ; & pour ayder à l'entretenir, il avoit part aux Amendes.

Leurs Capitaines.

Les Capitaines recevoient les ordres des Rois, & les faisoient executer aux soldats. Ils rangeoient leurs armées par bataillons & par escadrons ; Et comme l'Infanterie, qui estoit la meilleure, avoit beaucoup de viteſſe, ils la méloient ordinairement avec la Cavalerie. La guerre finie, ils estoient dépoſez ; & retournoient comme personnes privées, dans leurs Bourgs ; où selon leurs actions, ils estoient toûjours respectez & considerez entre les plus Nobles.

Leurs Juges.

Leurs Juges, qui quelquefois avoient

esté leurs Capitaines, rendoient la justice dans les Bourgs & dans les Villages; & se faisoient accompagner de cent personnes de condition libre. Ils punissoient jusqu'aux moindres fautes; & comme ils avoient peu de Loix, & que les Peuples estoient ennemis de procés, ils prononçoient sur le champ, & sans beaucoup de formalitez. Ils ne pouvoient condamner qu'à une amende de bétail & de chevaux, non pas mesme pour homicide; & se trouvoient aux Assemblées de famille, où de leur consentement les peres, ou les plus proches parens mettoient les armes en main aux jeunes gens, lorsqu'ils estoient capables de les porter. L'on ignore s'il y avoit appel de leurs jugemens au Conseil general: Mais si l'on considere la liberté du pays, l'on n'aura pas de peine à le croire.

Leurs Bardes estoient encore leurs Juges, & seuls avoient droit de vie & de mort. Ils punissoient diversement, selon la diversité du crime. On pendoit à un arbre les traîtres & les deserteurs: On étouffoit les lâches & les infames dans un bourbier; puis on les couvroit de clayes, comme pour ensevelir leurs lâ-

chetez & leurs infamies dans un silence eternel. Et les peines qu'ils ordonnoient estoient prises, non pour des marques de rigueur & d'autorité ; mais pour des effets du commandement des Dieux, qu'ils croyoient presider aux batailles ; ne voulant peut-estre recevoir que les Dieux pour arbitres souverains de leurs vies.

Les Eschevins n'avoient d'eux mêmes aucune autorité, & ne pouvoient que conseiller les Gravions : Mais les Gravions aussi ne pouvoient connoître d'aucune cause sans les Eschevins.

Leur Religion.

VII. Outre leur Dieu Tuiston, les Allemans adoroient Mars, le Soleil, la Lune, & Mercure, qu'ils appelloient Theutates, dans les bois, & non dans les Temples ; & dédaignoient d'en avoir des Images & des Statuës, comme s'il n'eût appartenu qu'à l'esprit de les figurer. Ils mettoient Mercure au dessus des autres ; & luy sacrifioient mesmes des hommes en de certaines ceremonies. Pour connoître l'avenir, ils consultoient le hennissement des chevaux blancs, attelez au char de leurs Dieux ; le tournoyement des eaux dans les rivieres ; le murmure des ruisseaux ; le vol & le chant des Oyseaux ; Les faux Oracles des Pre-

ſtres & des femmes qu'ils croyoient inſtruites des ſecrets du Ciel. On faiſoit battre un des leurs, contre un captif du party contraire, de meſmes que ſi l'iſſuë de leur combat eût dû preſager celle de leurs affaires domeſtiques & publiques. Ils avoient une inſigne veneration pour leurs Bardes, qui ſe diſoient iſſus de Druyo, Mage fameux; & n'oſoient leur deſobeyr, de peur d'eſtre interdits du feu & de l'eau.

VIII. Au reſte, comme ils eſtoient veritablement vaillants, il eſt à croire qu'ils employerent ſouvent leurs armes, ou contre eux-mêmes, ou contre les Etrangers. En effet leurs Hiſtoriens parlent de leur Mars ſurnommé le Victorieux: de leurs Amazones qui firent cinq expeditions en Aſie, ſous diverſes Reines, l'une deſquelles laiſſa ſon nom à la Mer Egée, où elle ſe noya: De Gualtrus qui força Laomedon Roi des Phryſiens à partager avec luy les Terres de ſon Eſtat; & d'Adolphe ou Thelephe Roi des Gots, qui au contraire alla au ſecours des Troyens aſſiegez, & combatit contre les Grecs. Mais à dire le vray, leurs premiers exploits nous ſont inconnus; & le peu que voicy des guer-

Leurs guerres depuis leur commencement juſqu'à Jules Ceſar.

res qu'ils eurent pour se deffendre, ou pour s'agrandir jusqu'à l'entrée de Cesar en Gaule, ne le seroit pas moins, si les Latins leurs plus grands ennemis n'en avoient instruit la posterité.

Leurs guerres contre les Gaulois. De la creation du mõde 1560. De la fondatiõ de Rome 363. Avant l'an de grace 388.

Les Gaulois, estant autrefois plus belliqueux que les Allemans, furent les premiers qui les attaquerent, sous la conduitte de Sigovese, l'un des Rois de la Gaule Celtique, Neveu ou Beaufrere d'Ambigat Roi des Berruyers. Car ce Prince, ayant quitté son Royaume, trop petit pour contenir ses sujets, dont il mit sous les armes tous ceux qui estoient en âge de les porter, passa le Rhin au dessus des Suisses; & s'empara de la Baviere, de la Boheme & de la Carinthie, où habitoient les Armalausiens & les Marcomans, qu'il deffit en plusieurs batailles.

Ensuitte les Tectosages, Peuples du Languedoc, eurent le mesme succez dans la mesme entreprise, & occuperent les lieux les plus fertiles, le long de la Foreſt Hercinie: d'où leurs colonies inonderent depuis, la Hongrie, l'Austriche, l'Esclavonie, la Russie noire, la Pologne, la Macedoine & la Grece.

Mais lorsque les Gaulois eurent beau-

coup perdu de leur premiere valeur dans les voluptez, & dans l'opulence que leur apporta le commerce de la Mer, les Allemans eurent leur revanche, & ne gagnerent pas moins qu'ils avoient perdu.

Leurs guerres dans la petite Allemagne.

Plusieurs de leurs Peuples, à diverses fois, entrerent dans la Gaule Belgique, & victorieux des naturels Habitans, se saisirent des Terres qui sont entre le Rhin & l'Escaut, que l'on nomme encore aujourd'huy la petite Allemagne, ou les dix-sept Provinces du Pays-bas. Ceux qui montrerent le chemin aux autres, furent les Eburons, les Cœresiens, les Pemaniens, les Condrusiens & les Segniens. Les trois premiers conquirent le Liegois, les Duchez de Brabant, de Lambourg, & de Luxembourg: Les Condrusiens, le Colonnois: les Segniens, le Pays de Juliers: Et tous ensemble furent appellez Germains; c'est à dire, *hommes militaires*; Et puis, *Tongres* du mot Tuiscon, corrompu par les Gaulois, qui transporterent ces noms à tous les Allemans.

Guerres des Cymbres & des Teutons.

A ceux-cy succederent les Cymbres & les Teutons, dont la valeur fit tant de bruit, qu'elle étonna toute l'Europe, incertaine des lieux qu'ils attaqueroient.

De la fondatiõ de Rome 639. Avant l'an de grace 112. De la fondatiõ de Rome 640.

Aprés avoir quitté leurs Terres inondées de l'Ocean, ils errerent plus d'une année par l'Allemagne au nombre de trois cens mille hommes, sous la conduite de leurs Rois Theutodomus & Boiorix : Pillerent l'Illyrie, où ils deffirent les Consuls Cecilius & Papirius ; & attirerent dans leur alliance les Tigurins & les Ambrons, Suisses des Cantons de Zuric & d'Ambrun. S'estant divisez en deux Corps d'armée, ils se jetterent en même temps dans la Gaule Narbonnoise soumise aux Romains; Et pour les en chasser, les combatirent en quatre batailles avec un bonheur toûjours égal. Les Allemans gagnerent la premiere contre Julius Silanus dans la Savoye ; Les Suisses, la seconde contre Cassius Longinus dans le Dauphiné, Les Allemans encore, la troisiéme contre Aurelius Scaurus ; Et la quatriéme contre Manlius & Cornelius Cepio, dans le Languedoc, où ils forcerent leurs Camps, & leur tuerent quatre-vingt mille Romains, & quarante mille de leurs Alliez.

643. 646. 647.

Ensuitte ils coururent sans resistance des Alpes jusqu'aux Pyrenées, passerent chez les Celtiberiens, qui les repousserent ; Et rentrant dans la Gaule, tournerent

nerent enfin leurs armes contre l'Italie, à dessein de la conquerir. Déja pour cét effet ils marchoient separement, lorsque Marius & Catulus Consuls, les arrestèrent en chemin, & les deffirent en trois batailles, qui rassurerent Rome étonnée, & releverent sa gloire abbatuë. Marius eut seul l'honneur des deux premieres, qu'il donna au mois de Juillet contre les Theutons & les Ambrons, auprés d'Aix en Provence; & partagea 651.
celuy de la troisiéme avec son collegue, dans la plaine de Verceil, en Piemond, où leurs armées se joignirent contre les Cymbres; dont les femmes moururent comme de vaillans hommes à la deffense de leurs camps. Aprés cela le reste des Cymbres se retira en Allemagne, où ils fonderent Roteüil; Et les Tigurins qui décendoient des Alpes pour se joindre aux Allemans, se sauverent par une prompte fuite. Ainsi la Gaule fut délivrée de ces Barbares, qui l'avoient ravagée pendant dix ans; & mesmes elle en fut pleinement vangée. Car les Romains en tuerent trois cens quarante mille, avec Boiorix Roi des Cymbres; & ils en prirent cent cinquante mille, au nombre desquels se trouva Theuto-

domus Roi des Teutons.

De la creation du monde 3891. De la fondatiõ de Rome 694. Les Allemans entrent dãs la Gaule. * Avant la naissance de Jesus-Chr. 57.

Quarante quatre ans aprés, Arioviſte, l'un des Rois des Sueves, fut * appellé dans la Bourgogne, par les Auvergnats qui diſputoient la Principauté des Gaules contre ceux d'Autun; & avec une armée de quinze mille hommes, ayant deffait les Autunois & leurs Alliez en deux batailles, ſe ſaiſit d'une partie de la Franche-Comté, & ſe mit en devoir d'uſurper l'autre, au préjudice meſme des Auvergnats. Ce qu'il entreprenoit d'autant plus hardiment que cent mille Arudiens, Marcomans, Tribociens & Vangions attirez par le bruit de ſa victoire, & par la bonté du pays, l'eſtoient venu trouver; & que les cent Cantons des Sueves ſous la conduite de deux freres, Naſua & Cimber, s'eſtoient encore campez ſur le bord du Rhin, tous preſts à le paſſer pour ſe joindre à luy.

CESAR.

Jules Ceſar défait les Allemans, & les chaſſe de la Gaule. De la fondatiõ de Rome 695.

Mais comme les Romains, qu'il eſt temps d'introduire icy, avoient déja envoyé Jules Ceſar avec dix Legions dans les Gaules, à deſſein de les conquerir, ce grand Capitaine crut qu'il eſtoit de

l'interest de la Republique d'en déloger les Allemans, de peur qu'il ne leur prit envie de passer un jour, des Gaules en Italie; & embrassa contre eux la deffence du Peuple d'Autun, allié de celuy de Rome. Il leur declara donc la guerre: Et lors qu'il eut prevenu Arioviste, qui vouloit s'emparer de Besançon, & rassuré son armee étonnée de la reputation des ennemis, il le suivit à grandes journées du costé de l'Alsace; & l'ayant joint & forcé au combat, à cinq quarts de lieüe du Rhin, il luy tua quatre-vingt mille hommes, & le contraignit de se sauver à la fuite, au de-là de ce fleuve, avec peu de gens qui l'accompagnerent. De sorte que le victorieux fit un grand nombre de prisonniers Allemans, & demeura maistre de leur bagage, & de leur camp; où des deux filles d'Arioviste, l'une perdit la liberté, & l'autre la vie, avec sa mere, sœur de Vocion Roi de Baviere.

Il deffait encore les Usipettes & les Tencteriens.

Cette deffaite donna tant d'effroy aux trouppes de Nasua & de Cimber, qu'elles abandonnerent le Rhin; & fut suivie de celle des Usipettes & des Tencteriens. Ceux-cy ayant esté chassez de leurs Terres par les Sueves, passerent ce fleuve

698.

auprés de son embouchure, au nombre de quatre cens mille hommes ; & se logerent dans les Estats de Cleves & de Gueldres. Alors Cesar, les ayant attaquez dans leur Camp inopinement, les mit en fuite sans beaucoup d'effort ; & leur donna la chasse jusque sur le bord du Rhin, à l'endroit de sa jonction avec la Meuse ; où les uns furent taillez en pieces, & les autres se noyerent dans ce rapide Fleuve, qu'ils ne pûrent traverser.

Jules Cesar entre en Allemagne.

Cesar pour tirer un dernier avantage de la reputation que ces victoires luy avoient acquise, passa deux fois le Rhin sur des Ponts de bois, qu'il fit faire en peu de jours ; & entra dans l'Allemangne pour l'étonner, & pour l'empescher d'envoyer encore des armées dans la Gaule. La premiere fois, il tourna ses armes contre les Sicambres pour avoir donné retraite à ceux des Usipettes, qui luy estoient échappez ; & la seconde contre les Sueves, pour avoir secouru les Habitans de Treves, qu'il venoit de vaincre. Mais dans l'une & dans l'autre de ces entrepriſes, les ennemis, qui se retirerent dans les bois & dans les ma-

698.
701.

fais, n'ayant ozé l'attendre, il ne voulut pas s'engager plus avant dans leurs Provinces; & content de les avoir ravagées, & d'avoir renouvellé l'alliance avec les Ubiens, il retourna dans les Gaules, dont la conqueſte qu'il acheva depuis, luy fut un degré pour monter à l'Empire du Monde.

CHAPITRE III.

DE L'ALLEMAGNE ROMAINE.

I. *Les conqueſtes qu'y firent Druſus, Tibere, Germanicus, &c.* II. *Sa reduction en Provinces.* III. *Sa diviſion en Gouvernemens & ſon adminiſtration ſous les Romains.*

Auguſte fait attaquer l'Allemagne par ſes Lieutenans.

I. AUGUSTE ſon Succeſſeur, pour honorer ſa memoire, voulut aſſujettir ce pays qu'il avoit découvert; & pour cét effet il envoya en divers temps Druſus & Tibere, fils de l'Imperatrice Livie, Quintilius Varus, & Germanicus fils de Druſus, avec de puiſſantes armées.

Conqueſtes de Druſus en Allemagne.

DRUSUS ſoûmit les Vindeliques (dont la ferocité parut en celle de leurs femmes, qui faute de traits lancerent leurs enfans contre les Romains); & pour loger les garniſons qu'il leur donna, fonda Auſbourg, qui premierement porta ſon nom, puis celuy d'Auguſte.

738.

Avec la meſme valeur il conquit dans la petite Allemagne, ce qui n'eſtoit pas encore de l'Empire. Et pour la commodité des Habitans & des Romains, il fit

739.

faire en Hollande une digue contre les inondations du Rhin, qui a sa pente naturelle du costé des Gaules, & un Canal de deux lieuës de long, depuis Arnem sur le bras superieur du Rhin, jusqu'à la source du Sal, aujourd'huy l'Isell ou Isellordt, qui tombe dans le sein de Zuiderzée entre la Hollande & la Frise, pour joindre ensemble ces deux fleuves.

Il transporta la guerre, de la petite Allemagne dans la grande, sur deux Ponts qu'il fit faire sur le Rhin; l'un à Bonne & l'autre à Mayance, deffendus par un grand nombre de Forts & de Vaisseaux; & il dompta les Cattes, les Usipettes, les Tencteriens, les Marcomans, les Cheruſces, les Sueves & les Sicambres: En un mot, tous les Peuples qui estoient entre le Rhin, l'Elbe & la Mer Baltique, dont il fit passer dans la Gaule quatre cens mille prisonniers, qu'il logea le long des bords de ce premier fleuve. Il eut contre eux du desavantage en une rencontre, où ils prirent & brûlerent vingt de ses Centeniers: Mais il les deffit en tant d'autres, que leur estant infiniment redoutable, ils donnerent son nom à la peste. Pour les

740.

contenir, ayant fait construire des Forts sur leurs plus grandes rivieres ; & entre autres plus de cinquante sur le bord du Rhin, qui furent les commencemens des Villes que l'on y voit aujourd'huy ; Il mit en chacun des Garnisons & des Gouverneurs, dont le principal residoit à Mayance, le Poste le plus commode pour apprendre, & pour reprimer promptement les émotions de l'une & de l'autre Allemagne ; & par ce moyen il les contraignit à gouster le calme d'une Paix profonde. Mais estant mort d'une cheute
744. de cheval, dont il se cassa la cuisse, âgé de trente ans, aimé & regretté de tout l'Empire, les Allemans firent voir qu'ils avoient esté vaincus, & non pas domptez ; & coururent aux armes pour rompre le joug, dont ils ne pouvoient souffrir la pesanteur.

Conquestes de Tibere en Allemagne.

TIBERE qui avoit déja conquis la Rhetie & la Pannonie, marcha neuf fois contre eux avec douze Legions ; & vainquit plusieurs de ces Peuples Barbares ; Entr'autres les Lombards qui
745. estoient les plus feroces, & les Sicambres, dont il logea quarante mille chez les Bataves. Il reprima encore les entrepriſes de Merobaudus Roi des

Marcomans, Prince de grand cœur, plus Barbare par sa naissance, que par son esprit, & si puissant qu'il s'égaloit, & se faisoit craindre à l'Empereur même. De-sorte que Tibere porta les aigles triomphantes jusqu'au bord de l'Elbe, sans qu'aucune perte interrompit son bonheur; & sçeut assujettir si puissamment ces pays sauvages, qu'ils furent reduits en forme de Province. Mais s'il en vint à bout, ce fut moins par la valeur, que par la prudence qui estoit la plus eminente de ses qualitez, & celle aussi dont il se servoit le plus.

QUINTILIUS VARUS excellent Juge, & mauvais Capitaine, qui considera que ces Peuples n'avoient de l'homme que la figure, & se persuada qu'une Police exacte les pourroit civiliser, se contenta de les citer devant son Tribunal, comme s'il eut esté au milieu de Rome; & leur faisant ressentir que les Loix de cette superbe Ville étoient plus rudes que ces armes, les contraignit à se revolter. Ainsi s'estans unis secretement sous l'autorité d'Arminius Roi des Cheruſces, ils le surprirent de nuit dans son Camp, au milieu des bois & des marais, qui environnent Teute-

De la fondation de Rome 761. De la naissance de Jesus-Christ 11.

bourg, au pays des Bructeriens, & firent un horrible carnage des trois Legions, dont ſon armée eſtoit compoſée. Alors ils firent toute ſorte d'outrages au corps de ce General, qui plus magnanime pour mourir, que pour combattre, s'eſtoit tué luy-même; Et l'ayant mis en pieces, à demy brûlé, en envoyerent la teſte à Merobaudus, qui la renvoya à Auguſte pour eſtre honorée de la ſepulture. Ils traînerent les aigles par deriſion; immolerent à leurs Dieux les principaux des Centurions & des Tribuns; pendirent les Soldats aux arbres, & s'acharnerent particulierement contre les Orateurs. Car aux uns ils creverent les yeux, aux autres ils coupperent les mains, & couſirent la bouche d'un autre, aprés luy avoir arraché la langue: *Afin*, diſoient-ils, *que cette vipere ceſſat de ſiffler*. Cette victoire dérobée leur redonna la liberté, & fit que l'Aigle de l'Empire qui avoit franchy les rivages de l'Ocean, s'arreſta ſur le bord du Rhin.

L'an de grace 12.

Conqueſtes de Germanicus en Allemagne. L'an de grace 14.

GERMANICUS, qui fut choiſi comme le ſeul capable de reparer cette perte, aprés avoir appaiſé les Legions mutinées par la mort d'Auguſte, arrivée avant qu'il commençât la guerre, la fit

aux Allemans pendant les trois premie-
res années de l'Empire de Tibere avec
une prudence égale à sa valeur ; & leur 15.
montra que son Pere Drusus revivoit en 16.
luy, plus grand qu'il n'estoit en luy-
meſme. Il rompit plusieurs fois les ar- 17.
mées, & ravagea les Terres des Marces,
des Cattes, des Angrivariens & des Bru-
cteriens, chez lesquels il dressa un tom-
beau aux Legions de Varus ; Remporta
deux victoires signalées sur Arminius, à
la teste des Cheruſces, & des autres Na-
tions du Rhin jusqu'à l'Elbe ; Eleva de
superbes trophées de leurs dépoüilles ;
Et contraignit plusieurs de ces Peuples,
meſmes des plus éloignez, à luy de-
mander la Paix. Car ayant consideré que
l'Esté, si court de luy-même en ces cli-
mats, se consommoit presque entier, à
chercher l'ennemy au travers des bois &
des marais d'une vaste étenduë, où les Bar-
bares avoient l'avantage sur les Romains
que les Romains avoient sur les Barbares
à la campagne, & que l'Hyver toûjours
rude & long, rendoit le retour dangereux
& precipité ; Il avoit resolu, pour passer
en ce pays, de prendre la route de l'O-
cean, sans s'éloigner de la Coste, & de
gagner les fleuves par leurs embouchu-

res, qui l'auroient conduit sans peine & promptement jusqu'au fond des Provinces qu'il eut attaquées.

L'Allemagne s'affranchit de la domination des Romains aprés la mort de Germanicus.

II. Mais comme il se preparoit à une nouvelle campagne, qui eût sans doute terminé la guerre, il fut rappellé par Tibere, jaloux de sa gloire; Et aprés avoir triomphé à Rome, passa dans l'Orient pour en appaiser les troubles. Aussitôt l'éloignement du vainqueur fit oublier à la pluspart des Allemans, qu'ils avoient esté vaincus; & leur rehaussant le courage, les soûleva contre Tibere, qui de son costé eut plus de soin de les contenir, que de les asservir. De sorte, qu'au de là du Rhin il n'y eût que les Frisons Orientaux, les Usipettes, les Tencteriens, les Juhoniens, les Mattiaques, & les Allemans leurs voisins, qui le reconnurent, & qui furent encore une fois reduits en forme de Province. Mais ils demeurerent peu de temps en cét estat; & non contens de s'estre affranchis * ils combattirent sans cesse pour s'agrandir, comme l'on verra dans la suitte de cette Histoire:

18.

*Les Romains furent tout à fait chassez de l'Allemagne en l'An de grace 538.

Pour les autres Peuples de la grande Allemagne, contre qui les Romains ne firent plus aucune entreprise, s'estant

déchirez long-temps en des guerres civiles, ils tournerent leurs armes contre leur commune ennemie ; & plus heureux à l'attaquer qu'ils n'avoient esté à s'en deffendre, la firent enfin succomber. Car s'il est permis de le repeter, plusieurs de ces Nations Barbares, non seulement prirent & pillerent Rome plus d'une fois ; Mais encore elles démembrerent le Corps de l'Empire, & s'en approprierent les diverses pieces.

Division de l'Allemagne en Gouvernemens.

III. Mais pour revenir à l'Allemagne de l'obeïssance Romaine, elle fut divisée en cinq Provinces, l'une Presidiale, & les autres Consulaires : Celle des Sequaniens appellée la grande : Les deux Germaniques, superieure & inferieure ; Et les deux Belgiques, premiere & seconde, qui pour Capitales avoient Bezançon, Mayance, Cologne, Treves & Rheims.

Comme elle estoit gouvernée par les Romains.

En chacune il y avoit un Gouverneur, une armée, un Edile, un Questeur, & plusieurs autres Officiers de moindre consequence.

Les Gouverneurs, dont le principal residoit à Mayance, tenoient leurs Sieges dans leurs Capitales, dont sous le Regne du grand Constantin, ils commencerent à prendre le nom de Ducs, & leurs

Lieutenans celuy de Comtes ; & ils ordonnoient ſouverainement des affaires de Paix & de guerre.

L'armée eſtoit en partie de Legionnaires Romains, & en partie des Alliez, qui le plus ſouvent ſervoient dans la Cavalerie ; & logeoient dans les Bourgs & dans les Villages.

L'Edile & le Queſteur, ou Treſorier, avoient ſoin, l'un des ouvrages, des bâtimens, des chemins, & l'autre des deniers publics, & des vivres, pour la ſubſiſtance de l'armée.

La pluſpart de ces Peuples eſtoient Provinciaux, & les autres en petit nombre, eſtoient ou Coloniens ou Municipaux.

Les Provinciaux eſtoient forcez d'apprendre la langue latine ; de payer des Tributs immenſes d'argent, de bled, d'armes & de chevaux ; De fournir de temps en temps des Gens de guerre, choiſis entre leur jeuneſſe la plus fleuriſſante, de loger les Magiſtrats & les Soldats ; & de recevoir chaque année ces Magiſtrats envoyez de Rome, avec les haches & les faiſſeaux de Verges, qui ſans aucun égard à leurs Loix, faiſoient garder le droit Romain.

Les Coloniens estoient, ou Legionnaires, veterans des armées Romaines, envoyés dans les Villes pour les peupler, ou naturels Habitans, qui avoient acquis le droit de Colonie. Ils n'estoient obligez qu'à fournir quelques Troupes de Cavalerie ou d'Infanterie ; ils suivoient le droit Romain, & pouvoient pretendre aux Charges de l'Empire. Ils estoient divisez en deux ordres, les Decurions & le Peuple ; qui comme Images du Senat & du Peuple Romain, formoient aussi leur Gouvernement sur celuy de la Republique. Car le Peuple chaque année éliſoit, entre les Decurions, deux Magistrats Souverains, un Intendant, & un Tresorier qui avoient mesme fonction que les Consuls, les Ediles, & les Questeurs.

Les Municipaux estoient ceux qui quoy qu'Etrangers, par de grands & de longs services, avoient acquis le Titre & les droits de Citoyens Romains. Ils estoient exempts de toutes Charges ; & vivoient selon leurs anciennes Coûtumes.

Mais comme ces choses sont assez connuës, on ne s'y arrestera pas davan-

tage ; & l'on passera desormais aux Rois de France de la premiere & de la seconde race, qui étendirent leurs conquestes en Allemagne ; aprés qu'on aura touché legerement l'origine de leur Monarchie, qui fait partie de ce sujet, & se presente icy d'elle-même.

CHAP. IV.

CHAPITRE IV.

DE L'ALLEMAGNE AUSTRASIENNE.

I. *De l'origine des François.* II. *Suitte des Rois Merovingiens depuis Childeric, & le grand Clovis, jusqu'au dernier de leur Sang.* III. *Celle des Carlovingiens, depuis Pepin le Gros jusqu'à Loüis quatriéme.* IV. *Celle des Empereurs Teuthoniques, depuis Conrad* I. *jusqu'à Frederic* II.

I. SOus l'Empire de Valerien les Allemans, enfermez du Rhin, du Meyn, du Sal & de l'Elbe, ayant renouvellé la ligue, que quarante ans auparavant ils avoient faite contre les Romains, en marquerent le dessein par un changement de nom assez ordinaire entr'eux; & prirent en general celuy de Francs, ou de François, tiré de ces mots de leur langue *Freien & Anſen*, qui signifient *Heros* ou *Demy-dieux libres*. Mais trois de leurs Peuples, appellez quelquefois Sicambres, en general, à cause qu'ils habitoient les Terres de

De l'origine des François, 260.

cette Nation ancienne, transportée en Hollande; les Ansivariens qui le prirent les premiers; les Saliens, & les Ripuaires, ou Ribarols, ainsi nommez du fleuve Sal, aujourd'huy l'Isell, & des rives du Rhin, de la Meuse & de la Mozelle, qu'ils occuperent depuis, soûtinrent la gloire de ce nom avec tant d'ardeur, qu'ils se le rendirent propre & particulier. Ceux-cy commencerent à se faire connoître sous l'Empire de Galien; & pendant deux cens trente-cinq ans, continuërent à se signaler en divers endroits de l'Europe; sur tout dans la Gaule, ou pour la conquerir, ils firent toûjours la guerre avec autant de courage, que de malheur. Car presqu'aussi souvent qu'ils combattirent les armées des Empereurs, Probus, Maximien, Constantius, Constantin, Julien, Valentinien, &c. ils furent battus & repoussez; & quelquefois mesmes ils perdirent leurs Rois, & se virent poursuivis jusques dans le fond de leurs Provinces.

Mais enfin sous la conduite de CLODION fils de Pharamond, le premier de leurs Rois (selon Aymoïnus,) ils
*444. passerent * le Rhin, tandis que les Ro-

mains estoient occupez contre les Gots ; & se rendirent Maistres de tous les pays, qui sont entre ce fleuve & la riviere de Somme.

Sous MEROVE'E Successeur de Clodion, ils y ajoûterent le territoire de Mayance, la Picardie, la Normandie, & l'Isle de France, aprés la deffaite d'Attila, où leur valeur contribua le plus. Ils partagerent ainsi la possession des Gaules, avec les Romains qui en tenoient encore quelques Provinces ; & avec les Visigots, les Bourguignons & les Bretons, qui déja s'y estoient établis. 450. 456.

Depuis, ils les en chasserent, les uns aprés les autres ; & par une suite continuelle de batailles & de victoires, ils étendirent les bornes de ce Royaume, appellé *France* de leur nom, qui fleurit encore aujourd'huy, & sans doute n'aura point de fin, que celle du Monde.

II. Mais pour s'attacher seulement à ce qui concerne cette Histoire, CHILDERIC fils de Merovée, rejetté par les François, à cause de son incontinence, relegué chez Basin Roi de Turinge, pays des Cartes, & rappellé par les soins de Guyemans son favory, ayant Suitte des Rois Merovingiens. 458. 1. Childeric.

appris de ſon malheur, que la gloire eſt la veritable Maiſtreſſe des Rois, la chercha toûjours au milieu des perils; Et aprés avoir pris Treves, dit-on, mourut au retour d'une guerre contre les Allemans.

481. 2. Clovis dit le Grand.

CLOVIS ſon fils rendit le Royaume de Turinge tributaire, & remporta une victoire eſtimée miraculeuſe, prés de
491. Tolbiac, aujourd'huy Zulg, contre
496. Alaric, & Adelgerion Rois des Sueves & des Allemans, qui eſtoient entrez ſur les Terres de Sigibert, Roi de Cologne, & des François Ribarols, à deſſein de paſſer en France. Enſuite il conquit leurs pays depuis le Meyn juſqu'aux Alpes; & en ayant exterminé la pluſpart des Habitans, contraignit le reſte à ſe refugier chez les Griſons ſous la protection de Theodoric Roi d'Italie, Beaufrere du Victorieux, qui fit leur paix, & moyenna leur retour en leur Pays. Mais ce fut à condition qu'ils payeroient tribut; & qu'ils ſeroient gouvernez par des Comtes François, & par des Ducs
540. de leur Nation, qui ſeroient tenus de faire hommage aux Rois de France, & ne pourroient porter le titre de Rois. Clovis, de magnanime devenu perfide

& cruël, continua encore à s'agrandir du coſté de l'Allemagne, au préjudice de ſon honneur, & de trois Princes, ou petits Rois des François ſes parens, qui relevoient de luy. Il incita Cloderic fils de Sigibert Roi de Cologne, à tuër ſon Pere; & ſous pretexte de punir un parricide il le fit auſſi-toſt maſſacrer luy-méme, par des Officiers qu'il envoya ſur les lieux pour s'aſſurer de ſes treſors. Il fit aſſaſſiner Cararic Roi, peut-eſtre, de Treves, & ſon fils avec luy; quoy que pour eviter ſa fureur, ils euſſent pris les ordres ſacrez, & ſe fuſſent refugiez dans un Cloiſtre. Il fendit la teſte à coups de hache à Regnacaire Roi de Cambray & d'Arras, & à Richaire l'un de ſes freres, qui luy furent livrez par leurs propres ſujets, dont il avoit corrompu la fidelité, & trompé l'avarice avec des bracelets de cuivre doré; Et par ces moyens, ſi peu dignes de luy, il s'empara des Eſtats de ces Princes infortunez. 511.

511.

THIERRY l'aîné de ſes enfans eut en partage le Royaume de la France Orientale, nommé Oſtenrich, & par corruption Auſtrie & Auſtraſie, qui comprenoit au delà du Rhin l'ancienne Fran- 3. Thierry. 511.

ce ; L'Allemagne proprement dite ; La Baviere, l'Auſtriche & la Turinge : Au deça tous les pays juſqu'à la Meuſe, & de plus Rheims, Châlons, Cambray & Laon, ſes Villes Limitrophes du coſté de la France Occidentale, appellée Veſtenrich, Veſtrie ou Neuſtrie, contenant le reſte du Royaume François, entre la Loire & la Seine juſqu'à l'Ocean.

Ce Prince demeuroit ordinairement à
517. Mets, ou plûtôt à Rheims, dont il fit la Capitale de ſon Eſtat ; & pour l'aſſurer & le policer, il alloit ſouvent de Ville en Ville, & rendoit la juſtice à ſes ſujets. Il oppoſa la valeur de ſon fils, & celle d'Odilon Comte d'Anvers (Fondateur, diſent quelques-uns, de la Maiſon des Comtes Palatins du Rhin, & des Ducs de Baviere) à la fureur des Saxons inferieurs, qui eſtoient décendus en Flandres ; & par ces Princes, il contraignit les Barbares à quitter le butin qu'ils y avoient fait, & à remonter en diligence ſur leurs Vaiſſeaux. Marchant
* 518. en perſonne, il joignit ſes forces * à celle d'Hermenfroy Roi d'une partie de la Turinge, qui déja ſanglant du meurtre de Berthier, l'un de ſes freres, appel-

loit les François pour détruire l'autre, dont il promettoit de partager l'Estat avec eux ; Et sans beaucoup d'effort il vainquit, & tua Baderic l'aîné de ce parricide. Mais lors * qu'il vit Hermenfroy s'approprier le prix commun de leur victoire, de son Allié il devint son ennemy ; & aprés l'avoir deffait, & mis en fuite à Rennebourg en une bataille qui dura trois jours, il l'attira à Zulg, & le fit precipiter des rempars en bas, pour se mieux asseurer la possession de son Royaume qu'il avoit conquis, & qu'il pretendoit luy appartenir du chef de Bazine son ayeule. Comme il en avoit exterminé la pluspart des Habitans, il y logea les Saxons qui l'avoient accompagné ; & même y fit passer des François, qui retournerent ainsi à l'un des premiers lieux de leur origine. * 527.

THEODEBERT son fils soûmit le pays des Grisons, & une partie de celuy des Saxons ; & fit alliance avec les Allemans & les Gepides, pour aller porter la guerre jusqu'à Constantinople, au travers de la Pannonie, & de la Mysie, à cause que l'Empereur Justinian prenoit le titre *de vainqueur des François* : Ce qu'il eut executé, si la mort ne l'eût prevenu. 536.

547. 4. Theodebalde.

THEODEBALDE ou TIBAULD son fils, incapable de rien entreprendre de luy-même, veu la foibleſſe de ſon corps, & de ſon eſprit, permit ſeulement à Lutraire & à Bucelin, Seigneurs Allemans, ſuivis d'une armée de ſoixante-quinze mille hommes, de paſſer, au ſecours des Gots, en Italie, où la peſte & la valeur de Narces les fit tous perir. Ce Roi mourut paralitique la ſeptiéme année de ſon Regne.

556. 5. Clotaire.

CLOTAIRE premier du nom, Roi de Soiſſons, ſon Oncle paternel, luy ayant ſuccedé au Royaume d'Auſtraſie, deffit prés du Vezer les Saxons, qui s'eſtoient revoltez; perdit contre eux une bataille importante, que ſon armée donna malgré luy; & par pluſieurs autres qu'il gagna les années ſuivantes, ſe fit raiſon de cét affront.

558. 6. Sigebert.

SIGEBERT, l'un de ſes fils Roi d'Auſtraſie, vainquit ſur la rive de l'Elbe les Huns ou Avarois, qui de leur pays, ſcitué au de là du Danube, avoient penetré juſque dans la Turinge. Enſuite il demeura leur priſonnier en une bataille, que les enchantemens de la Magie deciderent contre luy, dit Gregoire de Tours; & racheta ſa liberté, tant par les

561.

566.

promeſſes

promesses qu'il fit, que par l'argent qu'il donna à leur Roi, l'honorant de son alliance. 567.

CHILDEBERT son fils, deffit & chassa de la Baviere Garibalde, qui s'en estoit fait Roi; & y rétablit Tassillon, que l'autre en avoit dépossedé, pour la gouverner en qualité de Duc. Il détruisit encore le petit Royaume des Varnes, qui avoient quitté le Duché de Mecklebourg, pour s'habituër en Hollande; & fit tuër jusqu'au dernier de cette Nation. 7. Childebert. 575. 589. 594.

CLOTAIRE II. surnommé le Grand, Roi de France, qui dépoüilla les Bastards de Childebert du Royaume d'Austrasie, & en investit son fils Dagobert, marcha contre les Saxons rebelles, par lesquels ce jeune Prince avoit esté vaincu & blessé; & aprés avoir tué de sa main Berthould leur Duc, il en fit un si grand carnage prés du Vezer, qu'il n'en demeura aucun, dont la hauteur excedât celle de son épée. Il divisa l'Austrasie en plusieurs Comtez où il établit Radhon Comte Palatin superieur; & donna l'administration de Mayance, de Vorme, de Spire, de la Westrie, & de la Fraconie à Clodomir, Duc de Franconie, qui selõ Lhemã fonda Frãcfort. 8. Clotaire II. 613. 626.

9 Dagobert. DAGOBERT souffrit que les Esclavons, qui avoient battu son armée prés
631. du Chasteau de Wagastbourg, ravageassent la Turinge impunement; & que le Duc de la Mysnie leur soûmît cette Province qui relevoit de luy; à laquelle ces Barbares, nommez depuis Venediens, ajouterent les pays scituez entre le Sal & la Vistule, la Mer Baltique & le Holstein. Comme les Bulgares avoient esté chassez de leurs Terres par les Avarois, il logea
631. neuf mille de ces malheureux dans la Baviere; & de l'humanité passant à la barbarie, il les fit égorger aussi-tost en une seule nuit. L'Eglise Cathedrale de Spire le reconnoît pour son Fondateur; parce qu'il en rétablit l'Evesché, qui
640. avoit long-temps vaqué avant son Regne.
10 Sigebert. SIGEBERT son fils, que l'on met au nombre des Saints, n'estant pas encore majeur, voulut reprimer l'audace de Raoul, Duc de Turinge, qui s'erigeoit en Souverain; & par la division de ses Capitaines perdit une armée contre ce Rebelle. Ce Monarque donna aux Evesques de Spire les Decimes de leur Eglise, qui luy appartenoient. Ensuite les Rois faineants ayant renoncé à la gloire de regner pour en éviter la peine, les

Maires du Palais gouvernerent pour eux; & prirent en main la deffenſe du Royaume d'Auſtraſie. Suite des Carlovingiens

1. Pepin le Gros.

PEPIN LE GROS fit donc pluſieurs fois la guerre * tant à Ratbod Duc de la Friſe Occidentale, qu'à Ville-Haire Duc des Allemans, & des Sueves qui s'eſtoient revoltez; & toûjours avec avantage. * 688. 697. 712.

2. Charles Martel.

CHARLES MARTEL ſon fils fut * prés de vingt ans aux priſes avec les Friſons Occidentaux, les Bavarois & les Saxons, qui avoient aſſujetty les Bructeriens, les Attuariens & les Thuringiens; Et par de frequentes victoires il atterra leurs principales forces, & non pas l'obſtination avec laquelle ils aſpiroient à l'independance. Neanmoins il reduiſit à l'extremité Hubert Duc de Baviere, d'où il amena Bilitrude & Sinichilde, qu'il épouſa depuis, l'une femme, & l'autre fille du Duc Odilon; & tua le Succeſſeur de Ratbod, nommé Papon Duc des Friſons, dont il ravagea le pays d'un bout à l'autre avec le fer & le feu. * 709. 710. 712. * Depuis 721. juſqu'à 745.

3. Carloman.

CARLOMAN ſon fils contraignit Odilon ſon Beaufrere, qui prenoit la qualité de Roi de Baviere, de ſe contenter de celle de Duc; & Theodoric Duc 743.

de Saxe, de luy preſter ſerment de fi-
746. delité.

4. Pepin le Bref. PEPIN LE BREF ſon frere, Prince,
748. puis Roi des François, le premier de la race des Carlovingiens, fit la guerre trois fois en dix ans contre les Saxons; & leur impoſa un tribut de trois cens chevaux, qu'ils devoient luy preſenter à l'Aſſemblée generale au mois de Mars, outre le tribut de cinq cens vaches qu'ils payoient déja. Il entra auſſi dans la Baviere, dont Griffon ſon Frere avoit depoſſedé le Duc Odilon; & l'ayant rangé dans le devoir, y rétablit ce dernier; qu'enſuite il eut
749. beaucoup de peine à contenir; veu l'intelligence que le Bavarois entretenoit avec les Lombards ennemis de la France.

CHARLEMAGNE

LOVIS *le debonnaire*

LOVIS *le Germanique*

CHARLE *le Gras.*

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE

CHARLEMAGNE. LOUIS LE DEBONNAIRE.

LOUIS LE GERMANIQUE. CHARLES LE GROS.

CHARLEMAGNE fils & successeur de Pepin, contraignit Tassilon, fils d'Odilon, qui s'estoit ligué avec Didier Roy de Lombardie son Beaupere, à se remettre entre ses mains; & l'ayant renfermé dans le Monastere d'Olton, ou de Loresheim, puis en celuy de Jumiege, avec son fils Teudon, divisa son Duché en plusieurs parties pour estre gouvernées par des Comtes. 1. Charlemagne. 788.

En une seule campagne il mit sous son obeïssance les Velatabes, ou Willces Esclavons, au de-là de l'Elbe, anciens Ennemis de la France Austrasienne; & receut à Dragunte ou Dragavit, Vuiltzan le principal de leurs Chefs, qui luy donna des ôtages, & luy presta serment de fidelité. 789.

En huit années il fit trois voyages con- 791.

tre les Huns habituez dans la Pannonie, alliez de Taſſilon pendant ſa revolte, qui avoient ravagé ſes Terres; Emporta ſur eux pluſieurs victoires; Leur oſta les treſors immenſes qu'ils avoient amaſſez du pillage des autres Nations; & les ayant preſque exterminez, mit en leur place des Colonies de François, & de Venediens, qui repeuplerent ce pays nommé Auſtrie, c'eſt à dire, Orientale, & depuis Auſtriche.

798. 772. Il fit auſſi, en trente-trois ans, neuf diverſes guerres contre les Saxons; Les vainquit en huit grandes batailles, & dans une infinité de rencontres & de combats: Deſola leur pays; renverſa leurs Temples & leurs Idoles; Diſperſa la pluſpart des Habitans en France, en Flandre, en Suiſſe, en Italie; fit trancher la teſte en un meſme jour à Ferdi ſur le fleuve Alare, à quatre mille cinq cens de leurs priſonniers, pour avoir ſurpris & maſſacré Gillon & Adalgiſe, deux de ſes Generaux, quatre Comtes, & quelques troupes qu'ils commandoient: Puis quittant la rigueur, il pardonna à une quantité innombrable de ces Barbares, qui, deſarmez, ſortirent des bois, & ſe vinrent jetter à ſes pieds

pour implorer sa clemence : leur accorda les Privileges & la liberté dont jouïssoient les François : receut en son amitié Vuidikind, l'un de leurs principaux Ducs, & luy donna le Duché d'Angrie : Et par ces moyens differents acheva de soûmettre cette Nation jusqu'alors indomptable, & tant de fois domptée. 805.

Enfin ce grand Monarque rendit tributaires les deux Pannonies, la D[illegible], l'Illyrie, la Liburnie, & la Dalmatie, avec toutes les Nations qui sont entre le Rhin & la Vistule, l'Ocean & le Danube.

6. Loüis le Debonnaire 817.

LOUIS LE DEBONNAIRE, son fils, perdit le pays des Venediens, qui neanmoins n'avoit pour luy qu'une obeïssance de civilité.

7. Loüis le Germanique 845.

LOUIS LE GERMANIQUE, son fils, premier Roi d'Allemagne, ou par luy-mesme, ou par ses Lieutenans vainquit les Abodrites, les Sorabes, les Esclavons, les Dalmates, les Bohemes & les Suisses ; Et usurpa le Royaume de Lotraine sur ses Neveux, Loüis II. Roi d'Italie, & Loüis le Begue Roi de France tous deux Empereurs.

8. Charles le Gros 876.

CHARLES LE GROS, son fils, Roi du Rhin, & encore de l'Elbe & du Da-

nube par la mort de Loüis, & de Carloman ſes freres, c'eſt à dire, de
880. toute l'Allemagne, puis Empereur & Roi de France; comme foible de corps & d'eſprit regna foiblement, tant à l'égard de ſes ſujets, que de ſes ennemis. Ainſi il endura que les Hongres, Peuples ſortis de la Scythie, ſe logeaſſent dans les Pannonies, dont ils chaſſerent les Huns; & pour ſe delivrer de Godefroy, & de Sigefroy, Rois des Normans, qui depuis la Suede & le Dannemarc, lieux de leur origine, avoient ravagé l'Allemagne juſqu'à Mets, il donna à l'un Giſle, fille naturelle de Lothaire II. avec le Duché de Friſe,
884. & à l'autre deux mille quatre-vingts livres d'or.

ARNOVL·

LOVIS·IV.

CONRAD·I·

HENRI·I·

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

ARNOUL. LOUIS IV.

CONRAD I. HENRY DE SAXE I.

ARNOUL, son Neveu, Bastard de Carloman, Empereur, eut peine à se defendre de Zuendeboch Roi des Esclavons, auquel il avoit donné son amitié & le Duché de Boheme; & pour opposer à ce Rebelle les forces des Hongres, il accorda à ces Barbares les Terres de l'Empire qu'ils avoient envahies. En Lorraine sur le bord de la Meuse, il deffit & tailla en pieces une armée de quatre-vingts dix mille Normans qui vouloient s'établir en ce Royaume; & en investit Zuendebaud son Bastard. Il vit naistre les factions des Grands & des Prelats, qui déchirerent l'Allemagne par de sanglantes Guerres; & ne fit rien pour les étouffer; soit par interest, soit par nonchalance; car on remarque qu'ayant

9. Arnoul. 888. 890. 895.

eſté élevé à tant de grandeurs contre ſon attente, il ſe contentoit de joüir du preſent, & negligeoit l'avenir.

LOUIS IV. ſon fils, le dernier des Carlovingiens, qui luy ſucceda à l'âge de huit ans, & n'en regna que douze, oſta le Royaume de Lorraine à Zuendebaud, ſon frere naturel, autant odieux à ſes ſujets qu'il eſtoit vitieux; & ne put le deffendre contre Charles le Simple Roi de France, qui auſſi-toſt l'occupa tout entier, à la reſerve de quelques places, où ſe maintint le Duc Giſalbert. Enſuite prés d'Auſbourg (où Leopold Duc de Baviere, l'un des anceſtres des Electeurs de ce nom, commandoit ſon armée) il perdit une grande bataille contre les Hongres, qui par ce moyen ravagerent ſans reſiſtance la Baviere, la Suaube, la Franconie & la Saxe; & ſe rendit leur tributaire pour avoir la paix avec eux. Mais n'ayant pû l'obtenir de ſes propres Vaſſaux, qui mépriſoient ſa jeuneſſe, il eut toûjours ſur les bras Arnoul fils de Leopold, dont les Bavarois avoient fait leur Roi, Adelbert Marquis de Bamberg, les Ducs de Suaube & de Franconie, & celuy de Saxe, le plus puiſſant de tous, qui ſe revol-

10. Loüis IV 900.

905.

terent contre luy. Car ces Princes, & les autres Grands ; à leur exemple, mettoient leur principal intereſt à detruire l'autorité ſouveraine, pour élever la leur, & s'approprier les Terres de leurs Gouvernemens. De ſorte qu'ils regardoient le Roi comme leur ennemy commun ; & meſme, plûtôt que de le ſecourir, ſouffroient l'invaſion des Etrangers : Soit pour ménager leurs forces, & ne point laiſſer leurs Provinces dégarnies ; ſoit pour attendre l'occaſion de profiter de la ruine de leurs voiſins.

CONRAD, Duc de Franconie, de Heſſe, du Veterau, & de Fridlar, fut le premier des Monarques Teutoniques, qui ſuccederent aux Carlovingiens, & regnerent pendant trois cens ſoixante ans. Aprés la mort de Loüis IV. tous les Grands d'Allemagne tournerent les yeux ſur Othon Duc de Saxe, comme le plus illuſtre par ſa Nobleſſe, par ſa prudence & par ſa vertu ; & le proclamerent Empereur : Mais ce Prince leur repreſenta, qu'il eſtoit trop foible en ſon extreme vieilleſſe, & dans ce changement de Souverains pour ſoûtenir le

Empereurs Teutoniques.
1. Conrad I.

poids de la Couronne : Qu'ils avoient besoin d'un Roi, qui par son épée honorât son Sceptre, & qui leur enseignât à vaincre autant par son exemple, que par son Conseil : Que Conrad n'avoit point d'égal, tant en puissance, qu'en force d'esprit & de corps ; Et qu'il estoit le plus digne de leur commander. La magnanimité de cét avis, le fit recevoir comme une Loy. De sorte que Conrad fût élevé *
911. sur le Trône Imperial, & contraint en mesme temps pour s'y maintenir, de prendre les armes contre Eberard Comte de Franconie son Frere, Arnoul le Mauvais Duc de Baviere, Bouchard le vaillant Duc de Suaube, Gisalbert Duc de Lorraine, Beranger & Berthoul ses freres, qui vouloient qu'on obeït à Charles le Simple Roi de France, de la race de Charlemagne. Conrad dépoüilla Arnoul de ses Estats ; fit trancher la teste aux Freres de Gisalbert, prisonniers de guerre ; pardonna à quelques-uns des factieux ; en proscrivit quelques autres ; & fit un si grand carnage de ceux qui s'obstinerent dans la Rebellion, qu'on crut, dit l'Histoire, qu'ils renaissoient pour

le combatre. Il fut moins heureux contre Henry de Saxe, fils d'Othon; qui luy deffit plusieurs armées; & contre les Hongres, qui pillerent * & ravagerent avec le fer & le feu, la Saxe, la Turinge, le Buchau, la Franconie, le Territoire & la Ville de Basle, l'Alsace & la Lorraine. Car estant affoibly par ses maladies continuelles, il les combattit avec peu de succez; & pour les obliger à se retirer, il leur donna beaucoup d'argent, & promit chaque année de leur payer une tres-grande pension. Il se proposoit d'en exterminer la Nation. Mais le redoublement de ses maux, luy faisant préjuger son dernier moment, il manda les Princes; les exhorta à la concorde; leur conseilla de nommer Henry de Saxe pour son Successeur; luy envoya les ornemens Imperiaux, pour rendre au Fils ce qu'il devoit au Pere; Et mourut * peu de jours aprés. * 914.

* Le 23 de Decembre 919.

HENRY DE SAXE surnommé L'OYSELEUR, parce qu'il receut les marques de l'Empire, estant à la chasse de l'oyseau, fut éleu * par les Grands, & par les armées, assem- * 920.

II. Henry 1.

blez à Fridlar ; Et s'excuſant de recevoir le titre d'Empereur que le Pape luy offrit, ſe contenta de celuy de Roi. Quelques-uns des Princes refuſerent de le reconnoiſtre. Mais il fléchit
* 920. * Arnoul le Mauvais, qui s'eſtoit rétably dans ſon Duché, en une conferance qu'il eut avec luy, ſur le point de le combattre prés de Ratiſbone ; Et luy donna la Baviere, & le droit de nommer les Eveſques de cette Province. Il pardonna à Bouchard Duc de Suaube, qui eſtant trop foible pour luy reſiſter, le vainquit par ſa ſoumiſſion ; Et tout preſt d'envahir la Lorraine, il y maintint le Duc Giſalbert, repentant & ſoumis ; & meſmes luy donna ſa fille Gerberge en mariage. Il ſurmonta les Henetiens, les Sorabes, les
* 931. Danois, les Dalmates & les * Bohemes : fit faire le dénombrement de ſes Peuples : En deſtina la neufviéme partie à la deffenſe des Provinces, & les huit autres à la culture des Terres : Rétablit le commerce : fit fortifier les Villes, où il établit des Gouverneurs & des Magiſtrats ; & receut dans ſes armées une infinité de Gentilshommes,

& de Soldats, dispersez par troupes dans la campagne, qui pour ne pas mourir de faim, cherchoient à vivre du malheur d'autruy. Il refusa de payer aux Hongres, le tribut qu'on leur avoit promis : Les combatit dans la Saxe, qu'ils attaquerent : Prit leur Roi prisonnier ; & ne le delivra que par un Traitté de Paix, de neuf années, qui fut juré solemnellement. Ce temps estant expiré, Henry, quoy que malade, marcha contre ces Barbares, qui estoient entrez dans la Turinge : leur donna bataille prés de Mespurg, dans la Misnie : En tua * quatre-vingts mille ; & pour perpetuer le souvenir de sa victoire, il la fit peindre dans le Palais de cette Ville. Il agrandit les limites de l'Empire du costé de la France. Car si l'on en croit Lheman, Charles le Simple, qu'il secourut d'une armée contre les François rebelles, s'estant abouché avec luy à Coblens sur le Rhin, luy ceda le Royaume de Lorraine, & toutes les Provinces Belgiques. Henry mourut âgé de soixante ans d'une apoplexie imparfaite, qui se tourna en paralysie, le * 934.

deuxiéme Juillet neuf cens trente-sept & fut enterré à Quedlinbourg.

OTHON·I·

OTHON·II·

OTHON·III·

HENRI·II·

VITTORIO EMANUELE · NAPOLI

OTHON I. OTHON II. OTHON III. HENRY II.

OTHON de Saxe, son fils, premier du nom, dit le GRAND, fut élu Empereur par la pluſpart des Princes Allemans, & couronné à Aix la Chappelle par Hildebert Archeveſque de Mayance. Sa Grandeur naiſſante luy fit naiſtre trois grands rivaux, qui ſans le témoigner, ne l'eſtoient pas moins l'un de l'autre, Henry de Saxe ſon frere, Eberard Duc de Franconie, & Giſalbert Duc de Lorraine. Henry pretendoit à l'Empire, comme fils d'un Empereur, qui n'eſtant que Duc avoit eſté Pere d'Othon; Et les deux autres, comme iſſus du Sang des Princes François, & de celuy de Charlemagne du coſté des femmes. Ils ſe declarerent contre le Souverain: mais la victoire ſe declara contre eux, & particulierement à la bataille d'Andernac, qui termina ces diſſentions. Eberard mourut en combattant vaillamment: Giſalbert, ſe vou- III. Othon. I.

lant ſauver, perit dans le Rhin; Et Henry, qui les pieds nuds, ſe proſterna à ceux de ſon Frere, luy fit oublier ſon crime par ſon repentir. De ſorte qu'Othon luy donna depuis le Duché de Baviere, vacant par le trépas de Berthold. Enſuite l'Empereur marcha contre Loüis d'Outremer Roi de France leur Allié; & fit ſortir les François de l'Alſace, dont ils s'eſtoient rendus Maiſtres. Ayant fait la Paix avec ce Roi ſon Beaufrere, puis qu'il avoit épouſé Gerberge de Saxe, veufve de Giſalbert, il entra en France pour le ſecourir contre ſes Sujets Rebelles: joignit ſes forces aux ſiennes: prit quelques Places en Picardie: aſſiegea Rouën inutilement; & ſe retira ſans rien faire de conſiderable, quelque grande que fût ſon armée. Il attaqua Boleſlas, qui par un parricide s'eſtoit rendu Succeſſeur de Venceſlas Duc de Boheme ſon Frere, avec toute la haine qu'on doit avoir pour de grands coupables; Et comme laſſé du ſuccez inégal de tant de combats, il le receut quinze ans aprés dans ſon amitié. Avec moins de peine, & moins de temps, il vainquit les Danois, & les obligea de ſe faire Chreſtiens.

Estant veuf de sa premiere femme, Princesse Angloise, il conceut de nouveaux desirs pour Adelaïde fille de Rodolphe Roi de Bourgogne, & veufve de Lothaire Roi de Lombardie, que Beranger d'Yvrée, deuxiéme du nom, aussi Roi de Lombardie tenoit assiegée dans le Chasteau de Canessa; Et descendit * en Italie pour la secourir. Il prit Pavie, delivra la Princesse, l'épousa solemnellement; & content de cette double conqueste, retourna en Allemagne; où Beranger & son fils Adalbert le suivirent pour implorer sa grace. Il se laissa flechir * à leurs soumissions dans l'Assemblée d'Ausbourg; & les recevant à luy faire serment de fidelité, les rétablit dans leurs Estats. Luitpol, son fils du premier lit, qui n'approuvoit pas ce second mariage, s'estant * revolté, Othon l'assiegea dans Mayance, & puis dans Ratisbonne; le contraignit de se rendre; luy ordonna de se trouver aux Estats de Frislar, pour estre jugé; Et neanmoins, comme il estoit à la chasse, il pardonna à ce Fils criminel, qui les larmes aux yeux, & les pieds nuds, accompagné de quelques Prelats, se presenta inopinement devant luy;

* 950.

* 951.

* 953.

& le pria de se souvenir qu'il estoit son Pere.

Othon s'opposa ensuite à la fureur des Hongres, qui croyant que ses forces estoient épuisées, couvrirent le Duché de Baviere d'une infinité de soldats, & le ravagerent de l'un à l'autre bout. Il les combattit * pendant trois jours prés d'Ausbourg, le long du Leck; en fit un carnage presque aussi grand que leur nombre; & prit trois de leurs Generaux, ou Rois, qui furent pendus. Il y perdit entr'autres Princes, Conrad le Sage Duc de Franconie son Gendre, Burgard Duc de Suaube; Et s'y acquit les noms de Grand, de Pere du Pays, & d'Auguste, que les victorieux luy donnerent sur le champ de bataille.

* 10. d'Aoust 955.

Il repassa * en Italie à la priere du Pape Jean XII. opprimé par Beranger; conquit aisément la Lombardie; alla à Rome, où le Pape le proclama Empereur; prit Beranger avec Wille sa femme, dans le Mont Lyon en Umbrie; & les relegua prisonniers à Bemberg. Mais le Pape, qui reconnut que les Allemans, comme plus puissans estoient plus à craindre que les Lombards, s'estant fortifié dans Rome avec le secours

* 962.

d'Adalbert, qu'il y receut aussi-tost que les Imperiaux en furent sortis; Othon y courut en diligence; contraignit les Habitans * assiegez de se rendre; convoqua une Assemblée de Prelats Romains; y fit deposer le Pape fugitif, qui refusa d'y paroistre, lorsqu'il y fut appellé pour se justifier des crimes, dont il étoit accusé; luy fit nommer Leon pour Successeur; punit l'audace du Peuple, qui se souleva, & l'attaqua dans son Palais; prit cent ostages des Principaux de la Ville, qui luy promirent fidelité; & leur fit jurer qu'on n'éliroit jamais aucun Pape que du consentement des Empereurs. * 963.

Cependant lors qu'Othon se fut retiré avec son armée, pour aller eriger les Duchez de Spolette & de Camerin en Principautez, & combattre Adalbert, les Romains chasserent Leon, & rappellerent Jean; qui maltraitta les Evesques & les Cardinaux du Party contraire au sien; fut tué, dit-on, en adultere; & fit ainsi place à Benoist V. qu'on élut précipitamment. Othon, en estant averty, alla mettre le siege devant Rome; mépriſa les Excommunications que le nouveau Pape lança contre luy;

du haut des murailles ; s'ouvrit les portes de la Ville, * par la faim qu'il y fit entrer ; y rétablit Leon, & la domination Imperiale ; reprit * enſuite le chemin de l'Allemagne : Et y mena Benoiſt, qui mourut exilé auprés de l'Archeveſque de Hambourg.

* 10. de Iuillet 964.

* 965.

Mais de nouveaux troubles qui s'éleverent à Rome, le rapellerent * encore en Italie. Car Leon eſtant mort, Jean XIII. fut éleu avec l'agrément des Ambaſſadeurs Imperiaux, puis empriſonné & relegué dans la Campanie par les factieux ; & preſque en meſme temps, rétably par eux-meſmes. L'Empereur, à ſon arrivée, fit pendre treize des mutins les plus coupables ; demeura longtemps à Rome pour l'accoûtumer plus aiſément à l'obeïſſance ; y manda Othon ſon fils, qu'il avoit déja aſſocié à l'Empire ; & le fit couronner * en ſa preſence.

* 966.

* Le jour de Noël 967.

Alors ayant receu des Ambaſſadeurs de Nicephore Phocas, Empereur de Conſtantinople, il luy envoya * les ſiens qui furent tuez, ou empriſonnez par les Grecs ; & dans le reſſentiment qu'il en eut, il fit ravager la Poüille & la Calabre, Provinces de l'Empire d'Orient ; &

* 968.

coupper le nez à tous les Grecs qu'on y fit prisonniers. Toutefois il contracta alliance avec Jean Zimiscés, Successeur & meurtrier de Nicephore; & pour la rendre plus étroite, il conclud le Mariage d'Othon le jeune son Fils, avec Theophanie, Niéce du Monarque Grec, qui fut * celebré à Rome par le Pape Jean XIII. * 970.

Aprés son retour * en Allemagne, l'Empereur estant à Vespres dans l'Eglise de Mersbourg, la feste * de l'Ascension, fut surpris d'une prompte & violente maladie, peut-estre d'une Apoplexie, & mourut la nuit suivante, de son Regne le 37. & de son Empire le 13. Ses entrailles furent inhumées à Munleben en Turinge, & son corps dans l'Eglise de S. Maurice à Magdebourg. Il juroit par sa Barbe, qu'il laissoit croistre jusqu'à la ceinture, selon la mode de son siecle en Allemagne; & faisoit porter une hache devant luy, comme les Consuls Romains faisoient autrefois. Il consideroit la Couronne, comme un depost sacré qu'il avoit receu du Ciel; & se preparoit à la porter dans les Assemblées solemnelles, par de ferventes prieres; & par des jeûnes rigoureux. Il donna aux * 971. *En May 974.

Eveſques une infinité de Villes & de Marquiſats, de Comtez & de Duchez; Et pour égaler leur puiſſance à celle des Princes ſeculiers, il affoiblit celle de l'Empire. Un jour de Paſques, ayant prononcé un jugement de mort contre un Gentilhomme, qui par hazard en avoit tué un autre; & qui deſeſperé que l'Empereur l'eut condamné preſque ſans l'entendre, avoit oſé ſe jetter ſur luy, le renverſer à ſes pieds, le frapper, & le prendre à la barbe, il fit appeller ce malheureux qu'on menoit au ſupplice; l'écouta favorablement, le declara innocent, & luy ordonna, pour toute punition de ſon attentat ſur la Majeſté Imperiale, de s'abſtenir durant quelque temps de paroiſtre en ſa Preſence. Pendant ſon Regne, une pierre d'une grandeur immenſe, tomba * du Ciel avec le tonnerre, prés d'Auſbourg, & des Croix * parurent d'elles-meſmes ſur les habits de pluſieurs, qui paſſant pour Lepreux, furent ſeparez de la ſocieté civile.

* 951.

* 957.

OTHON de Saxe, deuxiéme du nom, appellé *le Sanguinaire*; ou *la Paſle-Mort des Sarraſins*, fils d'Othon le Grand & d'Adelaïde de Bourgongne; ayant eſté élevé * à l'Empire par une

973.

nouvelle

nouvelle Election, reprima l'ambition de Henry de Baviere, ſon Couſin germain, qui s'eſtoit fait proclamer Empereur dans Ratiſbonne; Conquit la Lorraine, que les parens de Giſalbert ſe vouloient approprier; Et en donna * le Duché à Charles Frere de Lothaire Roi de France, qui comme Fils aîné de la Reine Gerberge, s'en promettoit la meilleure partie. Othon par ce moien, s'attira l'indignation de ce Roi, qui l'ayant ſurpris à Aix la Chappelle, faillit à l'arreſter priſonnier, & l'obligea de ſe ſauver à la fuite. Pour ſe vanger de cét affront il entra en France, avec ſoixante mille hommes, & fit le degaſt juſqu'à Paris. Mais l'approche de l'Hyver & de l'ennemy l'ayant forcé de ſe retirer, il fut ſuivy & deffait * par Lothaire, au paſſage de la riviere d'Aiſne, qui eſtoit debordée; & il y laiſſa ſon bagage & ſon Arriere-garde. Ayant fait la paix avec les François, il fit la guerre en Italie, contre les Grecs & les Sarraſins, pour les chaſſer de la Poüille & de la Calabre, qu'on luy avoit promiſes pour la Dot de ſa femme, l'Imperatrice Theophanie; & leur donna bataille prés de Benevent, * où

* 977.

* 978.

* 982.

il fut deffait & vaincu par la lâcheté des Italiens qui prirent la fuite. Il se sauva presque seul vers le Golphe de Tarente ; & ne pouvant entrer du côté de la terre dans Rossano, où estoit Theophanie avec l'Evesque de Mets, & le bagage, parce que les Sarrasins luy en fermoient le passage, il se lança dans la Mer, pour y passer à la nage. Mais ayant esté arresté & emmené en Sicile, par des Pirates Grecs, qui crurent qu'il estoit de leur Nation, à cause qu'il en parloit la langue parfaitement, il fut conduit sur le rivage d'Italie prés de Rossano, par l'entremise d'un Marchand Esclavon qui le reconnut, sans le faire connoistre ; Et tandis que les Pirates estoient attentifs à conter l'argent de sa rançon qu'on leur fit porter, il monta sur un cheval qu'on luy tenoit en main expressement, & se jetta dans la Ville. Aussi-tost qu'il eut assemblé de nouvelles forces, il assiegea, força & brûla Benevent ; Et poursuivant vivement les ennemis à la campagne, les batit en plusieurs rencontres. A son retour à Rome, il fit tuër en un festin les principaux Autheurs de la fuite des Italiens ; & * mourut quelque temps aprés (ou du

*Le 8. de Decembre. 965.

déplaisir qu'il eut toûjours de son desastre, ou d'un coup de fleche empoisonné qu'il avoit receu dans la Calabre) la 10. année de son Regne, & fut enterré sous le Portique de l'Eglise de S. Pierre, dans un tombeau de Porphire.

OTHON de Saxe, troisiéme du nom, dit *l'Enfant*, ou *le Roux*, ou *le Miracle du monde*, fils d'Othon II. & de Theophanie, n'avoit que douze ans lorsque son Pere mourut à Rome. Ainsi Crescentius Nomentanus, Consul & Gouverneur de la Ville, & Henry de Saxe Duc de Baviere, oserent se faire proclamer Empereurs; celuy-cy par les Romains, qui aspiroient à reprendre la Dignité Imperiale, & celuy-là par les Princes Allemans, qui la vouloient retenir; & comme les Usurpateurs passent aisément de crime en crime, jusqu'au plus grand, l'un relegua le Pape Jean, qui refusa de confirmer son Election, & l'autre se rendit Maistre de la personne, & de la liberté d'Othon, sous pretexte de le proteger, comme son tuteur. Mais les amis mesmes de ce Duc, condamnans cette violence, ils se joignirent contre luy avec les autres

Grands d'Allemagne ; le contraignirent à leur rendre Othon ; éleurent ce jeune Prince à Veronne ; & le Jour de Noël , * le firent couronner à Aix la
* 983. Chappelle.

On luy donna pour Precepteur le fameux Gerbert , Religieux Benedictin, qui trouvant en luy beaucoup de Genie & d'Amour pour les lettres , orna son esprit de ce qu'elles avoient de plus beau ; & pour Ministres & pour Tuteurs , les Archevesques de Mayence & de Cologne , dont le Gouvernement toûjours moderé , & conforme à leur Profession , & aux interests d'un Roi mineur , établit puissamment son autorité. De sorte que Lothaire Roi de France , qui pretendoit à l'Empire, comme estant de la race de Charlemagne , & s'estoit avancé pour y entrer avec une armée , ne jugea pas à propos de l'attaquer ; Et revint en France , aprés avoir pris Verdun en Lorraine , & Geofroy qui en estoit le Comte & le Defenseur. Hugues Caper , qui fut éleu Roi de France , lorsque Loüis le Faineant , fils de Lothaire eut cessé de regner & de vivre , eut aussi quelques pretentions sur la Dignité Imperiale ,

comme l'un des Descendans de Childebrand, fils de Pepin Heristel & de Pietrude, & Frere de Charles Martel, & par consequent Prince du Sang de Charlemagne, & son legitime Successeur en tous ses droits ; selon sa veritable origine, nouvellement trouvée, & prouvée inconteſtablement par Messire Gaston de Gouſt, Duc d'Espernon, Marquis de Roüillac. Toutefois Hugues n'entreprit rien contre Othon ; & ne pouvant alors qu'avec imprudence, luy disputer la Couronne d'Allemagne, se contenta d'assurer celle de France dans sa Famille.

Cependant, comme l'Italie gemissoit sous le pouvoir tyrannique de Crescentius, Othon y descendit avec une grande armée pour la delivrer : Entra dans Rome, & s'y fit couronner par Bruno Duc de Saxe son proche parent, appellé Gregoire V. qui fut éleu * Pape trente-six jours aprés la mort de Jean XV. Pardonna à Crescentius, qui s'humilia devant luy : appaisa les troubles de Benevent & de Capoüe à la priere des Romains ; Et retourna ensuite en Allemagne. Mais aussi-tost les Romains, passant de la crainte à l'audace, chasse- * 995

rent Gregoire V. dont la severité leur estoit odieuse : Eleurent Pape l'Evesque de Plaisance ; Calabrois, natif de Rossane, homme docte & riche, nommé Jean XVI. Et confirmerent le Consulat à Crescentius, qui pour se deffendre, fit fortifier en diligence, le Mole d'Adrien, aujourd'huy le Chasteau S. Ange, & reparer les murailles de Rome.

Alors l'Empereur, n'estant pas moins irrité de leur Rebellion qu'excité par les prieres du Pape, qui se refugia dans
* 996. sa Cour, retourna * en Italie, assiegea Rome étroitement ; & comme la faim y devint plus redoutable que sa colere, il prit la Ville à discretion, & força le Fort aisément. Sa rigueur s'acrut par le souvenir de son indulgence passée. L'Antipape & le Consul, furent les premiers objets de sa vengeance. Jean qu'on trouva dans le Chasteau, en fut précipité, aprés qu'on luy eut couppé les oreilles, le nez & les mains, & crevé les yeux. Crescentius, qu'on arresta, déguisé & blessé, à quelques milles de Rome, d'où il s'estoit sauvé, y fut promené sur un asne, le visage tourné vers la queuë de cét Animal. Ensuite on luy couppa les membres lentement,

& l'un aprés l'autre : on le jetta du haut des murailles du Fort dans la Ville, *afin* (dit Othon) *que les Romains ne se plaignissent pas qu'on leur eut dérobé leur Empereur* : On traîna son Cadavre le long des ruës ; & enfin on le pendit, au faiſte d'un grand arbre devant la porte du Palais, planté au milieu de pluſieurs autres, où les corps de ſes complices furent auſſi élevez. Son ſupplice n'eut rien d'affreux qu'il n'eut deû prévoir. Car pendant le Siege, l'Empereur, qui vit ce Rebelle proſterné à ſes pieds luy demander pardon, le fit reconduire dans la Forteresſe d'où il eſtoit ſorty pour cét effet ; afin de le prendre de force, & d'ordonner de ſa vie avec plus de juſtice & de ſeverité. Ainſi Othon fit ſucceder l'ordre à la confuſion ; & rétablit ceux de ſon party ; Et ſur tout Gregoire V. qu'il aimoit, & dont il eſtoit parfaitement aimé.

En ce * temps, ſelon quelques Hiſtoriens, ce Pape, ou ſeul ou avec Othon, ordonna que l'Empereur ne pourroit eſtre éleu qu'à Francfort, qu'entre les Princes Allemans, & par eux ; Et pour Electeurs il nomma trois Eccleſiaſtiques & quatre Seculiers ; les Archeveſques * 997.

de Mayance, de Cologne & de Treves, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg, le Comte Palatin du Rhin, 998. & le Roi de Boheme. Mais selon d'autres, cette constitution ne se trouve point : Il n'y a point d'Autheurs contemporains, qui parlent de ces sept Electeurs. L'epitaphe de Gregoire V. qui est dans l'Eglise de S. Pierre à Rome, n'en dit rien, quoy qu'elle contienne ses actions les plus memorables : Les Successeurs d'Othon III. jusqu'à Rodolphe I. furent éleus par tous les Princes de l'Empire : Les Ducs d'Austriche & de Baviere, & les Lantgraves de Turinge estoient de ce nombre ; Et ce qu'on dit de cette Loy, doit estre rejetté comme une Fable. On adjoûte encore que les François & les Italiens, perdant ainsi l'esperance de recouvrer jamais la Dignité Imperiale, en furent infiniment offencez ; Et qu'Othon qui craignit particulierement les mécontentemens de ces derniers, se retira en Allo- *998. magne, * pour en éviter les effets.

Quoy qu'il en soit, ayant quitté l'Italie, où il se voyoit mépriſé pour s'étre relaſché de ſon premier deſſein, d'obliger les Eccleſiaſtiques à ſe reformer, il

y retourna * peu de tems aprés, pour étouffer quelques semences de discorde, qui commencoient à germer dans la Lombardie; & l'ayant calmée par sa presence, il visita le Monastere du Mont Cassin, pour s'acquiter d'un vœu qu'il avoit fait. * 998.

Ce fut * alors que Marie d'Arragon sa femme, ayant adjoûté la calomnie à la prostitution, perit par une mort aussi honteuse que sa vie. Car l'Histoire assure qu'elle ne donnoit point de bornes à ses voluptez; & qu'elle prevenoit les desirs de tous ceux qui l'approchoient: Qu'elle couchoit ordinairement avec un garçon qui la suivoit par tout déguisé en fille: Qu'en presence de plusieurs Princes, elle en fut convaincuë par l'Empereur, qui sur de justes soupçons, ayant verifié le sexe & le crime de cét insolent, le fit brûler tout vif; Et que neantmoins elle continua à luy faire injure avec d'autant plus d'audace, que l'ayant flechy par ses larmes dans cette rencontre, elle ne douta plus de l'excés de son indulgence. Estant dans la Ville d'Amola, prés de Modene elle sollicita un Comte Italien, tres-jeune, & tres-beau, d'assouvir son ardeur * 998.

impudique ; & n'ayant pû vaincre son respect pour son Souverain, & sa fidelité pour la Comtesse sa femme, Elle resolut de le perdre, & l'accusa d'avoir voulu la seduire. Othon fut bien aise, de croire qu'elle avoit esté capable d'un refus ; & sans examiner ce Seigneur luy fit trancher la teste publiquement. La Comtesse veufve, qui parut dans une audiance solemnelle, cette teste encore sanglante à la main, demanda justice à l'Empereur contre luy-mesme, de l'injuste condamnation de son mary ; & la fit connoistre par la preuve du feu, qui luy fut permise. Othon promit de soûmettre sa vie à la rigueur des Loix ; & pour l'execution, il demanda seulement un jour de delay. Mais les Princes terminerent cette Tragedie avec plus d'équité. L'Imperatrice fut brûlée toute vive ; Et la veufve se tint satisfaite de cette vengeance, & de trois Chasteaux qu'Othon luy donna.

Cependant l'Empereur consentit à l'Election par postulation de Gerbert son Precepteur Archevesque de Ravenne, qu'aprés la mort de Gregoire * V. le Clergé Romain éleva dans la Chaire de S. Pierre ; & retourna ensuite en

* Le 4. ou le 25. de Fevrier 999.

Allemagne. Estant allé en Pologne pour voir le Corps de S. Adalbert, il donna le titre de Roi au Duc qui la gouvernoit ; & de-là, il se rendit à Rome, * où il porta les mains de ce glorieux Martyr ; & les deposa dans une Eglise, que pour cét effet il fit bâtir dans l'Isle du Tibre. * 1000

L'année suivante * il fut en danger de perir dans une sedition, qui nâquit d'une querelle particuliere. Les Romains prenant la defense de plusieurs de leurs Citoyens, attaquez par les Allemans, dont quelques-uns avoient esté tuez pour leur insolence, se soûleverent sous la conduite d'un nommé Gregoire, homme riche & puissant ; & assiegerent Othon & Sylvestre dans le Palais-Imperial. Comme cét édifice estoit à toute heure vivement attaqué, qu'il estoit foible de luy-mesme, & depourveu de vivres & de Gens de guerre, il eut esté pris infailliblement, si Hugues Marquis de Toscane, Duc de Rome, & Henry Duc de Baviere, également aimez de l'Empereur & des Romains, n'eussent arresté la fureur des Assaillans. Le Marquis leur proposant de s'accorder, leur promit de faire ce qu'il jugeroit de plus * 1001

utile pour la Ville, & pour l'Empereur; Et lors qu'il fut entré dans le Palais, il en tira les Assiegez vestus des habits de ses gens, qu'il y laissa, & les mit hors de Rome en seureté. Puis pour appaiser les seditieux, qui sçeurent ce qui s'estoit passé, il leur dit qu'il n'avoit point trouvé de meilleur conseil que celuy-là, tant pour Othon, que pour les Romains; veu que leur victoire entiere, eût esté leur perte certaine. Avec une moderation reciproque, il desarma la colere d'Othon, qui aussitost assembla ses forces, pour se vanger de l'affront qu'il avoit receu; Et luy faisant rendre l'obeïssance qui luy estoit deuë, l'obligea de se contenter de la punition de quelques-uns des plus criminels.

Le 18. de Janvier 1001.

Sur ces entrefaites l'Empereur mourut à Paterne, âgé de 28. ans, ou environ, de la petite verolle accompagnée de pourpre; ou du poison que les Romains luy firent donner; ou plûtôt de celuy que Jeanne, veufve de Crescentius, la plus rare beauté de toute l'Italie, luy envoya en une paire de gants parfumez, ou d'un autre venin, dont elle le frotta tandis qu'il dormoit. Car cette femme

qu'il avoit épousée, ou possedée sur des promesses de Mariage, le fit ainsi perir, pour le punir de son infidelité apparante, ou veritable ; ou pour vanger la mort de Crescentius ; Le premier motif, dit-on, qu'elle avoit eu dans ce nouvel engagement. Quoy qu'il en soit le corps de l'Empereur, poursuivy & attaqué par les Italiens qui prirent les armes, & vaillamment deffendu par les Allemans, fut porté & enterré à Aix la Chappelle, où depuis Frideric III. Electeur de Saxe, luy fit eriger un Tombeau de marbre ; Et de-là, on conduisit ses entrailles à Ausbourg, où elles furent inhumées. Il estoit sçavant, & liberal, où plûtôt prodigue; & sur tout envers les Evesques, à l'exemple de son Pere, & de son Ayeul. De sorte que ces trois Princes, donnerent aux Ecclesiastiques les deux tiers de l'Allemagne.

HENRY de Saxe, deuxiéme du nom, Duc de Baviere, Comte de Bamberg, dit le Saint, *l'Apostre des Hongres*, le pere des Religieux, & le *Boiteux*, fils de Henry Hecelon ou le Bref & de Gisle de Bourgongne, & petit-fils de Henry le querelleux, frere d'Othon le Grand, & d'Adelaïde, fille d'Arnoul le 6. Henry II.

Mauvais Duc de Baviere, ne fut éleu
*1002. Empereur que quelque temps * aprés la mort de son Predecesseur, parce que les Princes Allemans ne pouvoient s'accorder sur les divers choix qu'il faisoient d'un Maistre; Et pour s'assurer des marques de l'Empire, il les fit oster à Heribert Archevesque de Cologne, son Ennemy, qui les retenoit. Bruno son Frere, Evesque d'Ausbourg; Echard Marquis de Saxe, petit fils de Ludolph, Duc de Suaube, fils d'Othon le Grand; Herman Duc de Suaube & d'Alsace, & Henry Marquis d'Austriche de la race des Comtes de Schiren issu d'Arnoul le Mauvais, qui vouloit rentrer dans le Duché de Baviere, s'opposerent au couronnement de Henry, comme ils s'estoient opposez à son Election. L'Empereur desarma * les uns par sa liberalité, soumit les autres par sa valeur; Et comme Roi prit * des mains de Villagise Archevesque de Mayence la Couronne Imperiale, qu'il venoit de meriter, comme victorieux.

* 1002

* 1002 15. de Juin.

Ensuite il marcha * contre les Henetiens, qui ayant renoncé au Christianisme qu'ils avoient embrassé sous le Regne du grand Othon, ravageoient

* 1003.

particulierement les Terres des Ecclesiastiques. Cette guerre fut aussi heureuse qu'elle estoit juste. Il prit leurs Villes; Il deffit leurs armées, toutes les fois qu'ils oserent l'attendre; Et les contraignit de luy payer Tribut. Il vainquit encore avec plus de facilité Boleslaus Duc de Boheme, Boleslaus Roi de Pologne, & les Princes de l'Esclavonie, & leur fit prester serment de fidelité. Aussi dit-on que S. George, S. Laurens, & S. Adrien Martyr, dont il prit l'espée qu'on gardoit à Waldberch, combatirent pour luy aux premiers rangs de son armée. Pour reparer les Eveschez de Mersbourg, de Magdebourg de Misnie, & de Stralbourg, que les Henetiens avoient détruits, il en fit rebâtir les Eglises; y donna des ornemens magnifiques; & en augmenta les revenus & les Privileges. Il fit aussi embellir & reparer la grande Eglise de Basle, scituée sur le bord du Rhin; Et pour en defendre les fondemens contre le cours de l'eau, il les fit couvrir d'une levée de terre de quatorze pas de large, revétuë de pierre de taille.

Mais sa derniere liberalité merita toute l'admiration qu'on avoit euë pour toutes les autres ensemble. Il fonda * l'E- * 1006.

veſché de Bamberg, ſur le Domaine du Comte Regnault qui mourut ſans enfans ; Il en fit bâtir l'Egliſe en l'honneur de S. Pierre, de S. Paul, & de S. George ; Il y établit Eberard ſon Chancelier pour premier Prelat ; & luy donna de grandes prerogatives. L'Eveſque de Bamberg par les loix de la fondation eſt obligé, lorſqu'il eſt inſtallé, d'envoyer au Pape, comme à ſon protecteur & Superieur immediat, un cheval blanc, bridé, ſcellé & bardé magnifiquement avec cent pieces d'argent ; Mais par la ceſſion, qu'en échange l'Empereur Henry le jeune fit à Leon IX. de la Ville de Benevent, il eſt affranchy de cette charge. Il precede tous les autres Eveſques d'Allemagne ; & confere en Fief les Charges de Grand-Maiſtre, de Mareſchal, de Chambellan, & d'Eſchanſon de l'Empire, que l'Empereur & les Eſtats avoient toûjours données avant cette inſtitution. Henry fonda encore deux Monaſteres prés de l'Egliſe Cathedrale de Bamberg, celuy de S. Eſtienne, pour des Chanoines Reguliers, & celuy de Saint Michel & de S. Benoiſt pour des Religieux Benedictins ; Le premier du coſté du Midy, & l'autre du

Septentrion. Giſelle de Saxe, Sœur de Henry ; Frideric Duc de la Lorraine Mozellane ; Henry Duc de Baviere ; Thierry Eveſque de Monts ; Adalbert nommé Eveſque de Mets ; Freres de l'Imperatrice ; & Bruno Eveſque d'Auſbourg, qui jaloux de la gloire de l'Empereur ſon Frere en toutes rencontres, fomentoit le mécontement de tous les autres par toute ſorte d'artifices & de calomnies, s'oppoſerent à ce pieux deſſein ; & le traverſerent autant qu'il leur fut poſſible, parce que Henry y employoit ſon patrimoine, & la dot meſme de ſa femme.

La colere du Duc de Baviere, comme la plus forte, fit ſucceder une guerre civile à ces diſſentions domeſtiques. Ce Prince prit Auſbourg, qui eſtoit à ſa bienſeance ; En chaſſa Bruno, dont il s'eſtoit declaré ennemy pour avoir un pretexte honneſte de l'attaquer ; ſe joignit à ſes Freres, & à Guelphe Duc de Suaube, qu'il avoit attiré dans ſon party ; & força pluſieurs Places qui refuſerent de ſe rendre. L'Empereur le vainquit en bataille rangée ; Se ſaiſit du Duché de Baviere ; Aſſiegea * & prit Mets, où Thierry s'eſtoit enfermé ; * 1010.

Détruisit presque cette Ville, & ensuite ayant fait la paix avec ses Beaux-freres il rétablit Henry dans son Duché, Adalbert & Bruno dans leurs Evesschez; & donna le Duché de Suaube, alors vacant, à Erneſt petit Fils d'Albert Comte de Bamberg, qui eut la teſte tranchée ſous le Regne de l'Empereur Loüis IV.

Dés le commencement de ce Regne, le Roy de Hongrie, encore idolâtre, fit demander en Mariage Giſelle de Saxe, la plus belle fille de ſon temps; promit pour l'épouſer, ſelon la volonté de l'Empereur, que luy & ſes ſujets ſe feroient Chreſtiens; Satisfit à cette condition; fut nommé Eſtienne ſur les fonts; épouſa la Princeſſe; & d'elle eut un Fils appellé Henry, comme ſon Oncle, & ſon Parrain; & l'un & l'autre ayant ſignalé leur pieté par des grands miracles, furent mis au nombre des Saints.

Quelque temps aprés l'Empereur, ayant donné la Lorraine au Comte Godefroy d'Ardenne dit à *la Barbe*, & pourveu à la ſeureté de l'Allemagne paſſa * en Italie pour y rétablir l'authorité de l'Empire & de l'Egliſe qu'on mépriſoit; & pour reprimer l'audace

* 21. de Septem. 1015.

du Marquis Ardoüyn qui s'eſtoit fait proclamer Empereur à Milan. Il gagna deux batailles contre Ardoüyn, qui fut tué à la derniere, & conquit aiſément toute la Lombardie. Ayant eſté pris en cette guerre, il trompa la vigilance de ſes Gardes; & pour ſe ſauver, il ſe jetta par les feneſtres d'un Chaſteau, où l'on le tenoit enfermé; mais avec tant de malheur, qu'il ſe demit une cuiſſe, & que depuis il en fut toûjours incommodé. De ſorte qu'eſtant boiteux, le ſurnom luy en demeura. Lheman dit que cela luy arriva dans la Poüille ſous le Regne d'Othon II. armé contre les Grecs & les Sarrazins.

La victoire de l'Empereur fut ſuivie de ſon Triomphe à Rome. Le Pape Benoiſt VIII. accompagné du Clergé, & du Peuple Romain, alla au devant de luy ſelon la coûtume; luy preſenta le Globe Imperial ſurmonté d'une Croix; & l'ayant receu magnifiquement en la Ville, * le couronna dans l'Egliſe de S. Pierre, & fit le meſme honneur à l'Imperatrice Cunegonde. Henry, auſſi pieux que reconnoiſſant, promit qu'il deffendroit toûjours le S. Siege, & con-

* 1014. 24. Fevrier.

firma tous les Privileges, dont Pepin, Charlemagne, Loüis le Debonnaire, & les trois Othons l'avoient gratifié ; & ceux encore du Monastere du Mont-Cassin. Huit jours aprés cette solemnité, le Pont du Tybre fut rougy du sang des Allemans, & des Italiens, qui pour une querelle particuliere combattirent les uns contre les autres, avec une extreme animosité. Ce different estant appaisé, l'Empereur prit congé du Pape, fit ses Pasques à Pavie ; Renvoya son armée en Allemagne ; & sans autre escorte que sa Maison, alla faire ses Devotions à Cluny, où il donna le Globe Imperial, dont Benoist luy avoit fait present, une Couronne d'or enrichie de pierreries, & des Terres dans l'Alsace. Puis il s'en retourna par le chemin de Liege, & de Treves ; En visita les Monasteres ; & leur fit à tous de riches presens.

Benoist VIII. cependant alla en Allemagne, selon la promesse qu'il en avoit faite à l'Empereur, pour rendre plus solemnelle sa fondation de Bamberg ; & pour luy demander secours contre les Grecs qui étendoient leurs conquestes jusque sur le Territoire de Rome. Estant

à Bamberg la semaine Sainte, il dedia * l'Eglise Cathedrale, & celle de S. Estienne en presence de Henry, de soixante-douze Evesques & des Princes de l'Empire; affranchit l'Eveschè de toute puissance seculiere; y fit lire & publier les Bulles de ce Privilege, qu'on y garde encore aujourd'huy; & tost aprés il s'en retourna aussi content de l'Empereur, que l'Empereur l'estoit de luy. * 1019.

Henry à son égard, pour s'acquitter de ce qu'il devoit au Pape & au S. Siege, * passa encore en Italie, pour les secourir; & mena son armée dans la Poüille & dans la Calabre, où les ennemis l'attendoient. Il en chassa les Sarrazins & les Grecs, & contraignit Sagabanus General de ces derniers, de s'enfermer dans Troye à l'extremité de la Poüille, où le grand Annibal avoit autrefois campé. Il tint cette Ville assiegée pendant quatre mois; & comme les chaleurs insuportables aux Allemans, leur faisoient plus de mal, qu'ils n'en faisoient aux Assiegez, il la receut à composition, & la fit raser. Ainsi il unit à l'Empire ces Provinces reconquises; & pour les gouverner & les deffendre, il y laissa le Comte Ismaël, qui depuis fut enterré * 1022.

dans le Monaſtere de Saint Eſtienne de Bamberg.

Tandis qu'il en viſitoit les Villes, il fût dangereuſement malade, & guery miraculeuſement de la pierre. Car on dit qu'eſtant au Mont-Caſſin, où il eſtoit allé demander à Dieu le ſecours qu'il ne pouvoit attendre des Medecins, S. Benoiſt, le Patron de ce Monaſtere, luy apparut en dormant, le tailla, luy mit ſa pierre dans la main; & referma l'inciſion qu'il luy avoit faite: Et que Henry qui s'éveilla auſſi-tôt, manda les Principaux de ſa Cour; leur conta ce prodige, & leur fit voir ſa pierre, & ſa cicatrice, qui confirmerent ſon diſcours. On adjoûte encore que ſa pierre s'eſtoit formée en un inſtant par le commandement de S. Benoiſt irrité de ce que l'Empereur, paſſant en un Monaſtere de ſon Ordre, avoit fait mettre ſes chevaux dans le Chapitre des Religieux.

Henry eſtant de retour en Allemagne, l'entreveuë de luy & de Robert Roi de
* 1023. France, * ſe fit à Yvoy ſur le Chiers, ou prés de quelque autre Ville ſur la Meuſe, qui, ſi l'on en croit Glaber, ſeparoit alors les deux Royaumes. On

avoit resolu qu'elle se feroit, pour éviter toute contestation de preéminence, au milieu d'un pont de Batteaux, qui pour cét effet eust esté construit sur la riviere. Mais l'impatience où estoit Henry, de voir un Roy son égal en pieté, trouva ce moyen trop lent. Il visita Robert, & Robert luy rendit sa visite : Ils mangerent ensemble, tour à tour dans leurs Tentes : ils s'envoyerent de riches presens, & n'en accepterent mutuellement que de peu de consequence : Ils traitterent des affaires de l'Eglise & de leurs Estats : Ils confirmerent leurs anciennes alliances : Ils en contracterent de nouvelles ; & promirent de se rendre l'année suivante à Pavie, pour y jurer leur accord en presence du Pape, qui s'y devoit trouver. Enfin jamais deux si grands Monarques ne se virent avec plus de sincerité ; Et tous deux, comme à l'envy, en se separant, firent d'aussi grandes liberalitez, l'un aux François, & l'autre aux Allemans, que s'ils eussent voulu non seulement en acquerir l'estime, mais en corrompre la fidelité.

L'Empereur malade & prés de sa fin, ayant mandé les parents de l'Impera-

trice, & les Princes de l'Empire, recommanda sa femme aux premiers, & les assura qu'il la remettoit Vierge entre leurs mains, comme il l'avoit receuë. Il dit aux autres, que tandis que Conrad Duc de Franconie, avoit servy sous luy dans ses armées, il y avoit remarqué toutes les qualitez necessaires pour bien commander, Et qu'encore qu'il ne l'eut pas consideré selon son merite, il n'en connoissoit point de plus capable de soustenir & de deffendre la dignité Imperiale. Il * mourut ensuite âgé de cinquante-deux ans, de son Regne le 24. le 11. de son Empire; & fut enterré dans l'Eglise Cathedrale de Bamberg. On dit que sa mort fut revelée le jour même à un Hermite de Bulgarie, qui l'apprit à un autre Hermite Allemand, comme celuy-cy revenoit de la Palestine, où l'Empereur l'avoit envoyé; & l'on monstre encore à Bamberg, comme des témoins de ce Miracle, un Calice d'or dedié à la Mere de Dieu, & une anse qui s'en détacha d'elle-même, selon le recit qu'on en fait, pour confirmer la certitude de cette revelation.

* Le 17 de Juillet 1024

Lors qu'il estoit à Strasbourg, il y servoit à l'Eglise comme Chanoine avec les

les autres Chanoines ; & par cette raiſon il y inſtitua une Prébende qu'on nomme Royale encore aujourd'huy, pour le Preſtre qui eſtoit ſon Vicaire dans les fonctions Eccleſiaſtiques, dont les laïcs ſont incapables. S'il eut vêcu davantage, il eut quitté l'Empire, & ſe fut rendu Religieux dans l'Abbaye du Mont-Caſſin. Cependant pour eſtre ſi pieux, & ſi adonné à la Religion, il n'en fut pas moins prudent ny vaillant, ny moins heureux dans la Paix ny dans la Guerre ; Parce que les ordres qu'on recevoit de luy, comme s'ils fuſſent deſcendus du Ciel, trouvoient de la veneration plûtôt que de l'obeïſſance dans ſes Miniſtres & dans ſes autres Subjets ; & redoubloient le courage & la confiance de ſes Soldats.

L'Imperatrice Sainte Cunegonde, mourut Religieuſe ſeize ans aprés luy ; & fut enterrée à Bamberg dans un tombeau prés du ſien. On le blâme de l'avoir ſoupçonnée d'adultere avec un Seigneur de ſa Cour ; & beaucoup davantage, d'avoir ſouffert qu'en ſa preſence, pour le guerir de ce ſoupçon, & pour en faire voir l'injuſtice,

elle marchât ſur le ſoc ardent d'une charuë ; ce qu'elle fit ſans ſe brûler.

CONRAD · II ·

HENRI · III ·

HENRI · IV ·

HENRI · V ·

CONRAD II. HENRY III. HENRY IV. HENRY V.

CONRAD de Franconie Duc de Vormes & de Franconie, fut surnommé *le Salique*, parce qu'il descendoit des Princes François appellez Saliens; & de *Spire*, parce qu'il y demeuroit ordinairement, & qu'il en fit bâtir l'Eglise Cathedrale: Quelques Historiens, & entr-autres Othon Evesque de Frisingen, Lheman, & Cuspinien, disent que Conrad étoit fils de Herman Comte de Franconie, & de Sainte Adelaïde de Franconie, femme en secondes Nopces de Herman Comte de Hohenloë; & petit fils d'Othon, fils de Conrad, dit *le Sage*, Duc de Franconie & de Lorraine, & de Luitgarde de Saxe, fille de l'Empereur Othon le Grand: Et ils adjoûtent que Conrad *le Sage* qui mourut à la bataille d'Ausbourg, contre les Hongres, 7. Conrad II.

estoit issu des anciens Gibelins, & d'une Famille illustre, dans la Franconie, appellée Gorblingen. D'autres Autheurs disent que Conrad *le Salique* estoit décendu d'Eberard Duc de Franconie frere de Conrad premier Empereur, qui succeda aux Carlovingiens; & soûtiennent leur opinion par de fortes preuves. Quoy qu'il en soit, Conrad le Salique épousa Gisle ou Giselle, veuve de Bruno Marquis de Saxe, dont elle eut Ludolph, & ensuite d'Ernest Duc de Suaube, dont elle eut encore deux Gemeaux, Ernest dit le Mutin, & Herman Duc de Suaube. Elle estoit fille de Herman I. Duc d'Allemagne, ou de Suaube, & de Gerberge dite *Gueppe*, troisiéme fille de Conrad Roy de la haute Bourgogne, & d'Arles, Sœur de Rodolphe III. Roy de Bourgogne & d'Arles; de Gisle de Bourgogne Duchesse de Baviere, Mere de l'Empereur Henry II. & de Berthe de Bourgogne, femme de Eudes I. Comte de Champagne, & ensuite de Robert Roi de France.

Lorsque l'Empire fut vacant, les differends de l'Election Imperiale partagerent long-temps les suffrages des Princes

Ecclesiastiques & Seculiers, entre Conrad *le Salique*, ou *le Vieil*, & Conrad *le Jeune*, Ducs de Franconie & Cousins germains, les deux plus puissans de ceux qui aspiroient à la Couronne. Aubon Archevesque de Mayance, Ebesard Evesque de Bamberg, & Bruno Evesque d'Ausbourg, tenoient le party du premier de ces pretendans; Et l'Archevesque de Cologne; Fridric Duc de Lorraine, Ernest Duc de Suaube, Guelphe Duc de la Baviere Occidentale s'interessoient pour le second. Enfin aprés un interregne de dix-huit mois ou environ, tous les Grands s'assemblerent dans une Campagne entre Vorme & Mayance; & remplis de l'esprit, & des derniers sentimens de l'Empereur Henry, ils nommerent * Conrad le Salique, contre l'attente de Conrad le Jeune, qui se promettant toutes les voix, donna la sienne, quoyque par mépris, à son Concurrant. De sorte qu'en mesme temps l'Assemblée proclama le Victorieux, Empereur; & le conduisit à Mayance, où l'Archevesque Aubon le couronna solemnellement. *1025.

Les Princes de Saxe, qui croyoient que

la Dignité Imperiale devoit estre hereditaire dans leur Maison, ne furent pas moins surpris qu'irritez de cette Election; Et comme ils ne rendirent jamais qu'une obeïssance forcée aux Souverains, ils plongerent l'Allemagne dans des Guerres Civiles, dont la violence, & la durée ruinerent leur Maison, celles de Franconie & de Suaube, & l'Empire mesme.

Aussi Conrad fut obligé de commencer son Regne par la punition des Rebelles. Il arresta, comme par miracle, le cours de leurs entreprises; Et pour en tarir la source, il fit publier dans chaque Province, que tout Prince qui troubleroit la Paix publique seroit mis au ban de l'Empire. Ensuite il fit couronner * Henry son fils, qui n'estoit alors âgé que de douze ans; & prit le chemin de l'Italie, accompagné de Canut, Roi de Dannemarc, & de Rodolphe III. Roy de Bourgogne. Il celebra la Feste de * Pasques à Verceil; vainquit les Lombards qui luy disputerent le passage des Montagnes; Receut honorablement le Pape Jean XIX. qui vint audevant de luy à la descente des Alpes: Et s'estant assuré de l'obeis-

*1025.

*1026.

sance de la Lombardie, se rendit à Rome. Il fut couronné par le Pape le jour de Pasques * au milieu des deux Roys ses suivants ; & retourna aussitost en Allemagne, où l'appelloit la necessité de ses affaires. *1027

Il pardonna * à Ernest Duc de Suaube, qui pendant son absence s'estoit revolté ; & voyant qu'il ne quittoit les armes que pour les reprendre, avec plus de fureur, il luy opposa les plus braves de ses Lieutenans, qui defirent les Troupes de ce mutin, & le tuërent luy-même dans une Foreſt, où il fut long-temps poursuivy. Ce Duc eut son frere pour son Successeur du Duché de Suaube ; & pour complices de son crime, Adalbert de Carinthie, Conrad Duc de Vormes, & quelques autres que l'Empereur priva de leurs Principautez. *1027

Il reprima aussi l'audace de Guelphe Duc de Baviere, qui avec le secours d'Ernest avoit * ravagé l'Evesché d'Ausbourg ; & le contraignit * d'en faire la reparation à Bruno de Saxe qu'il avoit attaqué. Ce Prelat mourut l'année suivante, * avec autant de veneration pour l'Empereur son frere, que pendant le *1027. *1028. *1029.

reſte de ſa vie il avoit eu d'averſion pour luy. Dés le commencement du Regne de Conrad, il avoit conſpiré la ruine de l'Eveſché, & le rétabliſſement du Comté de Bamberg, pour en rendre les Terres à Giſelle ſa ſœur Reyne de Hongrie. Mais un bon repentir arreſta ce mauvais deſſein. Car on dit que la veille d'une Aſſemblée où l'on devoit reſoudre cette grande affaire, l'Empereur Henry s'apparut à ſon frere endormy : Que luy monſtrant un coſté de ſa barbe arraché, il luy dit que c'eſtoit l'effet de ſes attentats paſſez : qu'il luy reprocha de luy vouloir arracher l'autre coſté par un nouveau crime : Qu'il le menaca de la colere de Dieu, & des Saints, dont il vouloit ravir les biens : Que pour marque de leur indignation, il le rendit Paralytique ; & que Bruno étonné de cette viſion & de ſon mal, rompit l'Aſſemblée, reconnut ſa faute publiquement, & l'effaça par une auſtere penitence.

Sur ces entrefaites Conrad ſe declara
* 1030. * ennemy d'Eſtienne Roy de Hongrie, qui avoit demandé & attaqué le Duché de Baviere, comme le Patrimoine de Henry ſon fils, & entra ſur les Eſtats

de ce pieux Monarque avec une puissante armée. Mais dans cette conjoncture le Prince Henry estant mort, la guerre cessa avec la pretention qui l'avoit allumée, & les Ambassadeurs des deux Roys * conclurent aisément la Paix. * 1031.

L'Histoire d'Allemagne dit, qu'en ce temps * Conrad ravagea la Pologne qui refusoit de luy payer tribut; & contraignit le Roy Misico à se refugier chez Valdricus Duc de Boheme son Allié. Que ce Prince infidele écrivit à l'Empereur qui s'approchoit de sa Frontiere, qu'il estoit resolu de luy mettre son Hoste entre les mains; Que Conrad envoya la Lettre à Misico, afin qu'il se sauvast ailleurs: Que ce Roi surpris & charmé de la generosité de l'Empereur se rendit aussi-tost dans l'armée Imperiale; & que Conrad le recevant en grace, partagea la Pologne entre luy & Othon son frere, qui dans ces divisions s'estoit uny au Souverain. Mais l'Histoire de Pologne refute les principales circonstances de ce recit. * 1031.

D'autre costé, Rodolphe III. Roy de Bourgogne & d'Arles, dont l'Imperatrice sa Niéce avoit captivé la bienveillance, institua * Henry le Noir * 1033.

heritier de son Royaume ; & quelques jours avant son trépas il envoya sa Couronne à l'Empereur Conrad. D'ailleurs Eudes Comte de Champagne, Neveu de Rodolphe, qui l'avoit privé de sa succession, pour l'avoir demandée avec trop d'empressement, entra dans la Bourgogne ; & s'en rendit aisément le Maistre. Mais Conrad y ayant mené son armée en Hyver, la reconquit avec la mesme facilité ; & en prit possession pour Henry le Noir son fils. Depuis Eudes se jetta dans le Royaume de Lorraine qui appartenoit à l'Empereur ; & y ayant pris quelques Places, perdit la bataille * & la vie prés de Barleduc, contre Godefroy Duc de Lorraine, qui envoya sa teste en Italie où estoit l'Empereur, afin que sa victoire luy fut annoncée par le vaincu mesme. Le corps de ce Prince fut reconnu par la Comtesse sa femme ; & porté en terre à Marmoustier, par l'ordre de Roger Evesque de Châlons.

* 17. de Decembre 1037.

Cependant Conrad ayant marié * Henry son fils avec Cunechilde, fille de Canut Roi de Dannemarc, & donné ordre aux affaires de l'Allemagne, passa en * Italie pour reprimer l'audace des

* 1036.

* 1036.

Villes & des Grands, qui vouloient s'affranchir, & s'estoient soûlevez contre ses Lieutenans ; Et se rendit à Pavie avant la Feste de Pasques. Le Pape Benoist IX. qui l'alla trouver à Cremone, se declara pour luy ; & lança les foudres de l'Eglise, contre tous les Evesques qui refuseroient de reconnoistre l'Empereur. Heribert Archevesque de Milan, le plus puissant & le plus obstiné des Rebelles, ayant esté arresté prisonnier, & donné en garde au Patriarche d'Aquilée, se sauva ; & fut exilé & excommunié. Comme ceux de sa faction avoient fait soûlever Milan, l'Empereur qui l'assiegea, * en brûla les Fauxbourgs, & menaça la Ville, qu'on attaquoit à toute heure, d'un pareil châtiment. En effet, il la vouloit détruire : Mais un grand orage s'estant élevé pendant la Messe, & les solemnitez de son second Couronnement, Bruno Archevesque de Cologne, qui favorisoit les Milanois, publia que Saint Ambroise qu'il avoit veu durant la tempeste, vouloit par la ruine des Assiegeans empescher celle de son Eglise ; & par ce moyen, qui les intimida, il reduisit l'Empereur, également pieux & sage, à la necessité de se retirer.

* 1037.

Ce mauvais ſuccez eut eu de plus mauvaiſes ſuites, ſi la prudence & la valeur de Conrad ne s'y fuſſent oppoſées. Comme les Rebelles s'avancoient pour joindre une armée de Hongres & d'Eſclavons leurs Aliez, qui n'eſtoit pas loin, l'Empereur leur couppa chemin; & les arreſtant avec une partie de ſes Trouppes, il alla avec l'autre audevant de ſes nouveaux ennemis. Il ſurprit le ſecours étranger, ſelon ſon attente; Et l'ayant chargé, & deffait preſque en meſme temps, il ramena les Vainqueurs en diligence contre les Italiens, qui n'oſerent les attendre, & ſe refugierent dans les Villes. Il en prit pluſieurs des plus importantes: Il fit le degaſt ſur le Territoire de Ravenne; Il étonna les plus factieux, & ſoûmit enfin toute la Lombardie. Ayant paſſé * l'Hyver à Parme, qui fut preſque brûlée, il ſe rendit à Rome, * avec le Pape & l'Imperatrice; & fit punir, ou rentrer dans leur devoir les ennemis du S. Pere. Enſuite il prit Benevent; delivra Capouë de la tyrannie de Pandolphe, le Perſecuteur des Eccleſiaſtiques, qui pour de l'argent fut depuis rétabli par Henry le Noir: S'aſſura de l'obeïſſance de la Poüille.

*1037.

*1038.

& de la Calabre; Et marchant le long du rivage de la mer Adriatique, il retourna en Allemagne. La Peſte, qui pendant ce voyage ſe mit dans ſon armée, emporta * Herman Duc de Suaube, fils de l'Imperatrice, Cunon Duc de Franconie & Cunechilde femme de Henry le Noir. * Le 3. de Mars 1039.

Ce Monarque eſtant à Utrech, mourut ſubitement le jour * de la Pentecoſte, la 17. année de ſon Regne, la 14. 10. mois & 22. jours de ſon Empire; & fut porté & enterré dans l'Egliſe Cathedrale de Sainte Marie de Spire, qu'il avoit fondée pour eſtre la Sepulture des Empereurs. Quoy qu'il n'eût aucune connoiſſance des lettres, il eſtoit eloquent, & paroiſſoit docte, lors qu'il opinoit ſur le Tribunal; ou dans le Conſeil; Et neanmoins il eut l'eſprit ſi lent & ſi peſant dans ſa premiere jeuneſſe, qu'il en fut mépriſé de ſon Pere & de ſa Mere. De ſorte que S. Bouchard Eveſque de Vormes, fut preſque le ſeul, qui par amitié prit ſoin de ſon education. * 4. de Iuin 1039.

HENRY de Franconie, troiſiéme du nom, dit *le Noir*, fils de Conrad le Salique, & de Giſelle de Suaube ſa 3. Henry III.

femme, à son avenement à l'Empire, fut consideré & receu avec joye, comme l'un des Décendans de Charlemagne, qui regnoit toûjours sur le cœur des
*1041. Allemans. Il declara * la guerre à Wratislaus Duc de Boheme, qui refusoit de reconnoistre la Souveraineté de l'Empire; Et l'ayant fait prisonnier, l'obligea de se soûmettre au jugement des Estats de Ratisbonne; où ce Rebelle fut rétably;
*1042. * aprés avoir payé trois cens bœufs choisis, & cent cinquante Marcs d'argent, pour trois armées de tribut, qu'il devoit, & presté serment de fidelité à l'Empereur.

Comme les Hongres avoient secouru
*1042 * Wratislaus; Qu'ils avoient chassé Pierre leur Roi, qui s'estoit refugié en Allemagne, & qu'ils avoient rendu obeïssance à Won, son Persecuteur; Henry les ayant attaquez trois fois en
*1042 quatre * ans, ravagea leurs Provinces,
1043. prit leurs meilleures Villes, les deffit
1044. en bataille prés de Javarin, mit en fuite
1045. l'Usurpateur, & rétablit le Prince legitime. Estant allé à Rome il fit déposer en un Concile le Pape Gregoire VI. éleu par les Romains aprés Benoist IX. & Sylvestre III. qu'ils avoient chassez; Et

nommer Suidigerus deuxiéme Eveſque de Bamberg ; appellé Clement II. qui le jour de Noël * couronna l'Empereur, & l'Imperatrice ſa femme Agnes de Guyenne. Enſuite il receut le ſerment du Senat & du Peuple Romain, qu'ils ne reconnoiſtroient jamais aucun Pape, qui n'eût eſté confirmé par les Empereurs; & ayant mené ſon armée dans la Poüille, il en chaſſa les Sarraſins, aprés les avoir deffaits à Capoüe. * 1046

Eſtant de retour en Allemagne, où Clement II. qui l'avoit ſuivy mourut auſſi-toſt, il deſigna * Pape, Bruno Eveſque de Toul, de la Maiſon des Comtes d'Agſpurg, nommé Leon IX. & l'envoya à Rome ; où Damaſe II. qu'on y avoit éleu, mourut en ce même temps, & Benoiſt IX. renonca à ſa premiere Dignité qu'il vouloit reprendre. D'autre coſté l'Empereur receut humainement Caſimir Roi de Pologne, qui ayant pris l'habit de Religieux, & l'Ordre de Diacre dans l'Abbaye de Cluny, en avoit eſté tiré par ſes Sujets avec diſpenſe du Pape, pour rentrer dans la poſſeſſion de ſon Royaume ; & non ſeulement Henry luy donna ſix cens chevaux, pour l'eſcorter & le reconduire, * 1049

Mais encore il luy rendit les deux Couronnes, dont on couronnoit les Roys & les Reynes de Pologne, que Rixe Mere de Casimir avoit données à l'Empereur Conrad le Salique, & empescha que le Duc de Boheme ne fit la guerre aux Polonois.

Les Hongres n'avoient pas un semblable respect pour leurs Souverains. Ils
*1047 se revolterent contre * Pierre leur Roi; & luy ayant crevé les yeux, ils couronnerent André son Cousin, & s'armerent contre l'Empereur, dont ils craignoient la justice & la severité. Henry fit * le
*1050 1051. degast de leurs Provinces; & donna la principale conduite de cette guerre à Gebehard de Franconie Evesque de Ratisbonne son Oncle paternel, qui deffit souvent les Barbares, avant que de les pouvoir soûmettre.

Henry cependant & le Roi Henry de
*1050 France, * se virent dans le Païs Messin, où ils renouvellerent les anciennes Alliances qui estoient entre les Couronnes; & le Pape Leon IX. s'entremit * de faire
*1052. la paix de Godefroy le Preux ou le Hardy Duc de la Basse-Lorraine, avec l'Empereur. Ce Duc estant offensé du refus que Henry lui avoit fait du Duché de

de la Mozellane, ou de la Haute Lorraine, prit les armes * pour s'en vanger; * 1045
Et toutesfois il se rendit ensuite auprés de l'Empereur, sur de vaines asseurances, qu'on lui donna qu'il en seroit bien receu. Car ayant esté arresté à son arrivée, on l'envoia * prisonnier dans le * 1043
Chasteau de Gibichensthein, prés des Salines de Saxe; & l'on ne l'élargit qu'en y retenant pour ostage son propre fils, qui mourut quelque temps aprés. Comme si dans cette perte il eut retrouvé toute sa liberté, il declara la guerre à l'Empereur; & pour la faire avec plus de succez, il s'allia avec Baudoüin, dit de l'Isle, Comte de Flandres son proche parent. En effet ces deux Princes, ou separément, ou conjointement, conquirent les Terres de l'Empire scituées le long de l'Escaut, & celles du Comté d'Alest: Délivrérent la Flandre de la domination que les Empereurs y avoient acquise: Forcerent Henry, qui y estoit descendu avec toutes les forces de l'Allemagne, à se retirer sans rien faire: Prirent Nimegue: Deffirent & tuërent Albert Comte de Namur, que l'Empereur avoit * investi du Duché de * 1047
Mozellane: Se rendirent Maistres de ce

* 1048. Païs, & le deffendirent * vaillamment contre Gerard d'Alsace, Successeur d'Albert, dont il avoit épousé la Sœur. Mais Frideric d'Ardenne à qui l'Empereur donna le Duché de la Basse-Lorraine, confisqué sur Godefroy, y prit
* 1049 quelques Places; & reduisit * l'assaillant à la necessité de se deffendre. Alors le Pape tint un Concile à Reims, &
* 1052. posa si utilement son Authorité pour Godefroy, qu'il * le reconcilia avec l'Empereur; & lui fit rendre une partie de ce qu'il avoit perdu.

Ce Duc pour en témoigner sa reconnoissance au Pape, qui avoit les Nor-
* 1053. mans à combattre en Italie, l'y * reconduisit avec une armée; & ensuite il y épousa Beatrix de Franconie Sœur de l'Empereur, & veuve de Boniface, Marquis de Toscane. Estant plus puissant par cette alliance, il conceut de plus hautes esperances; & fit croire par sa conduite, qu'il aspiroit au Royaume d'Italie. L'Empereur pour y donner or-
* 1055. dre, proclama Roi des Romains, * Henry son fils âgé d'environ quatorze ans; avec le consentement des Estats, assemblez à Goslar, en presence du Pape
* Avril 1055. Victor II. * Successeur de Leon, qu'il

y avoit mandé ; Et le fit couronner à Aix la Chappelle. Enſuite il alla en Italie avec une puiſſante armée ; Et lors que par ſes ſoins, & par ſa preſence ; il y eut rétabli ſon authorité, il retourna en Allemagne, & ramena ſa Sœur Beatrix, dont la conduite ne lui plaiſoit pas.

Il mourut * à Bottenfel, en Saxe, pour avoir avalé à demy un trop gros morçeau de pain qui lui oſta la reſpiration, âgé de 38. ans, onze mois & huit jours, la 17. année & le quatriéme mois de ſon Regne ; & la 10. année de ſon Empire ; fut enterré dans l'Egliſe Cathedrale de Spire auprés de ſon pere. Il eſtoit liberal, prudent, vaillant, & plus grand de toute la teſte que les plus grands hommes. Il aimoit les femmes, & le plaiſir avec excés ; il railloit agreablement ; & ne faiſoit pas moins admirer la vivacité de ſon eſprit dans la converſation familiere, que ſa ſolidité dans les deliberations importantes ; Les Religieux publierent que quand il mourut, S. Laurent Martyr, celui des bienheureux, qu'il honoroit le plus devotement, deffendit ſon ame contre les Demons qui vouloient l'emporter, parce

* 5. d'Octobre 1056.

qu'il avoit à son gré déposé & confirmé les Papes ; Et le Cardinal Baronius dit qu'il fut le premier des Empereurs Henrys, qui tomba dans cette heresie, que l'Eglise devoit estre soumise à l'Empire.

Il eut deux femmes Cunechilde, fille de Kanut Roi de Dannemarc qui mourut de peste en Italie ; Et Agnes fille de Guillaume Comte de Poitou, & Duc d'Aquitaine, qu'il épousa à Ingelheim: où cette Princesse fit donner aux Pauvres l'argent & les alimens destinez pour une infinité de farceurs. De ces secondes Nopces, il eut deux fils, & trois filles, Henry Empereur, Conrad Duc de Baviere, Judith femme de Salomon, fils d'André Roi de Hongrie ; Mathilde femme de Rodolphe Comte de Rinfeld Duc de Suaube, qui favorisé par Rumoldus Evesque de Constance, osa la ravir ; Et Ithe femme de Leopold IV. Marquis d'Austriche dit le Bel ; & Mere de S. Leopold Marquis d'Austriche, & de Pepo Archevesque de Treves.

9. Henry IV.

HENRY DE FRANCONIE IV. du nom dit le *Grand*, qui nâquit le 10. du mois de Novembre 1051. Succeda *

* 1056.

à son pere, estant âgé de cinq ans; & regna heureusement jusqu'à sa * on- *1062.
ziéme année sous la conduite de sa Mere, qu'on accusoit injustement d'une intelligence deshonneste, avec Henry Evesque d'Ausbourg, son premier Ministre. Toutesfois Hanno Archevesque de Cologne, Othon de Saxe Duc de Baviere, & Ecbert Marquis de Saxe, Princes de la Famille des Empereurs Othons, s'unirent ensemble pour usurper l'Authorité Souveraine; & pour cét effet il resolurent de se saisir de la personne de l'Empereur, sous pretexte qu'il estoit honteux aux Allemans de recevoir la Loi d'une femme. Lors donc * qu'il estoit dans l'Isle de S. Suitbert pour celebrer la Feste de Pasques, ils l'attirerent à la promenade; Et l'ayant conduit sur le bord du Rhin, le firent entrer dans un vaisseau peint & doré qui les attendoit, pour descendre à Cologne. Mais à peine se furent ils laissez aller au courant de l'eau, que leur étonnement, les efforts redoublez des rameurs, & les cris de ceux qui s'assemblerent sur le rivage, firent craindre à l'Empereur, qui connut leur dessein, qu'on n'en voulût même à sa vie. Il se lança dans le fleuve.

pour se sauver à la nage : Ecbert s'y jetta aussi pour le secourir ; Et bien qu'en mesme temps on en eut tiré l'un & l'autre attachez ensemble, le Peuple, qui suivit le long du Rhin, d'autant plus animé qu'il ne pouvoit rien entreprendre, se plaignit qu'on violoit la Majesté de l'Empereur & de l'Empire ; & ressentit tous les malheurs qu'il pût prevoir & s'imaginer. Les Princes à leur arrivée à Cologne, pour se justifier de cette violence, firent publier qu'ils n'avoient rien entrepris que pour l'interest public ; & ordonnerent que l'Archevesque de Mayence, celui de Cologne, & celui de Bremen, nommé Adalbert, chacun dans son Dioceſe, lors que l'Empereur y demeureroit, auroit soin de le gouverner. Mais Adalbert, & le Comte de Werner, Princes avares, qui vendoient toute sorte d'Offices, & de Benefices, s'en firent aimer avec passion par une complaisance aveugle & criminelle ; Et lui faisant haïr tous les autres, le possederent absolument. A l'égard de l'Imperatrice, trop magnanime, ou trop foible pour se venger, elle n'entreprit rien contre les Princes qui l'avoient offencée ; & ayant vécu sept ans en per-

sonne privée, elle se retira * à Rome, * 1059.
& mourut dans un Monastere.

Son fils à l'âge de treize ans, commença à regner * par lui-même; & * 1063.
ayant rétabli Salomon Roi de Hongrie dans le Trône de son Pere, il lui donna sa Sœur en mariage. A son retour de cét heureux voyage, il marcha contre les Saxons, qui s'estoient revoltez sous la conduite d'Othon bastard de Guillaume Marquis de Turinge; & les défit en une bataille, où Bruno, frere d'Ecbert Marquis de Saxe, General des Imperiaux, mourut en combattant vaillamment. Mais cét orage de guerre ne fut que le signal de beaucoup d'autres plus cruelles, qui naissant de diverses causes envenimées d'ambition, d'interest & de haine, agiterent trente-trois ans l'Empereur & l'Empire; & ruinerent enfin l'un & l'autre.

Othon de Saxe Duc de Baviere, dont la prudence, la valeur, la moderation & la liberalité estoient trop éclatantes pour un sujet, se rendit suspect au Souverain, parce qu'estant allé * en Lom- * 1064
bardie avec les Archevesques de Cologne & de Bamberg pour recevoir le serment de fidelité des vassaux de l'Empire, il

n'avoit rien obmis de ce qui dépendoit de lui pour s'acquerir l'estime & l'amitié des Princes Italiens ; & dés lors il ne receut à la Cour que des mépris & des refus. Ses envieux travaillerent encore
*1070. à le perdre. Un Gentilhomme nommé Eginon, qu'ils susciterent, l'accusa * de l'avoir voulu engager dans une conspiration contre la vie de l'Empereur ; & s'offrit de le prouver par le duel ; ce qui lui fut permis aux Estats de Mayence. Othon, qui vouloit entrer dans ce combat, quoi qu'indigne de sa naissance & de sa Dignité, s'en estant excusé, parce qu'on refusoit de lui donner des ostages de la seureté du lieu ; Henry le condamna comme criminel, & le chassa du Duché de Baviere, dont il
*1071. investit * Guelphe fils d'Azo Marquis d'Italie, & Gendre d'Othon. Le Duc avec un Camp volant ravagea reciproquement les Terres de l'Empereur, & contraint de ceder à la force, il se refugia dans la Saxe, où trouvant de grandes dispositions à la revolte, il les fit éclore aisément.

Magnus & Herman Ducs de Saxe, ne pouvoient souffrir qu'on leur eût ôté Lunebourg : Ecbert Marquis de Saxe, qu'on

qu'on l'eût éloigné, ou plûtoſt chaſſé de la Cour : L'Archeveſque de Magdebourg, qu'on eût pillé ſa Ville Capitale plus d'une fois : L'Eveſque d'Halberſtat, qu'on ſe fût mis en poſſeſſion de quelques biens qui devoient appartenir à ſon Egliſe : Les autres Prelats, qu'on leur eût fait rendre les Fiefs de l'Empire, qu'ils avoient uſurpez pendant la Minorité de Henry : Les Saxons accoûtumez au meurtre & au pillage, qu'on eût fait bâtir des Forteresſes en pluſieurs lieux pour les contenir ; qu'on y entretinſt des Garniſons à leurs dépens ; & qu'on leur fermât l'entrée aux Charges de l'Empire, qui eſtoit ouverte aux Etrangers : Et tous en general eſtoient faſchez de voir qu'on eût tranſporté la Couronne dans la Maiſon de Franconie. Ainſi les Princes & les Peuples Saxons ſe liguerent aiſément ſous l'Autorité du Duc Othon ; & envoyerent * declarer la guerre à l'Empereur, *s'il ne faiſoit détruire les Forteresſes ; s'il ne rendoit aux Eſtats du Païs, tout ce qu'il leur avoit oſté ; s'il ne promettoit avec ſerment, de garder inviolablement leurs privileges, de demeurer ordinairement dans leurs Provinces, de congedier ſes Miniſtres ; de donner aux Princes la part*

* 1073.

qui leur estoit deuë dans le Gouvernement, de chasser ses concubines, & de se contenter d'une seule femme. Mais leur armée partit presque aussi-tost que leurs Ambassadeurs, & s'alla camper devant Hertzberg, où l'Empereur estoit alors avec peu de gens. Henry dans cette surprise eut recours à la dissimulation ; Et tandis que par de belles esperances il arrestoit la violence des Rebelles, il sortit * secretement du Chasteau avec les Principaux de sa Cour, & par les chemins écartez des Forests, se sauva dans la Franconie. Les Princes ayant sceu la nouvelle de son départ, laisserent dans leur Camp une partie de leurs Troupes pour continuer le siege ; & avec l'autre ils emporterent & raserent les Forteresses les moins importantes, & chasserent les Imperiaux de la Turinge, qui suivit leur parti.

* 1073.

Sur ces entrefaites un Seigneur de la Cour nommé Regenger, que l'Empereur honoroit de son estime & de son amitié, * se retira à Nuremberg ; & pour assouvir sa haine particuliere, ou celle d'un autre, il dit à Rodolphe Duc de Suaube, à Berthol Duc de Carinthie, & à Guelphe Duc de Baviere, que Henry l'avoit invité de se joindre à Vulric de Cosheim

* 1073.

ſon favori, & à quelques autres, pour aſſaſſiner ces trois Princes aux Eſtats de Wirtzbourg. Il nomma les complices, & s'offrit de verifier ce crime par le duel, ou contre l'Empereur, ſi les Loix le permettoient, ou contre tout autre qui voudroit prendre ſa querelle. Les Ducs, qui crûrent, ou feignirent de croire cette accuſation, ayant fait dire à l'Empereur, que s'il ne s'en juſtifioit, ils retireroient la foi qu'ils luy avoient donnée comme vaſſaux. Henry ſe plaignit que Rodolphe ſous ce pretexte odieux aſpiroit à l'Empire; & luy manda qu'il eſtoit preſt à le combattre pour le convaincre de cet artifice criminel. Cét appel n'eſtant ni accepté, ni refuſé, Vlric de Cosheim, intereſſé d'honneur dans ce differend, obtint de l'Empereur la permiſſion de ſe declarer ſon combattant contre Regenger; & luy-meſme en porta la parole à Rodolphe, qui remit aux Eſtats d'en ordonner.

Bien que Regenger ne fuſt qu'un Calomniateur, le mécontentement des Ducs en fit juger autrement; & preſque tout l'Empire ſe revolta contre l'Empereur. On traitta aux Eſtats de Mayence de le depoſer. A ceux d'Oppenheim, on or-

donna que le combat de Regenger & de Cosheim en decideroit, huit jours aprés la Feſte de l'Epiphanie; & l'Empereur agité de crainte & d'eſperance, & preſque ſeul, & ſans argent, ſe retira à Vormes. Mais la veille de ce jour fatal, qui devoit éclairer pour la gloire ou pour l'infamie d'un ſi grand Monarque, Regenger, comme Demoniaque, tomba dans de violens accez de manie; & fut emporté d'une mort horrible. De-ſorte que l'Accuſé eſtant juſtifié par le chaſtiment de l'Accuſateur, la haine publique ſe rallentit un peu; & les Sujets rendirent au Prince une partie de l'obeïſſance qu'ils luy devoient.

L'Empereur entra donc en Saxe avec une armée que luy donnerent les Princes, & les Villes du Rhin; & ſe campa * à la veuë de celle des Rebelles, qui eſtoit plus forte de moitié que la ſienne. Mais les plus ſages de part & d'autre s'entremirent pour empeſcher qu'on n'en vint aux mains; & conclurent la Paix à condition, *Que l'Empereur n'auroit plus de Forteresſes, ni de Garniſons dans la Saxe; qu'il ne la gouverneroit que par le Conſeil des Saxons, qu'il n'écouteroit celuy d'aucun Etranger; & qu'il ne chercheroit aucune*

* Janvier 1074.

occasion de se venger de ce qui s'estoit passé. Ainsi il congedia son armée; & retourna comme en triomphe à Goslar, où il ordonna qu'on détruisit quelques-unes de ses Fortereſſes, pour contenter le Peuple qui demandoit cette satisfaction avec empressement. Mais les Saxons qu'on y employa, passerent ses ordres; & les démolirent toutes jusqu'aux fondemens: sur tout celle de Hertzberg; où ils raserent le Palais & le Monastere que l'Empereur y avoit fait bâtir; rompirent les cloches; ouvrirent les Tombeaux de son fils & de son frere, qu'on y avoit enterrez; & jetterent leurs corps à la voirie. De sorte que Henry sortit * de Saxe une seconde fois; & jurant *qu'il n'y rentreroit jamais que comme Maistre absolu*, se retira dans la Franconie. * Mars 1074.

Il assembla les Troupes des Villes du Rhin: il y joignit celles d'Wratislaus Duc de Boheme son fidele ami, celles de Rodolphe Duc de Suaube, & de Guelphe Duc de Baviere, qui sous une feinte obeïssance voulurent cacher leur veritable ambition, celles de Gozelon Duc de Lorraine, & celles de quelques Princes Saxons, qu'il attira dans son parti; & entrant dans la Turinge avec soixante

mille hommes, il se campa à Beringen sur le fleuve Unstrutt, prés des Rebelles, dont le nombre estoit égal à celuy des Imperiaux. Rodolphe, qui selon les privileges des Dues de Suaube menoit l'Avant-garde, commença la bataille à Midy le 13. de Juin, * en un lieu trop étroit pour le nombre des combattans; & receut de Eudes Marquis de Saxe, & puis d'une infinité d'autres, tant de divers coups sur ses armes, dont l'acier impenetrable luy sauva la vie; qu'en estant tout froissé, il les ressentit le reste de ses jours. Le Duc Guelphe à la teste des Bavarois le soûtint avec peine, tant les Saxons, qui l'épée à la main n'avoient point d'égaux en adresse, se rendirent redoutables aux plus hardis par le sang qu'ils firent couler. Les Ducs de Boheme & de Lorraine chargerent ensemble à l'envi l'un de l'autre avec plus de succez; Et Henry qui chargea le dernier, acheva de vaincre, aprés un combat obstiné jusqu'à neuf heures du soir: où le Duc Othon de Saxe se porta par tout où le danger, & l'espoir estoient les plus grands; & fit tout le devoir d'un General qui vouloit vaincre, & d'un soldat qui vouloit perir.

* 11. Juin 1075.

Le lendemain l'Archevesque de Mayen-

ce, comme Ambaſſadeur de l'Empereur, propoſa aux Saxons qui s'eſtoient ralliez vers Magdebourg, de recourir à la clemence du Prince, qui eſtoit aſſurée, plûtoſt qu'aux armes, dont le ſuccez eſtoit incertain; & d'éviter ainſi la tempeſte preſte à fondre ſur leurs Terres. Mais il n'y eut entre-eux que l'Archeveſque de Magdebourg, Eudes Marquis de Saxe, & quelques autres de leurs Princes, qui ſe laiſſerent perſuader; & ſe mirent entre les mains du Victorieux. Henry pardonna donc aux Eſtats de ces priſonniers; & prenant à gauche, ravagea le païs juſqu'aux portes d'Halberſtad: puis comme l'armée manquoit de vivres, il la congedia pour quelques mois, & s'en retourna à Vormes. Au mois d'Octobre
* il rentra dans la Turinge, accompagné * 1075
de Gozelon le Boſſu, Duc de Lorraine, des Eveſques & des Comtes de l'Empire: & ſe campa prés de Northuzen, où les Rebelles eſtoient aſſemblez, reſolu d'en faire un chaſtiment rigoureux. Mais enfin les Saxons ſuivirent le conſeil de la neceſſité, & celuy de la pluſpart des Princes Imperiaux, qui s'entremirent pour empeſcher leur perte; & quittant les armes, ils ſe retirerent dans leurs

Villes. A l'égard de leurs Prelats, de leurs Ducs, de leurs Comtes & de leurs Magiſtrats, ils s'humilierent devant l'Empereur qui les reçût à la teſte de ſon armée rangée en bataille, en un lieu appellé Spiren; Et le prierent, ſelon ce qu'on avoit arreſté, de remettre aux Eſtats Generaux, à juger de leurs vies, & de leurs biens. Henry les donna en garde aux Principaux de ſa Cour; mit garniſon dans le Chaſteau d'Aſemberg, qu'il fit fortifier en peu de temps; & Maiſtre abſolu de toute la Saxe, il retourna à Vormes, pour celebrer la Feſte de Saint
*1075. * Martin, & pour tenir les Eſtats. Là, il rétablit Othon de Saxe dans ſon Duché de Baviere; & le reçût dans ſa Cour, dans ſa confidence, & dans ſes Conſeils; tant la reconciliation eſt aiſée entre ceux qui s'eſtiment reciproquement. La meſme année, il depoſa Herman Archeveſque de Bamberg, que le Pape avoit condamné comme Simoniaque; mit Robert en ſa place; & fit élire Adolphe Succeſſeur de Saint Hanno Archeveſque de Cologne, qui eſtoit mort quelque temps auparavant.

Telle fut alors la reduction de la Saxe, qui rendit l'Empereur redoutable à toute

l'Europe. Mais depuis la fortune, qui ne pouvoit plus l'élever, le contraignit de descendre; & quelque effort qu'il fit pour s'affermir sur son Trône ébranlé, elle l'entraisna de degré en degré, jusque dans l'abysme du neant. Hildebrand, natif de Savonne en Toscane, fils d'un Charpentier, Religieux de Cluny, pieux & sçavant, disciple de Gregoire VI. Archidiacre du S. Siege, & enfin Successeur d'Alexandre II. fut élû Pape * par les Romains; & l'année * suivante confirmé par l'Empereur, & consacré canoniquement en presence de Gregoire Evesque de Verceil, Chancelier de l'Empire dans le Royaume de Lombardie. En un Concile * qu'il tint à Rome, il ordonna que les Evesques instituez par les Princes Seculiers, & tous Prelats mariez ou concubinaires, seroient destituez; & comme soüillez de l'un ou de l'autre de ces vices, il depossa les Evesques de Brèmen, de Saltzbourg, de Bamberg, de Spire & de Strasbourg, &c. Ensuitte il fit faire commandement par ses Legats, à l'Empereur, de delivrer les Evesques Saxons qu'il tenoit prisonniers; de dépossseder les autres qui estoient condamnez; & d'aller à Rome, où le Pape Alexandre

* 1074.
* 1075.
* 1075.

l'avoit cité quelque temps avant sa mort, pour répondre en un Concile aux Ambassadeurs des Saxons qui l'avoient accusé de Simonie ; sous peine, en cas de desobeïssance, d'estre Excommunié & degradé de la Dignité Imperiale.

Henry étonné de cette entrepriſe, renvoya les Legats avec ignominie, par le conseil des Estats ; & fit * ordonner au Concile de Vormes, où se trouverent tous les Evesques d'Allemagne, excepté ceux de Saxe, que l'Empereur de sa pleine puissance deposeroit Gregoire, comme Simoniaque, seditieux, & perturbateur de la Paix de l'Egliſe & de l'Empire, & qu'il feroit élire un autre Pape. Eberard Chef des Ambassadeurs, que l'Empereur & les Evesques du Concile envoyerent à Rome pour executer ce Decret, fit lire leurs Letters devant le Pape ; & lui commanda de sortir du S. Siege, qui estoit en la garde de l'Empire, & de cesser de le profaner. Gregoire reciproquement en un Concile de 110. Evesques Italiens, declara que par l'Autorité de Dieu donnée à S. Pierre, & à ses Successeurs, il deposoit des Royaumes d'Allemagne & d'Italie, *le Roy Henry fils de l'Empereur Henry, qui*

* 1076.

s'eſtoit élevé avec tant d'orgüeil contre l'Egliſe ; qu'il diſpenſoit ſes Sujets du ſerment de fidelité qu'ils luy avoient fait ou qu'ils pourroient luy faire ; & qu'il le lioit du lien d'Excommunication, pour avoir mépriſé les Conſeils & le Pouvoir de l'Egliſe, & pour s'en eſtre ſeparé, afin de la diviſer.

L'Empereur diſoit contre cette Excommunication, *qu'aucun des Cardinaux, ne l'avoit ny conſeillée, ny ſignée: qu'elle eſtoit precipitée & dangereuſe ; qu'un pareil jugement n'avoit eſté jamais rendu contre un Empereur ; que les Canons ne permettoient pas qu'on condamnât un Souverain, avant qu'il eût eſté appellé, & convaincu dans un Concile ; Que Dieu qui donne les Couronnes, eſtoit le ſeul qui les pût oſter ; Et que l'eſprit de l'Egliſe qui porte les Peuples à l'obeïſſance, n'eſtoit pas de les exciter à la revolte.* Mais d'ailleurs il prévoyoit bien que la Bulle du Pape alloit conſacrer l'ambition des Princes, qui n'aſpiroient qu'à s'accroître du debris de ſa grandeur ; La fureur des Saxons qui eſtoient plus irritez, que ſoumis par ſa victoire ; & la haine des Eveſques, qui ne pouvoient oublier qu'il leur avoit fait quitter leurs femmes &

leurs concubines, les Fiefs de l'Empire usurpez, les Prelatures achetées, & qu'ainsi toute l'Allemagne se feroit une vertu de lui desobeïr. Cependant il espera plus de son courage, qu'il ne craignit de son malheur; & se resolut à tout perdre, plûtôt qu'à ceder le droit d'investir les Evesques, l'unique sujet de cette querelle importante; car il s'agissoit de sçavoir si les Evesques qui possedoient les deux tiers de l'Allemagne, reconnoistroient ou l'Empereur ou le Pape pour leur bienfacteur, & même encore en quelque sorte, pour leur Souverain.

Un Clerc qu'on élisoit Evesque, ne pouvoit estre consacré, que Henry n'eût confirmé son élection, ou ne l'eût investy de sa Prelature, avec la Crosse & l'Anneau : Et par consequent comme l'élection dépendoit de lui, parce qu'elle dépendoit de l'investiture, il instituoit les Prelats à son gré. Le Pape qui condamnoit cette coûtume comme abusive, disoit, *que l'élection & la confirmation des Ministres de l'Eglise, dont il estoit le Chef, n'appartenoit proprement qu'à luy seul; & improprement qu'aux Ecclesiastiques ses inferieurs, par sa concession : qu'en cela il en estoit de*

l'inveſtiture, comme de l'élection qu'on ne leur conteſtoit point : Que l'inveſtiture, qui confirmoit l'élection, luy donnant ſa force principale, eſtoit celle qui veritablement conferoit la Prelature : Qu'ainſi on ne pouvoit croire ſans eſtre Heretique & Simoniaque, qu'un Prince Seculier pût conferer par l'inveſtiture une choſe ſpirituelle, telle qu'eſt une Prelature : Que ſi les Empereurs en avoient joüy, c'eſtoit par conceſſion du S. Siege : Qu'ils en pouvoient eſtre privez, veu que celuy qui donne un Privilege eſt toûjours en liberté de le revoquer : Que méme il eſtoit juſte de les en priver, puiſqu'ils en abuſoient au ſcandale & à la ruine de leur propre bienfaictrice : & que d'ailleurs Loüys le Debonnaire, & Henry le Saint y avoient renoncé. Henry pretendoit au contraire, que *comme Fondateur des Evéchez, il avoit droit d'en donner l'inveſtiture : Que comme Empereur il eſtoit Juge de l'élection des Prelats, pour l'annuller, ou la confirmer, afin que leur inſtitution ne pût eſtre qu'utile à l'Empire, dont leur Autorité qui s'étendoit ſur tant de Villes & de Provinces, pouvoit aſſurer ou troubler la Paix : Que les Empereurs depuis Conſtantin, avoient*

joüy de ce Privilege : Que Charlemagne, le grand Othon, & leurs Successeurs, selon les Constitutions d'Adrien I. & de Leon VII. avoient ordonné du S. Siege, & confirmé l'élection des Papes, & celle des Evéques dans toutes les Provinces : Que Loüys le Debonnaire, & Henry le Saint n'y avoient point renoncé ; Que Gregoire VII l'avoit luy-méme reconnu, puis qu'il avoit esté confirmé par le pouvoir Imperial ; Et que si l'Empereur confirmoit le Chef de l'Eglise, il pouvoit bien en confirmer les Evêques. Mais l'opinion de Henry, fut condamnée comme Heretique ; & celle de Gregoire approuvée comme Canonique, par Victor III. dans le Concile de Benevent ; par Urbain III. dans ceux de Melphe & de Clermont ; & par Paschal II. dans ceux de Poictou & de Troye.

Henry toutesfois, qui considera les Papes, comme Juges dans leur propre cause, donna toûjours l'investiture, au mépris de leurs decisions ; & mit tout en usage pour en laisser le droit à ses Successeurs, tel qu'il l'avoit receu de ses Ancestres. Son premier soin pour cét effet, fut d'appaiser les troubles de
*1075. l'Empire. Aux Estats * de Goslar, il

déchargea le Duc Othon de Saxe de l'amende qu'il devoit payer ; & lui donna le Gouvernement de la Saxe, & celui de la Citadelle de Hertzberg, afin qu'il contint les Peuples accoûtumez à la desobeïssance. Il rendit aux Saxons leurs Princes prisonniers ou bannis : Il s'assura du secours des Archevesques de Cologne, & de Bamberg ; & des Evesques de Strasbourg, de Basle, de Spire, de Lozane, d'Osnabruc, d'Aigstet, & de celui des Villes du Rhin ; Il publia qu'il s'agissoit moins de sa Dignité que de l'Empire ; & ayant levé une grande armée, il la campa au tour de Wormes & d'Oppenheim.

Cependant la pluspart des Princes l'abandonnerent dans une cause, que dés son commencement ils avoient approuvée & deffenduë. L'Archevesque de Treves se declara le premier, sous pretexte qu'il falloit obeïr à Dieu, plûtôt qu'aux hommes. Les Evesques de Mets, de Wirtzbourg, & de Wormes ; Rodolphe Duc de Suaube, Guelphe de Baviere, Berthold de Carinthie, & l'Archevesque de Mayance, jusqu'à lors fidele sur tout autre, suivirent l'exemple de Tréves, & couvrirent leur re-

volte du même pretexte. Mais leur haine, ou leur ambition en estoient les veritables causes. Ils vouloient élever l'Autorité du Pape pour abbaisser celle de l'Empereur, qui leur paroissoit trop grande ; & se promettoient une nouvelle fortune sous un nouveau Maistre. Rodolphe aspiroit à l'Empire ; Berthold, qui pour sa Rebellion avoit perdu la Carinthie, cherchoit le moyen d'en chasser Ludolphe, que l'Empereur en avoit investy, & Guelphe, qui avoit esté contraint de rendre la Baviere au Duc Othon de Saxe, s'attachoit au party le plus fort, selon sa coûtume, pour trouver un autre établissement. Les Saxons entrerent encore dans cette ligue pour s'affranchir de quelques droits, que dans l'extreme besoin on levoit sur eux; & se revolterent d'un commun accord. Le Duc Othon qui vouloit calmer ces mouvemens, opposa la douceur où la force eût esté inutile. Mais l'Empereur lui ayant ordonné de les punir avec rigueur, il aima mieux les imiter que de les détruire ; & quoy que fidele, aprés avoir remis aux Officiers du Prince les Charges & les Places qu'il tenoit de lui, se rendit complice de l'infidelité de

la

la Saxe, qui l'appelloit transfuge & deserteur. Enfin les Rebelles ayant armé de leur costé, s'assemblerent à Tréves avec les Legats du Pape ; Et loin d'entendre à l'accommodement que l'Empereur leur fit proposer, ils le rejetterent avec audace ; ou, ils ne lui donnerent quelque esperance de l'accepter, que pour attaquer & surprendre son armée ; comme ils eussent fait, si sa vigilance & sa valeur, ne leur en eussent osté l'assurance & les moyens.

Comme ils ne pouvoient s'accorder aisément, dans la diversité de leurs sentimens, ils delibererent pendant sept jours, bien qu'ordinairement les Estats n'en eussent que trois de durée ; & aprés avoir cité trois fois l'Empereur de paroistre devant eux, pour respondre, ils * resolurent deux choses : L'une que si l'Empereur s'obstinoit dans son endurcissement, il seroit deposé *pour avoir vécu licentieusement & scandaleusement dés sa premiere jeunesse ; offencé & opprimé plusieurs Princes ; introduit des personnes privées dans les Conseils publics ; fait la guerre contre les Citoyens, & la paix avec les Etrangers ; ruiné l'Empire qui florissoit avant luy ; employé des*

* 14. de Septembre 1076.

biens d'Egliſe à l'entretien des armées ; ſecularizé des Eccleſiaſtiques ; fait bâtir des Citadelles dans la Saxe pour la tenir dans l'eſclavage ; refuſé la juſtice aux veuves & aux orphelins ; & aneanty les anciennes Loix. L'autre qu'il ne ſeroit pas depoſé, *ſi dans un an, il ſe faiſoit abſoudre, ou s'il ſe ſoumettoit au jugement du Pape, qui pour connoiſtre de ſes crimes ſeroit prié de ſe trouver l'année*
* 1077 *ſuivante * aux Eſtats d'Ausbourg ; s'il congedioit ſa Cour & ſon armée, s'il recevoit les Miniſtres qu'on luy donneroit ; s'il retabliſſoit l'Evêque de Vormes, qu'il avoit chaſſé de ſa Ville Capitale ; ſi n'allant point trouver le Pape, il demeuroit à Spire comme une perſonne privée juſqu'à l'arrivée de Gregoire en Allemagne, & s'il ne contrevenoit à aucune de ces conditions.*

Henry cedant aux Loix de la neceſſité, ou plûtôt à celles de la Religion qui captivent avec gloire les plus grands courages, accepta, & même autant qu'il le pouvoit alors, executa cét accord honteux ; & partit de Spire peu de jours avant Noël, accompagné de ſa femme, de Conrad ſon fils ; d'un Gentilhomme, & de quelques valets, pour

aller en Italie audevant du Pape, & se faire absoudre ; dans l'esperance que comme aprés cela il pourroit conferer avec ses amis, & ses Sujets, il rétabliroit ses affaires plus aisément. Il prit le chemin du Comté de Bourgogne, & du Piedmont, pour éviter celuy de Cluse dans le Fossigny, que les Gardes de Rodolphe Duc de Suaube avoient occupé ; & passa les Alpes par des endroits presque inaccessibles, aprés avoir souffert les rigueurs d'une extreme faim, & celles d'un hyver si rude, que le Rhin fut glacé depuis le mois de Novembre jusqu'au mois d'Avril. Enfin il se rendit à Canossa, Place forte du Duché de Regge, dans les Estats de la Comtesse Matilde sa Cousine, où le Pape s'estoit avancé pour aller en Allemagne ; & par l'interceſſion de cette Princesse, du Marquis Azo, & de l'Abbé de Cluny, il y fut receu comme penitent, seul & vêtu d'un habit de laine sans aucun ornement. Ayant quitté les marques de l'Empire, il demeura trois jours entre la premiere & la seconde muraille de ce Chasteau, chaque jour à jeun, la teste & les pieds nuds, depuis le matin jusqu'au soir ; & le quatrieme * prosterné de-

vant Gregoire dans sa chambre, où il fut mandé, il implora sa misericorde, & receut son absolution. Elle lui fut donnée à condition *qu'il se trouveroit au Concile general; pour respondre aux accusations des Princes de l'Empire; Qu'il y reconnoîtroit le Pape pour son Juge souverain: Qu'il renonceroit à la Couronne, s'il en estoit declaré indigne: Qu'il ne chercheroit jamais l'occasion de se vanger du passé, si s'estant justifié il estoit maintenu dans sa Dignité: Que cependant il n'en porteroit aucune marque; qu'il n'en feroit aucune fonction, & que ceux qui luy avoient presté serment de fidelité, en demeureroient dispensez: Qu'il éloigneroit de luy pour jamais Robert Archevéque de Bamberg, Ulric de Cosheim, & ses autres Conseillers & Ministres: Que s'il estoit rétably, il demeureroit sujet au Pape: Que son absolution seroit nulle, s'il se dispensoit de l'execution de quelqu'une de ces choses; Et que l'Evéque de Verceil, l'Abbé de Cluny & le Marquis Azo demeureroient garans de son obeïssance & de sa foy.* Ensuite ayant assisté à la Messe que le Pape celebra, & disné à sa table, il rejoignit ses gens, qui l'attendoient loin

de Canoſſa ; & receut en ſa compagnie les Eveſques & les Princes, que déja le Pape avoit abſous du crime d'avoir eſté trop fideles à leur Souverain.

Mais le ſuccez de ſon abſolution fut preſque auſſi funeſte que celuy de ſon Excommunication. Car les Princes Italiens, Eccleſiaſtiques & Seculiers, qui mépriſoient l'une & l'autre, eurent de l'horreur & du dédain pour le Pape & pour l'Empereur ; & conſiderant le premier comme un Heretique Simoniaque remply d'orgueïl, & l'autre comme un lâche, dont la fauſſe vertu avoit donné de fauſſes eſperances de la reforme de l'Egliſe. On propoſa, quoy que ſans effet, d'élire & de conduire à Rome le jeune Conrad ; & d'inſtituer un nouveau Pape, pour couronner ce nouvel Empereur. Pendant que Henry viſita la Lombardie pour y rendre publiquement la juſtice, on n'alla point en foule au-devant de lui, on ne lui porta point de riches preſens ſelon la coûtume, on lui ferma les portes des Villes ; on le força de loger dans les Fauxbourgs ; à peine lui fournit-on des vivres pour le beſoin, les Communes eſtant armées, empeſcherent que ſes ſoldats n'en priſſent dans

les villages, & si quelques-uns des Grands l'accompagnerent, ils firent voir moins de respect, que ceux qui le quitterent, ou qui refuserent de le suivre. L'Empereur reconnut alors combien il avoit abaissé son Authorité ; & pour la relever, il resolut de n'avoir aucun égard, ny à l'Excommunication, ny à l'absolution du Pape, ny à l'ordonnance des Estats de Tréves. Il accusa donc Gregoire dans une Assemblée des Princes d'Italie, d'avoir causé la revolte, & la ruine de l'Empire, & leur demanda secours pour en faire le châtiment. Il rappelloit dans sa Cour & dans ses Conseils Ulric de Cosheim, & les autres qu'il en avoit éloignez ; & se saisissant des avenuës de Canossa, empeschia que le Pape ne pût aller seurement en Allemagne, ny retourner à Rome : ce qui modera l'indignation des Italiens; & attira dans son camp les Communes de la Lombardie.

En même temps les Princes Confedérez d'Allemagne s'estant assemblez à Forcheim dans un lieu appellé le Champ de Pilate, éleurent Empereur Rodolphe Duc de Suaube, & le firent couronner * à Mayence ; d'où le Peuple,

* 11. de Mars 10. 7.

qui s'arma contre eux, pendant que l'Archevêque Sigefroy celebroit la Messe, les chassa le mesme jour, pour montrer qu'il ne prenoit point de part en leur crime. Les autres Villes du Rhin & Godefroy de Boüillon, Duc de Lorraine, animez du mesme zele, se liguerent ensemble; & leverent une Armée pour la defence de leur Prince. Henry, qui estoit à Pavie, lors que l'Evêque de Strasbourg luy annonça la nouvelle du Couronnement de Rodolphe, se resolut aussi-tost à retourner en Allemagne; & n'ignorant pas que les Rebelles lui avoient fermé le chemin des Alpes, il passa d'Aquilée dans la Carinthie; Entra dans la Baviere; tint les Estats à Ratisbonne, & fit ordonner que ce Duché, & celui de Bohéme feroient pour lui des levées. Puis il joignit ce qu'il avoit de Troupes à l'armée du Rhin, composée seulement de douze mille hommes, combattit * & deffit celle de Rodolphe, qui assiegeoit Wirtzbourg; l'obligea de se retirer dans la Saxe; & comme si la victoire l'eut proclamé Empereur une seconde fois, il se fit couronner à Vulme, dans la Duché de son ennemy.

* 7 de Juillet 1077.

Les deux partis en vinrent encore aux mains * à Melrichſtat dans la Saxe ; & celuy des Rebelles, le plus fort en nombre, mais en effet le plus foible en preſence du Souverain, y fut battu & rompu. Vezil, Archevêque de Magdebourg, frere de S. Hanno Archevêque de Cologne, y fut pris dans les Bois, & pendu par les Païſans. L'Evêque de Merſpurg, & Magnus Duc de Saxe, furent auſſi pris de la meſme ſorte, & renvoyez nuds dans leurs Eſtats. Sigefroy Archevêque de Mayence, Adalbert Evêque de Wormes, Bernard Archidiacre du Pape, & le Duc Guelphe y demeurerent priſonniers du Victorieux. Mais ce dernier ayant trompé ſes Gardes, ſortit de l'Allemagne, & n'y rentra que vingt ans aprés. L'Empereur y perdit, entr'autres Princes, Eberard & Peppo, Comtes d'une valeur incroyable, qui moururent dans le plus fort de la mélée, & furent infiniment regrettez.

* 7. d'Aouſt 1078.

Gregoire étonné de ces heureux ſuccez, ſe montra plus moderé qu'il n'eſtoit auparavant ; & ſans prendre parti, s'entremit comme arbitre des deux Rois, pour decider de leurs differends, avec le meſme

meſme pouvoir, diſoit-il, qu'il ordonnoit des choſes celeſtes. Mais enfin, comme les Confederez ſe plaignoient qu'il les abandonnoit dans une querelle, où il les avoit engagez, il confirma l'élection de Rodolphe; & luy envoya une Couronne, dont cette inſcription n'eſtoit pas le moindre ornement:

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rudolpho.

Et pour comble de faveur, il excommunia l'Empereur une ſeconde fois. Henry, qui ne ſe promettoit d'eſtre abſous que par la victoire, donna ſa fille Agnés pour femme & le Duché de Suaube, à Frideric Comte de Hohenſtauffen, dont il avoit mis la fidelité à toute ſorte d'épreuves; & l'envoya avec une armée pour prendre poſſeſſion de cette Province. Ce nouveau Duc la conquit aiſément; & fit quitter la campagne à Berthold Duc de Zeringen, Gendre de Rodolphe qui la deffendoit. De-ſorte que ce Prince rebelle ſe renferma dans un Chaſteau qu'on eſtimoit imprenable; & cedant auſſi foiblement à ſes déplaiſirs qu'à ſes ennemis, en devint frenetique, & mourut le ſeptiéme * jour de ſa mala-

* Novembre 1078.

die. D'ailleurs l'Empereur entra dans la Saxe avec ſoixante mille hommes ; * & combattit les Confederez à Flaterheim, où la victoire & la deffaite furent preſque égales. Car les Imperiaux rompirent l'armée des Rebelles ; & les Rebelles pillerent le Camp des Imperiaux. Wratiſlaus Duc de Bohéme y gagna la lance de Rodolphe, qu'il lui arracha ; Et depuis avec la permiſſion de l'Empereur, il la fit porter devant lui dans toutes les ſolemnitez, comme firent auſſi ſes Succeſſeurs.

* le 26. de Janvier 1079.

L'année ſuivante, Henry qui vouloit ſe haſter de vaincre, tandis que l'obeïſſance d'un Peuple inconſtant ſecondoit ſes deſſeins, entra dans la Saxe ; & le fer & le feu à la main deſcendant le long du fleuve Elſter, vers la Ville de Merſpurg, engagea les Confederez à l'attaquer * pour l'empécher de ravager leurs Terres. Il les receut, & les chargea avec une extrême vigueur ; & aprés une longue & furieuſe mélée, il en tua une partie, & mit l'autre en fuite. Godefroy de Boüillon Duc de Lorraine, qui eſtoit né pour la perte des Infideles, y combattit Rodolphe ; & luy ayant donné de l'épée au travers du ventre, lui

* 8. d'Octobre 1080.

abatit la main droite d'un autre coup. Rodolphe se fit porter à Merspurg ; Et lors que sa main, qu'il voulut voir, lui fut presentée, il dit aux Evéques qui estoient au tour de son lit, que comme par leur conseil, & par le commandement du Pape, elle avoit usurpé le Sceptre Imperial, elle estoit d'autant plus justement punie de cette perfidie, qu'elle avoit esté le gage de la fidelité qu'il avoit jurée à l'Empereur. On l'enterra avec une pompe toute Royale ; & l'Empereur loin de l'empêcher, quoy qu'on lui pût dire, souhaitta à tous ses autres ennemis des Tombeaux aussi magnifiques.

Cette victoire fit chanceler quelque temps le party des Confederez ; & affermit le courage & la fidelité des Imperiaux. Mais tandis que Henry s'opposoit en personne aux Saxons, il opposoit le Clergé d'Allemagne à Gregoire VII. le plus grand de ses ennemis ; afin que comme les Princes de l'Empire servoient le Pape contre l'Empereur, les Princes de l'Eglise servillent l'Empereur contre le Pape. Ainsi le Concile de Mayence, où se trouverent dix-neuf Evéques, delibera sur ces

questions ; si le Pape pouvoit déposer l'Empereur ; si l'Empereur pouvoit déposer le Pape ; s'il estoit juste que Henry déposast Gregoire VII. & l'on remît à les decider, avec les Evêques d'Italie, qui pour cét effet furent mandez à Brixen dans le Tyrol. Ce nouveau Concile ; où l'Empereur presida sur trente Evêques, dépola * Gregoire, pour avoir excommunié & degradé l'Empereur ; élut Pape Guibert Archevêque de Ravenne, nommé Clement ; & ordonna que Henry iroit en Italie, pour executer ces Decrets.

* le 25. de Iuin 1080.

L'Empereur, accompagné de Godefroy de Boüillon, ayant donc passé les Alpes, deffit à Parme l'armée que lui oppola la Comtesse Matilde ; assiegea * Rome, la veille de la Pentecoste ; la prit d'assaut * environ deux ans & neuf mois aprés, quelques jours avant Pâques Fleuries ; & se logea dans le Palais de Latran. Aussi-tost il employa toute sorte de moyens, ou pour prendre Gregoire qui s'estoit sauvé dans le Chasteau S. Ange, ou pour s'accommoder avec lui ; & ne pouvant venir à bout ny de l'un ny de l'autre, fit sacrer Clement, qui reciproquement couronna l'Empe-

* 1081.

*1084.

reur & l'Imperatrice Berthe. Il laiſſa Rome en garde aux Romains, qui lui preſterent ſerment de fidelité ; & s'en alla à Sienne pour éviter de combattre Robert Guichard Normand, Duc de la Poüille, vaſſal du S. Siege, qui plus fort que les Imperiaux, conſommez des travaux de la guerre, s'avançoit pour ſecourir le Pape. En effet ce Duc arriva toſt aprés ; entra dans Rome malgré la reſiſtance des Habitans ; penetra juſqu'au Capitole, qui fut pris & raſé ; délivra Gregoire ; & ſe retirant fit mettre le feu en pluſieurs endroits de la Ville, pour occuper les Romains à l'éteindre, pour les empêcher de le ſuivre. Le Le Pape, qui de cette ſorte évita de tomber entre les mains de ſes ennemis, s'en alla à Salerne ; & y ayant finy ſes jours * fut enterré dans l'Egliſe de S. Matthieu. On le loüe d'avoir élevé le Siege Apoſtolique au deſſus du Trône Imperial ; & l'Egliſe le canoniſe. Victor * III. Abbé du Mont-Caſſin ; Urbain * II. François de Nation, Religieux de Cluny, Cardinal d'Hoſtie, Paſchal * II. Italien, Abbé du Monaſtere de Saint Laurent & de S. Eſtienne prés de Rome, Cardinal de S. Clement, lui ſuccederent

* le 24. de May 1084.

* 1086.

* 1080.

* 1099.

* 1101. tour à tour : Et d'autre côté * Albert,
* 1103. Theodoric * & Sylvestre * III. furent
1104. élus successivement aprés la mort * de
110. Guibert ou Clement ; & deffendirent l'Empereur contre les Papes. De sorte que le Corps de l'Eglise avoit toûjours deux divers Chefs, & se mouvoit en même temps par deux Puissances contraires.

Il en estoit de même de celui de l'Empire. Les Saxons pendant l'absence de Henry, ayant saccagé la Franconie, éleurent pour Empereur Herman Comte de Luxembourg ; & Sigefroy Archevêque de Mayence le * couronna. Ce Prince Rebelle, combatit & deffit Henry à Bleychfelt ; assiegea & prit Wirtzbourg, fut contraint d'en sortir ; quitta le titre d'Empereur ; se retira en Saxe, avec la permission de Henry : mourut * au siege d'une place, d'un coup de pierre, qu'une femme lui jetta sur la teste du haut des murailles, & fut enterré à Mets. Ecbert Marquis de Saxe lui succeda, par l'election des Saxons : succomba sous les armes victorieuses de Henry ; & fut * tué dans un moulin, par les Gardes de l'Empereur, qui le surprirent. Conrad fils de l'Empereur & son Lieutenant en Italie * se revolta

* le iour de S. Estienne.
1087.

* 1089

* 1090.
* 1093.

contre lui par le conseil du Pape Urbain II. & se fit couronner Roi de Lombardie par Anselme Archevêque de Milan. Il y regna neuf ans; & mourut * en estime d'un Prince accomply. Henry opposa ses Lieutenans à ces divers ennemis; & courut toûjours en personne, où le plus grand peril le rendit le plus necessaire. Le Marquis Ecbert étant mort, il retourna * en Italie & surprit Mantoüe aprés un siege d'onze mois. Il soumit à ses Loix presque toute la Lombardie, & reduisit le Pape Urbain à d'étranges extremitez. Mais il perdit * ses conquestes par la revolte de son fils, & demeurant presque seul dans son party, fut contraint de retourner en Allemagne. * Dans le ressentiment qu'il en eut, il mit Conrad * au ban Imperial; & nomma Henry le jeune son autre fils, pour son Successeur à l'Empire; le fit * couronner à Aix la Chappelle, & l'envoya à Ratisbonne pour y tenir sa Cour, aprés lui avoir fait jurer que de son vivant, il n'entreprendroit rien, sur le patrimoine de la Maison de Franconie, ny sur la Dignité Imperiale.

* 1101.

* 1090.

* 1093.

* 1093.

* 1099

° la Feste de l'Epiphanie 1099.

D'ailleurs pour se fortifier contre Vi-

ctor, Urbain, & Paſchal II. qui l'ex-
communierent ſucceſſivement, il rendit
* 1096 * l'Auſtriche à Leopold ; la Baviere *
*1096. à Guelphe ; & la liberté aux * Juifs,
qu'on avoit perſecutez, juſqu'à les
obliger de s'entretuër eux-mêmes, pour
éviter la cruauté des Chreſtiens : il fit
1097. tréve pour quatre * ans avec les Saxons;
Il banit une infinité de brigans, qui pen-
dant les guerres civiles, s'eſtoient élevez
* 1101. dans les Provinces : Il témoigna * aux
Eſtats qu'il vouloit aller à Rome, ſe
reconcilier avec l'Egliſe dans un Con-
* 1102. cile general : Il fit preſcher * à Mayence
que ſon deſſein eſtoit de quitter l'Em-
pire à ſon fils ; & de paſſer dans la Pa-
leſtine pour y viſiter le S. Sepulchre : Et
enfin il n'obmit rien de ce qui pouvoit
diminuër la haine, & redoubler l'eſtime
& la bienveillance qu'on avoit pour lui.

Mais le feu qui le devoit conſumer
n'eſtoit pas éteint. Les Saxons, qui pen-
dant la Tréve ſe preparoient à la guerre,
firent repreſenter à Henry le jeune par
ſes Miniſtres qu'ils avoient gagnez ;
*Que ſi l'Empereur mouroit excommunié,
le Pape & les Princes ne permettroient
pas que l'Empire paſſaſt entre les mains
de l'heritier de ſa haine & de ſa van-*

geance : Qu'ils voudroient le transporter dans une autre Famille : Que pour les en empécher il faudroit entrer en de longues & fâcheuses guerres : Que le succez en seroit incertain, & peut-estre contraire : Que le moyen de se faire aimer de tout le Public, estoit de se declarer contre l'Empereur qui en estoit hay : Que l'Eglise n'approuveroit pas qu'on reconnût pour Pere, celuy qui ne la reconnoissoit pas pour Mere ; ny qu'on eût de la pitié pour un coupable, qu'elle avoit devoüé à des supplices eternels : Que la Couronne rendoit legitime tout ce qu'on pouvoit faire pour la posseder : Qu'il devoit à son pays autant qu'à son pere ; Qu'il estoit de son devoir d'acquerir l'Empire pour le sauver, plûtôt que d'y renoncer, pour le laisser perir avec l'Empereur, & de prester la main à des Sujets fideles qui luy tendoient les bras, pour l'élever sur le Trône de ses Ancestres.

Ces raisons persuadérent le Prince, qui déja estoit presque persuadé par son ambition ; Et son nom & son authorité engagerent dans son party tous les Grands d'Allemagne, qui furent solicitez de le suivre. Alors qu'il fut temps d'éclater, Henry le jeune quitta son pere

qui tenoit * les Estats à Mayence ; & se retirant dans la Baviere, il s'assura de son obeïssance. De-là, il entra dans la Saxe ; & comme il estoit excommunié pour avoir honoré son pere jusqu'alors, il se fit absoudre par Ruïtard Archevêque de Mayence, & par Gebehard Evêque de Constance Legats du Pape. A l'Assemblée de Northusen, il fit approuver * son dessein ; & protesta que si l'Empereur se reconcilioit avec l'Eglise, il lui quitteroit l'Empire avec joye. Le parricide fut applaudy de sa feinte pieté ; Et ayant congedié l'Assemblée il marcha vers la Franconie, pour rétablir l'Archevêque de Mayence, & l'Evêque de Wirtzbourg dans leurs Villes Capitales; d'où, comme factieux, on les avoit chassez.

* Noël 1105.

* Le 19. de May 1109.

Dés que l'Empereur sçeut la revolte de son fils, il lui écrivit, & lui fit dire tout ce qu'il crut capable de l'arrester. Mais comme pour toute réponse, on lui eut mandé qu'il devoit quitter l'Empire, & se soumettre au Pape, il arma puissamment ; Et s'enfermant dans Mayence pour la defendre, il fit passer tous les Vaisseaux du costé de la

Ville, pour mettre le Rhin entre son fils & lui. Ce fleuve les ayant donc empêchez d'en venir aux mains ; on fit des propositions de Paix qui furent rejettées de part & d'autre ; Et le Prince qui fut contraint de retourner sur ses pas, alla prendre Wirtzbourg, Norcmberg & Ratisbonne. L'Empereur le suivit aussi-tost ; Et ayant forcé les mêmes Villes de se rendre à lui, il se campa sur le fleuve de Regen, en presence des Rebelles prés de Ratisbonne. Là le fils qui craignoit la prudence & la valeur du pere, & vouloit vaincre sans combattre, promit sa Sœur Agnes veuve de Frideric Duc de Suaube, à Leopold Marquis d'Austriche, le principal appuy des Imperiaux ; & par cette alliance il acheta son amitié. Ainsi, lors qu'on donna * le signal de la bataille, Leopold se retira avec ses Troupes ; & les Bohemes qui se virent abandonnez firent la même chose, & quitterent l'Empereur, qui les suivit, & se sauva dans la Boheme. Ensuite le Prince entra dans la Franconie ; se rendit Maistre de Wirtzbourg, & de Spire, où estoit le Tresor Imperial ; s'assura de la pluspart des Villes du Rhin ; & convoqua les Estats

* 1106.

*1106. à Mayence, où se trouverent * cinquante-deux Princes pour decider de la fortune du pere & du fils.

L'Empereur, qui s'estoit retiré de la Boheme chez Wigbert Prince des Sorabes, y leva une armée ; & prit le chemin de Mayence, pour se rendre aux Estats. Il estoit déja arrivé à Bingen, lors que le Prince, jugeant que la presence du Souverain pourroit soûtenir son innocence, & refroidir l'ardeur des factieux, lui persuada de ne point passer outre, & de congedier ses Troupes ; pour ne pas incommoder, ny allarmer l'Assemblée generale. Pour cét effet il lui jura *qu'il refuseroit l'Empire s'il luy estoit offert ; & qu'il employeroit tous ses amis & son credit, pour moyenner son rétablissement & sa reconciliation avec l'Eglise.* Cependant dés que son pere, comme le plus foible, fut à sa discretion, il l'enferma dans le Chasteau d'Ingelheim ; lui donna des Gardes, & s'en retourna à Mayence, où ses complices l'attendoient pour executer leur dessein.

*1106. Les Legats de Paschal II. * confirmerent donc les excommunications fulminées contre Henry ; Et l'Assemblée d'un

commun accord le dépoſa de l'Empire, & de toute autre Principauté, particulierement pour avoir vendu les Abbayes & les Evêchez, & nomma ſon fils Empereur. Les Archevêques de Mayence, & de Cologne, & l'Evêque de Wormes, comme Ambaſſadeurs, annoncerent à Henry dans le Chaſteau d'Ingelheim l'ordonnance des Eſtats; Et lui demandant les marques de l'Empire, confirmerent cette nouvelle par leur audace. Il ſe plaignit de ſon fils qui l'avoit trahy, des Princes qui lui donnoient pour Maiſtre, celuy que la nature même lui donnoit pour Sujet, & qui ſans l'accuſer, ny l'entendre, l'avoient dépoſé. Il demanda le ſujet de ſa condamnation: puis l'ayant appris, & forcé les trois Prelats de reconnoître qu'ils avoient eſté inſtituez canoniquement, *Mon crime*, dit-il, *n'eſt donc pas d'avoir vendu les Prelatures; c'eſt de n'avoir pas bien ſçeu les donner, c'eſt de n'avoir appellé que des ingrats & des infideles, au gouvernement de l'Egliſe & de l'Eſtat.*

Cependant comme ils le preſſoient d'obeïr, mêmes avec menace, il entra ſeul dans une chambre; & ſortant

quelque temps aprés avec les marques de l'Empire, *voila*, dit-il lors qu'il se fut assis, *les ornemens pompeux de vostre Souverain. Si vous mépriſez la puiſſance de Dieu, & celle des Eſtats legitimes qui me les a donnez, venez me les arracher; puis que ſans lâcheté, je ne puis vous les rendre volontairement.* Les Ambaſſadeurs furent interdits de l'éclat impreveu de tant de Majeſté. Ils trouverent dans leur étonnement le reſpect qu'ils avoient perdu; Et juſtifiant un Proſcrit, ils reconnurent leur Empereur. Mais lors que leur haine ſe fut dégagée de la ſurpriſe du devoir, ils luy ôterent avec violence le Sceptre de la main, & la Couronne de la teſte; Et l'ayant tiré de ſon Siege, ils le dépoüillerent des vétemens Imperiaux; tandis que ce Monarque infortuné, prenant Dieu à témoin de l'injure ſacrilege faite à ſa vivante image, appelloit ſa vengeance ſur ces Rebelles & ces Parjures.

Ainſi donc Henry, depoſé, excommunié, ſans amis, ſans autres biens que celuy de la vie, d'autant plus malheureux de n'eſtre plus rien qu'il avoit eſté Empereur, & preſque ſeul dans Ingelheim, fut contraint d'en ſortir par la

neceſſité ; & ſans autres guides que le hazard, & ſon déplaiſir, s'en alla à Spire, dont ſes Ayeuls avoient fondé l'Egliſe & l'Evêché. Comme il avoit de l'étude & de la voix, & qu'il eſtoit devot, particulierement à la Vierge, il ſe propoſa de renoncer au monde, dont il eſtoit rebutté, & de ſe devoüer au ſervice de Dieu, dans l'Egliſe de Sainte Marie : Et pria Gebehard Evêque de Spire qu'il avoit inſtitué, de lui donner un Canonicat dans ſon Chapitre, puis qu'en qualité de Patron il avoit droit en ſon indigence d'y eſtre entretenu : Ce que toutefois, eſtant excommunié, il ne put obtenir de ce Prelat. De ſorte que ſe voyant reduit à tenter encore la fortune pour ſe relever de ſa cheute, il s'en alla à Cologne, où ſes bienfaits lui avoient acquis l'affection du Peuple; Et s'aſſura que comme le malheur eſtouffe l'envie, & renouvelle la bienveillance, ſur tout pour les grands, il pourroit s'en faire un azile. En effet il y fut receu favorablement. Il en chaſſa l'Archevêque qui lui eſtoit contraire ; fit fortifier la Ville ; Et par ſes lettres & ſes Agens, ſe plaignant de la perfidie de ſon fils & de l'injuſtice des Eſtats,

il exhorta les Villes & les Princes voisins à prendre son party. Le succés passa son attente. Henry, Comte de Lymbourg & Duc de Lorraine, Robert Comte de Flandres, l'Evéque de Liege, Juliers & quelques autres Villes se liguerent avec lui; & leverent des Troupes pour le rétablir. De sorte que l'Empereur pour donner ordre à toutes choses plus aisément, se rendit à Liege; & envoya des Ambassadeurs en France, en Dannemarc; & en Angleterre, pour y faire connoître l'equité de sa cause, & demander secours d'hommes & d'argent.

Le Prince, d'autre costé, ayant receu la puissance & les marques Imperiales, fit donner avis au Pape de ce qui s'estoit passé; depossa les Evêques fideles à son pere qui les avoit instituez; fit même déterrer plusieurs Prelats qui estoient morts dans ce party; cassa tout ce qu'ils avoient fait; declara le Duc de Lorraine & ses alliez ennemis de l'Empire; manda à l'Empereur qu'il ne songeât plus qu'au salut de son ame, & qu'il se rendît à Aix la Chappelle pour y recevoir ses Loix, s'il ne vouloit estre traitté comme Rebelle; tint un mois Cologne assiegée; & desesperant de la prendre, marcha

marcha vers la Mozelle, pour entrer sur les Terres du Duc de Lorraine, qui lui avoit deffait quelques Troupes en un passage sur la Meuse.

Mais sur ces entrefaites l'Empereur âgé de 56. ans mourut à Liege, un Mardy 7. d'Aoust * 1106. aprés avoir regné 46. ans dix mois, & trois jours; Et fut enterré dans le Monastere de la Ville; Triste & dernier éclaircissement du songe Prophetique de son Pere, qui pendant le sommeil crut voir Hildebrand, qu'en effet il avoit veu à Rome entre le Ministres de Gregoire VI. élever jusqu'au Ciel le Prince Henry son fils encore enfant, sur de longues cornes qu'il avoit au front, & le precipiter dans les abysmes du sein de la terre. Comme l'Empereur estoit mort interdit, son corps fut deterré le lendemain, par ordre de l'Evêque qui ne put faire sa paix avec Henry le jeune & les Legats du Pape qu'à cette condition; Et ensuite porté à Spire, où il demeura cinq ans découvert en un cercueil de pierre, enfermé dans les mazures d'une ancienne Eglise.

* 7. d'Aoust 1106.

Il avoit le visage beau, la taille haute & droite, le port noble & majestueux.

Sa bonne mine lui attiroit autant de reſpect que ſa Couronne. La vivacité inconcevable de ſon eſprit en égaloit à peine la ſolidité. Sa liberalité qui devoit s'épuiſer par le nombre, & par la grandeur de ſes bienfaits, eſtoit toûjours inépuiſable. Sa reconnoiſſance ſuivoit de prés les ſervices de ſes Miniſtres, & des Princes de ſa Cour. Il inveſtit Wratiſlaus Duc de Bohéme du Marquiſat de Miſnie : aux Eſtats de Mayence il le proclàma Roy : Il joignit la Sileſie & la Luſace à ſon Eſtat, & le fit couronner ſolemnellement à Prague par Gilbert Archevêque de Tréves ; & quelque temps aprés il donna le Duché de la Baſſe-Lorraine à Godefroy de Boüillon, qui l'avoit merité par une infinité de victoires, que comme ſon Lieutenant General dans ſes armées il avoit remportées ſur ſes ennemis. La clemence de cét Empereur eſtoit ſi grande, qu'il pardonna à des coupables convaincus de l'avoir indignement outragé & mépriſé ; & mêmes de s'eſtre cachez dans ſon Palais pour l'aſſaſſiner. Sa valeur pouvoit entrer en comparaiſon avec celle d'Alexandre & de Ceſar. Il combatit en ſoixante-deux batailles qu'il donna ou ſoû-

tint en personne, & presque toûjours le Mardy, parce qu'il croyoit que ce jour consacré à Mars lui estoit plus heureux que les autres. Il aimoit le plaisir, & sur tout celui des femmes avec excez; & souffroit avec trop d'indulgence que ses Ministres & ses Favoris abusassent de son authorité. Hermanus Contractus; l'Abbé de Ursperg; Lambertus de Schaffembourg; Marianus Scotus; Dodechinus, Bruno de Saxe &c. tous Religieux dont la pieté excitoit la haine contre un Prince trois fois interdit, ont exageré ses deffauts dans leurs Croniques, & l'ont nommé * lâche, * Archipirate, Heresiarque, Apostat, Persecuteur de l'Eglise, Nabuchodonosor, Haman & Julien. Mais Othon d'Austriche Evêque de Frisingen son petit fils, & Sigebert en ont écrit avec plus de verité. Cuspinien, Aventin & Lhéman en parlent aussi avec Eloge. Deux cercles comme deux Soleils, une Etoille prés du Soleil, plusieurs autres Etoilles, choquées les unes par les autres, & comme precipitées vers la terre, une Comete d'une grandeur immense, Phœnomenes qui parurent au Ciel, pendant le mois de * Fevrier, presagerent, dit-on, sa ruine

* Bruno * l'Abbé de Ursperg.

* 1106.

& sa mort ; Et la foudre l'année suivante, tombant sur son fils coupable, lui fit une blessure au gros doigt du pied qui lui dura toute sa vie ; consuma une partie de son épée, son Baudrier, & son Bouclier ; le transit d'horreur & d'effroy, & par la même crainte separa les Estats assemblez à Goslar.

Henry le grand eut deux femmes ; Berthe fille d'Othon Marquis d'Italie, & Adelaïde ou Praxede fille du Roi de Russie, veuve du Marquis de Brandebourg. De la premiere il eut deux fils & trois filles ; Conrad & Henry le jeune ; Agnes femme de Frideric Duc de Suaube, & ensuite de Leopold, Marquis d'Austriche, Berthe femme de Marquard Duc de Carinthie ; & Sophie femme de Salomon Roi de Hongrie. Il est incertain s'il eut des enfans de la seconde : Mais on sçait que s'en estant separée, elle se retira en Italie avec la Comtesse Matilde ; & mourut Religieuse en son païs, où elle retourna. Au reste, plus on s'est étendu dans l'Histoire de ce Regne, plus on se resserrera dans les suivants : Car ce qu'on a dit icy des malheurs de l'Allemagne, est une peinture fidele de ceux qui l'agite-

rent long-temps aprés.

HENRY DE FRANCONIE cinquiéme du nom, dit *le Jeune*, qui nâquit l'an 1081. fit perir son pere pour lui succeder, & contraignit * les Princes qui s'estoient armez pour la deffense de ce grand Monarque, à lui prester serment de fidelité. Il * entreprit inutilement de rétablir le Roi de Hongrie qui avoit esté chassé de ses Estats; Et ne fut pas plus heureux contre les Polonois qu'il attaqua * pour en exiger le tribut ordinaire qu'ils refusoient de lui payer. 10. Henry V.

* 1106.

* 1108.

* 1109.

Il passa en Italie * avec une armée de quarante mille hommes de pied, & trente mille chevaux; visita les Villes de Lombardie, celebra la Feste de la Nativité à Florence; marcha vers Rome, dont le Clergé alla audevant de lui, salua * le Pape qui l'attendoit sur les degrez de S. Pierre, & lui prenant la main, selon la coûtume, entra dans l'Eglise, où toutes choses estoient preparées pour le proclamer Empereur. Mais comme Paschal ne le vouloit couronner qu'à condition, qu'il renonceroit au droit d'investir les Prelats avec la Crosse & l'Anneau; Henry par le conseil d'Albert

* 1110.

* le 12. de Fevrier 1111.

ſon Chancelier, depuis Archevêque de Mayence, ſe ſaiſit de la perſonne du Pape, qu'il donna en garde à Ulric, Patriarche d'Aquilée ; & fit arreſter les Evêques & les Cardinaux aſſemblez pour aſſiſter à cette ſolemnité. Auſſitôt le Peuple & les Soldats Romains, prirent les armes pour le Pape, les Allemans pour l'Empereur, & combattant pendant trois jours en divers quartiers, ils remplirent la Ville de cris, de confuſion, de ſang & de morts. Enſuite les deux partis eſtant ſortis de Rome, en vinrent pluſieurs fois aux mains ; & ſe mélerent avec tant de fureur en une derniere bataille, que Henry y fut porté par terre, & bleſſé au viſage. De ſorte qu'étonné du peril où il s'eſtoit engagé, il fit conduire le Pape & les priſonniers au Mont de S. Sylveſtre dans un fort Chaſteau ; & s'eſtant campé & retranché avantageuſement entre cette Place & la Ville, il ſe contenta pendant deux mois de ravager le païs voiſin, & d'incommoder les Romains par les courſes continuelles que faiſoit ſa Cavalerie juſque dans leurs portes.

Mais enfin le Pape qui avoit reſiſté à ſes prieres, ſe laiſſa vaincre à ſa cruauté.

Car pour sauver les prisonniers, qui estoient prests à perdre la teste en sa presence, il fit venir de la Ville des Notaires Apostoliques ; & traittant devant eux avec l'Empereur, il lui accorda ce qu'il ne pouvoit lui refuser. Le Pape retourna donc à Rome avec les prisonniers ; & aprés avoir * couronné Henry dans l'Eglise de S. Pierre, & lui avoir mis entre les mains le privilege des investitures, tel que les autres Empereurs l'avoient possedé, il prit une partie de la S. Hostie, & lui donna l'autre, pour estre le sacré sceau de leur reconciliation. Henry confirma reciproquement les privileges des Romains ; & les ayant accablez de presens, plus par prudence, que par liberalité, il retourna en Allemagne, aprés avoir pris congé du Pape qui l'accompagna jusqu'aux Alpes.

* 13. d'Avril 1111.

Cependant l'heureux succez de son voyage fut le comble de ses malheurs. Jean Cardinal de Tusculum, qui tandis que le Pape estoit captif, avoit commandé les Romains, confirma * dans une Assemblée de Prelats, les Decrets de Gregoire VII. contre les investitures laïques ; & revoqua comme nul le Decret contraire que Paschal avoit fait par

* 1111.

force. Conon, Cardinal, Evêque de Preneſte, Legat du Pape en Orient, ayant ſçeu ce qui s'eſtoit paſſé à Rome,
* 1111. excommunia Henry * dans le Concile de Hieruſalem ; Et lors qu'il revint en Occident, fit la même choſe dans pluſieurs autres Conciles, qu'il tint pour cét effet en Grece, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine & en France. Le Concile de Latran compoſé d'un grand nombre d'Abbez, de cent quatorze Evêques, & de vingt-trois Cardinaux, decidant, au refus de Paſchal, qui ſe croyoit lié par
* 1112. ſon ſerment, caſſa * & fit brûler la Bulle du Privilege des inveſtitures laïques, extorqué du Pape ; & declara l'Empereur excommunié. Albert Archevêque de Mayence, le Conſeiller & le Miniſtre des violences de ſon Prince quitta ſon party ; & prenant celuy du Pape,
* 1113. obligea * Lothaire Duc de Saxe, & les Saxons à ſe ſoûlever contre l'Empereur. Enfin jamais tant de maledictions ne tomberent ſur une même teſte ; Et le bruit des foudres qui la frapperent, étonna & remplit toute la terre.

Henry d'autant plus offenſé de la perfidie d'Albert, qu'il s'eſtoit creu aſſuré
* 1114. de ſa fidelité, * le fit arreſter priſonnier,

nier ; & pour punir les Rebelles, il marcha contre eux avec une puissante Armée, accompagné de Hoyer Comte de Mansfeld, fameux Capitaine Saxon, qui avoit quitté son païs pour suivre son devoir, & dont la taille gigantesque estoit moins remarquable que la valeur. La bataille se donna * prés de la Foreſt de Guelphe ; & quoy que le nombre des Imperiaux fût cinq fois plus grand que celui des Saxons, la victoire se declara contre Henry, qui se sauvant à la fuite, y perdit quarante mille hommes, & mesme le Comte de Mansfeld. Outre qu'en même temps Othon Comte d'Ascagne en Ballenstet, l'un des Confederez, défit deux mille Esclavons qui venoient au secours de l'Empereur.

* Le 11 de Fevr. 1115.

Henry pour reparer cette brêche faite à son pouvoir, convoqua les Estats à Mayence. Mais comme il estoit trop mépriſé pour estre obey, aucun Prince ne s'y trouva ; Et les Mayençois mutinez, le forcerent encore de leur rendre * Albert leur Archevêque, presque en état de faire pitié mesme à son ennemy ; tant il estoit abbatu par les mauvais traitemens qu'il en avoit receus

* La Fête de Pâques 1115.

dans la prison. Ce Prelat toutefois, qui avoit à peine la force de vivre, n'en eut que trop pour se venger. Il fit revolter la plus part des Princes de l'Empire ; il les assembla * à Cologne, où il fut sacré, & l'Empereur excommunié par Didier Legat du Pape : Il y proposa, quoy que sans effet, de déposer Henry de l'Empire ; il empêcha que l'Evêque de Virtzbourg Ambassadeur de ce Monarque n'y fût écouté : Il engagea le Pape à confirmer * dans le Concile de Latran, l'Excommunication que son Legat avoit fulminée ; Et mit enfin l'Allemagne dans un si grand desordre, que durant cinq ans le crime y regna par-tout avec impunité.

* 1116.

* En Mars 1116.

De sorte que Henry, pour cacher sa foiblesse, & ne point voir le mal qu'il ne pouvoit guerir, passa en Italie, sous pretexte que sa presence y estoit necessaire pour s'assurer les Etats de la Comtesse Mathilde, dont il estoit heritier ; & par l'entremise de l'Abbé de Cluny ayant essayé inutilement de se reconcilier avec le Pape Paschal, il alla * à Rome que Ptolomée Comte de Tusculum disposa à le recevoir, & s'y fit couronner à l'Autel de S. Gre-

* 1117.

goire par Maurice Burdin, Limosin, Archevêque de Bregua en Portugal. Ensuite il se retira dans la Lombardie ; Et Paschal qui s'estoit retiré à Benevent, où il avoit excommunié l'Empereur & Burdin, retourna à Rome, & y mourut * dans le même temps.

* Le 22. Janvier 1118.

Il eut pour Successeur Jean, Cardinal de Sainte Marie, natif de Caiette, fils de Crescentius, Religieux du Mont-Cassin, Chancelier du S. Siége, appellé Gelase II. qui les premiers jours de son Pontificat fut battu, tiré aux cheveux, & empriſonné par Cincius de Franchipani, l'un des Ministres de l'Empereur, puis delivré par les Romains ; & contraint de se sauver à Caiette * par le bruit qui s'éleva du retour de l'Empereur à Rome. Henry, à son arrivée condamna l'élection de Gelase, parce qu'on l'avoit faite sans son consentement : Il fit proclamer Pape, Maurice Burdin, sous le nom de Gregoire. : Il ravagea le Territoire d'Anagni ; & sçachant que les Princes de la Poüille ramenoient Gelase avec une Armée plus forte que la sienne, il laissa quelques Troupes à ses Lieutenans, & repassa * en Allemagne, où

* Le 1. de Mars 1118.

* 1118.

la neceſſité de ſes affaires le rappelloit.

Ainſi le Pape fut receu dans Rome ſans reſiſtance. Mais comme il celebroit la Meſſe dans l'Egliſe de Sainte Praxede, il fut attaqué une ſeconde fois par les Franchipani ; & obligé de ſortir de la Ville à cheval, & même encore vêtu de ſes Habits d'Egliſe. Aprés avoir réuny le College des Cardinaux, il s'embarqua à Piſe, & vint heureuſement en France, où il tomba malade d'une Pleureſie, & mourut à * Cluny. Guy Archevêque de Vienne, Cardinal, fils de Guillaume, & frere d'Eſtienne, Comtes de Bourgogne, oncle maternel d'Alix femme de Louis le Gros Roi de France, qui aſſiſta aux funerailles de ce Pape, fut élû * ſon Succeſſeur, & nommé Calixte II. L'année ſuivante il ſe rendit * à Rome ; inveſtit le Duc Guillaume de la Poüille & de la Calabre ; conduiſit une Armée de Romains & de Normans devant Sutrin, où Burdin s'eſtoit retiré ; & l'ayant * forcé de ſe rendre, retourna victorieux à Rome, ſuivi de l'Antipape, vêtu d'une peau de Pourceau, monté ſur un Chameau, le dos tourné vers la teſte de cét animal, & ſes mains

* 28. de Janvier 1119.

* le 14. d'Octob. 1119.

* 5. Juin 1120.

* 1121.

attachées à sa queuë, pour estre le spectacle & la risée des Soldats & du Peuple, dont l'insolence ordinaire redoubloit par l'exemple & par la joye du triomphe : Ignominie qui luy fut un supplice plus rude qu'une obscure prison, où il mourut quelque temps aprés.

L'Empereur cependant fit de vains efforts, pour mettre fin aux desordres de l'Allemagne. Car le Pape Calixte l'excommunia * encore dans le Concile de Reims, où se trouva Louis le Gros; & Albert Archevêque de Mayence, Legat du Pape, le traversa continuellement par l'autorité des Etats & par la revolte des Peuples. De sorte que ce Monarque, trop foible pour resister à tant d'ennemis, se rendit enfin, & donna * plein pouvoir aux Princes convoquez à Wirtzbourg, de reconcilier l'Empire avec l'Eglise. Les Princes envoyerent donc des Ambassadeurs à Rome, avec ordre de se soûmettre en tout aux volontez du Pape ; & le Pape qui les receut avec une extréme joye, les renvoya en Allemagne accompagnez de ses Legats pour traiter avec l'Empire. Ainsi la paix fut concluë * aux Etats de Wormes à ces conditions :

* 1106. 2. 19.

* 1121.

* * 23 Sept. 1123.

En premier lieu, à l'égard du Pape ; *Que l'Empereur ou ses Ministres pour lui, pourroient assister à l'élection des Evéques & des Abbez de l'Empire ; & secourir, sans violence ny Simonie, par le conseil du Metropolitain & de ses Suffragans, la plus saine partie des Electeurs, s'ils ne pouvoient s'accorder : Que les Prelats élûs & consacrez seroient obligez de recevoir dans six mois les regales de leurs Prelatures par le Sceptre imperial, sans prejudice des droits de l'Eglise Romaine, & que s'ils y manquoient, le Pape y pourvoiroit incessamment sur la plainte de l'Empereur* : En second lieu, à l'égard de l'Empereur, *Que pour le remede de son Ame, il remettroit au S. Siége les investitures avec la Crosse & l'Anneau : Qu'il n'empécheroit point que l'élection & la consecration ne se fissent librement dans toutes les Eglises ; & qu'il rendroit, ou feroit rendre au Pape toutes les regales qu'on luy avoit ostées depuis le commencement de ce different.* Ensuite les Legats donnerent l'absolution aux deux Henrys ; & les Bulles de cét accord ayant esté leuës, données & receuës sur le bord du Rhin avec l'applaudissement d'une foule incroyable de Peuple, qui accourut à cette solemnité, l'Empereur

alla à Spire, & fit faire pompeuſement les funerailles de ſon Pere, pour honorer mort, celuy que vivant il avoit perſecuté.

L'année * ſuivante, pour ſecourir Henry I. Roi d'Angleterre ſon Beau-pere, qui faiſoit la guerre en Normandie contre Loüis le Gros Roi de France, il entra dans le Païs Meſſin avec une grande Armée qu'il avoit levée ſous pretexte d'attaquer les Saxons, & marcha en diligence pour ſurprendre & pour raſer la Ville de Reims, où Calixte l'avoit excommunié. Mais ayant ſçeu que le Roi Loüis le Gros l'attendoit ſur les limites de la Champagne, avec une Armée de deux cens mille hommes, il ſe retira auſſi promptement qu'il eſtoit venu; & s'en alla prendre Wormes, qui contre ſa volonté avoit receu & rétably l'Evêque. Quelque temps * aprés les Habitans de Rufach, irritez de l'inſolence de ſes Gardes, le chaſſerent de leur Ville, comme il avoit chaſſé ſon Pere de l'Empire; & luy oſterent les marques Imperiales qu'il avoit arrachées à ſon Empereur. Pour ſe vanger de cét affront, il inveſtit la Ville; Et l'ayant priſe d'aſſaut, il la fit piller & brûler.

* 1124.

* 1125.

*le 23. de May 1125.

Il mourut * à Utrec, d'un dragon ulceré au bras droit ; qui se mouvant entre cuir & chair, lui causa des douleurs & des convulsions si grandes, qu'il fut obligé de le découvrir, aprés l'avoir long-temps caché ; pour ne pas faire croire au Peuple, que ce mal peu connu dans l'Europe, estoit un châtiment de son ambition parricide. Selon ses derneires volontez, les marques de l'Empire furent gardées par l'Imperatrice dans le Château imprenable de Hermanstein, & son corps à Spire ; où il fut enterré dans le tombeau de ses Ayeuls. Il avoit beaucoup d'esprit, de cœur & de valeur ; mais peu de bonheur à la guerre. Il changea de mœurs en changeant de condition ; Et depuis son Couronnement jusqu'à sa mort, il parut toûjours inferieur à lui-même, toûjours plus nonchalant à rendre justice, plus cruel & plus avare. Aussi il amassa des tresors infinis, & vêcut pauvre, pour mourir riche. Il vouloit qu'on méprisât les jugemens des Papes, que lui-même avec tant de rigueur avoit executé contre son propre pere. Erlang Evêque de Wirtzbourg, son Ambassadeur aux Etats de Cologne, qui refuserent

de l'entendre, le voulant quitter pour ne point partager son Excommunication avec luy, Henry le contraignit de demeurer en sa Cour; luy osta le Duché de Franconie; & le donna à Conrad son Neveu, fils de sa Sœur Agnéz, & de Frideric Duc de Suaube.

Aux Etats de Mayence 1114. cét Em-Empereur épousa Mathilde fille de Henry I. Roy d'Angleterre, & n'en eut point d'enfans. Mathilde estant veuve, remit les marques de l'Empire entre les mains d'Albert Archevêque de Mayence, qui par de vaines promesses lui persuada de les rendre; Et la mesme année elle se retira dans son païs, où elle épousa Godefroy Plantegenest Comte d'Anjou, dont elle eut Henry II. Roy d'Angleterre.

LOTAIRE. II.

CONRAD. III.

FRIDERIC I.

HENRI VI.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE NAPOLI

LOTHAIRE II. CONRAD III.

FRIDERIC I. HENRY VI.

1. Lothaire II.

LOTHAIRE de Supplenbourg, deuxiéme du nom, fut fils de Gebhard, Comte d'Arnſberg, de l'ancienne race des Comtes de Querford vers la Foreſt noire, & d'Eduige, Comteſſe, ou Bourgrave de Noremberg, fille de Conrad Marquis de Brandebourg, & de Gertrude ſa femme. Il ſuivit le parti des Saxons contre Henry IV. & rendit de ſi grands ſervices à Henry le Jeune, que pour recompenſe, cét Empereur lui donna le Duché de Saxe vacant par la mort de Magnus qu'il tenoit en priſon. Depuis Lothaire revolté & repentant de ſon crime, ayant la teſte & les pieds nuds, vêtu d'une robbe de bure, & proſterné

devant ſon bienfacteur, fléchit ſa colere pendant la ſolemnité des Nopces Imperiales aux Etats de Mayence ; Et neanmoins par une inſigne perfidie, il y trama en même temps avec les autres Princes cette fatale conſpiration, qui toſt aprés coûta tant de ſang à l'Allemagne. Il fut élû * Empereur à Mayence, par le credit de l'Archevêque Albert, qui craignoit que la Dignité Imperiale ne rentrât dans la Maiſon de Franconie ; Et comme Conrad & Frideric Ducs de Suaube, Neveux de Henry le Jeune, pretendoient que la Couronne leur appartenoit, il arrêta le cours de leurs entrepriſes, & leur donna la Paix, dont Saint Bernard leur arbitre commun regla les conditions.

* le 30. d'Aouſt 1125.

Il remena Innocent II. * en Italie avec une Armée plus forte par la valeur que par le nombre des Soldats ; Et l'ayant rétably dans le S. Siége, d'où l'Antipape Anaclet, fils de Leon Seigneur Romain, l'avoit indignement chaſſé, il receut de ce Pape, le Titre & le Diadême Imperial. A ſon retour * en Allemagne il appaiſa les troubles de Bohême ; il vainquit Magnus Roy de Dannemarc, & enſuite Bribiſlaüs Roy des

* la Fête del'Aſſõpũ 1132.

* 1133.

Obotrites ; & pour marque éternelle de leur défaite, il fit bâtir le Château de Sigebourg. Presque en même temps il * passa encore les Alpes pour secourir Innocent contre l'Antipape, & Roger Roi de Sicile, qui usurpoit les Terres de l'Eglise, conquit l'Italie de l'un à l'autre bout, y défit Roger qui se sauva en Sicile ; & affermit l'autorité Apostolique par tant de grands exploits, qu'il merita d'estre comparé à Charlemagne. Ayant repris * le chemin de l'Allemagne par la Vallée de Trente, il tomba malade à Veronne, & mourut * en un petit Château, entre les rivieres de l'In & de Lic. Il fut enterré en Saxe dans l'Abbaye de Lother qu'il avoit fondée ; & regna douze ans & trente jours. Il estoit prudent, pieux, vaillant, clement, & rigoureux observateur de la Justice ; & se montra sans vices, lors que son ambition fut assouvie par la possession de l'Empire. Albert Archevêque de Mayence mourut trois mois huit jours avant luy.

* 1136.

* 1137.

* 30. Septem. 1137.

Il épousa Rixe, fille de Henry le Gros, Comte de Northeim en Saxe, & de Gertrude Marquise de Saxe ; & d'elle il eut Lothaire qui mourut jeune ;

& deux filles, Gertrude & Heduvige. Aux Etats d'Aufbourg il donna l'aînée avec le Duché de Saxe à Henry le Superbe, Duc de Baviere, fils de Guelphe IV. premier de ſa race Duc de Baviere; Et de ce mariage vint Henry le Lion Duc de Saxe & de Baviere, pere d'Othon V. Empereur. Lothaire * maria Heduvige avec Loüis le Barbu troiſiéme du nom, premier Landgrave de Turinge & de Heſſe, iſſu de Charles Duc de Lorraine, fils de Loüis d'Outremer Roy de France; & de cette alliance deſcendirent les Landgraves de Turinge, juſqu'à Conrad, Grand-Maître de Pruſſe, le dernier de la race maſculine de Charlemagne, qui mourut l'an 1253.

* 1130.

12. Conrad III.

CONRAD de Suaube, troiſiéme du nom, Duc de Franconie, fils de Frideric de Hohenſtauffen, & d'Agnéz fille de Henry le Grand, fut élû Empereur à Coblens par les Princes d'Allemagne, & couronné * à Aix la Chapelle par Theodoric, Cardinal Legat du Pape, tenant la place de l'Archevêque de Cologne, qui eût officié dans cette ſolemnité s'il eût eſté Preſtre. Il prit les marques de ſa Dignité à Ratiſbonne, où

* 22. du Careſme 1238.

Henry le Superbe, Duc de Saxe & de Baviere, qui en estoit le dépositaire, fut obligé de les * envoyer ; Et cependant il fut aussi-tost assiegé dans Ausbourg par le même Duc, qui pretendant à l'Empire, l'en vouloit priver. Conrad se tira de ce danger avec la prudence qu'il n'avoit pas euë pour le prevoir. S'estant mis au lict en presence des Seigneurs de sa Cour, il en sortit secretement pour monter à cheval avec quelques-uns des plus fideles & des plus hardis ; & par des chemins écartez il trompa la vigilance des ennemis, & se sauva heureusement à Wirtzbourg. Aux Etats de Goslar, il fit proscrire le Superbe : il donna le Duché de Baviere à Leopold le Large, Marquis d'Austriche, frere uterin de l'Empereur ; & celuy de Saxe à Albert l'Ours Marquis de Brandebourg, cousin germain du Prince proscrit, puis qu'ils avoient pour meres, les deux filles de Magnus Duc de Saxe ; & les envoya dans ces Provinces pour en prendre possession. De cette sorte le Superbe fut humilié ; Et tost aprés il en mourut * de déplaisir, quoy qu'en sa disgrace il eût esté assez heureux, pour chasser Albert du Duché de Saxe.

* Juin 1138.

* 1139.

Guelphe ſon frere prit les armes en même temps pour s'emparer du Duché de Baviere, comme d'un bien qui luy devoit appartenir hereditairement ; & s'avançant pour deffendre Vinſberg, que l'Empereur tenoit aſſiegé, il y donna
*1140. * & perdit la bataille avec la pluſpart de ſes meilleurs Soldats. Alors la Place ſe rendit à diſcretion ; & Conrad qui vouloit la faire ſaccager, aprés que les femmes, ſelon ſa permiſſion, en auroient emporté ce qu'elles avoient de plus cher, traita les vaincus avec humanité, parce que ces femmes les chargerent ſur leurs épaules pour les dérober à ſa vengeance. Mais la guerre Sainte arrêta le cours de ces diſcutions civiles, dans leur plus grande violence.

*1147. Aux Etats de Francfort, Conrad * prit la Croix de la main de S. Bernard l'Oracle de ſon temps, qui par l'Ordre du Pape Eugêne, preſchoit la Croiſade en Allemagne ; Et ſuivy d'une Armée de ſoixante mille chevaux, il traverſa la Hongrie, la Pologne, la * Grece, l'Aſie mineure, & ſe joignit à Nicée avec Loüis le Jeune Roy de France, qui marchoit auſſi contre les Infideles. Ils entrerent enſemble dans Jeruſalem ;

* May 1147.

Jeruſalem ; Ils aſſiegerent inutilement la Ville de Damas Capitale de l'Egypte ; & aprés trois ans ils retournerent, le Roy en France , & l'Empereur preſque ſeul en * Allemagne. Car ſon Armée perit en divers temps dans ce long voyage , par la perfidie d'Emanuël Empereur d'Occident (qui fit méler de la chaux dans les farines qu'il s'eſtoit obligé de fournir aux Allemans) par l'intemperie de l'air , par les maladies , par la faim , par la ſoif, & par l'épée des Sarrazins. * 1149.

Le Duc Guelphe au retour de la Syrie , où Conrad l'avoit traité comme frere , ſe * declara ſon ennemy , ravagea ſes Terres ; mit le ſiege devant Flocberg , & fit des efforts extrémes pour l'emporter. Mais avec ſi peu de prudence , que les Imperiaux l'ayant ſurpris , l'obligerent de ſe ſauver honteuſement à la fuite ; & d'abandonner les ſiens , qui la pluſpart demeurerent priſonniers. Dans cette conjoncture Frideric Duc de Suaube , fils du frere de l'Empereur , & de la ſœur de Guelphe , s'entremit de les reconcilier , & * fit enfin la paix , à condition *que Henry le Lion fils du Superbe rentreroit dans le Duché de Saxe : qu'Al-* * 1150. * 1150.

bert l'Ours retiendroit la Haute Saxe : Que Henry Frere & Successeur de Leopold Marquis d'Austriche auroit le Duché de Baviere, & qu'il épouseroit Gertrude, fille de Lothaire, veuve du Superbe ; & que Guelphe jouyroit de certains revenus, & de quelques Villes dans la Baviere. Ce qui fut executé avec exactitude. Toutefois le sentiment de quelques Historiens est qu'Henry d'Austriche épousa Gertrude dés l'année 1142.

* 1151. Conrad tost aprés entra * dans la Pologne, pour la soûmettre à Wladislaüs son allié, qui en avoit esté chassé comme Tyran excommunié par Jacques Archevêque de Gnesne ; & presque en mesme temps il fit la Paix avec les Polonois, parce que Micislaüs, leur nouveau Souverain, qui le vint trouver en son Camp, luy fit connoître combien le rétablissement du Roy son frere, seroit injuste & difficile. Cependant comme l'Empereur se preparoit pour aller se faire couronner à Rome, il mourut à * le 15. Nov. 1152 * Bemberg, ayant regné douze ans dix mois & quinze jours ; & fut enterré dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville, auprés de l'Empereur Henry le Saint.

De sa femme Gertrude fille du Com-

re de Sultzbach, il eut deux fils, Henry & Frideric. L'aîné qu'il associa à l'Empire avant que d'aller en Syrie, mourut pendant son absence ; & l'autre mourut de peste au Siége de Rome, sous le regne de Frideric I.

FRIDERIC DE SUAUBE, premier du nom, dit *Barberousse*, & *le Pere de la Patrie*, fils de Frideric Duc de Suaube, frere de l'Empereur Conrad, & de Judith, fille de Henry le Noir, pere du Superbe, Duc de Baviere, & de Wilffhilde fille de Magnus Duc de Saxe, fut élû * Empereur à Francfort, & couronné à Aix la Chappelle, avec l'applaudissement de tous les Princes de l'Empire. Pour en rendre la Paix plus assurée, il érigea * l'Austriche en Duché pour le Marquis Henry : Il fit resoudre ce Prince à ceder une partie de la Baviere au Duc de Saxe, Henry le Lion, qui la demandoit comme l'heritage de son pere Henry le Superbe, de son Ayeul Henry le Noir, & de son Bisayeul Guelphe le Robuste, si long-temps Rebelle à l'Empereur Henry IV. son Bienfaicteur. Il donna à Guelphe III. Oncle paternel du Lion, le Marquisat de Toscane, le Duché de Spolette, la

* 1152.

* 1153.

Principauté de Sardaigne, & d'autres Terres de la Comteſſe Mathilde. Il mit d'accord * Suënon Canut & Woldemar Roys de Dannemarc; Et pour cét effet il confera avec eux à Merſburg : où ſa taille mediocre comparée à celle de Woldemar, qui eſtoit grande & majeſtueuſe, fit dire de lui peu juſtement aux Allemans, *Petit homme, petit Prince.*

* 1153.

* 1154. Ayant paſſé * les Alpes, il prit & raſa Tortone qui lui ferma les portes. Pour entrer à Verone qui pretendoit ne point devoir le reconnoître qu'il n'eût eſté couronné par le Pape, il y promit l'argent qu'on lui demandoit ; & l'ayant payé, il fit pendre treize des principaux Habitans, pour apprendre aux autres le reſpect qu'on devoit aux Roys. Il aſſiégea Milan, qui aſpiroit à la domination de la Lombardie ; & pour ne point retarder ſon principal deſſein, il ſe contenta d'en brûler les Fauxbourgs. Il prit la Couronne de fer dans Pavie ; ſe rendit à Sutrin, où le Pape Adrian IV. vint audevant de lui ; refuſa de lui ſervir d'Ecuyer, pour le mettre & le conduire à cheval ; Et lui ayant rendu ce devoir à Caſtellane, il entra dans Rome, &

* receut du Pape la Couronne Imperiale dans l'Egliſe de Saint Pierre. Il éteignit dans le ſang des Romains ſeditieux, la colere que le Senat y avoit allumée; Força Tivoly de ſe ſoûmettre à l'Egliſe; Et pour éviter les chaleurs brûlantes de l'Eſté, dont ſon armée eſtoit incommodée, il s'en retourna promptement en Allemagne. * le 18. ou le 23. de Iuin 1155.

Il fit * quitter les armes à Arnoul Archevêque de Mayence, & à Herman Palatin du Rhin, que pour des querelles particulieres, ils avoient priſes l'un contre l'autre pendant ſon abſence; il pardonna au premier, à cauſe de ſon âge, & de ſa Dignité; & condamna l'autre comme Agreſſeur, & perturbateur du repos public, à porter, à pied, un chien ſur ſes épaules de Comté en Comté; Et ce Prince eſtant mort * peu de temps aprés, il donna le Palatinat du Rhin à Conrad (frere de l'Empereur) fils de Frideric Duc de Suaube, & de la Comteſſe de Sarbruch ſa ſeconde femme. * 1155. * 1156.

Eſtant * à Beſançon, il receut deux Legats d'Adrian, qui lui demanderent l'élargiſſement d'un Evêque Anglois qu'on avoit arreſté priſonnier en Allemagne; & lui preſenterent des Lettres, * 1157.

où le Pape, pour le persuader plus aisément, le prioit de se souvenir, que l'année precedente, *Il lui avoit donné la Couronne Imperiale.* Il leur répondit avec colere, qu'il *ne tenoit l'Empire que de Dieu, & de l'élection des Princes*; Empêcha qu'Othon V. dit le Grand, Comte de Schiren, & de Witelspach, ne tuât l'un de ces Legats, qui vouloit contredire cette proposition; les renvoya avec mépris; deffendit à toutes sortes de personnes d'aller à Rome, & mêmes il en fit fermer & garder les chemins. De sorte que le Pape, pour l'appaiser, lui envoya d'autres Legats
* 1158. l'année * suivante; Et par de nouvelles Lettres, expliquant les premieres, lui manda que sa pensée estoit de lui avoir donné la Couronne *comme un bien-fait, non comme un Fief*; *De l'avoir mise sur sa teste, & non pas de l'avoir donnée de plein droit.*

Aprés une recherche exacte de ses regales dans la Lombardie, qui fut faite
* 1158. * par son ordre à Roncaille, entre Plaisance & Cremone, par des Juges, assistez de quatre Docteurs de Bologne; il les retira des Prelats & des Princes qui les avoient usurpées; Il leur fit jurer

qu'ils n'entreprendroient jamais de se les approprier ; Il obligea les Evêques de la Lombardie à lui faire hommage de leur Territoire, & de lui prester serment de fidelité ; & par ces soins qu'il prit de conserver les droits de l'Empire, il se rendit odieux à la Cour de Rome. Aussi le Pape l'eut excommunié, si tandis qu'il s'y preparoit, il ne fut * mort de Squinancie, ou, dit-on, d'une mouche avalée en un verre d'eau, qui s'estant jettée dans le conduit de la respiration, n'en pût estre retirée par ses Medecins : D'autant plus que la ligue des Villes de la Lombardie, & de Guillaume Roi de Sicile excitoit la colere d'Adrian par ses prieres, & par son argent ; Frideric qui n'ignoroit pas cette conspiration, n'en estoit que plus ardent à deffendre sa Dignité. Estant entré * en Italie avec cent mille hommes, il assiegea & prit Milan qui s'estoit revolté ; pardonna aux Habitans prosternez devant lui, presentez par le Roi de Bohéme, & par Othon de Vitelspach leurs interceſſeurs ; leur fit prester serment de fidelité ; Traita Bresse & Plaisance, coupables du même crime, avec plus de rigueur ; soûmit à ses Loix toutes les autres Vil-

* le 14. Septembre 1159.

* 1159.

* 1159. les de la Lombardie ; & s'en * retourna victorieux en Bourgogne.

Cependant le Siege Apoſtolique eſtant vacant, la pluſpart des Cardinaux éleurent * Pape Roland, Siennois, Cardinal de S. Marc, Chancelier de l'Egliſe, ſçavant Juriſconſulte, nommé Alexandre III. Et deux autres Cardinaux éleurent Guy, Romain, de la Maiſon des Comtes de Tuſculum, appellé Victor, qui le plus fort dans Rome s'y fit ſacrer, & contraignit Alexandre d'en ſortir. Frideric, dont ils rechercherent l'appuy, * 1160. aſſembla * un Concile à Pavie pour examiner leur droit ; & Victor qu'il aimoit, & dont il eſtoit aymé, s'y étant trouvé, il le fit reconnoître, & par le même Decret, excommunier, comme Schiſmatique, Alexandre qui avoit refuſé de s'y rendre. Alexandre d'autre * 1160. coſté * excommunia Victor & l'Empereur ; & ne ſe tenant pas en ſeureté dans Anagni, où il s'eſtoit refugié, il ſe mit * 1161. ſur mer, & vint deſcendre * dans la France, qui tenoit ſon party. Les Milanois ſe declarerent auſſi pour Alexandre ; Et s'eſtant revoltez contre l'Empereur, ils chaſſerent ſes Garniſons, & ruinerent Laude & les Places voiſines, qui

* 6. de Sept. 1159.

qui lui demeurerent fideles. Frideric qui
* passa les Alpes à cette nouvelle, ravagea le Milanois, prit Cresme, qui se croyoit imprenable, & la fit raser; laissa Milan investy; & tourna ses pensées du costé de la France, l'azile de son plus grand ennemy. * 1161.

Comme il avoit disposé le Roi Loüis le Jeune à conferer avec lui, pour mettre fin au Schisme de l'Eglise, il fut resolu que leur entrevuë se feroit dans Avignon; & que l'Empereur s'y rendroit avec Victor, & le Roi avec Alexandre. Mais ce dernier qui ne vouloit reconnoître que Dieu pour son Juge, ayant refusé d'y accompagner le Roi qui s'estoit * trop avancé, l'Empereur fit marcher ses Troupes pour investir Loüis, l'accusant de lui avoir manqué de parole; & l'eut sans doute arresté, si le Roi d'Angleterre vassal de France, qui vint au secours, n'eût dégagé son Souverain. * 1162.

Ainsi Frideric s'estant retiré, il alla * à Mayence, dont il fit abattre les murailles pour punir les Habitans, d'avoir tué Arnould leur Archevêque, l'un des plus zelez deffenseurs de Victor; & de-là il passa en Italie pour presser le siege de Milan. Aprés plusieurs com- * 1163.

* 1163. bats, l'ayant pris * d'assaut, ou par famine, ou par la perfidie des Juifs qui vendirent les assiegez, il fit raser la Ville, & labourer la Place où elle avoit esté, pour y semer du sel; ne pardonna qu'aux Eglises pour marque de sa victoire & de sa pieté; & bannit tous les Habitans, hormis les plus coupables qu'il fit mourir. Il prit aussi Bresse & Plaisance; & soûmit sans peine le reste de la Lombardie.

Alexandre non content d'avoir regretté leur perte, voulut encore la vanger. Dans le Concile de S. Martin de Tours, composé de dix-sept Cardinaux, de six-vingts Evêques, & de quatre-

* 1163. cens quatorze Abbez, il * excommunia Victor & Frideric; & quelque temps

* 1164. aprés * il s'embarqua à Aiguemortes, & se rendit à Rome, * où le Peuple l'attendoit avec impatience. D'ailleurs Victor estant * mort à Ricivoli dans l'Ombrie, Guy Cardinal de Cremone nommé Paschal III. luy succeda; &

* 1166. Frideric, qui le confirma, * dans les Estats de Wirtzbourg, arma puissament pour le maintenir, & pour attaquer Alexandre. Regnaut, Archevêque de Cologne, son Chancelier, & Chrestien

* 21 Novembre 1165.

* Quasi modo 1164.

Archevêque de Mayence qu'il * envoya devant en Italie, se joignirent donc à Raimond Comte de Tusculum, que Frideric avoit armé contre les Romains; Et tous trois ensemble ayant vaincu les Troupes d'Alexandre, en une furieuse bataille, ils en tuérent dix ou douze mille. L'Empereur qui arriva sur ces entrefaites, mit le siege devant Rome; Et l'attaqua avec tant de force & d'ardeur, qu'il contraignit Alexandre d'en sortir déguisé en Pelerin pour se sauver plus aisément. Mais cette disgrace ne fut pas la seule qui l'affligea. La peste lui fit lever le siege, où Frideric son Neveu, l'Archevêque de Cologne, l'Oracle de ses conseils, & beaucoup de Princes & d'Evêques moururent de cette maladie. Alexandre l'excommunia; * & le déposa de l'Empire; & dispensa ses Sujets du serment de fidelité qu'ils lui avoient presté. Les Milanois qui se rallierent, & la pluspart des Villes de la Lombardie se revolterent sous ce pretexte; bâtirent * Alexandrette, ainsi appellée du nom d'Alexandre, pour incommoder Pavie & le Marquis de Montferrat seuls fideles à l'Empereur; & le defirent * en une

* 1167.

* 1168.

* 1168.

* 1169.

* 1170. bataille. Paſchal * mourut d'un ulcere dans les reins ; & Jean, nommé Calixte qui lui ſucceda, n'eut ny ſon merite ny ſon authorité. De ſorte que toutes choſes ſembloient conſpirer à la ruine de Frideric.

Toutesfois, ſa prudence & ſa reputation ayant affermy l'Allemagne dans ſon devoir, il rentra * dans la Lombardie avec une nouvelle armée ; mit le ſiege devant Alexandrette ; & malgré les efforts des Confederez, il la * reduiſit en quatre mois à l'extremité. Mais Henry le Lion Duc de Saxe & de Baviere, gagné par l'argent des Italiens, ou pouſſé de haine & d'envie, l'abandonna lâchement ; & ſe retira dans ſes Eſtats avec toutes ſes Troupes, ſans vouloir écouter ny les prieres, ny les promeſſes de l'Empereur, qui le ſuivit quelque temps pour l'arreſter. Ainſi Frideric ayant rompu ſon armée, ſortit d'Italie avec le ſecours de ceux de Novarre & de Turin ; traverſa la Franche-Comté déguiſé en Palefrenier ; & retourna en Allemagne. Là, il accuſa de perfidie Henry le Lion aux Eſtats de Bamberg, ou de Wirtzbourg ; Et l'ayant fait condamner donna la Saxe à Bernard d'An-

* 8. Septembre 1174.

* 1175.

halt, fils du Duc Albert, & la Baviere à Othon le Grand, Comte de Witelspach, qui se rendirent Maîtres de ces Provinces. De sorte que le Lion, chassé de l'Empire, se retira dans la Cour du Roi d'Angleterre son Beau-pere; Et depuis, par son intercession, il flêchit la colere de Frideric, & obtint de lui les Duchez de Brunsvic & de Lunebourg.

L'année * suivante l'Empereur retourna en Italie; combattit les Lombards avec avantage égal; & mit le siege devant Milan, que les Habitans avoient rebâty. Mais les Confederez lui deffirent un grand secours qui lui venoit d'Allemagne; & les Assiegez le vainquirent en une sanglante bataille, où il fut porté par terre, abandonné des siens, & tenu pour mort, avec tant de certitude, jusqu'à son retour à Pavie, que pendant cinq jours l'Imperatrice en porta le deüil. Enfin, aprés tant de travaux qui l'avoient lassé, les Princes luy persuadérent de faire la paix; & les Prelats de Mayence, de Magdebourg & de Wormes, * allerent à Anagni pour la demander au Pape, qui les receut favorablement. Il fut donc arresté. *Que l'Empereur renonceroit au Schisme;*

* 1176.

* 1177.

Qu'il rendroit au Pape les Places de l'Église qu'il avoit conquises ; Que de six ans il n'entreprendroit rien contre les Lombards, ny de quinze contre Guillaume Roy de Sicile ; Qu'il demanderoit pardon à genoux, devant le Pape assis à la porte de S. Marc à Venise, où Alexandre se trouveroit pour cét effet ; qu'il n'y entreroit qu'aprés avoir juré la Paix, Que le Pape luy donneroit l'absolution ; & que les Lombards conviendroient avec Frideric des regales qu'ils luy devoient.

Ce qui fut executé * solemnellement ; Et ensuite confirmé * par le Pape dans un Concile à Venise, avec une satisfaction reciproque. Toutesfois quelques Historiens remarquent, avec peu de vray-semblance, qu'Alexandre mettant le pied sur le col de l'Empereur prosterné à ses pieds, luy dit ces mots de l'Ecriture, *Super Aspidem, & Basiliscum ambulabis ; & conculcabis leonem & draconem* : Que Frideric répondit, *Non tibi sed Petro* : Que le Pape lui dit, *Et mihi & Petro* : Que Theodoric Marquis de Misnie, irrité de cette indignité, voulut relever l'Empereur : qu'alors le Pape, étonné, se jetta entre les bras de Frideric ; Et qu'ensuite les choses se passe-

* la veille de S. Iacques 117.
* 16. d'Aoust. 1177.

rent avec plus de moderation. Quoy qu'il en soit l'Empereur s'en retourna * content à Ravenne, & le Pape à Anagni, & de-là * à Rome ; où il donna l'absolution aux Prelats Schismatiques d'Allemagne, & mêmes à Calixte, qui étant abandonné de tout le monde, eut recours à la clemence d'Alexandre.

* 17. de Septemb. 1177.
* 14 Decembre 1177.

Ce Pape estant * mort, Lucius, & * ensuite Urbain * troisiéme du nom, qui lui succederent l'un aprés l'autre, confererent * à Verone avec l'Empereur des interests de l'Eglise & de l'Empire. Ces Papes vouloient qu'il leur rendît les Estats que la Comtesse Mathilde avoit leguez au S. Siege, & que Frideric possedoit comme son heritier ; qu'aprés la mort des Evêques il s'abstint de s'aproprier les meubles de ces Prelats ; n'entreprît point, comme il faisoit ordinairement, de dépoſer les Abbesses debauchées, & d'ordonner de leurs biens à son gré, sans en mettre d'autres en leur place. Et Frideric de son costé pressoit l'un & l'autre de ces Papes, de couronner Henry, son fils, qu'il avoit declaré son Successeur. Mais ils se separerent également mécontens les uns des autres ; & mêmes comme Urbain sacra un Pre-

* 27. d'Aoust 1181.
* Elû le 29. d'Aoust 1181.
* Elû en Decemb. 1185.
* 1185.
1186.

lat Allemand contre la volonté de l'Empereur, Frideric renouvella ses deffenses d'aller à Rome ; & proposa, quoy qu'inutilement, à Philippes Archevêque de Cologne, Legat du Pape dans l'Empire, d'y ordonner avec indépendance de toutes les affaires Ecclesiastiques. Ce qui déplut d'autant plus à la Cour de Rome, *1178. que d'ailleurs Henry * fit battre & fouler aux pieds un Evêque Lombard, qui lui disoit ne tenir que du Pape son investiture. De sorte qu'Urbain, Gregoire * VIII. & Clement * III. ses Successeurs, resolurent d'excommunier l'Empereur. Mais la mort prevint * le premier à Ferrare, & la prudence obligea les deux autres à dissimuler, pour ne point offenser deux puissants Monarques, leurs plus proches voisins, Frideric & Henry, qui avoit * épousé Constance Sœur de * 1186. Guillaume Roy de Sicile, dont l'année suivante il fut Successeur.

* Elû le 2. d'Octobre 1187.

* Elû le 6. de Jan. 1188.

* le 20. d'Octob. 1187.

Cependant comme Saladin Sultan d'Egypte, victorieux des Chrestiens du *1187. Levant *, avoit conquis Jerusalem, & presque toute la Syrie, Frideric touché des gemissemens de l'Europe affligée de cette nouvelle, conceut le genereux dessein d'aller combatre cet Infidele ; &

pour cét effet il se croisa avec la plus-
part des Princes de l'Empire. Il partit * * 1189.
donc avec une grande armée de cent cinquante mille hommes, traversa la Hongrie & la Bulgarie; s'ouvrit le chemin de l'Asie; deffit le Sultan de la Licaonie en trois grandes batailles; s'assujettit cette Province & la Cilicie, & chassa les Troupes de Saladin de la petite Armenie. Mais sa mort déplorable arresta ces heureux progrés. Car estant entré dans la riviere de Serre, où le travail du chemin, & la chaleur de l'Esté l'inviterent de se baigner, il en sortit
avec une difficulté de respirer qui finit * le 10. de Juin 1190.
sa vie; où selon d'autres il s'y noya, aprés avoir regné 37. ans, trois mois & quinze jours. Frideric Duc de Suaube son fils, le fit enterrer à Tyr; renforça la Garnison d'Antioche, assura Laodicée qui se vouloit rendre aux Sarrazins, prit plusieurs Villes dans la Syrie; mit le siege devant Ptolemaïde, & tost
aprés y mourut * de la peste, qui se * 1190.
joignant à la faim, fit perir toute son armee, afin que les membres ne survécussent pas à leur Chef.

L'Empereur Frideric estoit plus grand que petit; adroit & fort extraordinai-

rement, bien que quelquefois il se sentît foible d'un bras & d'une cuisse. Il avoit les traits du visage assez bien formez, la barbe & les cheveux roux, la poitrine ouverte, & les épaules larges. Il faisoit honneur à son rang par la vivacité de son esprit, par sa prudence, par sa memoire miraculeuse, par son sçavoir, par sa moderation, & par sa constance dans le bonheur, & dans le malheur; par sa liberalité, par sa franchise, par sa clemence, & sur tout par son extreme valeur. A la premiere guerre contre les Milanois, il passa le Po qui separoit les deux armées, sur des pieces de bois attachées ensemble avec des piques; & n'estant accompagné que de dix des siens, il mit en fuite les ennemis; les poursuivit jusque dans un Fort, où ils se retirerent; planta son Etendard devant la porte, & les contraignit à se rendre, lors que son armée fut arrivée. Avant la prise de Milan, en une sortie que firent les Assiegez, il les repoussa jusque dans leurs portes, suivy de son fils Conrad qui portoit son Etendard; Et son cheval ayant esté tué de plusieurs coups, il combatit encore quel-

que temps sur le pont. En une bataille qu'il leur donna, il prit leur Enseigne; Et son armée l'ayant abandonné, il deffendit invisiblement sa vie & sa liberté avec quelques-uns de ses gens qu'il ralia, jusqu'à ce qu'un grand orage, qui survint, separa les combatans, & lui permit de se retirer. Il écrivit des Commentaires de sa vie, & les donna à son Cousin Othon d'Austriche Evêque de Frisingen, qui s'en servit pour composer son Histoire.

Il eut deux femmes, Adelle fille de Thierry, Marquis de Vohburg sa parente, dont il se separa par Sentence de l'Eglise de Constance; & Beatrix fille de Regnaut Comte de Bourgogne, qu'il épousa * solemnellement à Wirtzbourg. Il eut cinq fils & deux filles de ce second lit; Henry qui lui succeda; Frideric Duc de Suaube; Othon Comte de Bourgogne, Conrad Duc de Suaube, aprés la mort de Frideric son frere; Philippe Duc de Toscane & Empereur, Sophie femme de Conrad Marquis de Misnie; & Beatrix Abbesse de Quitelbourg.

* 1156.

HENRY DE SUAUBE sixiéme du nom, dit *le Severe*, Roi de 14 Henry V.

Sicile, ayant esté designé Empereur l'an 1183. du consentement de tous les Estats, en prit le titre aprés la mort de son pere; & se fit couronner * à Aix la Chapelle. Il fit la guerre à l'Archevêque de Cologne, à l'Evêque de Liege, & à quelques Comtes de Bourgogne, qui refuserent de luy obeïr; & l'Evêque de Liege ayant esté tué, il donna aux autres Rebelles le pardon qu'il vendit cherement aux Colonois. Estant allé en Italie, il promit à Celestin III. comme deffenseur de l'Eglise, de luy remettre Tusculum qui s'estoit soumis volontairement aux Imperiaux à leur arrivée; & * reçeut à genoux dans S. Pierre de Rome les augustes marques de sa Dignité. Lors que le Pape assis dans son Siege Pontifical, assez haut élevé, se fut baissé pour luy mettre la Couronne sur le front, il la fit tomber d'un coup de pied, afin de montrer qu'il pouvoit l'oster aussi bien que la donner; & les Cardinaux la releverent à l'instant, & la remirent sur la teste de l'Empereur. La haine des Romains fut aussi grande dans cette solemnité, que leur haine contre Tusculum. Ils

* 1191.

* le lendemain de Pâques 1191.

raſcrent cette Ville, dés qu'elle leur fut livrée ; ils en maſſacrerent la pluſpart des Habitans ; & couperent les pieds & les mains à ceux qu'ils laiſſerent vivre, pour pleurer leur malheur & la ruine de leur païs.

L'Empereur, à la ſortie de Rome, entra * dans la Poüille rebelle ; Et n'ayant pû prendre Naples qu'il tint trois mois aſſiégée, il s'en retourna en Allemagne. Comme l'Imperatrice le ſuivit en ce voyage, quelques Pirates l'enleverent à Cumes ; & l'ayant traitée peu honneſtement, pendant qu'elle fut leur priſonniere ; ils en receurent un châtiment auſſi prompt que leur inſolence le meritoit. Cependant l'Empereur aſſembla une nouvelle armée, avec cent mille marcs d'or que Richard Roy d'Angleterre, arreſté priſonnier dans l'Empire au retour de la Paleſtine, luy paya de rançon ; & la * conduiſit contre Tancrede fils naturel de Roger Roy de Sicile, qui voulbit uſurper cét Eſtat. Il conquit la Poüille & la Calabre ; Et par la priſe de Naples, il ſe rendit * Maiſtre abſolu du Royaume, tant de-çà que de-là le Phare. Toſt aprés * dans

* 1191.

* 1193.

*1194.

* 1195.

une Assemblée generale, il se saisit d'un grand nombre de Comtes & de Barons, qui avoient conspiré contre sa vie & son Estat; & les fit perir par les supplices les plus cruels qu'il pût imaginer, pour se rendre plus redoutable. Car on les écorcha tout vifs; on leur arracha les yeux, on leur coupa les pieds & les mains; on les exposa au Soleil empallez & frotez de miel, ou enfin ou les brûla à petit feu; & l'on attacha une Couronne ardente avec quatre cloux sur la teste de celuy qu'ils avoient choisi pour Roy. Il fit méme crever les yeux aux ôtages que la Sicile luy avoit donnez de sa fidelité; & qu'avant cela il avoit envoyez en Allemagne.

*1197. A la priere du Pape, il fit passer * en Syrie une grande armée sous la conduite de Conrad Archevêque de Mayence, de Conrad Evêque de Wirtzbourg son Chancelier, de Henry le Lion Duc de Lunebourg, de Leopold Duc d'Austriche, de Herman Landgrave de Turinge, & de plusieurs autres. Ces Princes prirent Joppé sur les Sarrazins; mirent Garnison dans *1198. les Villes Chrestiennes, & * retour-

nerent l'année ſuivante ſans avoir rien fait de memorable. Henry ſe propoſoit de les ſuivre. Mais eſtant à Meſſine il y mourut * le 30. de Septembre 1198. ou de flux de ſang, ou d'une fiévre qu'il eut pour avoir dormy la nuit, fatigué d'une longue chaſſe, couché ſur la terre au milieu d'un bois, en un endroit environné de fontaines; ou du poiſon que ſa femme luy donna, pour venger le mépris qu'il avoit pour elle, & la cruauté qu'il avoit exercée ſur pluſieurs des conjurez ſes proches parens; aprés avoir regné huit ans, deux mois & vingt-deux jours. Son corps fut enterré dans la grande Egliſe de Panorme, dans un tombeau de Porphyre. * 1198.

Il eſtoit eloquent & prudent, plus petit que grand; menu & foible de corps, aſſez beau & maigre de viſage. Il aymoit, ſur tout, les femmes, & la chaſſe; & particulierement celle de l'Oyſeau. Il eut un fils & une fille de l'Imperatrice Conſtance de Sicile, qui avoit cinquante ans lors qu'il l'épouſa, Frideric deuxiéme du nom, Empereur, qui nâquit à Panorme, l'an 1196. ſous des Pavillons tendus dans un Pré en

preſence de tout le Peuple, afin qu'on ne crût pas, à cauſe de l'age de ſa mere, qu'il eſtoit ſuppoſé ; & Marie femme de Conrad Marquis de Moravie.

PHILIPPE.

PHILIPPE

OTHON·IV·

FRIDERIC·II·

CONRAD·IV·

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE" NAPOLI

PHILIPPE. OTHON IV.

FRIDERIC II. CONRAD IV.

PHILIPPE DE SUAUBE Duc de Toscane, Othon, fils de Henry le Lion, Duc de Brunsvic, & de Luneбourg, & Berthold Duc de Zeringen, pretendirent à l'Empire; & furent proclamez Empereurs par les Estats assemblez en divers lieux, & partagez par des brigues & des interests differens. Car Philippe qui fut élû par trois Archevêques, neuf Evêques, trois Abbez, quatre Ducs, un Marquis & le Roy de Bohéme, avoit pour amis Philippe Auguste Roy de France, le Roy de Bohéme, Bernard Duc de Saxe, Loüis Duc de Baviére & Albert Marquis de Misnie &c. Et d'ailleurs il estoit recommandable par sa naissance & par son merite; & sembloit estre designé

M. Philippe.

* 1197.

Empereur par la tutele de Frideric son Neveu, & par les marques Imperiales, que son frere avoit déposées entre ses mains. Othon avoit pour Intercesseurs le Pape Innocent III. natif d'Anagni, fils du Comte Trasimond, Richard Roy d'Angleterre, Adolphe Archevêque de Cologne, Herman Landgrave de Turinge, & Henry le Jeune Palatin du Rhin; d'autant plus zelez, que le Pape asseuroit que Philippe avoit merité d'estre excommunié par Celestin III. qu'il suivroit l'exemple de ses Ancestres, si souvent, & si long-temps Rebelles à l'Eglise; & qu'il regneroit avec autant de cruauté que l'Empereur son frere. Et Berthold, qui par son avarice avoit amassé des tresors immenses, les ayant répandus avec profusion, n'avoit pas trouvé dans les Estats moins de faveur, que ses Concurrens.

Cependant comme le party de Philippe estoit le plus juste, il fut aussi le plus fort. Ce Prince voulu bien croire qu'il avoit esté excommunié; & se fit
*1200. absoudre * par l'Evêque de Sutrin Legat du Pape, qui l'ayant sçeu, dépossa ce Prelat pour avoir esté trop indulgent à son gré. Il renvoya à Rome les ostages

Siciliens, qu'on y demandoit sous de beaux pretextes ; mais en effet pour les monstrer au public ; afin que ces objets de pieté, en fussent de haine pour la Maison de Suaube. Il desfit Othon en deux batailles qu'il luy donna, l'une sur * la Mozelle, & l'autre * dans le Colonois ; & le chassa le long du Rhin jusque dans la basse Allemagne. Il vint aisément à bout du Duc Berthold, * qui s'estant épuisé d'argent pour acheter l'Empire, n'en eut point pour le deffendre ; & non content de luy avoir pardonné son ambition, il le combla de ses bienfaits. Il ravagea la Turinge ; * & fit grace au Landgrave Herman, qui se voyant abandonné de son armée, se vint rendre à luy. Il prit Cologne * & la pluspart des Villes du Rhin ; & se fit couronner * à Aix la Chapelle par l'Archevêque de Cologne, qui estoit rentré dans sa bienveillance. Enfin sa valeur ne trouva rien d'invincible que la haine du Pape Innocent. Mais ses soumissions la sçeurent flêchir ; Et la Paix se fit * avec les Legats du Pape aux Estats de Kutilimberg en Saxe, à condition que *Philippe donneroit sa troisiéme fille à Richard Comte de Toscane, & de*

* 1197.
* 1202.
* 1203.
* 1205.
* 1204.
* 1206.
* 1207.

la Marche d'Ancone, Neveu du Pape, avec ses droits sur ces Principautez, & sur le Duché de Spolette; & la quatriéme dotée du Royaume d'Arles, au Duc Othon.

Ainsi l'Allemagne commença à respirer; & Philippe l'année * suivante alla
* 1208. à Bamberg avec une armée pour punir quelques Rebelles qui refusoient encore de le reconnoistre. Là, comme il estoit sur son lit, où l'on l'avoit saigné des deux bras, accompagné de son Chancelier, & de Henry Comte de Walbourg, Othon Comte de Witelspach, Neveu du grand Othon Duc de Baviére, entra dans sa Chambre; & le tua * d'un seul coup d'épée sur le col, quoy que poussé d'une main tremblante, & presque arrestée par un grand cry que fit le Comte de Walbourg, lors qu'il le vit prest à fondre sur l'Empereur. Car encore que la blessure fût petite, les grandes veines en furent ouvertes. Le parricide se sauva avec le secours d'Ecbert Archevêque de Bamberg, & de Henry Marquis d'Istrie son frere; Et depuis * il fut proscrit par l'Empereur Othon, & tué prés de Ratisbonne, par Henry de Galladin, juste vengeur de son Souve-

* le 22. de Juin 1208.

* 1209.

rain. Sa rage criminelle nâquit du refus que luy fit l'Empereur avant la Paix, de luy donner pour femme une de ses filles qu'il luy avoit promise, à cause qu'il s'estoit diffamé par un lâche assassinat; Et qu'ainsi il s'estoit rendu indigne de son alliance.

Philippe avoit le visage beau, les cheveux blonds, le corps foible, plus menu que gros, & de taille mediocre. Il estoit vaillant, affable, eloquent, liberal, clement, pieux, secret, prudent par nature & par habitude, & digne d'un autre siecle, & d'une meilleure fortune. Il regna neuf ans, trois mois, & quinze jours; fut enterré dans l'Eglise Cathedrale de Bamberg; & porté depuis dans celle de Spire par l'ordre de Frideric II. son Neveu. Il épousa Irene, sœur d'Alexis Empereur de Constantinople; & d'elle, il eut quatre filles, Cunegonde femme de Venceslas Roy de Bohéme; Elise, femme du Roy d'Espagne; Angelique, femme de Richard Comte de Toscane; & Beatrix, femme de l'Empereur Othon IV. comme on a dit cy-devant. L'Imperatrice Irene, ayant sçeu la mort de Philippe acoucha avant terme; & mourut de déplaisir quel-

ques jours aprés.

1208 Othon IV. OTHON D'EST Duc de Brunſvic, & de Lunebourg, Roy d'Arles, quatriéme du nom, dit *le Superbe*, fut élû Empereur * à Francfort; & ſe fit couronner à Aix la Chapelle; aprés avoir receu les marques Imperiales de l'Evêque de Spire, qui en eſtoit le dépoſitaire, & luy avoir donné pour recompenſe la Charge de ſon Chancelier. Il viſita les Villes du Rhin; delivra la Suabe de la tyrannie des Comtes & des Soldats qui la ravageoient continuellement; établit des Juges dans cette Province, avec ordre de rendre la juſtice ſelon les Loix de Charlemagne; mit au ban de l'Empire Othon le parricide, Comte de Witelſpach, & permit à chacun d'en faire la punition. Il s'appropria les meubles des Evêques, & des Abbez qui mouroient, & ceux que les autres Empereurs avoient donnez aau Prelats; dont par hypocriſie, plus que par charité, il diſtribua quelque partie aux Pauvres & aux Religieux, qui par intereſt le nommerent le *Pere de la juſtice*. Il confera les Charges de l'Empire aux Saxons, & aux Anglois qui le ſuivoient, comme fils de Henry le Lion Duc de Saxe,

* 1209.

& de Mathilde Sœur de Richard, cœur de Lion, Roy d'Angleterre ; Et traitta les plus grands des Princes, avec le plus d'orgüeil & de mépris. De sorte qu'il fut d'autant plus haï, qu'on se persuada qu'il le vouloit estre. Estant allé en Italie, il paya dans les Villes le passage qu'on lui devoit ; & fut couronné à Rome, * dans l'Eglise de Saint Pierre, par le Pape Innocent III. Il acquit la bien-veillance des Milanois, parce qu'il les fit depositaires des marques Imperiales ; Et bien qu'il eût promis au Pape de ne rien entreprendre sur les Terres de l'Eglise, il se rendit Maistre de la Toscane, de la Marche d'Ancone, d'une partie de la Poüille & de la Calabre, comme Provinces de l'Empire, & tint sa Cour dans Capouë. Il obligea les Villes de la Lombardie de lui payer les droits de regale, qui avoient esté ajugez à Frideric I. & les divers imports qu'elles devoient depuis le Regne de Henry, jusqu'en l'année 1209.

* 10 Sep. 1209.

Le Pape, comme deffenseur du patrimoine de S. Pierre, & Souverain du Royaume de Sicile, s'offensa de la conduite d'Othon ; Et l'ayant inutilement averty de se souvenir de son serment

& du respect qu'il devoit à l'Eglise, il l'excommunia, & dispensa ses Sujets de l'obeïssance qu'ils luy devoient. D'autre costé le Roy de Bohéme, le Duc d'Austriche, Loüis de Baviére, le Landgrave de Turinge, & plusieurs autres Princes, persuadez par Philippe Auguste Roy de France, élûrent Empereur, * aux Estats de Bamberg, Frideric de Suaube Roy de Sicile, qui dés son enfance avoit esté proclamé Roy des Romains; firent confirmer cette élection par le Pape; Et pressérent ce Prince par leurs Ambassadeurs de leur venir commander. Frideric se rendit à leurs prieres, quoy que Constance d'Arragon sa femme, & ses Ministres luy representassent la perfidie des Allemans; & partit en diligence, aprés avoir fait couronner Henry son fils, comme son Successeur au Royaume de Sicile. Il salua * le Pape à Rome, il prit le chemin de Gennes, de Pavie, de Cremone, de Coire, dont les Habitans l'escorterent de Ville en Ville; & arriva à Constance accompagné de 60. chevaux, trois heures seulement avant Othon, qui le suivoit avec 200. Comme l'Evêque de Strasbourg luy avoit amené 500. chevaux,

* 1210.

* 1212.

chevaux, & que sa jeunesse, sa naissance & sa reputation luy faisoient par tout des amis, il fut receu favorablement dans cette Ville ; il traversa l'Allemagne sans danger & sans resistance ; & entra dans l'Alsace, à dessein de s'assurer des Villes du Rhin, toûjours fidelles à ses Ayeux. Othon cependant, aprés avoir en vain sollicité ceux de Constance de lui ouvrir leurs portes, & jetté * quelques Troupes dans la Turinge pour la ravager, accourut à Brissac, pour couper chemin à son ennemy ; & resolu de l'aller combatre, il y appella tous ceux qui tenoient son party. Mais ceux de Brissac ne pouvant souffrir que les Imperiaux violassent leurs femmes & leurs filles, le chasserent honteusement ; & donnerent aux autres Villes l'exemple de se revolter. D'ailleurs l'élection de Frideric * fut confirmée aux Estats de Francfort ; plusieurs Evêques & Princes armerent pour le secourir ; & les autres, enfin qui balançoient encore, se declarerent en sa faveur, lors que Conrad Evêque de Spire, son Chancelier, aprés l'avoir esté d'Othon, publia que ce dernier vouloit augmenter les contributions sur

* 1212.

* 1212.

tous les Etats ; imposer cent florins sur chaque charruë, & reduire la suite des Prelats à douze chevaux. De sorte qu'Othon abandonné, haï & mépriſé de tout le monde, ſe retira à Brunſvic ; & content de ſon repos, n'eut plus d'autres ſoins que de le conſerver.

* 1213. Mais ſon ambition ne lui donna * qu'une année de Tréve. En ce temps le Roi Jean d'Angleterre ſon Oncle, Ferrand de Portugal Comte de Flandres, Guillaume Duc de Brabant, & Regnaut Comte de Dammartin & de Bologne, conſpirerent contre Philippe Roy de France, leur bien-faicteur & leur Souverain ; & ſe joignirent enſemble, pour égaler un ſi puiſſant ennemy. Le deſſein du Roy Jean eſtoit de recouvrer en France les Provinces qu'il y avoit perduës ; celui de Ferrand, de rentrer dans les Villes d'Aire & de Saint Omer qu'il avoit cedées à Philippe pour épouſer Jeanne Comteſſe de Flandre ; Celui de Regnaut, de ſe rétablir dans ſes Comtez, d'où Philippe l'avoit chaſſé comme Rebelle & coupable d'une infinité de crimes ; & tous enſemble ſe promettoient de partager la France. O-

* 1213. thon, perſuadé par Regnaut qui * l'alla

trouver à Brunſvic, & attiré par l'argent du Roi d'Angleterre, entra dans cette ligue, pour ſe vanger de Philippe Auguſte, amy fidele de la Maiſon de Suaube, & pour engager les Rebelles, s'ils eſtoient victorieux, à le ſecourir contre Frideric; & ſuivy d'une infinité de Saxons, il paſſa dans les Païs-Bas, & fit de grandes levées dans le Hainaut. Le Roi Jean ſe jetta dans la Xainctonge; & l'armée de Flandre qui eſtoit de cent cinquante mille hommes d'Infanterie, & d'un nombre effroyable de Cavalerie, ayant fait reveuë * à Valanciennes ſe logea à Mortagne, & ſuivit Philippe qui avoit raſé Tournay, & prenoit le chemin de Bouvines, pour y paſſer la riviere ſur un Pont de bois. Othon vouloit charger les François lors qu'ils ſeroient à moitié paſſez, & s'aſſuroit de deffaire leur arrieregarde, avant que ceux qui en ſeroient ſeparez par la riviere, s'y puſſent réjoindre. Mais auſſitoſt qu'on fut averty qu'il s'approchoit, Philippe qui ſe repoſoit à l'ombre d'un freſne, prit ſes armes, & monta à cheval; fit revenir ceux qui eſtoient déja paſſez; ordonna qu'on rompit le Pont, afin qu'on n'eſperât qu'en la victoire; &

* 1214.

ayant rangé son armée en bataille, où l'on contoit cinquante mille hommes, la mena * contre les Imperiaux, qui avoient le Soleil au visage. Gaucher, Comte de Saint Paul, qui conduisoit l'aisle gauche, soupçonné d'intelligence avec la Ligue, dit, *Que ce jour il seroit un bon traître*; il commença & continua le combat pendant trois heures avec une valeur presque incroyable; & défit l'aisle droite des Flamans, où estoit le Comte Ferrand, qui lassé & blessé de plusieurs coups, se rendit à Eudes, & à Jean de Mareüil son frere. Le Comte Renaut, qui menoit l'aisle gauche des Rebelles, chargea la droite des François, où commandoit Eudes III. du nom. Duc de Bourgogne; le porta par terre, & malgré les efforts de ce Prince, écarta les Bourguignons, & s'attacha au flanc de la bataille de Philippe.

* le 27. de Juillet 1214.

D'autre côté, la bataille du Roi, & celle d'Othon s'estant mélées, les Communes de Picardie & d'Artois se renverserent sur Philippe, & six-vingts Gentilshommes perdirent la vie pour la deffense de la sienne. Il se trouva presque seul au milieu des Ennemis, qui ne faisoient effort que pour le tuër, selon

l'ordre qu'Othon leur en avoit donné : Il fut porté par terre ; & foulé mêmes aux pieds des chevaux. Mais ce premier desordre fut aussi-tost reparé. Valon de Montigny, Vermandois, qui portoit l'Oriflame, ou la Baniere de Saint Denis, Pierre, Comte d'Auxerre, & Pierre Tristan, Seigneur de Cristaux, se mirent au devant de lui, & repousserent les Saxons les plus avancez. Montigny haussa & baissa l'Etendart Royal, pour marquer la grandeur du peril, & la necessité du secours : Tristan donna son cheval à Philippe ; & les François, qui se rallierent, ouvrirent les Imperiaux jusqu'à l'Empereur, & l'environnerent de tous côtez. Henry, Comte de Bar, aussi sage & vaillant qu'il estoit jeune & beau, l'ayant pris par son hausse-col, l'eut arresté prisonnier, si la viteſſe du cheval d'Othon ne l'eût dégagé. Pierre de Mauvoisin en saisit la bride, pour l'emmener de la presse, dont il ne put se tirer ; & Pierre Scrophen l'ébranla d'un coup d'épée sur le devant de sa cuiraſſe, & d'un autre perça la tête de son cheval, dont il estoit couvert. Ce cheval effarouché de la douleur de sa bleſſure, retourna bruſ-

quement sur ses pas ; & emporta Othon à toutes jambes hors de la mélée, où ce Prince changea de monture, & s'enfuit du côté de Gand.

D'ailleurs le Duc de Bourgogne, estant remonté, vainquit ceux qui l'avoient vaincu : le Comte de S. Paul, qui se jetta sur la queuë de la bataille Imperiale, la mit en desordre : Philippe la poussa de front ; & Robert, second du nom, Comte de Dreux, arresta Renaut assez prés de la personne du Roi, & lui tua presque tous ses gens, sans le pouvoir faire reculer. Car ce Rebelle, n'ayant plus que six Ecuyers, resolus de mourir avec lui, se deffendit encore avec une obstination invincible ; & ne se rendit qu'aprés avoir esté accablé sous la chûte de son cheval. Ainsi les François, victorieux en cette bataille, qui dura depuis midy jusqu'au soir, tuerent cent soixante mille des Ennemis, prirent l'Etendart d'Othon, où l'Aigle posée sur un Dragon, representoit sa haine contre le Roi, qui le renvoya depuis à l'Empereur Frideric ; & firent prisonniers Ferrand, & Renaut Bertrand de Hucquemange, Conseiller de l'Empereur, deux Comtes Allemans, Guil-

laume Comte de Salysbery, frere naturel du Roi Jean, & plusieurs autres de moindre marque.

Il n'y eut pas un des victorieux qui par sa propre valeur, ou par sa prudence ne contribuât à la victoire. Le Roi y fit tout devoir de soldat & de Capitaine, & donna le premier à la tête de sa bataille, sans qu'il y eût personne entre lui & les Ennemis, selon Rigord qui estoit present à cette journée. Robert Comte de Dreux, s'y montra digne cousin d'un si digne Roi, qui pour l'échanger contre Robert de Dreux son fils prisonnier de guerre des Anglois, luy donna le Comte de Salisbery. Philippe de Dreux Evêque de Beauvais, frere du Comte Robert II. aprés avoir assommé tous ceux qui luy resisterent, terrassa le Comte de Salisbery d'un coup de massuë ferrée, dont il se servoit au lieu d'épée; pour ne point répandre le sang, & le fit son prisonnier. Robert de Courtenay II. du nom, Comte d'Auxerre, depuis Empereur de Constantinople; couvrit de son corps la personne du Roi; & fit un grand carnage des Saxons, comme pour expier le crime de Philippe son fils, Comte de Namur, parent de la Com-

teſſe de Flandre, qui eſtoit dans le party contraire. Eudes Duc de Bourgogne tuatant d'Imperiaux, qu'il ſembloit (dit Rigord) ne pas vouloir laiſſer ſurvivre celui qui avoit tué ſon cheval. Guerin Chevalier de Saint Jean de Jeruſalem, Evêque de Senlis, premier Miniſtre d'Etat, rangea l'Armée en bataille; & ſans tirer l'épée, à cauſe de ſa Dignité Eccleſiaſtique, il y fit toutes les fonctions d'un Mareſchal de Camp, & d'un General. Matthieu de Montmorency II. du nom, Coneſtable de France, prit ſeize enſeignes où l'Aigle de l'Empire eſtoit éployé: Et pour en laiſſer des marques à la poſterité, ſuivant l'ordre du Roy, il chargea ſon Ecuſſon d'une Croix de gueule qui eſtoit d'argent, auparavant cantonné de ſeize Aigles ou alerions d'azur en champ d'or, au lieu de quatre qu'il portoit Gaucher Comte de S. Paul, aprés avoir plus d'une fois percé les bataillons des Flamands, & s'être retiré pour reprendre haleine, rentra dans la mêlée teſte baiſſée, & panché ſur le col de ſon cheval pour ſecourir un de ſes meilleurs Ecuyers, qu'il vit dans un extrême peril, & qu'il délivra. Adam Vicomte de Melun, rompit tout ce qui

se rencontra devant lui. Hugues, Jean & Pierre de Marcüil freres, arresterent le Comte de Flandres, & l'aîné eut pour recompense la Seigneurie de Ville-bois dans le Duché d'Angoulesme. Henry Comte de Bar, s'attacha deux fois corps à corps à l'Empereur, qui estoit grand & fort extraordinairement; & son cheval ayant esté tué sous lui, il se deffendit avec un courage intrepide contre les Allemans. Thomas de saint Vallier, aussi sçavant que vaillant, le tira de ce danger, & deffit les Troupes de Brabant. Pierre de Mauvoisin, Guillaume des Barres, Girard de Trie, Bartelemy de Roye, Jean de Nesle, Guillaume de Garlande, Valon de Montigny, & Pierre Tristan, se signalerent à l'envy l'un de l'autre, & montrerent qu'il n'est rien d'incroyable que la Noblesse Françoise ne puisse faire quand elle combat à la veuë, & à l'exemple de son Roy.

Quant aux vaincus, Othon retourna de Gand à Brunsvic, renonça volontairement à l'Empire; & mit les marques de sa Dignité entre les mains de Henry le Jeune, Comte Palatin du Rhin son frere, pour les rendre à Frideric. Henry

s'estant acquité de cét employ, mourut
* 1215. quelque * temps aprés, & laissa deux filles, Agnes, & Hermengarde. La premiere épousa Loüis de Witelspach, Duc de Baviere, l'un des Electeurs de Frideric II. qui luy donna le Palatinat du Rhin; & l'autre épousa Herman IV. Marquis de Bade, & luy porta Dourlac, Ettlingen & Sforzheim, dont Frideric lui accorda l'investiture. A l'égard d'Othon, il se fit absoudre par un Cardinal, Legat du Pape Innocent III. qui l'avoit excommunié six ans auparavant; & ayant esté long temps malade de mélancolie, & de dissenterie, mourut enfin desesperé: car il se fit étouffer
* le 27. d'Avril 1218. * par son Cuisinier, qui pour cét effet lui mit le pied sur la gorge, aprés avoir regné neuf ans. Son corps fut enterré dans l'Eglise de Brunsvic.

Il estoit grand & fort extraordinairement, mais fol, temeraire, audacieux, imprudent & superbe. Il eut deux femmes, Marie fille du Duc de Brabant, sa parente, qu'il repudia par cette raison; & Beatrix de Suaube, fille de l'Empereur Philippe, qui mourut à Goslar, quatre jours aprés son Mariage. Guillaume, son troisiéme frere, lui succeda;

& fut pere d'Othon, dit le Bref, que l'Empereur Frideric II. créa Duc de Brunſvic, & de Lunebourg, à condition qu'il quitteroit le titre de Duc de Saxe, aux Princes d'Aſcaigne.

Ferrand Comte de Flandres enchaîné ſur un chariot attelé de deux chevaux de poil bay obſcur, qu'en ce temps on appelloit Ferrants; ſervit de ſpectacle aux peuples des Villes & de la Campagne, qui accouroient en foule pour le voir, & diſoient, faiſant alluſion à ſon nom, que le Ferrant eſtoit trop bien enferré pour regimber. En cét eſtat il entra dans Paris à la ſuite du Roy, y demeura douze ans priſonnier dans la Tour, ſans qu'on lui fiſt ſon procez, à la priere de la Comteſſe ſa femme il obtint ſa liberté du Roy S. Loüis, par un traitté de paix, & mourut de la gravelle à Noyon, l'an 1232. Regnault Comte de Dammartin, qui devoit mourir ſur un échaffaut, fut conduit à Peronne, aprés que le Roy luy eut reproché les bienfaits dont il l'avoit comblé, ſon ingratitude, & ſa rebellion, & enfermé dans une chambre obſcure de la Tour, garotté d'une groſſe chaîne, qui tenoit à un bout à un billot de bois ſi peſant, que

deux hommes ne l'eussent pû remuer.

Pendant l'Empire de Philippe & d'Othon, Innocent III. comme Souverain de l'Italie, qui estoit presque abandonnée, établit un Gouverneur à Rome; se saisit de la Romandiolle, & de la Marche d'Ancone, du Duché de Spolette, & de la Principauté de Toscane; & sur ces fondemens il éleva la puissance seculiere des Papes, plus haute qu'elle n'avoit jamais esté.

17. Frideric II. FRIDERIC DE SUAUBE, second du nom, Roy de Sicile, & de Jerusalem, Empereur d'Occident, assembla les Etats à Noremberg aprés la mort d'Othon, où les marques Imperiales luy furent renduës; & par le Conseil des Princes, il fit plusieurs Reglemens pour calmer les troubles de l'Allemagne: Ce qui luy reüssit d'autant plus aisément, qu'il n'estoit pas moins aymé par ses vertus, que redouté par sa puissance. Comme son dessein estoit de passer en Italie, il fit promettre aux * 1220 Etats à Francfort, pour asseurer l'Empire dans sa Famille, qu'ils éliroient Roy des Romains, Henry, son fils aîné, qui estoit en Sicile; & pour gouverner en son absence, il nomma Loüis, Duc de

Baviere, qui lui estoit fidele par devoir, & par reconnoissance.

L'Empereur, ayant passé les monts, fut sacré à Rome dans l'Eglise de Saint Pierre par Hugolin Cardinal d'Ostie, & de Viterbe, Neveu du Pape Innocent III. & couronné * avec l'Imperatrice Constance par le Pape Honorius III. aprés avoir renoncé à toutes ses pretentions sur les Duchez de Spolette & de Toscane, en faveur du Saint Siege; donné à l'Eglise la Ville & le Comté de Fondi; & promis d'aller en personne dans la Palestine au secours des Chrestiens contre les Sarrazins. Ensuite il receut l'hommage des Villes d'Italie en presence des Princes de l'Empire, qui l'avoient accompagné; & ne trouva par tout que du respect & de l'obeïssance, si l'on excepte Boulongne, qui le traita injurieusement. Alors il renvoya en Allemagne Eberard de Tanne, son Maître-d'Hostel, & Conrad de Tanne, son Echanson, avec ordre à l'un de garder dans Walpurg les marques Imperiales qu'il lui confia; & à l'autre d'avoir soin de l'education du Prince Henry, qu'il mit sous sa conduite; & * passant en Sicile, il en chassa les Sarrazins, qui en avoient

* le 22 de Novembre 1220.

* 1221.

conquis une partie, & s'y fortifioient pour la conserver.

* 1221. En même temps * il marcha contre Richard & Thomas, Comtes d'Anagny, Princes de Toscane, Freres du Pape Innocent III. autrefois son Tuteur, qui s'estoient emparez de plusieurs Villes de la Poüille, & sollicitoient les autres à la revolte. Il prit Richard dans le Chasteau de Sara, d'où il l'envoya prisonnier dans la Sicile; & contraignit Thomas à s'enfuïr de Celane, vers le Pape Honorius. Il exila aussi les Evêques qui avoient esté complices de cette revolte; & les privant de leurs Eglises, il mit d'autres Prelats en leur place.

Honorius, qui se declara Protecteur des uns & des autres, manda à Frideric, *Que comme Roy de Sicile, vassal de l'Eglise, il ne pouvoit les deposer* sans le consentement du Saint Siege, veu mêmes qu'il n'estoit pas Juge des Ecclesiastiques: qu'il les rétablît promptement; & qu'il ne songeât plus qu'à l'accomplissement de son vœu, d'aller combatre les Infidelles, s'il ne vouloit estre excommunié. Frideric lui respondit, *Que comme Empereur & Roy de Sicile, il étoit Juge Souverain de tous ses Sujets, & mêmes des Ecclesiastiques dans les causes*

seculieres : qu'il vouloit laisser à ses Successeurs cette prerogative, qu'il avoit receuë de ses Ancestres : qu'il aymoit mieux perdre l'Empire, que de s'en rendre indigne par une lâcheté ; que plus on authorisoit des factieux, moins il devoit leur pardonner ; & que quand il auroit la paix dans son Etat, il seroit prest à porter la guerre dans l'Orient. Le Pape, offensé de ce discours de l'Empereur l'excommunia * dans un Concile qu'il tint à Rome ; & dispensa l'Allemagne & la Sicile de l'obeïssance qu'elles lui devoient. * 1222.

L'une & l'autre toutesfois demeurerent fermes dans leur devoir. Le Prince Henry fut mêmes élu, * & couronné Roy des Romains avec sa femme Agnes, fille de Leopold, Duc d'Austriche, à Aix la Chappelle, & commenca à gouverner paisiblement sous la conduite de Loüis Duc de Baviere. Mais les Villes de Lombardie se liguerent ensemble contre l'Empereur ; & dés lors firent éclatter la passion qu'elles avoient pour le recouvrement de leur liberté. De sorte que les deux Partis ne pouvant se promettre que de fascheuses suites de leur division, se reconcilierent aisément * 1223.

par l'entremise de Jean Comte de Brienne Roy de Jerusalem, qui estoit venu en Europe implorer le secours des Princes Chrêtiens. Suivant cette paix, Frideric, qui estoit veuf * de Constance d'Arragon, estant absous par le Pape, épousa * solemnellement à Rome, Yoland, fille du Roy Jean, heritiere du Royaume de Jerusalem; & promit d'aller en personne avec toutes ses forces, à la conqueste de la Palestine, dans deux ans, à commencer du mois d'Aoust 1225. jusqu'au même mois de l'année 1227. à peine d'estre excommunié.

* dés le 21. de Juin 1222,

* 1225.

Frideric, pour l'execution de ce pieux dessein, fit de grands aprests d'hommes & de chevaux dans tous les Ports du Royaume de Naples & de Sicile; & convoqua * les Etats de l'Empire à Cremone, pour les inviter à le suivre dans l'Orient. Le Roy Jean alla solliciter le secours d'Angleterre & d'Espagne, & particulierement celui de la France; où il receut cinquante-trois mille cinq cens marcs d'argent, que le Roy Philippe Auguste lui avoit leguez par son Testament, pour employer à la guerre sainte. Pour le Pape, il fit quitter les armes aux Villes de Lombardie: Il les obligea de

* 1226.

contribuër

contribuër aux frais de cét armement, pour meriter le pardon que Frideric leur accorda: Il envoya par tout des Legats pour prêcher, & faire prêcher la Croisade, & pour representer le mauvais état où estoient alors les affaires des Chrêtiens dans la Syrie. En effet Damiette, où la guerre, la famine, & la peste, firent mourir quatre-vingts mille Sarazins assiegez, ayant esté prise par les Chevaliers du Temple, & de l'Hôpital, & par les Princes Allemans, qui s'estoient croisez, fut aussi tost * renduë à Meledin, Sultan de Babylone, pour sauver l'armée Chrêtienne, investie dans un fond, inondé des eaux du Nil, où l'imprudence de Pelagius, Espagnol, Moine Benedictin, Cardinal Legat du Pape, l'avoit engagée; & cette perte fut d'autant plus grande, qu'elle affermit la captivité de Jerusalem, & rendit inutile ce grand armement de Croisez, qui se diviserent ensuite, & repasserent en Europe. * 1224.

Cependant, lors qu'il en fut temps, Frideric ne se hasta point de partir, bien que Hugolin, Cardinal d'Ostie, appellé Gregoire IX. Successeur de Honorius, qui * mourut à Rome le 25. de Mars * 1227.

1227. l'en pressât continuellement ; & qu'une infinité de Croisez de toute l'Europe se rendît continuellement en Italie: soit qu'il doutât de la fidelité des Siciliens : soit qu'il craignît qu'en son absence Gregoire, Cousin des Comtes Richard & Thomas, n'entreprît sur le Royaume de Naples, & sur la Lombardie, ou pour l'interest de sa Famille, ou pour celui de l'Eglise, qui comme enfermée dans les Etats d'un si grand Monarque, paroissoit estre sa Captive. Mais le Pape renouvella si souvent ses prieres & ses menaces, que Frideric enfin s'embarqua * au Port de Brindes, avec Saint Louis, le Landgrave de Turinge, mary de Sainte Elizabeth, qui avoit amené d'Allemagne une grande armée de Croisez; & aprés trois jours de Navigation, estant tombé malade, ou feignant de l'estre, il changea de route, & prit terre à Otrante, où le Landgrave mourut quelques jours apres. A cette nouvelle, quarante mille Croisez qui avoient pris le devant, s'en retournerent à Brindes, & de là en leur païs. Ceux qui estoient prests à partir, rompirent leur voyage ; & le Pape Gregoire, qui poussé d'un esprit violent, se portoit dés

* 8. de Septem. 1227.

le commencement aux dernieres extremitez, excommunia * l'Empereur, dans l'Egliſe de Saint Pierre à Rome, ſelon le Traité fait avec Honorius. * 29. Sep. 1227.

Frideric, plus irrité qu'étonné de ce coup de foudre, eſtant retourné à Naples, écrivit à tous les Princes de l'Europe, *Que ſa maladie n'avoit eſté que trop veritable, & qu'il avoit differé, & non pas rompu ſon entrepriſe, qu'il la continuëroit auſſi-tôt que ſa ſanté le pourroit permettre; & qu'il eſtoit de leur intereſt de ne pas ſouffrir que le Pape, ſans aucun droit, ſe voulût rendre l'Arbitre abſolu des Souverains.* En même temps, pour ſe vanger de Gregoire, il appella auprés de lui les Comtes de Franchipany, qui tenoient à Rome le premier rang entre les Seigneurs; acheta & paya leurs biens; leur en fit auſſi-tôt une donation à condition qu'ils les tiendroient à foy & hommage de lui, & le ſerviroient en tous ſes beſoins; les fit Princes de l'Empire; & les obligea de la ſorte à ſe declarer ennemis du Pape. Ces nouveaux Sujets lui furent fideles. Rome s'eſtant revoltée par leur entremiſe, le Pape qui fût obligé d'en ſortir, ſe retira à Perouſe; & les Romains ravagerent le ter-

ritoire de Viterbe, & celui des autres Villes, qui tenoient le party de Gregoire. D'ailleurs, Frideric attaqua l'Etat Ecclesiastique avec une armée composée, la plusparт de Sarrazins, qu'il avoit transportez de la Sicile dans la Pouille; & le Pape reciproquement lui opposa ses Trouppes, & le secours qu'il tira des Villes de la Lombardie.

Cette guerre commencée, & poursuivie avec tant d'ardeur, devoit estre en apparence un obstacle invincible à celle de la Terre Sainte. Toutesfois, comme alors les Sarrazins estoient divisez; que les Croisez, qui estoient passez en Syrie, y faisoient quelques progrez assez heureux, Frideric eut peur que Jean, Comte de Brienne, estant appellé pour commander l'armée Chrêtienne, ne s'en servit pour se rétablir dans la possession du Royaume de Jerusalem, & se resolut enfin au voyage de Syrie, pour s'acquitter du vœu qu'il en avoit fait, & de la parole qu'il en avoit donnée à tant de Princes & de Rois. Ainsi dans les Etats de l'Empire & de la Sicile, assemblez à Barlette, il declara lui-même ses intentions; fit lire son Testament; obligea les Princes par serment

à l'executer, s'il mouroit en Orient ; fit reconnoître le Comte Renaut Vicaire de l'Empire en Allemagne, & Renaut, Duc de Spolette, son Lieutenant dans l'Italie ; ordonna à ce dernier de continuer la guerre contre le Pape ; s'embarqua le 11. d'Aoust *, aprés la mort de l'Imperatrice Yoland ; & ayant passé dans la Cypre, il descendit au Port d'Acre, environ le mois de Novembre avec quelques Trouppes, où selon plusieurs Historiens avec quarante ou cinquante Chevaliers seulement, pour ne point affoiblir le Royaume de Sicile. * 1228.

Comme il estoit excommunié, & qu'il avoit negligé de se faire absoudre, le Pape condamna son zele, qu'il avoit long-temps sollicité. Il lui envoya defendre de partir ; il écrivit au Clergé, & aux Ordres militaires de la Palestine, de ne le point reconnoître ; il pria le Sultan de Babylone par des Lettres qui furent surprises (dit l'Abbé de Vesperg) de l'attaquer avec toutes ses forces, sans craindre les armes des Croisez ; Il sollicita Henry Roi des Romains de se declarer Empereur, & de congedier ceux que Frideric lui avoit donnez pour le conseiller ; & ayant levé une grande

armée de Toscans & de Lombards, la
*1228. fit marcher * contre les Imperiaux sous la conduite de Jean, Comte de Brienne, son Gouverneur dans la Romagne, Beaupere de Frideric, qui pour n'avoir pas voulu lui laisser la jouïssance durant sa vie du Royaume de Jerusalem, avoit perdu son amitié; de Richard & de Thomas, Comtes de Celane, & de Rodolphe de Savelli. Le Roi Jean, l'un des grands Capitaines de son temps, arresta les ravages que le Duc Renaut & Conrad Guichard faisoient dans la Marche d'Ancone; & dans les Duchez de Spolette, & de Benevent, & les ayant suivis dans le Royaume de Naples, où il les contraignit de se retirer, en conquit la plus grande partie, avec d'autant plus de facilité, que le Pape, qui n'avoit pas voulu croire l'Empereur malade, fit publier, & croire qu'il estoit mort. D'un autre côté le Cardinal de Saint Marc, Legat à Milan, fit soûlever les Villes de la Lombardie; & congedia les Croisez de ce Païs, & ceux de la Pouille, qui estoient prests à suivre l'Empereur.

Mais l'indignation du Pape, contre ce Monarque, estoit trop grande pour se

renfermer dans les bornes de l'Italie. Elle le suivit, & l'accompagna dans la Palestine. Car selon les intentions de Gregoire, le Patriarche de Jerusalem, & les Grands-Maîtres des Templiers, & des Hospitaliers, ne voulurent point obeïr à Frideric; & l'armée Chrêtienne, commandée par Henry, Duc de Limbourg, ne receut les ordres que des Lieutenans Imperiaux, *de la part de Dieu, & de la Chrêtienté.* Les Venitiens lui rendirent en particulier, des devoirs qu'ils refuserent de lui rendre en public; & les Chevaliers Teuthons de Sainte Marie, les Genois, les Pisans & les Allemans, furent les seuls, qui crurent qu'en cette rencontre, on n'avoit pû les dispenser du serment de fidélité. De sorte que ce Prince ne pouvant faire la guerre avec gloire, ne songea qu'à s'en retirer avec prudence; & s'affermit encore dans cette resolution, lors qu'il sçeut l'état de ses affaires en Italie. Il fit donc proposer & conclure * la Treve pour dix ans avec Meledin, Sultan de Babylone, qui estoit naturellement porté à la Paix, & qui craignoit d'ailleurs que les Chrêtiens reünis, ne fussent secourus d'une nouvelle Croisade, & * Fevr. 1229.

qu'en même temps Melezel, son Neveu, Sultan de Damas, qu'il avoit dépossedé de sa Principauté, ne fit effort pour s'y rétablir. Par cét accord, le Sultan *rendit à Frideric tous les prisonniers Chrêtiens, les Villes de Jerusalem, de Bethleem, de Nazaret, de Thoron, de Sydon, & les Villages de leur territoire (reservant seulement aux Sarrazins le Temple de Jerusalem, pour y faire librement l'exercice de leur Loy) & Frideric*, reciproquement, *s'obligea de ne permettre point que les Chrêtiens secouruſſent la Principauté d'Antioche, Tripoly, ny les autres Places independantes du Royaume de Jerusalem, qui ne furent point compriſes dans la Treve*.

* 17. de Mars 1229. Ensuite, Frideric fit * son entrée dans Jerusalem; & le lendemain, revétu de ses habits Imperiaux, estant allé dans l'Eglise du Saint Sepulchre, où sa Couronne estoit sur le grand Autel, il la prit, aprés avoir fait ses prieres, & lui-même se couronna Roi de Jerusalem, parce que le Patriarche refusa d'en faire la solemnité. En même temps il écrivit aux Princes Chrêtiens l'heureux succez de son entrepriſe, fit relever les murailles de Jerusalem, rétablit les Chrêtiens

Chrêtiens dans Joppe, & dans plusieurs autres Villes ruïnées, qu'il fit rebâtir; s'embarqua * sur deux Galeres seulement; & * se rendit à Naples peu de jours aprés. Là, se resouvenant de l'injure qu'il avoit receuë des Templiers, & des Hospitaliers, il fit piller les biens qu'ils avoient en Sicile; & les bannit des Terres de son obeïssance. Puis entrant dans la Poüille, avec une puissante armée que ses Lieutenans luy avoient levée, il en fit sortir le Roy Jean Comte de Brienne, qui l'avoit presque soumise au Pape; & reprit en quinze jours toutes les Places qu'il avoit perduës en son absence. Il conquit mesmes la Romagne, la Marche-d'Ancone, les Duchez de Spolette & de Benevent; il investit Rome, où Gregoire estoit enfermé; & content de l'avoir étonné, il leva le siége, & se retira dans Capouë.

* 1. de May 1229.
* 30. de May 1229.

Tant de moderations, & tant de victoires alentirent la colere du Pape. De-sorte que par l'entremise du Patriarche d'Aquilée, de l'Archevêque de Salstbourg, de l'Evêque de Ratisbone, & de Herman de Saltza, Grand Maître de l'Ordre Teuthonique, Gregoire don-

* 1320. na * l'absolution à Frideric ; & promit de le rétablir en tous ses droits sur la Sicile. Aussi l'Empereur qui le visita dans Agnany, luy paya six-vingts mille onces d'argent pour les dégats qu'il avoit faits sur l'Etat Ecclesiastique ; & luy envoya un grand secours d'Allemans,

* 1234. qui * deffirent les Romains, campez devant Viterbe, qu'ils tenoient assiegée, & soûmirent au Pape le Pays des Sabins, Rebelles. Sur ces entre-faites

* 1235. Frideric retourna * en Allemagne, aprés quatorze ans d'absence ; & pour en bannir le desordre, que le Schisme y avoit introduit, il fit plusieurs Reglemens importans, & obligea par serment les Etats à les observer. Alors il se saisit du Prince Henry ; le deposa de sa Dignité ; & le condamna à une prison perpetuelle dans la Calabre, pour avoir conspiré contre luy avec les Lombards. Il apprit que le Pape & les Villes de la Lombardie, s'estoient liguez ensemble pour le chasser de l'Italie : Il fit ses appresta pour s'y maintenir avec une resolution, qu'un Legat du Pape compara *à la fermeté d'un Rocher inébranlable* : il mit

* 1236. * Frideric, Duc d'Austriche, qui mépriſoit ſon authorité, au

ban de l'Empire, & la Ville de Vienne, qui le receut honorablement, au nombre des Villes Imperiales : Ayant passé les Monts, avec cent mille hommes il vainquit * les Milanois en une furieuse bataille : Il en fit un si grand carnage, que (comme il l'écrivit luy-mesme en plusieurs lieux) *leurs Provinces n'estoient pas assez grandes pour les enterrer* : Il prit & punit rigoureusement la pluspart des autres Villes rebelles : Ayant conquis la Sardaigne, il en donna la Couronne à son fils Entius ou Henry, & pour avoir refusé de la rendre, bien qu'elle relevât du Saint Siege, il fut excommunié par * le Pape : Il triompha souvent des forces des Republiques de Venise & de Gennes, liguées contre luy avec Gregoire, qui pour cét effet les avoit renconciliées l'une avec l'autre: Il se rendit Maître du Duché d'Urbin, & de la Toscane : Il assiegea Rome pour la deuxiéme fois pendant quelques jours : Il deffit les Romains, qui sortirent sur luy, animez par les larmes & les prieres du Pape ; & comme ils s'estoient croisez, il fit imprimer une Croix sur le front avec un fer chaud, ou fendre la teste en quatre à chacun

* 1238.

* le jour des Rameaux. 1239.

* 1240

de ceux qu'il prit prisonniers, pour l'avoir consideré comme un Infidele, & pour témoigner au Pape que rien ne le pourroit fléchir : Il fit le degast au tour de la Ville ; & alla saccager Benevent, l'Abbaye du Mont-Cassin, Sora, & les Terres des Templiers.

* 1239. Ce fut * alors que la plusparт des Villes d'Italie se diviserent en deux factions, l'une des Guelphes, qui tenoit pour le Pape, & l'autre des Gibelins, qui estoit du party de l'Empereur ; ainsi nommées de Guelphe, & de Gibelin, freres, qui combatirent en une sedition à Pistoye, l'aîné pour Gregoire, & le plus jeune pour Frideric ; ou de la Famille Imperiale des Henrys, appellée Gueblingen, ennemie de la Cour de Rome, & de celle des Guelphes, Ducs de Baviere, toûjours zelez pour les Papes ; ou de ces mots Guelphe & Giblin, qui signifient en Allemand, le premier, *porter la Foy* ; & l'autre, *porter la Guerre.* Quoy qu'il en soit, lors qu'un Peuple estoit agité de cette fureur, il se divisoit tout à coup en deux partis contraires : le Pere immoloit le fils, & le fils immoloit le Pere : le plus fort chassoit le plus foible ; ou l'égalité

des Combattans, leur rendoit le malheur égal.

Gregoire cependant, demanda secours à tous les Princes Chrêtiens; convoqua un Concile general dans l'Eglise de Latran; & fit armer par mer & par terre pour la sureté du passage. Les Prelats de France, d'Espagne, d'Angleterre, & d'Italie arriverent à Gennes; & s'embarquerent sur la flote de cette Republique, & sur celle du Pape pour se rendre à Rome, le jour de Pasques de l'année 1241. Mais Entius, Roy de Sardaigne, General de l'armée Navale de l'Empereur, qui n'ignoroit pas que dans le Concile on vouloit encore l'excommunier, & le deposer de l'Empire, combatit vers Pise les Galeres du Pape, & celles de Gennes; & en ayant pris vingt-deux, & coulé trois autres à fond, envoya prisonniers à Frideric, les trois Cardinaux-Legats du Pape, & presque tous les autres Prelats Etrangers, qui furent menez & gardez étroitement dans le Château de l'Euf à Naples. Ce malheur fut si sensible à Gregoire, qui d'ailleurs estoit âgé de cent ans, que trois mois aprés il en mourut * de déplaisir, la 14. année, & le 3. mois de

* le 22. d'Aoust 1241.

ſon Pontificat. Geofroy de Châtillon, Milanois, nommé Celeſtin IV. qui fut ſon Succeſſeur, écrivit à Frideric des Lettres pleines de tendreſſe pour luy perſuader de rendre la paix à l'Egliſe; & mourut * le 18. jour de ſa Dignité. Aprés luy le Siege demeura vacant 18. mois & demy; parce que les Cardinaux priſonniers, proteſterent de nullité de l'Election qu'on feroit ſans eux, & qu'ils ne furent delivrez par Frideric, qu'aprés un long-temps, à la priere que luy en firent Baudoüin II. Empereur de Conſtantinople, & Raymond, Comte de Thoulouſe. Enfin Sinibalde de Fieſque, natif de Gennes, fils d'Obizo, Comte de Lavagne, Cardinal de Sainte Lucine, fut proclamé * Pape ſous le nom d'Innocent IV. dans la Ville d'Agnany; & de là conduit à Rome ſolemnellement. A peine il y eut fait ſon entrée, qu'il témoigna deſirer la paix; & convint avec l'Empereur de Conſtantinople, qui s'en entremettoit, qu'on en traitteroit à Caſtellane. Mais ſoit que dans le mauvais état des affaires de l'Egliſe, il deſeſperât de faire un accord avantageux; ſoit qu'il crût que le deſſein de Frideric, eſtoit de l'arreſter priſonnier,

* 10. d'Octbre. 1241.

* 24. de Iuin. 1243.

il vint par mer, à Gennes, & par la Savoye, à Lyon; où Saint Loüis, Roy de France le receut favorablement, & luy donna trois Places fortes pour sa sureté, parce que la Franche-Comté estoit des Terres de l'Empire.

Là, ce Pape fit convoquer un Concile general pour le mois de Juin 1245. & sommer Frideric de s'y rendre, pour répondre aux accusations proposées contre luy; & l'Empereur s'estant contenté d'envoyer Thadée de Sessa, Juge du Palais Imperial, l'Evêque de Strasbourg, Hugues Grand Maître de l'Ordre Teuthonique, & Pierre des Vignes, son Chancelier, pour excuser son absence, il * l'excommunia, & le priva de ses Couronnes; comme coupable, & convaincu d'estre Sacrilege, Payen, Heretique, ou mesmes Athée; de s'estre vanté que si les Peuples le vouloient croire, il établiroit une meilleure Religion que la Juifve, ny la Mahometane, ny la Chrêtienne; d'avoir usurpé les Terres de l'Eglise, & resolu de la reduire à son ancienne pauvreté; de s'entendre avec le Sultan de Babylone; d'avoir donné aux Sarrazins une Ville dans la Poüille; & d'entretenir des 1245.

* le 45. de Juin 1245.

Concubines Mahometanes. Frideric se plaignant de ce jugement, lors qu'il l'eut appris, écrivit aux Princes de l'Europe, & particulierement à Saint Loüis Roy de France, *Que le Pape l'avoit condamné contre toute sorte de Loix, en une Ville hors de l'Empire, où l'Empereur ne pouvoit estre traduit, sans qu'il eût esté denoncé ny accusé; pour des crimes faux; sur des depositions de témoins, ou suspects, ou peu instruits des affaires d'Italie, comme estoient les Espagnols; ou recusables, comme l'Evêque de Capouë, dont le frere Rebelle, avoit esté pendu à Naples; qu'il n'avoit point esté entendu ny par sa bouche, ny par celle de ses Ambassadeurs; qu'il avoit differé, & non pas refusé de se presenter: que d'ailleurs il estoit injuste de le deposer de l'Empire pour l'avoir deffendu contre le Protecteur des Rebelles de Sicile & de Lombardie; que le Pape estoit le Prince des Ecclesiastiques, & non pas des Roys, pour leur oster la Couronne, qu'ils ne tenoient que de Dieu; & que l'injure faite à l'Empereur estoit la cause de tous les Roys.* Les Sueves, zelez pour Frideric, ne craignirent pas de dire dans leurs Assemblées, que le Pape estoit un Apo-

ſtat ; que la Cour de Rome eſtoit abandonnée à toute ſorte de vices ; & que loin d'authoriſer ſon audace, il la falloit punir rigoureuſement. Les Princes de l'Empire n'approuverent pas le Decret du Pape ; & dirent qu'il eſtoit en droit de couronner l'Empereur qu'ils avoient élu, & non pas de l'élire, ny de le depoſer.

Quelques-uns toutesfois des Eccleſiaſtiques ſollicitez par le Pape, s'aſſemblerent à Wirtzbourg ; & nommerent * Empereur, Henry, frere de Saint Loüis, Landgrave de Turinge. Ce nouveau Prince vainquit Conrad, fils de Frideric ; & l'armée de Suaube & de Baviere qui s'eſtoient avancés juſqu'à Francfort pour empeſcher cette élection. Il perdit beaucoup de temps & d'hommes à l'attaque de Rutlingue ; & mourut devant Vlme (qu'il aſſiegea) d'un coup de fléche, & de la diſſenterie, qui fut peut-eſtre un accident de ſa bleſſure. Guillaume Comte de Hollande, élu * ſon Succeſſeur à Francfort par les Princes Eccleſiaſtiques, prit Aix-la-Chapelle avec le ſecours d'Othon Duc de Brunſvic, ſon Beaupere ; & s'y fit couronner ſolemnellement

* le 5. d'Aouſt 1246.

* Octobre 1248.

Mais il prefera ſon intereſt à celuy de l'Empire ; & comme d'ailleurs il avoit peu d'authorité, il gouverna foiblement, & plûtoſt en Comte de Hollande, qu'en Empereur.

A l'égard de Frideric, aprés avoir chaſſé d'Italie les parens du Pape, & fait piller leurs biens, il ſortit * de Parme avec ſoixante mille hommes ; & marcha vers Lyon, à deſſein de prendre le Pape. Mais en arrivant à Turin, il fut obligé de retourner à Parme (parce que les Guelphes l'avoient ſurpriſe) & de l'aſſieger auſſi-toſt, de peur que le reſte de l'Italie ne ſe revoltât. Il l'environna d'une nouvelle Ville, appellée Victoire, du nom de Saint Victor, Martyr ; il fit battre de tous coſtez les murailles des Aſſiegez ; & s'irritant par leur reſiſtance, il eut peu de leurs priſonniers, qu'il ne leur renvoyât, lancez en l'air par des engins de batterie. Aprés deux ans de ſiege, qui rallentirent ſon ardeur & ſa diligence, ceux de Parme, ſortant * par toutes leurs portes, deffirent aiſément les Imperiaux, étonnez & ſurpris, pillerent & raſerent la Villeneuve ; & pour dernier ornement de leur victoire, ils y gagnerent la Cou-

1248.

* 18. de Mars 1249.

ronne meſmes de l'Empereur, qui ſe trouva dans ſon équipage. Frideric, qui eſtoit lors abſent, raſſembla ſon armée à Cremone; ſe rendit Maître de Plaiſance, & de Florence; & ne perdit l'eſpoir de rétablir le mauvais état de ſes affaires, que parce qu'en meſme temps ſon fils Entius perdit la bataille & la liberté, prés de Boulogne contre les Boulonnois, commandez par un Legat du Pape. Ainſi l'Empereur accablé du déplaiſir qu'il en eut, ſe retira dans la Poüille, & mourut peu de jours aprés, âgé de cinquante-quatre ans, empoiſonné, ou étouffé par Mainfroy, Prince de Tarante, ſon fils naturel, dans Panorme, ou dans Florentine, Ville de la Poüille. 13. de Decemb. 1250.

Il reſſembloit d'eſprit & de corps à Frideric I. ſon ayeul. Il avoit le viſage beau, le poil blond, la taille Majeſtueuſe & bien proportionnée: Il eſtoit adroit & fort également, magnifique, liberal, vaillant, prudent, eloquent: il parloit la langue Latine, la Grecque, la Françoiſe, l'Allemande & la Sarrazine, auſſi facilement que l'Italienne, qui eſtoit ſa langue maternelle. Il n'ignoroit rien de ce qu'il y a de plus

curieux dans les Arts, & dans les Sciences : Il fit traduire en Latin plusieurs Livres Grecs, & particulierement Aristote ; & donna des Privileges aux Universitez avec profusion, pour les rendre plus fleurissantes. Mais il avoit peu de pieté, & peu d'exactitude à garder sa parole ; il aymoit le plaisir des femmes avec excez. Il estoit dissimulé, vindicatif & cruel. Pierre des Vignes, son Chancelier, qui avoit tant écrit pour luy contre les Papes, accusé faussement d'avoir voulu l'empoisonner, eut les yeux crevez ; & fut si maltraité par son ordre dans une prison à Capouë, que ce Sçavant Jurisconsulte, desespéré, se cassa la teste contre les murailles.

Frideric eut six femmes. La premiere fut Constance d'Arragon, mere de Henry, Duc de Suaube Roy des Romains, qui mourut prisonnier dans la Poüille avec ses deux fils : La deuxiéme Yoland de Brienne, mere de Conrad, Roy des Romains : La troisiéme, Agnez, fille d'Othon, Duc de Moravie, qui, estant repudiée, épousa Vlric, Duc de Carinthie : La quatriéme, Rutine, fille d'Othon, Comte de Wolffertzhausen, dans la Baviere : La cinquiéme, Isabelle,

fille de Loüis, Duc de Baviere ; Et la sixiéme, Mathilde, fille de Jean, Roy d'Angleterre, qu'il épousa avec dispense du Pape. Il est incertain de laquelle de ces femmes, Frideric eut les deux filles suivantes ; Marguerite, femme d'Albert, Landgrave de Turinge ; & Constance femme de Loüis, Landgrave de Hesse. Il eut aussi trois fils naturels de Blanche, Marquise de Montferrat, Mainfroy, Prince de Tarente ; Entius Roy de Sardaigne, qui mourut prisonnier à Boulogne, ayant esté enfermé vingt-deux ans en une cage de fer ; & Frideric, Prince d'Antioche.

L'an 1497. on prit un Barbeau dans un Etang, prés de la Ville d'Hailbron en Suaube ; & l'on connut par une inscription en Grec, gravée sur un colier de cuivre, qu'il avoit au tour du col, caché sous ses écailles, que Frideric II. 267. ans auparavant l'avoit fait mettre dans cét Etang.

L'INTERREGNE commence à la mort * de Frideric II. ou à sa deposition de l'Empire * dans le Concile de Lyon, ou au retour * de Richard, d'Allemagne en Angleterre ; & finit à l'Election de Rodolphe, premier du

* 1250.
* 1254.
* 1258.

nom. De-sorte que suivant la premiere & la plus veritable de ces opinions, les Princes qui succederent à Frideric II. ne sont point contez entre les Empereurs ; ou parce qu'ils ne furent êlûs que par les Etats Ecclesiastiques, à la pourſuitte du Pape ; ou parce qu'ils ne furent reconnus que par une partie de l'Empire. Cependant, comme la place qu'ils occuperent dans le Trône Imperial, & celle qu'ils tiennent dans l'Hiſtoire de l'Interregne, les rend toûjours tres-remarquables, il eſt neceſſaire d'en parler icy.

CONRAD de Suaube, fils de Frideric II. âgé de huit ans, fut proclamé Roy des Romains, premierement * à Vienne, & trois ans aprés à Spire. Car comme ſa premiere Election s'eſtoit faite en une Ville, qui n'eſtoit pas encore Imperiale, & qu'elle n'avoit point eſté accompagnée de ſon Couronnement, ny de la confirmation du Pape ; Frideric ſouhaita qu'on la renouvelât, pour la rendre plus ſolemnelle. Ce fils gouverna l'Empire en l'abſence de ſon pere, avec toute la ſoûmiſſion qu'il luy devoit ; & toute la prudence qu'on pouvoit attendre de luy.

* 1237.

Aprés la bataille de Francfort, qu'il perdit contre Henry, Landgrave de Turinge, il assembla une nouvelle armée avec le secours d'Othon Duc de Baviere ; & ravagea les Etats d'Albert de Portingau, Evêque de Ratisbone, l'un des plus zelez du party du Landgrave. Ce Prelat voulut s'en vanger par un parricide. Sur la fin du mois de Decembre, la nuit * de la Feste des Innocens, comme le Roy des Romains estoit dans l'Abbaye de Saint Emerand, en cette Ville Imperiale, accompagné de quatre de ses Domestiques, Conrad de Hohenfels, & plusieurs autres qu'Albert & Vlric, Abbé de S. Emerand avoient envoyez pour l'assassiner, enfoncerent la porte de sa chambre ; & ayant pris trois de ses gens, en tuerent deux autres, l'un desquels leur parut estre le Prince. Mais dans ce peril, deux choses sauverent Conrad : l'une, qu'au premier bruit qu'il entendit, il se cacha sous un banc ; & l'autre qu'un de ses Officiers estoit entré fort tard dans sa chambre, sans estre découvert par les Espions de l'Evêque ; & qu'ainsi les assassins y trouvant cinq personnes, selon leur attente, se persuaderent aisé-

* 1251.

ment que Conrad estoit de ce nombre. Le lendemain, ce Prince ayant rejoint ses Trouppes, battit celles d'Albert, qui attendoit aux portes de la Ville l'évenement de son attentat; & ravagea ses Terres & celles d'Ulric. Ayant lors appris la nouvelle de la Mort de l'Empereur, il alla en Italie, aprés avoir essayé de s'assurer les Villes du Rhin; & prit Naples, Capouë, Acquin & plusieurs autres Places, qui s'estoient declarées pour le Pape. Il regna seul, trois ans, cinq mois & douze jours, & mourut le 19. de May 1254. du poison que luy donna Mainfroy, Prince de
1254. Tarente, son frere naturel.

Conrad épousa Elisabeth, fille d'Othon, Duc de Baviere; & n'en eut qu'un fils, nommé Conradin, qui fut le dernier Prince de la Maison Imperiale de Suaube, Hohenstaufen. Car voulant recouvrer le Royaume de Sicile, dont le Pape Urbain IV. avoit investy Charles, Comte d'Anjou, frere de Saint Loüis, Roy de France, il fut deffait & pris prisonnier par ce Roy, à la bataille du champ du Lys, le 28.
1268. d'Aoust 1268. & ensuite decapité à
1269. Naples, le 26. d'Octobre 1269. âgé de

de vingt-trois ans.

Aprés la mort de Conrad, Innocent IV. retourné de Lyon à Rome, eſtant appellé par ceux de Naples, qui craignoient la tyrannie de Mainfroy, y alla avec une grande armée; & prit poſſeſſion de la Ville & du Royaume, comme d'un Fief, qui retournoit au Saint Siege. Mais le Prince Mainfroy, en qualité de Tuteur de Conradin, s'oppoſa au deſſein du Pape; & en une ſeule Campagne luy deffit deux armées de ſoixante mille hommes chacune. Ce qui donna tant de déplaiſir au Pape, qu'il en mourut à Naples, le 7. de Decembre 1258. Enſuitte, Mainfroy fut 1254.
tué à la bataille de Benevent, qu'il perdit contre Charles d'Anjou; & parce qu'il eſtoit excommunié, il fut enterré ſur le grand chemin, prés du pont de Benevent.

HENRY, Comte de Raſpenberg, Landgrave de Turinge & de Heſſe, fils de Herman I. & de Sophie de Baviere, ſa ſeconde, femme, Prince du Sang de Charlemagne, fut * élu Empereur 1245.
par les Archevêques de Mayence, de Cologne & de Treves, & par les Evêques de Straſbourg, de Mets & de Spi-

re, assemblez à Wirtzbourg ; & couronné à Aix-la-Chappelle, par Conrad, Archevêque de Cologne, qui par son esprit, & par son credit auprés du Pape, estoit le plus puissant de ces Princes Ecclesiastiques. Il gagna la bataille de Francfort ; & estant mort devant le Vil-
1246. le d'Ulme, mil deux cens quarante-six, il fut enterré dans l'Eglise de Sainte Catherine d'Isenac.

1246. GUILLAUME, Comte de Hollande fut élu Empereur à Nuz, mil deux cens quarante-six, par quinze Princes Ecclesiastiques, Gebhard, Archevêque de Mayence, Gonrad, Archevêque de Cologne, Arnoul, Archevêque de Treves, &c. Et par trois Princes Seculiers, le Roy de Boheme, le Marquis de Brandebourg, & Henry, Duc de Brabant ; Et ensuitte couronné à Aix-la-Chappelle. De-là, il alla à Cologne, accompagné de la pluspart de ces Princes ; & leur fit un festin magnifique, ou plûtost miraculeux : Car on dit qu'il fut orné de fleurs & de fruits, que les plantes & les arbres, feconds en ce jour solemnel, malgré la rigueur de l'Hyver, par les secrets d'Albert le Grand, porterent tout à coup en abon-

dance. Comme Guillaume n'eſtoit âgé que de vingt ans, il choiſit pour ſes Miniſtres Othon, Evêque d'Utrec, & Henry Duc de Brabant; & dans la Ville Capitale du Duc de Brunſvic, il épouſa la fille de ce Prince. La nuit de ſes Nopces, le feu s'eſtant mis dans ſon appartement, il ſe ſauva tout nud avec ſa femme; mais il perdit ſa Couronne, & les autres marques de ſa Dignité, qui furent fonduës ou brûlées. Il fit deux ans la guerre aux Friſons pour ſe vanger d'un coup de pierre, dont il fut bleſſé à la teſte dans l'une de leurs Villes; & aprés quelques ſuccez aſſez heureux, s'eſtant engagé dans un marais glacé, il y fut tué à * coups de piques, & enterré dans un ancien tombeau, élevé dans ce meſme lieu, pour un Empereur Romain, ſelon la tradition, connuë de toute la Friſe. * 1255.

RICHARD, fils de Jean ſans Terre, & frere de Henry III. Roys d'Angleterre, Duc de Cornwal, aſpira à l'Empire; & pour l'acheter de ceux qui pouvoient le vendre, il donna une grande ſomme d'argent à Conrad, Archevêque de Cologne, & paya la rançon de l'Archevêque de Mayence, qui

estoit prisonnier du Duc de Brunsvic. Ainsi les Princes estant assemblez à Francfort, * Richard fut élu Empereur par ces deux Prelats, qui le proposerent, & par deux Princes Seculiers, Loüis le Severe, Duc de la haute Baviere, Comte Palatin, & Henry son frere, Duc de la Baviere inferieure; & quelque temps aprés couronné * à Aix-la Chapelle. Mais l'Archevêque de Treves, le Roy de Boheme, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg, & plusieurs autres Princes, assemblez en Caresme à Francfort, élurent Alphonse, Roy d'Espagne, qui consentit à son Election, à la priere de Henry Evêque de Spire, & de Eberard, Evêque de Constance, Ambassadeurs des Princes, & à celles des Roys ses alliez. Richard toutesfois, se rendit Maître des Villes du Rhin, avec le secours des Princes Ecclesiastiques. Mais ces amis de sa fortune l'ayant abandonné, parce qu'il s'estoit épuisé d'argent pour les acquerir, il fut contraint de quitter * l'Allemagne, aprés avoir fait des ravages affreux, comme pour reprendre ce qu'il avoit mal donné; & de se retirer en Angleterre, où il fut tué au siége d'une

* l'Octave de la Feste de l'Epiphanie 1257.

* le jour de l'Ascension. 1257.

* 1258.

Ville, mille deux cens soixante-trois.

ALPHONSE, fils de Ferdinand III. & de Beatrix de Suaube, Roy de Castille & de Leon, nommé l'Astrologue, accepta l'Empire par ambition. Mais il y renonça * par prudence ; considerant les divisions de l'Allemagne & de l'Italie, & la honte de regner foiblement, ou le malheur inévitable de s'exposer aux foudres de Rome ; & souscrivit ainsi à l'Election de Rodolphe I. qui d'ailleurs estoit approuvée par le Pape Gregoire X. Il n'entra jamais en Allemagne ; & mourut * à Seville, du regret d'avoir perdu son fils aîné, & la Couronne d'Espagne, qui fut usurpée par Sanche, son autre fils.

* 1. d'Octobre. 1273.

* 21. d'Avril. 1284.

TEL estoit le malheur de l'Allemagne, qu'elle estoit reduitte à chercher des Empereurs dans les Provinces étrangeres : parce qu'aucun de ses Princes ne le vouloit estre, pour ne point s'exposer à la colere des Papes, à l'envie de leurs égaux, à la fureur des Peuples accoûtumez à la revolte ; & surtout au mépris insigne, qu'ils avoient pour les Souverains, élus à la poursuitte de la Cour de Rome. Desorte que ces Monarques, qui d'ailleurs n'estoient

reconnus que dans une partie de l'Empire, n'avoient d'authorité que celle qu'ils recevoient de leurs propres forces. Auſſi les Loix eſtoient ſans pouvoir; les plus Grands diviſez, ou d'accord ſeulement pour opprimer leurs voiſins; les Villes toûjours alarmées, & toûjours armées; preſque tous les autres Etats Seculiers, ruïnez, & bannis des Aſſemblées generales, ou par la honte de leur miſere, ou par l'orgueïl des Prelats, qui gouvernoient abſolument; les Bourgs & les Villages, ravagez par une infinité de Soldats & de Gentilshommes, unis par le crime, & pouſſez par le deſeſpoir; la pluſpart des Terres deſertes; Et toutes choſes, enfin, dans le deſordre d'un Empire qui ſe détruit, & qui s'enſevelit ſous ſes propres ruïnes.

CHAPITRE V.

Du Gouvernement de l'ancienne Allemagne sous les Rois Merovingiens, Carlovingiens & Teutoniques. I. *Des Merovingiens.* II. *Des Carlovingiens.* III. *Des Teutoniques.*

COMME l'ancienne Allemagne estoit divisée en personnes nobles, Ingenus & Esclaves, nommez Adelinges, Frilinges & Lazzes, on parlera de ces trois sortes de conditions, & de leur Police ; & l'on dira quels en furent les changemens, sous l'administration des Souverains, qui paroîtront icy les premiers.

I. Les Rois Merovingiens, legitimes, ou bastards, pourveu qu'ils eussent le consentement des Grands, succedoient hereditairement au Royaume d'Austrasie; & à leur avenement ils estoient élevez sur un Bouclier, & puis sur un Trône

1. Des Rois Merovingiens. Leur Couronne estoit hereditaire,

sans dossier ny bras, pour estre veus de toutes parts. Ensuite ils alloient à l'Eglise; & faisoient serment sur les Chasses des Saints entre les mains des Evêques, qu'ils maintiendroient chacun en ses Privileges. Ils portoient la chevelure & la barbe longues, le manteau de pourpre, & le diademe enrichy de pierres precieuses; Et pour soûtenir leur dépense domestique & publique, ils avoient de deux sortes de biens, les uns allodiaux ou d'acquests, & les autres domaniaux. Ils pouvoient disposer des premiers de quelque nature qu'ils fussent, & non pas des autres nommez Royaux, ou Regales, qui comprenoient les Dignitez des Ducs, des Comtes, des Marquis & des autres vassaux; Les terres données à Cens Royal, ou à Censive; Les biens vaquans, ou confisquez; les tresors trouvez, les Salines, les Moulins; les rivieres; les Ports de mer, les amendes; les Monoyes qu'ils faisoient battre au fin; les Messageries; les tributs, & les autres impositions qu'on faisoit sur les heritages, & sur les personnes mêmes des Allemans. Car pour les François, ils estoient libres, & ne devoient que quelques presens & une

Leur Domaine.

partie

partie des amendes. Outre cela les Rois avoient le droit de fourage, qui se payoit en bled, ou en argent ; celuy d'appareil pour refaire les Ponts & les grands chemins ; & celuy de Mansion, qui estoit le logement & les choses necessaires, tant pour eux-mêmes, que pour ceux de leur suite, & de leur Cour, lors qu'ils arrivoient en quelque lieu.

Ils avoient des Palais aux plus beaux endroits de leurs Domaines, & pour les gouverner, ils y mettoient des Esclaves, dont le principal, nommé Domestique, commandoit aux autres, & rendoit conte à l'Avocât du Fisque, qui à son tour justifioit son administration au petit Palatin de son département. Là, comme ces Princes vivoient de ménage, ils faisoient faire leurs provisions de bled, de vins, de fourages, de chair, sur tout ; de porc & de venaison ; & s'y divertissoient souvent à la chasse, leur exercice le plus ordinaire. Ils celebroient solemnellement, en quelque Eglise Cathedrale, les Festes de Pâques & de Noël ; & obligeoient les Grands de s'y trouver, parce qu'environ ce temps ils tenoient leurs Assemblées generales, ou les Etats. Leurs Palais.

Leurs mariages

Dans le choix de leurs femmes, ils ſuivoient le conſeil de l'honneur, & de la prudence. De ſorte qu'excepté Theodebert II. qui épouſa une Eſclave, il n'y en eut point qui ne fût marié en des Familles Royales, ou du moins illuſtres; & qui en cela ne ſe monſtrât plus moderé que les Rois de la Maiſon de France, où ces deſordres eſtoient plus frequents.

Les Reines.

Ils commettoient à ces Reines le ſoin de leur treſor, tant en or qu'en argent non monnoyé, ou monnoyé, dont ils faiſoient leurs payemens, qu'elles adminiſtroient par l'entremiſe d'un Chambrier; & à cauſe de cette œconomie, en cas qu'elles ſurvécuſſent, ils leur en accordoient la troiſiéme partie, auſſi bien que de leurs acqueſts. Ils prenoient une puiſſance ſans limites ſur leurs enfans, & par leurs Teſtamens, diviſent le Royaume entr'eux, les partageoient à leur gré. Les Rois & les Reines avoient leurs Officiers ſeparez, & preſque ſemblables, ſoit par le titre, ſoit par la fonction de leurs Charges.

Leurs Officiers.

Les principaux eſtoient le Maire du Palais, le Comte Palatin, l'Apocriſiaire, ou Archichappelain, le Referendaire, le Tranchant, le Chambrier, le Conne-

ſtable, le Veneur, les Conſeillers d'Etat, & les Capitaines de leurs Gardes.

Le Maire du Palais qui eſtoit nommé par le Roi, de l'avis des Eſtats, avoit Juriſdiction ſur tous les autres Domeſtiques; & ordonnoit des affaires de paix & de guerre, avec un pouvoir preſque égal à celuy du Souverain : ce qui en rendit la Charge ſi conſiderable, que Pepin le Gros, qui en fut revétu, commença en l'an 689. de l'élever au-deſſus de la Royauté. Le Maire du Palais.

Le Palatin, ou le Comte du Palais, Eccleſiaſtique ou Seculier indifferemment, eſtoit Juge des affaires, entre les particuliers de la Cour, & des environs, & mêmes par appel de celles des Provinces, s'il y avoit dény de Juſtice, ou contravention aux Loix, & aux Coûtumes des lieux. Que ſi elles eſtoient importantes ou d'elles-mêmes, ou par la qualité eminente des parties, il en faiſoit ſon rapport au Roi; & ne les decidoit qu'avec luy. Il connoiſſoit auſſi du Domaine en general; & recevoit les memoires & les contes des petits Palatins qui en eſtoient chargez en particulier. Le Comte du Palais, ou le Palatin.

L'Archichappelain, dont la Dignité L'Archichappelain.

dans son origine fut conferée aux simples Prêtres, puis aux Evêques seuls, ordonnoit tant pour le temporel, que pour le spirituel, du Clergé de la Cour, & des Dioceses circonvoisins; estoit depositaire des Reliques gardées dans la Chappelle Royale, où il deliberoit avec ses Chappelains assemblez; & dans les Parlemens il avoit séancé immediatement aprés le Roi.

Le Refesendaire. Les Secretaires du sceau. Le Châlrier. Le Connestable. Le Tranchant.

Le Referendaire qui tenoit le sceau, commandoit aux Secretaires, nommez Chanceliers, parce qu'ils travailloient dans l'enclos des Chanceaux; le Chambrier, aux petits Officiers de la Chambre; le Connestable, aux Ecuyers, ou Maréchaux de l'Ecurie; le Tranchant, aux Officiers de la cuisine & de la table; le Veneur, à ceux des chasses; les Conseillers d'Etat qui estoient Nobles d'extraction, & residoient toûjours à la Cour, aydoient le Prince de leurs avis dans la conduite des affaires publiques; & les Capitaines de ses Gardes veilloient à la sûreté de sa personne.

Le Estats

Au surplus, les Rois pour les considerer dans les fonctions de la Royauté, convoquoient les Assemblées particulieres & generales, tant Ecclesiastiques,

que Seculieres : Les premieres, toutes les fois qu'il en estoit besoin ; les autres, au moins une fois l'an, le premier jour de Mars, en un lieu commode à chacun, sous des Tentes au milieu des champs, où ils estoient conduits sur un char tiré par quatre bœufs. Avec les Synodes & les Conciles, ils decidoient souverainement les causes criminelles des Evêques ; avec les Etats leurs causes civiles, qui estoient importantes ; & laissoient la connoissance des autres aux Siéges Royaux de leurs Dioceses. Ils ne souffroient point que les Prelats fussent élûs par le Peuple & par le Clergé, qu'en presence du Commissaire, ou Visiteur Royal ; ils les nommoient eux-mêmes assez souvent ; leur donnoient l'investiture ; recevoient d'eux le serment de fidelité ; & jouïssoient du droit de regales des Dignitez Ecclesiastiques vacantes.

Jurisdiction des Rois Merovingiens.

A l'égard des Princes & des grands Seigneurs Seculiers, les Rois estoient, ou seuls arbitres de leurs querelles, ou Juges de leurs interests, tantôt avec le Comte du Palais, & tantôt avec les Etats, selon que la chose le meritoit. Que si l'affaire estoit capitale, aprés le

jugement rendu, il ne leur estoit permis que d'en moderer la rigueur : Car le Parlement estoit saisi de la principale authorité. Lors qu'ils y presidoient, ils recevoient les presens que chacun leur apportoit ; ils depéchoient leurs Ambassadeurs, & ceux des Princes Etrangers ; ils y conferoient les Charges & les Dignitez ; & ordonnoient du Gouvernement Ecclesiastique, & Politique : mais selon les resolutions de l'Assemblée, qu'ils authorisoient par leur approbation. Par la même raison, ils pouvoient empécher qu'on n'y conclud la guerre, & non pas la paix, & n'avoient le commandement des armées, qu'en tant qu'il leur étoit déferé. Hors de-là, ils agissoient comme Souverains. Ils recevoient des Nobles & des Magistrats le serment de fidelité ; & par la publication du ban & de *l'heriban* imposoient à tous la necessité de se rendre dans leurs armées, mêmes aux Evêques, qui suivoient lors que les Rois ou leurs fils marchoient en personne : ce qui n'avoit lieu que dans les occasions les plus pressantes. Dans les autres, ils ordonnoient que les Provinces, ou tranquilles, ou attaquées des ennemis, soûtiendroient tour à tour,

ou les frais, ou le fardeau de la guerre: Ainsi chacun estoit taxé, ou contraint de se mettre en campagne. Les Grands & les Seigneurs y menoient leurs vassaux. Ceux qui en avoient moins de quatre, se joignoient ensemble pour servir en pareil nombre sous le principal, & pour en soûtenir la dépense. Ceux qui se couvroient d'un froc pour s'en affranchir, estoient contraints de reprendre l'épée. Les Monasteres, qui tenoient des Fiefs de la liberalité des Seculiers, fournissoient ou des hommes, ou certaine somme, à proportion du service qu'eussent dû leurs bienfaicteurs; Et tout Soldat ou Capitaine qui en obtenoit, ou donnoit dispense par presens, estoit condamné à une amande de soixante sols d'argent, & noté d'infamie: Mais les Deserteurs & les fuyars étoient punis du dernier suplice. Aprés quelques mois de service, les Grands se pouvoient retirer, & pour leur escorte amener certain nombre de Nobles; L'Evêque & l'Abbé chacun deux; Le simple Comte, quatre, tant pour luy que pour sa femme; le Comte qualifié autant, & deux encore pour chaque Office Royale qu'il pouvoit avoir. Ces

mœurs & ces Loix furent presque toûjours les mêmes pendant deux cens quarante-sept ans, à conter depuis 496. que Clovis conquit l'Allemagne jusqu'en 751. que Childeric, troisiéme du nom, fut dépossé du Royaume de France, & de celuy d'Austrasie qui lui appartenoient legitimement.

II. Des Rois & Empereurs Carlovingiés.

II. Ensuite les Carlovingiens y ajoûterent, ou diminuérent selon le besoin, & rendirent la Royauté plus auguste & plus éclatante. Pepin le Bref supprima la Charge de Maire du Palais, pour élever celle de Tranchant, nommé Dapifer, ou grand Senéchal; & s'estant fait sacrer & couronner par le Conseil & par le Ministere de Winfride, appellé Boniface Archevêque de Mayence, laissa à ses Successeurs l'exemple de monter au Trône avec cette ceremonie. Charlemagne, au lieu d'un Archichappelain établit trois Archichanceliers, pour servir en France, en Allemagne, en Italie; fit rediger par écrit les differentes Coûtumes, augmentées de quelques Capitulaires, que suivoient les Peuples, & qu'ils avoient conservées pour marque de leur ancienne liberté : Dispensa, au Concile de Wormes 770. les Evêques, à

la reserve de deux ou trois, de se trouver dans ses armées, où il voulut que le nombre de la Cavalerie égalât celui de l'Infanterie : établit le siége de l'Empire, tantôt en France, tantôt en Allemagne, & tantôt en Italie : mit son authorité au dessus de celle des Assemblées generales ; & acquit avec la Dignité d'Empereur d'Occident, les droits attribuez à celle de Patrice, de presider à l'élection du Pape, & de conferer les Prelatures des terres de l'Eglise.

Loüis le Débonnaire reforma le Clergé ; receut dans son Conseil d'Etat, les Ingenus aussi bien que les Nobles, s'ils estoient pareils en merite ; & remit aux Papes (dit-on) la Souveraineté de Rome, & les prerogatives du Patriciat. Loüis le Germanique n'admit que les Allemans naturels dans les Assemblées, où depuis les Lorrains furent appellez. Charles le Gros & Arnoul transfererent l'Empire aux Allemans, & l'ayant receu des Papes, qui déja s'en estoient attribuez la disposition, acheverent de les confirmer en ce Privilège. Car avant Charlemagne, Loüis le Débonnaire, & Lothaire en avoient fait, de leur pleine puissance, le partage de leur fils, & Loüis II. s'étoit

proposé d'en ordonner par son Testament. Loüis IV. par ses Constitutions, pourveut au payement des peages, à la sureté des actes publics; & mourant sans enfans mit l'Etat en liberté de se choisir de nouveaux Maîtres, qu'on nomma Teutoniques, à cause qu'ils furent les premiers Princes Allemans d'origine, qui regnerent aprés ceux de la Maison de France.

Empereurs Teutoniques.

Ceux-cy, laisserent au Gouvernement des Carlovingiens sa principale forme, & par des Reglemens particuliers s'employerent à l'embellir & à l'affermir. Conrad I. proscrivit les perturbateurs du repos public, & annulla tous échanges de fonds entre les Ecclesiastiques & les Seculiers, qui seroient faits sans son intervention. Henry l'Oiseleur (qui, dit-on, institua les Marquis) commanda que l'aîné des Maisons nobles, servît dans l'armée: Qu'aprés la mort du pere, il en eût les armes & les chevaux, à l'exclusion du puîné: Qu'on instruisit les jeunes gens aux exercices militaires; & que les Assemblées de Conseil ou de Foire, ne se fissent plus que dans les Villes, pour en avancer l'agrandissement. Othon I. qui laissa aux Saxons les droits de Patrice, &

pour la troiſiéme & derniere fois transfera l'Empire aux Allemans, ordonna que les Princes condamnez pour rebellion porteroient, ſelon l'ancienne coûtume, un chien, la tête en bas, ſur leurs épaules, de Comté en Comté juſqu'à Magdebourg; & que le fils au lieu du pere mort partageroit avec ſes Oncles, la ſucceſſion de ſon Ayeul. Ce qui fut ſoûmis au jugement du duël; & decidé par la victoire, que les Combattans armez pour ſoûtenir ce droit de repreſentation, emporterent ſur les deffenſeurs du party contraire. Othon II. fit rendre juſtice à ſes Peuples ſelon les Loix de Charlemagne, & par ce moyen il en prolongea l'authorité juſqu'au Regne des Empereurs de la Maiſon de Suaube. Car alors les Eſtats d'Allemagne ſe gouvernerent d'une autre ſorte, ſoit dans les Provinces, ſoit dans les Aſſemblées generales; où les Souverains furent recherchez de leur adminiſtration, & dépoſez de l'Empire, plus ſouvent, & plus rigoureuſement que leurs Predeceſſeurs ne l'avoient eſté.

Mais aprés l'établiſſement des Teutoniques, il arriva deux changemens notables. L'un que le Royaume d'Alle-

magne, auparavant hereditaire, devint moitié electif, & moitié hereditaire; & comme tel ayant esté possedé prés de 170. ans par les Princes de Saxe & de Franconie, où le fils estoit toûjours nommé pour succeder au pere, ne fut ensuite qu'électif, par l'Edit de Rodolphe, Duc de Suaube, & des Estats de son party qui l'avoient élû Empereur, au lieu de Henry IV. tant cette Ordonnance des Rebelles, comme conforme à l'interest des autres Princes, fut par eux rigoureusement suivie & observée. Et l'autre, c'est que ce Royaume demeura si étroitement uny à celuy d'Italie & à l'Empire, que tous trois furent depuis conferez ensemble; sans que l'intervention du Pape, à l'égard du dernier, y fut necessaire.

Couronnement des Empereurs.

Ainsi lors que l'Empire estoit vacant, l'élection se faisoit par le Clergé, par la Noblesse, & par le Peuple conjointement à Aix la Chapelle; & l'Empereur selon les ceremonies pratiquées dés le temps des Carlovingiens, y prenoit place au Trône de Charlemagne, dans la Salle de Sainte Marie; & alloit à l'Eglise recevoir l'Onction sacrée d'huile & de baume, & les marques Imperia-

les posées sur le grand Autel avec la Couronne d'or, que le vulgaire croit estre d'argent ou de fer. Puis à la priere de l'Archevêque de Mayence, le premier Agent en ce Ministere, comme Metropolitain du Clergé d'Allemagne, il s'obligeoit par serment, les deux doigts posez sur le côté droit de l'Autel, de rendre justice à chacun, & de garder les Loix fondamentales: entendoit la Messe assis sur un Trône élevé entre deux Colonnes, pour estre aisément contemplé du Peuple; & suivy d'une foule incroyable, il retournoit au Palais, où les Princes, traitez magnifiquement, dînoient avec luy. Neanmoins il faut remarquer, que dans les siecles suivans l'Empereur estoit élû à Francfort sur le Mein, mené à Rées sur le bord du Rhin prés de Coblens, placé à découvert dans un siége de pierre, pour y jurer la confirmation des Privileges des Princes, qui l'avoient élû; & enfin couronné à Aix la Chapelle.

De-là il alloit à Milan, où tous les Grands estoient obligez de l'accompagner à leurs dépens, & dans l'Eglise de S. Ambroise, en habit de Soûdiacre, ayant servy à la Messe de l'Ar-

chevêque du lieu, il estoit encore par luy sacré & couronné de la Couronne, que l'on apportoit de Modece, & faisoit serment de proteger l'Italie autant qu'il lui seroit possible.

Leur Couronnement à Rome.

Enfin ayant campé quelques jours prés de Plaisance, pour recevoir l'hommage des Seigneurs Lombards, il prenoit le chemin de Rome, laissoit son armée dans la prairie de Neron, & sans autre escorte, que de ses principaux Capitaines, entroit dans la Ville, & adoroit le Pape qui l'attendoit à la porte de l'Eglise du Vatican, & le menoit à la confession de S. Pierre. Là, le service finy pendant lequel il servoit de Diacre, il s'approchoit de l'Autel, conduit par l'Archevêque de Milan; & s'inclinoit devant le Pape, qui l'ayant sacré, luy mettoit au doigt un anneau, l'épée nue à une main, le Sceptre à l'autre, la Couronne d'or sur la teste, & luy faisoit prester serment sur les Evangiles, qu'il seroit fidele & perpetuël deffenseur de l'Eglise Romaine: Ensuite l'Empereur, entre le Pape à droit, & l'Archevêque à gauche, passoit dans l'Eglise de Latran, où s'achevoit le reste de la ceremonie.

Ainſi il recevoit ſucceſſivement les Couronnes d'Allemagne, d'Italie, & de l'Empire; & dés lors il contoit les années de ſon Regne, du jour de ces ſolemnitez, & s'appelloit Empereur des Romains, comme Succeſſeur des premiers Ceſars, dont le nom eſtoit encore joint au ſien.

L'Empire des Allemãs eſt la continuatiõ de celuy des Romains.

Toutefois on revoque en doute, ſi c'eſtoit juſtement ou non; & ſi ces Princes aprés la chûte de l'Empire d'Occident, avoient pû le continuër. On allegue en leur faveur que les Empereurs Grecs ayant relevé cét Empire, l'avoient conſervé long-temps, quoy qu'affoibly & mutilé, comme Maîtres de Rome ſa Capitale, & de l'Exarchat de Ravenne; Qu'en la même qualité les Papes & les Romains l'avoient enſuite poſſedé; qu'ils l'avoient transferé d'autant plus juſtement à Charlemagne, qu'il le tenoit déja preſque entier ſous ſes Loix; & qu'enfin Nicephore Empereur d'Orient, en confirma la tranſlation par le Traité, qui tôt aprés affermit la Paix entre ces deux Monarques, & preſcrivit des bornes à leurs Eſtats.

D'autre côté, on objecte, que plu- Que

L'Empire d'Allemagne n'est point celuy des Romains

sieurs siecles avant le huitiéme, les Romains avoient abandonné, ou donné partie de leurs Provinces, & non seulement perdu les autres; mais encore par une longue prescription le droit d'y pretendre : Qu'eux-mêmes convaincus de cette verité, à l'égard de Charlemagne, ne luy demanderent point la restitution de l'Italie pendant les trente années qu'il y regna, avant que d'estre Empereur : Qu'en tout cas ne s'estant détachez de l'Empire d'Orient, que par la revolte, ils n'avoient pû soûmettre celuy d'Occident à ce Monarque; qu'en vain Nicephore, qui n'estoit qu'un usurpateur, y avoit consenty; Et qu'enfin cét Empire, qui reside en Allemagne, dont la pluspart des Peuples ne reconnurent point les Cesars, & qui est conferé & occupé par des Allemans, ne peut estre celuy des Romains.

Que l'Empereur n'est pas Souverain.

On met encore en dispute la Souveraineté de ces Monarques. Les Canonistes qui les soûmettent au S. Siége, alléguent que les Papes, comme Successeurs de Jesus-Christ, Pontife & Roy universel, & comme Maîtres de Rome, sont au dessus de l'Empereur : Qu'ils

Qu'ils ont droit de le nommer & de le deposer, de recevoir de luy la demission de sa Dignité, lors qu'il y renonce volontairement, de l'excommunier, & de le reconcilier : Qu'ils confirment son élection : Qu'ils luy font prester le serment ; Qu'ils le sacrent & le couronnent, & l'abaissent aux plus humbles deferences, telles que de leur baiser les pieds, de leur tenir l'étrier, s'ils montent à cheval ; d'en prendre la bride pour les conduire quelque temps ; de les suivre s'ils changent de place ; & de les aller trouver en leur Cour toutes les fois qu'il doit conferer avec eux. Les Jurisconsultes, au contraire, objectent, que la puissance Monarchique n'est pas jointe au Sacerdoce : Que les Empereurs ne tiennent leur grandeur, sur tout dans l'Allemagne & dans l'Italie, que de Dieu & des Estats ; qu'ils ont fondé celle du S. Siege, quant au temporel ; regné dans Rome, & nommé mêmes à la Papauté : Que prestant serment de deffendre l'Eglise, ils font acte de Superieur, plûtôt que d'Inferieur : Que s'ils peuvent estre interdits, c'est seulement pour le spirituël, par l'avis du Concile general, en cas qu'ils errent dans

la Foy, qu'ils repudient leurs femmes legitimes, & détruiſent l'Egliſe; & qu'après tout, s'ils rendent au Pape de profonds reſpects, c'eſt par pieté, non par devoir, comme Chrêtiens, non comme vaſſaux. Mais cette queſtion eſt indeciſe entr'eux; & ſi c'eſt hereſie à Rome d'en croire les Juriſconſultes, c'eſt crime de leze-Majeſté dans l'Empire de s'en rapporter aux Canoniſtes. Voilà ce qui concerne les Empereurs. Deſormais on traitera des Princes tant Eccleſiaſtiques, que Seculiers, qui doivent paroître à la ſuite des Monarques.

CHAPITRE VI.

DES PRELATS de l'ancienne Allemagne. I. *De la Religion.* II. *Du jugement de Westphalie.* III. *Du progrez du Clergé.* IV. *Des Evêques, & de leurs élections.* V. *De l'affranchissement du Clergé.* VI. *De la Jurisdiction Ecclesiastique.* VII. *De la Jurisdiction Civile des Evêques.* VIII. *De l'administration des biens d'Eglise.*

COMMENÇANT par les Prelats à parler des Princes, on remarquera l'établissement de la Religion & du Clergé ; & l'on rapportera ce qui concernoit leurs élections, les Jurisdictions qu'ils reconnoissoient, & qu'ils exerçoient, & leur puissance seculiere.

I. De la Religion

I. Saint Paul & Saint Pierre, ayant, dit-on, envoyé leurs disciples dans le Septentrion pour y annoncer la verité

* 59. de l'Evangile, Crescentius commenca * à prescher à Mayence ; Maternus à Strasbourg, à Cologne, au Liege ; Eucherius & Valerius à Tréves ; Lucius à Ausbourg ; Clement à Mets ; & de-là, comme ils s'épancherent dans les contrées circonvoisines, ils gagnerent beaucoup d'ames en peu de temps. Mais quoy qu'il en soit, la plusparт de la petite Allemagne, & de la Rhetie, avant la fin du deuxiéme siecle, renonçant au Culte des faux Dieux, embrassa celuy du seul & veritable Dieu ; & dans les suivans se rendit recommandable par la pureté de sa Foy, & par le nombre de ses Eglises, & de ses Evêques : Ce que les écrits de Saint Irenée, de Tertullien, de Saint Athanase, de Saint Jerôme, & les actes des Conciles de Cologne & de Sardes témoignent assez. Ensuitte comme sous le Regne du Grand Constantin, la profession du Christianisme fut permise à chacun, toutes ces Provinces, si l'on excepte la Frise Occidentale, achevérent de bannir l'idolatrie ; & passerent ainsi Fideles sous la domination des François.

En mesme temps la grande Allemagne eut pour Apostres, si l'on en croit

les Historiens modernes, Lucius, à Ratisbonne, où il passa de la Rhetie; Marc, à Passau, & à Lorch en Austriche; Egyste, l'un des septante Disciples de Jesus-Christ, à Bardouvic en Saxe; au second siecle Sosime; & au troisiéme Alban & Theomnestus, dans la Baviére. Elle écouta encore au cinquiéme & au sixiéme Leonce & Colomban, dans la Suaube; Rupert & Gerrode, dans la Baviére; Kilianus, Colonatus & Theotnanus, Hibernois, dans la Franconie; & au septiéme Winfride, appellé Boniface, Religieux Anglois. Mais si les autres y avoient fait des progrez, ou cachez, ou peu considerables, celuy-cy qui fut appuyé de Charles Martel, de Carloman & de Pepin en fit de grands & de signalez. Car y estant entré par le commandement du Pape Gregoire II. il convertit en trente-six ans les Bavarois, les Turingiens, les Frisons Orientaux & Occidentaux; En un mot tous les Peuples enfermez entre le Rhin & le Visurge; Et pour regler la discipline Ecclesiastique qu'il y avoit établie, comme Legat du S. Siege, il convoqua trois Conciles, au dernier desquels il fut nommé Archevêque de Mayence,

& Metropolitain de toute l'Allemagne par l'authorité de Carloman & de Pepin. Aprés luy, Charlemagne y prenant ſoin de l'avancement du Chriſtianiſme, luy ouvrit le chemin à la pointe de l'épée pour paſſer au de-là du Viſurge; & vainqueur de Saxons & de pluſieurs autres Peuples Barbares, il leur impoſa la neceſſité de le recevoir.

II. Iugement de Vveſtphalie.

II. Auſſi pour les contenir il les ſoûmit à des Magiſtrats authoriſez puiſſamment; & meſmes, s'il eſt permis de le croire d'un Monarque ſi clement, il inſtitua en Saxe, un Conſeil ſecret, de Juges & de ſurveillans; dont ceux-cy condamnoient à mort, ſur le ſimple rapport des autres; ſans que l'accuſé en eût connoiſſance, qu'au moment de l'execution, qui comme un meurtre ſe faiſoit toûjours avec les precautions neceſſaires pour en cacher les Autheurs. Les Succeſſeurs de Charlemagne combattirent encore pendant quatre ſiecles les Venediens idolâtres, ſcituez entre l'Elbe, le Viadre & la Viſtule, qui comprenoient entr'autres les Wilces, les Sorabes & les Obotrites; & Henry Duc de Saxe ſurnommé le Lion, avec Albert l'Ours Marquis de Brandebourg,

ayant vaincu souvent leur Roi Pribislaus, & presque exterminé leur Nation, mirent * fin à cette longue guerre, & au Paganisme de l'Allemagne. * 1152.

III. Progrez du Clergé d'Allemagne.

III. Cependant le Clergé y fit mesme progrez que la Religion. Aprés Bonifa-ce, plusieurs Princes, sur tout Charlemagne, Loüis le Debonnaire, & les Empereurs Saxons, distribuërent successivement, aux Metropolitains, & aux Evêques, les Provinces conquises à Jesus-Christ; & fonderent quelques Monasteres en divers endroits, à dessein que les Religieux s'instruisissent à la Predication, pour annoncer la parole de Dieu avec plus de fruit. En mesme temps ils leur donnerent beaucoup d'immunitez & de privileges; & veillerent continuellement pour les obliger à l'observance de la discipline Ecclesiastique, qui ne differoit en rien de celle de la petite Allemagne.

IV. Des Evêques, & de leurs élections.

IV. Ainsi donc, dés la premiere institution du Clergé, dans l'une & dans l'autre, l'Evêque estoit élû par les Ecclesiastiques, & par le Peuple de son Dioceſe; le Metropolitain par les Evêques, les Ecclesiastiques & le Peuple de sa Province; l'Abbé par les Religieux

de ſon Monaſtere, toûjours en preſence du Viſiteur Roïal, ou ſinon l'élection eſtoit nulle, à moins qu'elle ne fut enſuite approuvée par le Souverain. Le plus ancien ou le plus digne Preſtre du Dioceſe, de la Province, & du Convent, ou le plus recommandable des lieux circonvoiſins qui eſtoit poſtulé, avoit ordinairement les ſuffrages de chacun; & puis eſtoit inveſty par le Roi, & inſtalé par ſon Superieur.

Les Rois, qui aſſez ſouvent de leur pleine puiſſance à l'exemple des Empereurs Romains, nommoient & confirmoient tout enſemble, donnoient l'inveſtiture avec la Croſſe & l'Anneau, Symboles de leur conſentement, qu'aprés la mort des Prelats les principaux des Villes ou des Bourgs de leur Juriſdiction, eſtoient tenus de leur rapporter; Et en meſme temps ils recevoient de ceux qu'ils avoient inveſtis, le ſerment de fidelité.

Le Metropolitain devoit eſtre inſtalé & ordonné pendant la Meſſe entre l'Epître & l'Evangile par tous les Evêques de ſa Province, aſſemblez dans l'Egliſe Metropolitaine; Et l'Evêque ſemblablement, par le Metropolitain, honoré du Pallium,

Pallium, & par tous ſes Suffragans, avec l'impoſition des mains, & l'Onction de Creſme & de Baume; Ceremonies de la Conſecration, que nul ne pouvoit recevoir que de ſon Superieur. Neanmoins trois Evêques d'une Province, du conſentement de tous les autres, ou du plus grand nombre, s'il y avoit des oppoſans, pouvoient ordonner le Metropolitain; & deux avec luy, le Suffragant, comme auſſi le Metropolitain; qui, lors que quelque cauſe legitime l'empeſchoit d'aſſiſter à la Conſecration, pouvoit deleguer un Evêque Provincial, pour y faire les fonctions de ſon Miniſtere.

Mais aprés que le Pape Calixte II. ſuivant les traces de Gregoire VII. eut attribué au S. Siége le droit d'inveſtir, & contraint Henry V. d'y renoncer; cét ordre des élections qui avoit eſté preſque toûjours le meſme depuis le cinquiéme, juſqu'au onziéme ſiecle, fut changé diverſement en divers temps. Alors le Clergé & le Peuple eſtoient aſſemblez au mandement du Metropolitain ou du Viſiteur delegué du Pape, pour proceder de leur conſentement aux élections. Le Metropolitain les confir-

moit ; & l'Empereur estoit present, sans user de violence, ny de moyens Simoniaques, pour prester main forte, en cas de contestation, tant au Metropolitain, qu'aux Provinciaux, & pour donner les regales par le Sceptre à l'Evêque élû & confirmé, dans l'étenduë de tout l'Empire, excepté dans les terres de l'Eglise. Ce qui neanmoins n'empescha pas que les Chapitres ne se reservassent le droit d'élire les Chanoines; & que Henry dit le Lion Duc de Saxe, en cela plus puissant que les Empereurs, ne se maintint dans la possession d'investir les Prelats de son Duché. Mais pendant l'Empire de Frideric II. & l'interregne qui suivit, le Pape Gregoire IX. & ses Successeurs poussant leur victoire plus avant, ordonnerent que les Chapitres des Eglises Cathedrales, à l'exclusion du reste du Clergé, & de tout le Peuple, éliroient l'Evêque; que le Metropolitain, à l'ordinaire, le confirmeroit & le sacreroit ; & qu'en cas de contestation l'on iroit à Rome. Puis ils introduisirent & étendirent à l'infiny les concessions des graces expectatives generales & speciales des Eglises & des Benefices à vaquer, sujets aux élections,

& aux collations, dont l'effet estoit ainsi suspendu à leur avantage ; & enfin s'attribuant la nomination, ils ne laisserent aux Metropolitains que la Consecration.

V. Affranchissement du Clergé.

V. Avec le mesme succez le S. Siége entreprit d'affranchir les Ecclesiastiques de la Jurisdiction Roïale, dont ils relevoient dés les premiers temps, sans distinction des Laïques avec lesquels ils portoient également les Charges de l'Estat. Car mesmes les Evêques & les Archevêques dans les affaires ordinaires, concernant leurs biens & leurs personnes, estoient jugez en premiere instance dans leurs Provinces, par les Comtes & les Intendans, & diffinitivement par le Palatin, & par le Roi ; & dans les grandes, par le Roi & par les Assemblées generales, ou par les Conciles Provinciaux du Metropolitain, & de ses Suffragans. Que si le Roi n'avoit point assisté à leur jugement, ils pouvoient appeller du Metropolitain au Concile, & du Concile au Pape. Les coupables estoient ou dépoſez, ou bannis, ou enfermez, tantost dans les prisons publiques, & tantost dans les Cloistres, où l'on ne les recevoit à communier que

comm les Laïques. Dans ces procedures criminelles, ſoixante-douze témoins pouvoient convaincre un Evêque; quarante, un Preſtre; trente-ſept, un Diacre; ſept, un Sous-Diacre, pourveu qu'ils fuſſent de condition honneſte, irreprochables, & peres de famille, ayant femmes & enfans s'ils eſtoient Laïques. Mais dans le douziéme ſiecle, Gregoire VII. le premier, & ſes Succeſſeurs juſqu'à Honorius III. pretendirent que par les Canons du Concile de Sardes, & meſmes par le droit divin, ſelon l'opinion de Gelaſe, de la Souveraineté du S. Siége ſur le monde ſpirituel, & ſur le terreſtre, ils avoient authorité abſolue ſur tous les fideles, & particulierement ſur les Evêques, pour en ordonner à l'excluſion des Conciles; & ils appuïerent ces Maximes avec tant de vigueur, & tant de raiſons, qu'ils en perſuaderent la pluſpart des Peuples. De-ſorte qu'ils reduiſirent pluſieurs Empereurs d'en ſouffrir la pratique en diverſes rencontres; & obligerent Frideric II. de les authoriſer luy-meſme, par ſa Conſtitution de l'immunité des Clercs.

Par ce moïen ils s'emparerent de la

Justice souveraine ; & laisserent aux Metropolitains l'inferieure sur les biens, & sur les personnes des Ecclesiastiques, qui porterent cette prerogative au delà de son étenduë legitime. Car s'ils avoient des affaires purement civiles contre les Laïques, sous pretexte qu'ils avoient presté serment de fidelité au Pape, & que les Tribunaux de l'Empire leur estoient suspects ou contraires, ils obtenoient qu'elles seroient ou evoquées en premiere instance au S. Siége, ou decidées en Allemagne, devant les Juges Conservateurs deleguez du Pape ; & ils contraignoient leurs parties de s'y soûmettre, à peine de l'interdiction, d'autant plus redoutée, que, selon leur doctrine, elle privoit de la proprieté des Terres & des Fiefs. Aprés cela les Papes abolirent encore le jugement du Synode ; & s'attribuërent si absolument la Jurisdiction entiere & directe sur les Evêques, & sur les Metropolitains, que depuis le douziéme, jusqu'au quinziéme siecle, on trouve plusieurs de ces Prelats, dépoſez par le S. Siége, & l'on n'en trouve point que les Empereurs & les Estats aïent dépoſez.

VI. Iurisdiction Ecclesiastique.

VI. Au reste, quoy que le Clergé, sous les premiers Rois François, fut soûmis à leur justice, il ne laissoit pas d'avoir la sienne sur les Clercs & les Laïques ; mais purement spirituelle & conforme à l'Ecriture & aux Canons, dans les choses où il s'agissoit de la Foi, des Sacremens & des bonnes mœurs. Le Metropolitain l'exerçoit dans sa Province ; l'Evêque dans son Dioceſe ; & l'Abbé dans son Monastere ; sauf l'appel de l'Inferieur au Superieur, de celuy-cy au Concile Provincial, & du Concile au Pape. Mais sous pretexte qu'il estoit de leur devoir de ramener chacun du vice à la vertu, & de l'erreur à la verité, les Evêques connurent de l'usure, de la Simonie, du parjure, où le salut de l'ame estoit engagé ; & mesmes à cause du serment apposé dans les contracts, ils attirerent à eux presque toutes les affaires Civiles, ou du moins empescherent que les Juges n'en ordonnassent sans leur avis ; sur tout lors qu'il s'agissoit de l'interest des veuves & des orphelins qu'ils prenoient en leur protection. Selon la nature du crime, ils enjoignoient des penitences ; & si l'on refusoit de les faire, ils obligeoient les

Magistrats sous peine d'interdit, de les mettre en possession des biens du coupable, ou par des lettres d'excommunication, ils privoient toute sorte de personnes, excepté les Rois, tant des Sacremens, & des Prieres de l'Eglise, que de la societé publique. Alors, si le coupable agravoit sa faute par un manquement de respect & d'obeïssance, il estoit denoncé aux Magistrats, qui par Sentence le punissoient de la prison, ou de l'exil; & s'il estoit Laïque, ils le declaroient Esclave. De plus, Clovis selon le premier Concile d'Orleans en 511. donna aux Evêques, chacun en son Dioceſe, la justice sur les Ecclesiastiques, & sur leurs biens, de quelque nature qu'ils fussent; & leur permit de l'étendre tant sur les Laïques qui tenoient les Fiefs de l'Eglise, que sur ceux contre qui pour ce sujet ils entroient en contestation. De-sorte qu'un Clerc & un Seculier estant en procez, il estoit deffendu à l'un & à l'autre également de se pourvoir devant le Juge Roïal, comme à celuy-cy d'en connoistre; Et en cas de contravention, les parties estoient interdites, & le Magistrat condamné à une amende de dix livres d'argent. Cependant on

conserva aux Comtes le droit de chercher dans les Convents les coupables, qui s'y estoient refugiez ; d'y entrer à main armée, si les portes leur en estoient fermées ; & de contraindre les Superieurs au païement de certaine somme pour peine de leur rebellion.

VII. Jurisdiction Civile des Evêques.

Quelque temps aprés Charlemagne renouvellant les Loix du Grand Constantin, en faveur des Evêques, inserées dans le Code Theodosien, leur partagea la Jurisdiction que les Comtes avoient sur les Laïques ; & pour l'exercer en leur nom, institua des Avocats, nommez Rastenvogte, qui tenoient leur siége dans les Villes & dans les Bourgs les plus considerables de leur détroit, où celuy des Comtes estoient aussi. C'est pourquoy lors que les Prelats convoquoient leurs Assemblées, ils obligeoient le Magistrat de differer les siennes, pour n'en estre pas incommodé. Mais les Evêques avoient encore cette prerogative, que chacun pouvoit intenter action devant eux, & mesmes demander à y estre renvoyé, quoy que le Comte deja saisi, eût instruit & mis l'affaire en estat ; & que nul n'estoit receut à interjetter appel de leurs Sentences, à moins qu'elles

ne fussent de grande consequence, & manifestement iniques : Car en ce cas, & pour dény de Justice, la cause estoit portée à l'Intendant ; & successivement au Palatin & au Roi, qui donnoit audiance une fois la semaine. S'il y avoit ensuite quelques amendes decernées contre l'Evêque, ou quelque ordre de rendre raison de son administration, l'Intendant les recevoit de luy ; & vivoit à ses dépens jusqu'à l'execution du jugement. Comme l'Evêque devoit tenir la main à la sûreté des grands chemins, il estoit responsable des vols qui s'y commettoient : Mais aussi quand un Ecclesiastique estoit assassiné, il s'en prenoit aux Habitans du lieu ; & les excommunioit, jusqu'à tant qu'ils eussent expié ce sacrilege, qui comme tous les autres crimes se pouvoit racheter avec de l'argent. Ainsi il falloit païer pour le meurtre d'un Evêque, huit cens sols d'or, pour celuy d'un Prêtre, six cens, & pour celuy d'un Diacre, ou d'un Moine, quatre cens : Mais depuis, cette sorte de peine fut augmentée de moitié. Si l'Avocat Episcopal donnoit quelque jugement de mort, l'execution en étoit renvoyée au bras seculier ; & si le Cri-

minel estoit Ecclesiastique, on le degradoit auparavant : Ce que l'on ne pouvoit faire qu'avec tant de frais & de solemnitez, que pour s'en dispenser ; on punissoit peu de Clercs du dernier supplice.

Enfin les Evêques étant possesseurs de la pluspart des meilleures Villes en régale, eurent la justice seculiere presque souveraine, qui resulte du territoire, & pour l'exercer ils nommerent eux-mêmes des Avocats, qui pour Conseil, à l'exemple des Comtes, élurent des Eschevins du Corps du Peuple. De cette sorte les Evêques l'ôterent aux Comtes sur toutes leurs Terres ; & puis à leur tour ils la cederent aux Comtes sur les Fiefs, que les Empereurs de Franconie & de Suaube, ôterent au Clergé pour diminuër sa puissance trop excessive.

VIII. Des biens des Evêques.

VIII. En effet, le Clergé n'estoit plus ce qu'il avoit esté autrefois : Dans son origine, au de-çà du Rhin, il n'eut autre bien que celuy de l'Autel, les premices, les oblations, & les distributions pour des Messes. Ensuite il exigea les Dixmes, qui par les Canons devoient être payées aprés trois admonitions à peine d'estre excommunié ; & acquit des im-

meubles en si grande quantité, qu'il en eût mêmes pour ayder l'Estat en ses besoins. De sorte qu'au Concile de Leptine, où presida Boniface, il en accorda une partie à Carloman, pour estre distribuée aux Laïques à titre de precaire, à condition de payer de chaque manse ou Maiterie, douze deniers d'argent de cens annuel, & la neufviéme partie du revenu, pour la reparation des Eglises. Au de-là du Rhin, le Clergé nâquit si pauvre, que même au commencement du huitiéme siecle, Corbinian Evêque de Frisingen n'eut pas en toute sa vie dequoy entretenir un seul valet; & neanmoins ce Clergé indigent tira tant d'avantage, de la compassion qu'on avoit de sa misere, de l'estime que luy acqueroit l'étroite observance de la discipline Ecclesiastique, de l'usage des Excommunications; & en un mot, de la pieté des Seculiers, qu'en un siecle & demy, il se fit extrémement riche. Charlemagne y contribua beaucoup. Loüis le Debonnaire pour le surpasser, prodigua tous ses biens allodiaux, dont aussi ses Descendans se trouverent si denuez, que Charles le Gros par sa deposition de l'Empire, fut reduit à la mandicité.

Leurs Sujets comme à l'envy se dépoüillerent pour revétir leurs Pasteurs ; & ce zele alla si loin, que pour le borner on deffendit les donations, qui privoient du fonds les peres & les enfans, ou qui ne leur reservoient pas l'usufruit.

Mais Othon I. estant poussé par sa devotion, & conseillé par sa prudence, combla l'Eglise de nouveaux bienfaits. Il crut qu'estant obligé de conferer les Fiefs de l'Empire, usurpez ou enviez par les Princes Seculiers, il estoit à propos d'en faire la meilleure part aux Prelats, qui par leur caractere ne seroient pas dispensez de luy en rendre les devoirs de vassaux, & les deffendroient avec le glaive spirituel, & le temporel; & qu'il n'estoit pas à craindre, qu'ils osassent s'en prevaloir contre luy, puis qu'il avoit la puissance de les deposer. C'est pourquoy il les mit en possession de la plusparт des Villages, des Bourgs, des Villes, des Marquisats, des Comtez, & des Duchez ; & donna même la Lorraine à Bruno son frere Archevêque de Cologne, & la Turinge, & la Hesse à Guillaume son fils, Archevêque de Mayence. Les autres Empereurs Saxons suivirent ses Maximes & son exemple;

& ne se reservant que fort peu de patrimoine Imperial, firent largesse du surplus, tant aux Princes Ecclesiastiques, que Seculiers. Ainsi les Evêques & les Abbez, en qui se fit cette nouvelle union des Dignitez Seculieres, & du Sacerdoce, receurent les revenus de ces Villes; y firent exercer la justice par leurs Avocats, qui occuperent la place des Comtes; s'affranchirent des Charges de l'Empire; prirent la qualité de Princes; & en effet, gouvernerent comme Souverains. Mais presque en même temps, abusant de leurs biens, ils se plongerent dans le luxe, & dans les voluptez; firent la guerre aux Princes Seculiers; opprimerent les Peuples; braverent mêmes les Souverains; & par cette conduite s'attirerent l'envie & la haine publique. De sorte que Conrad le Salique, commença à les priver des regales, avec le secours de tous les Grands; & quand l'investiture, & la souveraine justice eurent esté ôtées à ses Successeurs, indigens & sur-chargez d'affaires, les Empereurs continuërent cette repetition, comme juste & necessaire; & annullant les concessions des Othons, se rétablirent

dans la pluspart de leurs droits & de leurs Villes, dont ils disposerent comme nous verrons ensuite.

IX. Ce qui concerne la Jurisdiction & l'administration des biens d'Eglise, est encore à remarquer. Comme l'une apparrenoit aux Souverains, & que l'autre estoit interdite aux Clergé par les Decrets des Synodes, les Merovingiens les conferoient à leurs Magistrats ordinaires; & les Carlovingiens à des Officiers Laïques, nommez Avocats, qui gouvernoient tout sous leur authorité, & dispensoient aux Ecclesiastiques leurs revenus. Que si les Avocaceries de ces biens y estoient annexées, ils en permettoient seulement la fonction; ou plûtôt ils en investissoient, & quelquesfois des Princes mêmes, dont les Ancestres donnant leurs Fiefs à l'Eglise, se les estoient reservées, tant pour eux, que pour leur posterité, avec la justice seculiere. Depuis, les Prelats qui furent honorez des regales, nommerent des Clercs pour leurs Avocats; & les firent recevoir sous la protection des Empereurs & des Estats, dont ils reconnoissoient toûjours la Superiorité.

IX. Administration des biens d'Eglise.

Pour les autres non privilegiez ils ſubirent encore le joug de l'ancienne coûtume. Mais aprés le Regne de Frideric II. qui ſouſcrivit à leur immunité, les uns & les autres rejettant les Avocats, ſe conſtituërent Juges & œconomes de leurs biens, qu'ils affranchirent des Charges publiques ; & par appel ils ſe pourvûrent à Rome. Ce que les Empereurs ſuivants empêcherent, comme Souverains des Eccleſiaſtiques, au moins à cauſe des Fiefs, & du Temporel : Sans craindre la puiſſance de Rome, qui avoit interdit & proſcrit cinq de leurs Predeceſſeurs ; & preſque aneanty la grandeur, & la Majeſté de l'Empire.

Mais ſi l'ambition des Eccleſiaſtiques, qui fomenterent ces diviſions, fut ſi funeſte à l'Allemagne, celle des Nobles Seculiers, dont il faut traitter maintenant, ne luy fut guere moins contraire.

CHAPITRE VII.

DES NOBLES SECULIERS de l'ancienne Allemagne. I. *Des Ducs.* II. *Des Comtes.* III. *Des Landgraves.* IV. *Des Palatins.* V. *Du Senat de Roteüil, &c.* VI. *Des Barons.* VII. *Des Vaſſaux, ou Leudes.* VIII. *Des Ludes de Ludes.* IX. *Des ordres Militaires.*

ILS eſtoient de deux ſortes de conditions, celle des Princes, qui comprenoit les Ducs & les Comtes; & celle des Barons & des Gentilshommes.

I. Des Ducs.

I. Les Ducs qui tenoient la premiere Dignité, eſtoient encore diſtinguez entr'eux par la difference de leurs emplois. Les uns eſtoient militaires, dont la puiſſance finiſſoit avec la guerre, pendant laquelle ils conduiſoient les armées: Et les autres Provinciaux, qui gouver-

gouvernoient les Peuples dans les Provinces ; & d'ordinaire avoient douze Comtes pour leurs Lieutenans. Ce qui fait croire qu'ils furent instituez à l'imitation de ceux, qui sous ces mêmes noms de Ducs & de Comtes, environ le Regne de Constantin, commanderent pour les Romains dans l'Allemagne citerieure ; & depuis eurent l'administration de leurs affaires publiques & domestiques les plus importantes. Ceux-cy ordonnoient de tout ce qui concerne la guerre ; & ceux-là, qui prenoient les noms de leurs Metropoles, de ce qui regarde la Police Ecclesiastique & Seculiere. Ainsi ils convoquoient le Clergé ; presidoient à l'élection des Evêques ; faisoient rendre obeïssance à leurs Officiers inferieurs, si elle leur étoit refusée ; donnoient les ordres necessaires pour la sûreté des Bourgs, des Villes & des grands chemins de leurs Gouvernemens ; & par tout y representoient le Roi, qui les nommoit avec les Estats, dont ils n'estoient que Ministres revocables à discretion. Ils en recevoient toute leur authorité ; & n'en avoient aucune d'eux mêmes, qui s'étendit aux moindres regales. Si l'un d'eux venoit à

mourir, sa Charge estoit exercée par ses principaux Officiers, jusqu'à tant qu'elle fut remplie; & quelquefois conferée à son propre fils, s'il en estoit digne.

Ils s'émanciperent sous Pepin, qui dans un Trône usurpé, n'osoit pas toûjours condamner leur usurpation; & s'estant rendus trop puissans pour n'être pas suspects, ils furent supprimez par Charlemagne, qui n'en voulut souffrir aucun, & distribua les Duchez en plusieurs Comtez. Ce qui est confirmé par le témoignage des Historiens de son siécle, entre lesquels neanmoins, s'il s'en trouve qui donnent à quelque Prince la qualité de Duc, ils sont contredits par d'autres qui n'attribuënt à ce même Prince, que celle de Comte. Mais sous les Carlovingiens, dont l'authorité panchante releva celle des Estats, les Ducs se rétablirent par les suffrages des Grands intereſſez à faire revivre cette Dignité; & l'authorisant en peu de temps, commencerent au mépris de Loüis IV. à s'approprier les Comtez, & les Terres de leurs Gouvernemens.

Ils s'y sçeurent affermir contre les armes Imperiales, & sous les Regnes

suivans, partie par force, partie par argent, obtinrent même que leurs Duchez leurs demeureroient en Fief, leur vie durant, sous l'hommage des Empereurs, qui desesperant d'en éviter la perte, furent assez contens d'en retenir le droit de Souveraineté. Ainsi Conrad I. donna la Saxe à Henry l'Oiseleur; Celuy-cy, la Baviére à Arnoul le Mauvais, & les autres Saxons successivement, presque tout le patrimoine Imperial, tant aux autres Princes Seculiers, qu'aux Ecclesiastiques; avec une liberalité si peu circonspecte, qu'en un seul ils assemblerent plusieurs des plus grands Fiefs; comme pour se faire des égaux.

D'ailleurs Conrad le Salique, pour s'acquerir les Ducs à son voyage d'Italie, ordonna que leurs Dignitez, seroient hereditaires tant de l'Oncle au Neveu, que de l'Ayeul & du Pere à l'arriere-fils; & au fils propre; Et ensuite, il leur accorda les regales ôtées au Clergé, qu'aussi-tost il entreprit inutilement de leur arracher. De sorte que ces Princes ainsi élevez au plus haut point de leur grandeur, & revétus de celle que l'on nomme de superiorité, si proche de la souveraine, ne pouvant plus con-

tenir leur ambition, se mirent en pleine liberté ; disputerent entr'eux de preéminence ; & prirent les armes en dernier lieu, pour dépoſer leur Empereur. Mais pluſieurs choſes concoururent à la fois, ou l'une aprés l'autre, pour les abbaiſſer ; les cruelles guerres qu'ils ſe firent mutuellement ; la rebellion de quelques-uns de leurs vaſſaux, trop puiſſans par l'union de trop de Fiefs ; l'affranchiſſement des Villes & des Communautés de leur dépendance, favoriſé par les Souverains ; & les divers partages de leurs enfans, qui diviſerent leur patrimoine en tant de parties, que Frideric I. ou plûtôt les Eſtats, pour empêcher leur aneantiſſement, ordonnerent que les Duchez n'appartiendroient qu'à l'aîné. De ſorte que leur authorité qui fut toûjours la plus grande dans les Aſſemblées publiques, s'acrut par la poſſeſſion des regales & des Villes ; Et diminua enfin par l'affranchiſſement de ces mêmes Villes, qui au contraire recouvrerent leurs premiers droits, avec leur liberté, & mêmes les augmenterent de beaucoup.

Cependant ils conſerverent plus de pouvoir qu'ils n'en avoient perdu ; &

demeurerent toûjours grands ; soit à l'égard de leurs païs, où ils commandoient comme l'Empereur dans tout l'Empire ; soit à l'égard de l'Empire mêmes, dont ils partageoient l'administration avec l'Empereur. C'est pourquoi bien qu'ils eussent diviſé l'Allemagne en plusieurs dominations ; comme ils estoient aymez de leurs Peuples, à cause de leur équité, & qu'ils s'accordoient pour l'interest commun ; ils se rendirent si redoutables, que pendant le cours de plusieurs siecles, les Etrangers n'oserent entreprendre sur leurs Estats.

On peut dire la méme chose des Comtes qui tenoient la seconde Dignité. Ils estoient ordinaires ou extraordinaires ; Ceux cy Bourgraves, Maregraves, Landgraves, Palantsgraves, ou Palatins, & Comtes : Et ceux-là envoyez du Roi ou Intendans de sa Justice. Ils étoient tous Gravions, c'est à dire, Juges ; Les Bourgraves dans les Places fortes ; les Marcgraves appellez Marquis sous le Regne de Henry l'Oiseleur, dans les païs conquis, ou plûtôt Limitrophes, puis que les anciens Marquisats estoient scituez sur les marches : Les Landgraves dans les Provinces ; & les Palantsgraves ou

II. Des Comtes.

Palatins dans la Maiſon Roïale: Ce que ces termes Allemans, Bourg, Forteresſe, Marc, Frontiere, Lendt, Region, & Pallents Palais, adjoûtez à celuy de Gravion, font aſſez entendre. Ces derniers étoient diſtinguez en grands & petits, ſoûmis au Comte du Palais. Les grands comme Conſeillers du Roi le ſuivoient toûjours; & decidoient les cauſes mediocres concernant les Particuliers, le Domaine & l'Eſtat. Les petits avoient à la Cour la connoiſſance des moindres affaires avec l'adminiſtration des biens du Souverain; Et dans les Provinces, la Charge de recouvrer les deniers du Domaine, & les Impoſitions publiques, que Charlemagne aprés la ſuppreſſion des Ducs attribua à ſes Chambellans. Les uns & les autres s'aneantirent avec les Carlovingiens.

Les Comtes nommez de la ſorte, du mot latin *Comites*, compagnons, comme Ajoints aux Ducs, étoient Juges chacun d'un Comté appellé Gav, en Allemand, qui d'ordinaire faiſoit la douziéme partie d'une Province; & comprenoit cent Bourgs, ſelon la diviſion qu'en fit Clovis, aprés la conqueſte de l'Allemagne, dont on ſe ſervit, juſqu'à l'Empire des Sueves.

Ainsi par l'avis au moins de sept Echevins, leurs Assesseurs ou Conseillers, ils rendoient la justice civile & criminelle, soit temporelle, soit spirituelle, qui leur étoit tellement propre, que les autres Princes l'emprunterent d'eux; & tenoient leurs Assises quatre fois le mois, en quatre endroits differents, de leur détroit, excepté au temps destiné pour les Intendans. Le reste de l'année, ils residoient, & tenoient leur Siége chacun dans leur Bourg principal; & donnoient Audiance à toute heure, au commencement dans la place publique, puis devant les portes des Eglises; Et enfin dans une Salle nommée Mallum, du mot Allemand MABLSTAD, Auditoire; au milieu de laquelle étoit leur hache d'armes, & leur rondache, penduës à un poteau.

Ils jugeoient les causes des Veuves & des Orphelins les premieres; ensuite celles des Pauvres; & leur donnoient des Avocats, nommez *Clamatores*, qui étoient obligez d'exposer simplement, & en peu de paroles l'interest des parties; si ce n'étoit dans les affaires criminelles, où l'accusé de quelque condition qu'il fut, se deffendoit lui-même.

Ils condamnoient selon la qualité du crime & du Criminel, tantôt à l'amende, au bannissement, à l'esclavage, à tourner la meule, à travailler, soit aux vignes, soit aux carrieres, à porter la flétrissure d'un fer chaud sur les épaules, ou sur le front : Et tantôt au dernier supplice qui étoit de divers genres ; car le coupable étoit, ou taillé en pieces à coups de hache, ou étranglé sur un pieu, ou pendu au premier arbre ; & s'ils avoient exilé quelqu'un, ils envoyoient leur jugement dans tous les Comtez de la Province, afin que l'on n'y receût pas le banny. Ils prenoient certain droit de chaque cause ; & si leurs Sentences étoient cassées par les Intendans qui en recevoient l'appel, ils païoient aux Appellans le double de ce qu'ils leur avoient fait perdre ; & l'amende de quatre sols d'argent au Fisque. Ils avoient des Lieutenans Generaux, Vicomtes, ou Viguiers, nommez *Sculthen*; qui residoient dans le Bourg principal ; & d'autres Lieutenans Particuliers, appellez Centgraves, dans les cent Bourgs de leurs Comtez. Ces derniers en chacun de ces lieux, jugeoient de la Police, & des petites causes ; & renvoyoient les autres

&

& les criminelles au Siége du Comte ; qui avoit puiſſance de punir, ces Officiers, & les Echevins mêmes, s'ils étoient en faute. Les Comtes ſous l'Empire de Charlemagne céderent la moitié de cette Juriſdiction aux Evêques ; mais depuis ils la recouvrerent en partie, & d'ailleurs ils s'affranchirent de celle des Ducs.

Ils étoient encore Lieutenans des Rois, auſſi bien que Juges des Peuples, & ordonnoient dans leurs détroits, de tout ce qui concernoit l'intereſt du Souverain & du Public. Ils y rendoient les chemins aſſurez ; convoquoient la Nobleſſe & les Communes ; & les menoient à la guerre, ſous la conduite du plus ancien de la Province, pendant la ſuppreſſion des Ducs. Ils commandoient les armées, quelquefois en chef ; ils avoient ſéance & ſuffrage pour les Peuples dans les Aſſemblées ; où ils étoient accompagnez de leurs Echevins, qui leur ſervoient de Conſeil ; & pour ſoûtenir leur rang, ils avoient des biens Allodiaux, & Feodaux, & recevoient du Roi des appointemens & des Eſtats.

Les Intendans nommez *Legati Regii*, ou *Miſſi Dominici*, étoient ſous les pre-

miers Rois, deux Comtes ; & depuis Charlemagne un Comte & un Evêque, revétu du pouvoir de Comte, deleguez pour un temps dans une Province, appellée à leur égard *Miſſiaticum*, pour y ordonner avec un pouvoir preſque ſouverain, des affaires de judicature, de Police & de Finance. Ils avoient donc le ſoin, particulierement de faire publier & executer les Ordonnances ; d'aſſembler le Peuple en preſence du Comte, pour élire les Echevins, dont ils envoyoient la liſte au Roi, pour annuler ou confirmer leur nomination ; de recevoir les Plaintes des Particuliers ; de leur faire droit ; de chaſtier les Comtes & les Evêques s'ils avoient malverſé ; de reformer leurs jugemens iniques, de faire obeïr les Rebelles ; ou s'ils n'étoient pas aſſez forts pour cela, d'en avertir le Souverain.

Ils faiſoient leur tour ou *chevauchée* quatre fois l'an, en Janvier, Avril, Iuillet, Octobre ; tenoient leur Siége de ſept en ſept jours, chacun de ces mois en quatre endroits differens ; & ſe tranſportoient extraordinairement aux lieux où leur preſence étoit neceſſaire, ce qui autrement leur étoit deffendu. Le Peu-

ple leur fournissoit par jour, à l'Evêque onze pains, trois agneaux, trois mesures de vin, un cochon de lait, trois volailles, quinze œufs, quatre mesures d'avoine: Au Comte trente pains, deux agneaux, deux mesures de vin, un cochon de lait, trois volailles, quinze œufs, trois mesures d'avoine & du fourage à proportion. Ces Intendans eurent beaucoup de pouvoir sous les Rois François; Et ils le perdirent sous les Saxons, premierement dans la Baviére, dans la Saxe, dans la Suaube, & dans la Lorraine, puis dans les autres Provinces, dont les Ducs, comme Souverains, leur deffendirent l'entrée.

III. Des Landgraves.

III. Au contraire les Marquis & les Landgraves, qui s'égaloient aux Ducs, les Comtes & les Bourgraves devinrent stables dans ces revolutions; & par differens moïens se rendirent Maîtres de leurs Gouvernemens. Les plus authorisez par la naissance, par le bien ou par la force, s'y établirent en même temps, & avec même succez que les Princes de la plus haute Dignité, dont ils suivirent l'exemple; Les autres se soûmirent, ou furent soûmis aux Ducs; & plusieurs de ceux-cy passerent depuis

dans le rang des Ducs: Car les uns sortirent absolument de cette dépendance, & les autres y étant demeurez, obtinrent d'ailleurs les prerogatives de superiorité. Ainsi ils furent distinguez principalement en immediats & mediats; si neanmoins il est permis d'en parler avec ces expressions modernes. Les immediats differoient encore en ce que les uns l'estoient à cause de toute leur Dignité, soit d'origine ou d'affranchissement, & les autres à l'égard seulement d'une partie.

Les premiers relevoient immediatement de l'Empereur, & recevoient de luy l'investiture avec l'Enseigne Imperiale, des Dignitez de Regale, & des Regales mêmes: C'est à dire, de leurs Fiefs en toute propriété & heredité, & des droits de Souveraineté, qui y étoient annexez, tels que les revenus publics, la Jurisdiction, la superiorité. Les seconds tenoient immediatement les Regales du Prince superieur, & leurs Fiefs des Princes inferieurs; & formoient une espece mixte, semblables en ce point à plusieurs Ducs; & entr'autres à celuy de Wirtemberg, dont le territoire releve de la Maison d'Austriche, & les

Regales de l'Empire.

Les Mediats étoient vaſſaux immediatement des Ducs Eccleſiaſtiques ou Seculiers, & mediatement du Souverain; & prenoient d'eux avec la Baniére Ducale, l'infeodation de leurs Fiefs, & mêmes celle des Regales.

Alors les Immediats qui étoient veritablement Princes, & avoient droit de ſéance & de ſuffrage aux Eſtats, exercerent la juſtice en pleine ſuperiorité; les autres ſous l'authorité des Seigneurs Dominants, & tous ſans le Miniſtere des Echevins, qui ne ſubſiſterent depuis que dans les Villes franches. Car les Princes tenant le Peuple aſſujetty, n'en voulurent plus recevoir les Officiers dans le Tribunal de la Juſtice, dont la fonction eſt un attribut de liberté & de ſuperiorité.

Cependant comme ils étoient preſque toûjours à la guerre, accompagnez de leurs Lieutenans, les Souverains erigerent des Gograves en Fief; ou vendirent aux Peuples la liberté d'en élire, pour connoître des petites cauſes civiles & criminelles. Mais en cecy le pouvoir de ces Officiers, qui avoient chacun Juriſdiction ſur trois Bourgs, étoit ſi

limité, que si les électifs ne rendoient Sentence contre un Criminel, le jour mêmes qu'il étoit arresté; & les Feodaux le lendemain au plûtard; ils étoient obligez de le renvoïer devant le Comte, ou le Viguier.

IV. Des Palatins. IV. D'autre côté les Empereurs Saxons, pour prononcer en dernier ressort sur les jugemens des Princes, dont il y auroit appel, firent revivre les anciens Comtes Palatins, ou plûtôt ils en établirent de nouveaux, presque semblables aux Intendans, à l'égard de la Jurisdiction; & leur attribuërent avec des Villes en Fiefs, appellez Palatinats, la puissance de presider tous autres Juges; de recevoir les plaintes des Peuples, & de leur faire droit; d'annuler ou de reformer ce qui seroit au préjudice de l'authorité souveraine; & d'ordonner de ce qui concernoit les Fiefs & les revenus Imperiaux. Mais les Ducs, pendant les dissentions qui mirent si bas les Empereurs, s'approprierent encore ces Palatinats; & les supprimerent à la reserve de celuy de Franconie, ou du Rhin, qui subsiste encore aujourd'huy sous les titres de Comté & d'Electorat, mais dépoüillé de ces anciens droits.

Au deffaut des Palatins Othon IV. (ou Conrad III. selon quelques Historiens) institua dans la Suaube le Senat Imperial de Roteüil sur le Nechar, composé de douze Assesseurs Nobles ; & d'un President de la Maison des Comtes de Sults ; & luy confera la méme Jurisdiction que les Palatins avoient euë. Ainsi il étoit permis de s'y pourvoir en premiere instance pour certaines causes ; & d'y appeller des Sentences renduës ailleurs, dont l'Empereur sur un second appel connoissoit en dernier ressort. V. Le Senat de Roteüil &c.

Mais lors que la fureur des Guerres civiles vint à s'accroître, comme les Peuples éloignez de la Suaube, ne s'y rendoient pas aisement, & n'osoient se promettre un Reglement Imperial, ils établirent d'eux-mêmes un nouveau Tribunal de justice souveraine à Magdebourg, dont l'étenduë & l'authorité furent grandes, & considerables ; Et depuis, environ le 13. siecle, ils se soûmirent encore par compromis à des Juges arbitraires ; pour terminer les procez qu'ils avoient contre leurs Magistrats, ou que leurs Magistrats formoient les uns contre les autres, au préjudice du plus foible, & du repos public. De cette

ſorte Neuremberg entr'autres eut pour arbitres les Juges de Mindesheim, & de Weiſſembourg : Rutling ceux de Ulme, d'Eſlinge & de Gemund, Straſbourg, ceux de Baſle, de Vorme, & de Ulme &c. où l'on ſuivit encore quelque temps les anciennes coûtumes & les Capitulaires de Charlemagne, & puis le droit Romain, dont Irnerius avoit apporté la connoiſſance aux Allemans, dés le Regne de Lothaire II. ſans quitter neanmoins la langue latine, dont on ſe ſervoit dans tous les actes judiciaires.

VI. Les Barons. Aprés les Ducs & les Comtes qui prenoient le nom de leurs Dignitez, marchoient les Barons qui portoient celuy de leurs Fiefs. Ils étoient ainſi appellez, ou de βαρύτατος en Grec, ou de *Vir* en latin, ou de Varo en Eſpagnol, c'eſt à dire, Grave : Ou plûtôt de Bar, vieux mot des Allemans qu'ils interpretent aujourd'huy *Ein d'afferer Maun* : ou de *Baner* Baniere, en la même langue, parce que les Barons ſuivoient, ou mêmes portoient la Baniere Roïale.

Leur nom toutefois pris en mauvaiſe part deſignoit ou les hommes du vulgaire, ou les valets des Gendarmes, ou

les Receveurs & les autres Officiers du Domaine : Mais en ſa ſignification avantageuſe, il denotoit en general tous les principaux *Leudes* des Rois, qui conſiderant les Nobles par leurs Fiefs, non par leurs Dignitez, les appelloient Barons, parce que ce titre étoit le plus conſiderable, que portaſſent les Seigneurs feudataires.

Ils commandoient ordinairement à dix Bourgs ; & menoient leurs vaſſaux & leurs Communes à la guerre. Selon quelques uns ils n'avoient aucune Juriſdiction ; ſelon d'autres ils étoient au moins Miniſtres de Juſtice, dans le *Mallum* ; faiſoient les enqueſtes des parties de noble extraction ; & recevoient les deniers Roïaux dans leurs détroits. Ce que les Capitulaires de Pepin & de Charlemagne confirment en partie.

Mais étant poſſeſſeurs proprietaires & heredita'res Immediats ou Mediats, les premiers plus avantagez que les autres, eurent Juſtice ſuperieure, droit de ſéance & de ſuffrage aux Eſtats, & rang de Princes que l'on attribuë à tous ceux qui tiennent les Regales immediatement de l'Empire ; Et en un mot, ils étoient égaux aux Comtes du premier Ordre,

& n'en differoient que de nom.

VIII. Les Vassaux ou Leudes.

Au dessous des Grands étoient ceux qui possedoient les moindres Fiefs, dont on fit l'institution, à l'exemple des autres Nations : Veu que les Monarques des Medes, des Perses & des Macedoniens avoient eu des feudataires ; que les Romains en eurent aussi, sous le nom d'Alliez ; puis les Rois des François & des Lombards, qui selon le vulgaire furent les premiers qui s'en servirent. Mais quoy qu'il en soit, les Merovingiens & les Carlovingiens, à mesure qu'ils conquirent l'Allemagne, l'ayant divisée en Duchez & en Comtez, qui n'étoient que Gouvernemens, en choisirent une partie pour leur Domaine ; erigerent les autres en Fief de differente étenduë ; & les donnerent aux Nobles comme le prix de leur sang & de leurs travaux. Ce fut neanmoins à des conditions où l'avantage du Souverain étoit joint à celuy de ces Seigneurs, nommez Vassaux, Vavasseurs, ou Leudes, du mot Allemand Leud, ou Alleud qui signifie heritage.

Ils estoient obligez de servir continuellement à la guerre à leurs dépens dans la Cavalerie ; & d'y paroître en

équipage sortable à leur condition. Les plus éminens y menoient leurs Vassaux. Ceux qui en avoient moins de quatre, pour y marcher en pareil nombre, & pour en soûtenir la dépense en commun, se joignoient ensemble. Les Prelats mêmes qui tenoient de ces Fiefs de la liberalité des Rois, se mettoient en Campagne, ou fourniſſoient des hommes, ou certaines ſommes à proportion de leurs revenus. Les Grands y combattoient pesament armez du Bouclier, de la Cuirasse, & du Casque; & les autres à la legere avec l'Ecu seulement; Et furent depuis appellez, ceux-cy Seigneurs de Haubert, & ceux-là Seigneurs d'Ecu, d'où les Chevaliers & les Ecuïers ont peut être tiré leur origine. Comme ils ne pouvoient estre relevez de cette obligation qu'au gré du Roi, ceux qui en obtenoient ou donnoient dispense, étoient condamnez à soixante sols d'argent, & notez d'infamie: Ceux qui pour en éviter la rigueur se refugioient dans un Cloître, en estoient arrachez, & contraints de quitter le froc pour reprendre les armes: Et ceux enfin qui desertoient l'armée, ou fuïoient dans le combat, estoient punis du dernier supplice. Ce-

pendant aprés quelque temps, ces Seigneurs pouvoient se retirer ; & les Grands alors pour leur escorte emmenoient certain nombre de Nobles ; l'Evêque & l'Abbé chacun deux ; le simple Comte quatre, tant pour luy que pour sa femme ; le Comte qualifié autant ; & deux encore pour chaque Office Royal, dont il estoit revétu.

D'ailleurs ils n'estoient qu'usufruitiers de ces Fiefs ; & ne pouvoient posseder en propre que des meubles, & des terres en censive ; le seul heritage de leurs enfans, qui estoient exclus des biens nobles, à moins que leur merite n'intercedât pour eux.

En qualité de Feudataires, ils devenoient plus expressément hommes du Souverain ; & n'ayant plus la liberté de se soûmettre à d'autres Maîtres, s'ils sortoient de ses Terres, ils estoient reclamez jusque dans les Estats les plus éloignez.

En dernier lieu ils luy rendoient hommage, comme estant ses hommes, & luy prestoient serment. C'est à dire, qu'en sa presence estant à genoux, tête nuë, sans manteau, ceinture, épée, ny éperons, & les mains jointes entre les

fennes, ils reconnoissoient en tenir leurs Terres; & juroient de luy estre toûjours fideles : Ensuite il les relevoit, & les baisoit à la bouche. Ils faisoient deux sortes d'hommage, l'un de bouche & de mains; Et l'autre de Leude, nommé Lige. Par le premier ils ne devoient combattre que dans l'Etat pour la defense du Prince; par le second ils étoient engagez à le suivre par tout, comme ennemis de tous ses ennemis..

VIII Les Ludes des Ludes.

Les Vassaux des Vassaux, ou les Ludes des Ludes, qui s'établirent aussi tôt par le démembrement des grandes Terres, tenoient leurs Fiefs aux mêmes charges du Seigneur dominant; & sembloient ne reconnoître que luy, au moins sur la fin des Carlovingiens. Car alors, suivant ses ordres, ils prenoient les armes contre les Rois; & se contentoient de les sommer auparavant de luy faire justice, pour ne pas déchoir de leurs Fiefs; sans considerer que leur obeïssance pour le Seigneur estoit une rebellion envers le Prince.

Ensuite les uns & les autres devinrent hereditaires; ou par le consentement des Empereurs, qui les voulurent conserver; ou par celuy des Princes erigez

en Souverains, qui chercherent à les acquerir, & furent ainsi Immediats ou Mediats de l'Empire.

Les premiers qui étoient la pluspart dans la Franconie, dans la Suaube & sur le Rhin, relevoient de l'Empereur; & joüissoient de plus grandes libertez & immunitez. Ils avoient droit de séance, & de suffrage dans les Diettes; où depuis on ne les appella plus peut-estre pour les exempter de la dépense de la Chambre Imperiale, & des autres Charges de l'Estat. Ils estoient admis aux Dignitez des Eglises de Mayence, de Treves, de Cologne, de Bamberg, de Wirtzbourg, de Spire, de Vormes, de Constance, d'Ausbourg, & d'Eschstet. Ils imposoient sur leurs Sujets; & n'étoient pas moins francs sur leurs Terres, qu'un Duc sur les siennes.

Les seconds qui relevoient des Princes, & ne payoient aucuns subsides, ne pouvoient estre contraints à comparoistre en Justice, s'ils n'estoient citez par écrit; à tenir prison pour dettes; à subir la question; à travailler aux mines, s'ils étoient accusez ou convaincus de crimes. Ils étoient admis aux Dignitez des Eglises d'Hildesheim, de Pader-

borne, d'Osnabruch, de Munster, &c. En quelques lieux ils estoient plus ou moins privilegiez, sur tout en Saxe, où les uns, appellez Schrifftsasiens, reconnoissoient les Magistrats directement, & en estoient jugez en premiere instance; ou s'ils procedoient à la Cour du Prince, ils estoient tenus à soumission, à reconvention, à l'avance des frais du procez; Et les autres nommez Amptsassiens reconnoissoient le Prince même, & la Jurisdiction de sa Cour, sans être obligez à aucune de ces servitudes.

Neanmoins les Mediats & les Immediats étoient égaux en ce qui regarde le rang & la dignité; & ne faisoient point une espece differente.

IX. Les Ordres militaires.

Cette Noblesse naturellement guerriere, grossit infiniment trois Ordres militaires de Chevaliers, qui s'établirent en Judee dans le douziéme siecle; & puis s'épancherent en divers endroits de l'Europe, & particulierement en Allemagne, où la liberalité des Princes & des Empereurs les combla de biens.

1119. Celuy de Malthe.

Le premier fut celuy de Saint Jean, institué dans Jerusalem pour combattre les Infideles; transferé à Rhodes, puis à Malthe, où il fleurit encore aujourd'hui;

& ſi conſideré dans l'Empire que le Grand Prieur y tient rang de Prince, & a droit de ſéance & de ſuffrage dans les Diettes aprés les Evêques.

Celuy des Templiers.

Le ſecond fut celuy des Templiers, ainſi nommez du Temple de Jeruſalem, 1124. le lieu de leur origine, confirmé par le 1312. Pape Honoré II. & aboly par Clement V. qui en confera les biens immenſes aux Chevaliers de S. Jean.

Celuy des Teutoniques.

Le troiſiéme, celuy des Teutoniques, & des Hoſpitaliers, des Marianites, ou de Sainte Marie de Jeruſalem, où il fut inſtitué, pour la deffenſe de la Foy, & pour le ſecours des Pelerins, par quelques Gentilshommes Allemans, qui s'étoient croiſez avec Frideric I. Ils embraſſerent la Regle, & prirent l'habit de S. Auguſtin, avec l'approbation de Celeſtin III. Et pour ſe diſtinguer des autres, porterent une Croix noire ſur leur veſte blanche, & une autre d'or, émaillée de noir, où étoit la figure de la Vierge, pendante ſur le côté au bout d'un collier. Leurs Prêtres eſtoient preſque vétus de la même ſorte; & pouvoient dire la Meſſe avec la cuiraſſe & l'épée. Aprés la perte de la Paleſtine, ils ſe retirerent à Ptolemaïde, & puis à Veniſe;

Veniſe ; & de-là eſtant envoïez par Frideric II. au ſecours de Conrad Duc de Mazovie, contre les Pruſſiens & les Livoniens Idolâtres, ils vainquirent & combattirent ces Barbares, & ſoûmirent avec leur Païs la Curlande & la Pomerolle. Mais à la douceur d'une longue domination, aïant fait ſucceder la violence de la tyrannie, ils perdirent l'affection de leurs Sujets, & par ce moyen la Pruſſe & la Livonie ; dont les Polonois, & les Moſcovites ſe diſputerent long-temps la poſſeſſion. Ainſi ils furent reduits aux Commanderies éparſes dans l'Allemagne, & aux Provinces de Curland, & de Semigallen, depuis erigées en Duché ſeculier par l'Empereur Sigiſmond en faveur de leur Grand-Maiſtre, qui tient aujourd'huy ſon Siége à Maranthal, & rang de Prince dans l'Empire. 1220.

Au reſte, les Princes & les Gentilshommes eſtoient d'origine Françoiſe ; & deſcendoient des Magiſtrats que les Merovingiens & les Carlovingiens avoient tirez de la France pour gouverner l'Auſtraſie. C'eſt pourquoy, ſans doute, l'Hiſtoire ancienne n'appelle que François en general, les Grands qui

eſtoient convoquez de toutes les Nations d'Allemagne pour ſe trouver aux Etats tant pour eux-mêmes, que pour les Peuples, qui maintenant doivent eſtre le ſujet de ce diſcours.

CHAPITRE VIII.

DES PEUPLES DE L'Ancienne Allemagne. I. *Comment ils estoient gouvernez.* II. *De la fondation des Villes.* III. *De leur sujetion.* IV. *De leur affranchissement.* V. *Des Villes libres, sujettes & mixtes.* VI. *Du Gouvernement de Neuremberg.* VII. *De celuy de Strasbourg.* VIII. *De la Jurisdiction des Villes.* IX. *De leur trafic.* X. *De leurs Ligues, de la Ligue du Rhin, de la Ligue Anſiatique.* XI. *Des langues Teutonique, Ruſtique, & Latine uſitées en Allemagne.*

TANDIS que les Allemans obeïrent aux Rois François, ils furent soûmis à la Jurisdiction des Magistrats Ecclesiastiques & Seculiers, comme on l'a remarqué; & gouvernez de la même façon depuis Clovis jusqu'aux Empereurs Othons. Ils payoient de deux sortes de Tributs, les uns or-

I. Comment ils estoient gouvernez.

dinaires, & les autres extraordinaires. Les premiers étoient le droit de fourage; les Cens des Terres allodiales, qu'ils tenoient en Censive; les impositions qui augmentoient ou diminuoient au gré du Prince & des Estats, avec le reste des Regales. Les autres estoient le droit de Mansion, lors que le Roi arrivoit en quelque lieu; les sommes d'argent que l'on levoit quelquefois dans les pressans besoins; & les contributions pour la guerre, qui étoient deuës par les Provinces, dont la paix laissoit à chacun la joüissance de ses biens. Outre cela ils étoient contraints de donner certain nombre de leurs enfans, en âge de porter les armes, au choix des Officiers deleguez par le Comte, pour estre enrollez; & n'estoient libres enfin que pour aller vivre & mourir dans les armées, où leur service leur obtenoit l'exemption de toutes ces charges. Ils joüissoient neanmoins de quelques prerogatives sur tous les Peuples scituez au-deçà du Rhin, qui veritablement estoient Ingenus de naissance. Ils avoient la faculté de tester, & de disposer de tous leurs biens. Ils étoient gouvernez dans chaque Province, selon leurs differentes coûtumes,

& par leurs Echevins, ils avoient quelque part à l'administration de la Justice. Car ces Officiers étoient élûs entre le Peuple, par le Peuple même ; & instituez pour conseiller le Juge, & faire les enquestes des Parties qui n'estoient pas Nobles. D'ailleurs leurs Comtes avoient séance, & voix deliberative pour eux dans les Assemblées ; & bien qu'aucun témoignage irreprochable de l'antiquité ne faſſe foy de ce privilege, peut-estre même que la multitude, y étoit appellée, au moins sous les Empereurs Teutoniques : Puis que l'Histoire rapporte que la pluspart, ou du Peuple, ou des Cavaliers, depuis appellez Soldats, élût avec les Princes, Henry l'Oiseleur, les trois Othons, Henry le Saint, Conrad le Salique, & les trois Henris qui suivirent.

Mais les Saxons entre toutes ces Nations, furent les plus heureux, comme les plus obstinez à deffendre leur liberté, que mêmes la grandeur Romaine ne put accabler. Car encore qu'ils eussent esté vaincus plusieurs fois, & contraints de payer tribut, Charlemagne aprés leur derniere deffaite, & leur conversion, leur fit grace au lieu de les punir ; &

leur accorda la franchise & les exemptions des François, à condition seulement qu'ils recevroient de luy des Magistrats, & qu'ils payeroient aux Ecclesiastiques les Decimes des bestiaux, & de tous les fruits de la terre.

Tel étoit donc en general le Gouvernement de l'Allemagne; & tel en particulier celuy de chacun de ses Peuples, qui soûmis aux mêmes Loix leur devoient même defference; sans distinction, ny prerogative aucune, soit qu'ils vécussent dans les Bourgs, & dans les Villages, soit qu'ils habitassent dans les Villes, dont on rapportera succinctement l'origine.

M. Fondation des Villes

Les Nations de l'obeïssance Romaine, dont les mœurs du Peuple dominant, & le Christianisme avoient adoucy la ferocité, ayant conceu de l'amour pour la societé civile, quitterent les premieres le sejour des champs, pour se renfermer dans les Forts & dans les Colonies des Romains; & sur ces commencemens de Villes, avant la fin du troisiéme siecle éleverent entr'autres à une grandeur considerable, Tréves, Mayence, Cologne, Strasbourg, Spire & Vormes dans la petite Allemagne, Ausbourg.

300.

dans la Vindelicie, Lorch dans la Noricque, & Sirmich dans la Pannonie. Mais comme elles avoient fait cét établissement, lors que toutes choses se preparoient à la ruine de l'Empire, il estoit malaisé qu'il fût de longue durée. Aussi Carocque & Godegesile Rois des Vandales, avec une armée de trois cens mille hommes, puis Attila Roi des Huns avec cinq cens mille combattans, partie de ses Sujets, & partie de toutes les Nations d'Allemagne qui l'avoient suivy, ayant traversé le Danube & le Rhin, s'épancherent particulierement dans ces Provinces; & ravagerent ou détruisirent la pluspart de ces nouvelles Places. En même temps les Merovingiens les arracherent aux Romains; les Carlovingiens, dont la domination leur fut plus favorable, estant sur leur declin les deffendirent mal contre l'invasion des Hongres, qui se déborderent au de-çà du Danube, & contre celle des Normans qui coururent les Païs au de-çà du Rhin; Et les Habitans rebuttez de tant de pertes estant retournez au labourage, ne travaillerent à reparer leurs Villes, qu'ils avoient la pluspart negligées, de peur d'en estre encore chassez, qu'à l'avenement des

400.
457.

Teutoniques, ſous la protection deſquels ils les remirent promptement dans leur premiere ſplendeur.

Les Peuples de la grande Allemagne, au contraire les ayant toûjours conſiderées comme de vaſtes priſons, ne voulurent demeurer que dans des Bourgs & des Villages, dont les maiſons ſans aucune clôture eſtoient éloignées les unes des autres, & s'y obſtinerent d'autant plus qu'ils étoient perſuadez, que de braves gens, ne devoient commettre qu'à leur ſeule valeur la deffenſe de leurs biens & de leurs vies. De ſorte que depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt, juſqu'au dixiéme ſiecle, ceux au moins qui étoient originaires du Pays, n'eurent que fort peu, ou point de Places fortes; & ne ſe mirent pas même en devoir d'en bâtir; quelque penſée, que ſans doute le malheur de la guerre, leur donnât aſſez ſouvent de leur utilité: Ce que l'Hiſtoire confirme par des exemples ſignalez.

Thierry I. qui conquit le Royaume de Thuringe, n'y trouva que Schidingem ſur la riviére de Unſtrud, qui pût ſervir d'aſile à ſon ennemy vaincu. Charles Martel, qui courut la Friſe Orientale

juſqu'au

jusqu'au Visurge, n'y vit que de miserables cabanes : Charlemagne qui tant de fois victorieux, traversa la Saxe, n'y fut arresté que par les Chasteaux de Eresbourg, & Sigibourg, où les Westphaliens soûtinrent le siége ; & lors qu'il y établit des Evêques, il leur donna pour Métropoles Breme & Verden, Bourgs non fermez, quoy que par tout ailleurs, il logeât les Prelats, dans les Capitales des Provinces.

Il est vray que les Venediens commencerent à bâtir dés le septiéme siecle, & qu'à l'entrée du huitiéme, ils eurent sur la mer Baltique des Châteaux, des Villes & des Ports aussi considerables par le nombre, que par l'opulence des Habitans. Entr'autres Dagravit, Capitale des Vilses ; Rerich Place Maritime des Obotrites ; Vinette dans l'Isle d'Usedom, fameuse par le commerce, engloutie par la mer, ou détruite par Heldung Roy de Suede ; & Julin, aujourd'huy Volin dans l'Isle de ce nom, aussi saccagé par Waldemar I. Roy de Dannemarc. Mais les Venediens descendus des Esclavons, étoient autres que les Allémans naturels ; & d'ailleurs il n'y a rien que de fort incertain, ou

830.

1168.

de fort obscur, en tout ce que l'on raconte de leurs Villes ; qui en tout cas perirent aprés quelques siecles, avec la liberté des Habitans ; & furent depuis rétablis.

Cependant sous le Regne de Henry l'Oiseleur, les Allemans au mépris de leurs anciennes coûtumes, firent des Villes de la plusparr de leurs Bourgs, & de leurs Villages. Ils en fonderent mémes en des lieux auparavant incultes ; & les multiplierent d'autant plus, que tous ensemble, presque à l'envy, ils concoururent à ce changement.

Le Souverain en conceut le projet ; & par toute sorte de soins, de concessions & de privileges, il en pressa l'execution, pour rendre l'Empire plus fleurissant & plus majestueux, plus puissant & plus facile à gouverner ; pour affermir les Provinces contre les Hongres, dont elles étoient tributaires ; & tellement étonnées, que les Habitans s'y cachoient dans les cavernes, au bruit de l'arrivée de ces Barbares ; Pour y tenir les Soldats comme en des Camps enclos de murailles, à couvert de toutes surprises; Et pour y avoir autant d'armées que de Places, toûjours prestes à s'entre-secou-

tir, soit que l'ennemy s'arrêtast à former des siéges, soit qu'il osât s'avancer dans le plat Païs.

Les Princes seconderent leur Roy, pour se retrancher dans leurs Gouvernemens, contre l'authorité souveraine, & contre l'invasion des Etrangers; pour s'appuyer de la multitude reünie autour d'eux; pour en tirer le service que demandoit la splendeur de leur dépense; pour civiliser la Noblesse, & l'accoûtumer plûtôt à la soûmission; & pour en grossir la pompe de leurs Cours, qu'ils affectoient de rendre égales à la Cour Royale.

Et les Peuples, dont la domination des François, la Religion & les malheurs d'une infinité de guerres avoient abbatu l'orgueil, & rallenty l'amour de la liberté, consentirent à se renfermer; & travaillerent à bâtir ainsi, pour mener une vie plus tranquille, & plus commode; & pour joüir des avantages qu'ils se promettoient de l'établissement du commerce, de la connoissance des Arts, & de la pratique des Mestiers: Ce qui particulierement étoit desiré par un nombre infiny d'affranchis, qui pour subsister, étoient contraints de servir

miſerablement ; & de rentrer chaque jour dans l'eſclavage, dont ils eſtoient ſortis.

Comme la découverte de pluſieurs mines d'or & d'argent, & de fontaines propres à faire le ſel favoriſa mêmes cette entrepriſe, Henry y fit paroître
910. aiſément ſa ſplendeur ; ſur tout, dans la Miſnie à Merſpurg & à Miſſen, & dans la Turinge à Queldnimbourg ; & en peu d'années ayant mis fin aux fortifications de tant de Places, il y logea la neuviéme partie de ſes Sujets choiſie ſur toute ſa milice, où les Ingenus étoient ſeuls admis, & ordonna que les huit autres n'auroient ſoin que du labourage : Avec ces conditions reciproques entr'eux, que ceux-cy en temps de guerre, combattroient pour tous ; & que ceux-là continuellement fourniroient à leurs deffenſeurs le tiers des fruits de la terre.

1940. Othon I. qui rétablit Magdebourg, détruit par les Hongres, plus grand qu'il n'avoit jamais eſté, & les autres Empereurs Saxons à ſon exemple, en divers temps & en divers endroits, acrurent encore le nombre des Villes ; & preſque avec le même ſuccez que s'ils n'en euſſent

entrepris qu'une seule, les mirent en estat de disputer de force, & de magnificence avec les plus renommées de l'Europe.

III. Sujetion des Villes

Mais ils ne se reserverent que Aix la Chappelle, Francfort sur le Meyn, Goslar dans le Duché de Brunsvic, Northusen, & Mulhausen dans la Turinge; & non contens d'en avoir en partie, ou souffert l'usurpation, ou conferé la joüissance aux Princes, ils donnerent toutes les autres avec la Jurisdiction & les Regales, aux Evêques, qui par ce moyen revétus de l'autorité souveraine devinrent presque Souverains.

Aussi Conrad le Salique pour abbaisser les Prelats, leur ôta les Villes & les Regales, autant qu'il en eut la puissance; & s'appuya contre eux du secours des Princes: Entre lesquels Herman Duc de Suaube & d'Alsace l'un des fils de l'Imperatrice, & les Ducs de Franconie retirerent Strasbourg, Mayance, Worme, Spire, & la pluspart des Places du Rhin; c'est à dire les principales forces de l'Empire. Alors pour autoriser d'autant plus les Villes contre les Evêques, Conrad les affranchit de la Jurisdiction Ecclesiastique; il y rétablit celle des Comtes; il

diminua leurs impoſitions ; leur accorda de grands privileges ; Et reüniſſant les unes à l'Empire, diſpoſa par vente ou par gratification de toutes les autres erigées en Fief, en faveur des Princes ; qui depuis en obtinrent encore la proprieté & l'heredité avec la Juriſdiction & les Regales, & s'y maintinrent, dit-on, malgré luy, comme on a déja remarqué.

IV. Leur affranchiſſement.

Les Empereurs de Franconie & de Suaube, qui ſuivirent, marchant ſur les mêmes traces, diminuërent le pouvoir Eccleſiaſtique ; & agrandirent le Seculier. Mais comme ils reconnurent que les Princes trop élevez, n'étoient pas moins à craindre que les Evêques ; ils jugerent à propos de tranſmettre aux Peuples une partie du pouvoir des Grands ; & pour cét effet ils affranchirent les Villes, ou les exciterent à s'affranchir. Ce qui leur fut d'autant plus aiſé, que les Habitans déja riches aſpiroient à l'indépendance ; & qu'en divers lieux ils étoient mêmes aſſez forts pour ſe deffendre d'obeïr à leurs Princes.

Les Villes ſe mirent donc en liberté, ou par conceſſion des Souverains, ou par force, ou par accommodement avec

les Princes ; d'abord ſeparément, ou peu à la fois, & puis en grand nombre ; les premieres à la fin du onziéme ſiecle ; les dernieres au commencement du treiziéme ; les unes avec plus, & les autres avec moins d'immunitez.

V. Les Villes ſont de trois ſortes.

Ainſi elles furent toutes, ou franches, ou ſujettes, ou moitié franches, & moitié ſujettes.

Les premieres étoient de deux ſortes ; les unes nommées franches par excellence ; & les autres Imperiales. Les franches étoient celles qui n'avoient que peu ou point reconnu d'autres Princes que le Souverain ; & qui toûjours ou aprés leur affranchiſſement avoient eſté directement ſoûmiſes à l'Empereur : Et les Imperiales, celles qui s'étant ſouſtraites de la Juriſdiction des Princes, aprés leur avoir rendu une longue obeïſſance, avoient eſté auſſi directement ſoûmiſes à l'Empereur. De ſorte qu'elles avoient cela de commun, que leur liberté conſiſtoit à ne reconnoître que la ſuperiorité de l'Empire ; & cecy de particulier, que la franchiſe des unes eſtoit ancienne, & celle des autres recente, avec la difference qui ſe trouve entre les Nobles & les Annoblis. Ce qui fut

Les Villes franches, & les Villes Imperiales.

cauſe que les franches jalouſes de leur honneur, ſe diſtinguerent toûjours par ce titre qu'elles s'approprierent; & que
1495. depuis elles ſe ſeparerent des autres aux Eſtats de Vormes, bien qu'à les conſiderer comme membres d'un même corps, les unes & les autres ne formaſſent qu'une même eſpece. A l'égard des immunitez, les franches mêmes differoient entr'elles. Celles de Lombardie, & de Suiſſe ne preſtoient point de ſerment; & joüiſſoient d'une entiere liberté, ſauf neanmoins l'authorité de l'Empire & des Empereurs. Celles d'Allemagne qui ceſſerent de porter l'Aigle dans leurs Armoiries, exemptes d'impoſitions payoient, mais volontairement, les contributions eſtimées neceſſaires pour le ſalut de l'Empire; preſtoient ſerment de fidelité; avoient droit de ſéance & de ſuffrage; & ſur leur territoire poſſedoient les Regales ſouverainement. C'eſt pourquoy elles alloient de pair avec les Princes; Et comme eux étant Eſtats de l'Empire, elles eſtoient reputées de condition publique. Les quatre principales eſtoient Auſbourg, Aix la Chappelle, Mets & Lubec, qui neanmoins par quelques-uns eſt contée entre les ſuivantes.

Les Imperiales avoient les mêmes privileges, mais avec quelque diminution en quelques-unes. Celles-cy donnoient certaine somme d'argent à l'Empereur, ou toutes les fois qu'il y entroit, ou qu'il en sortoit, ou tous les ans seulement, soit comme tribut, soit comme subside, soit pour marque de sa Souveraineté, soit par reconnoissance de leur affranchissement; & elles n'exerçoient la Justice qu'à certaines conditions, dont elle étoit bornée. Celles-là devoient aux Princes dans le territoire desquels elles estoient scituées, lors qu'ils prenoient l'investiture de leurs Dignitez, ou un manteau, ou une épée, ou une Couronne d'un prix limité, ou les droits d'imposition, & de sauf-conduit; & à leur égard tenoient encore à des soûmissions differentes, comme à des restes de leur captivité passée. Ainsi Cologne faisoit hommage à son Archevêque; & aprés l'instruction des procez, luy en remettoit le jugement; & Spire prestant serment à son Evêque, recevoit de luy ses Magistrats. Les Villes Imperiales.

Les secondes relevoient immediatement des Princes Ecclesiastiques & Seculiers, & mediatement de l'Empire; & en toutes choses elles étoient soûmi- Les Villes sujettes.

ſes tant à leur Juſtice, qu'à leur authorité : Mais à des conditions qui les mettoient à couvert de la tyrannie, & empêchoient qu'elles ne puſſent eſtre chargées d'aucune impoſition extraordinaire, que du conſentement des Aſſemblées generales ou particulieres. Ce qui s'obſervoit avec plus d'exactitude en faveur de celles dont la fondation eſtoit Imperiale, qu'à l'égard des autres, qui ayant eſté bâties par les Princes, en dépendoient plus abſolument. Elles portoient l'Aigle dans leurs Ecuſſons ; & eſtoient cenſées de la condition des perſonnes privées.

Les Villes mixtes.

Les troiſiémes relevoient directement des Princes, à cauſe de leur Territoire, & de l'Empereur, à cauſe de leurs privileges & de leurs Regales ; & dans cét eſtat mixte, elles joüiſſoient de la liberté, & non des honneurs, dont celle des autres étoit accompagnée. Car elles n'étoient point Eſtats de l'Empire ; & n'avoient ny ſéance, ny ſuffrage dans les Aſſemblées generales. Telle entr'autres étoit Brunſvic, qui conteſtoit toûjours avec ſes Ducs pour deffendre, ou pour accroître ſes immunitez.

Celles-cy cependant, & celles du pre-

mier Ordre se gouvernerent elles-mémes; & la pluspart, au moins, eurent la puissance de nommer leurs Officiers, qui succederent à ceux des Princes, comme ceux des Princes avoient succedé aux Comtes. Quelques-unes, & particulierement en Saxe, pour marque de cette prerogative, firent élever en des lieux eminens, hors de l'enceinte de leurs murailles des Colosses de pierre nommez Rugeland, Jurisdiction de Territoire; & puis statuës de Roland, par la populace ignorante, qui crut que les Saxons ayant obtenu la haute Justice par son intercession auprés de Charlemagne son Oncle, les avoient erigées à ce fameux Comte, pour éterniser la memoire de son bienfait, & de leur reconnoissance. Entr'autres formes de Gouvernement celuy des Nobles; & ensuite celuy de la multitude, des Nobles conjointement, y furent introduits. Car aprés le treiziéme siecle, comme le Peuple également riche & seditieux, ne pouvoit plus souffrir l'orgeüil & la tyrannie de ses Magistrats, il s'arma contre eux; & presque par tout s'étant rendu le plus fort, il leur fit la Loy à son tour, & ne leur laissa que la moindre

partie de l'authorité ſuperieure. Le Gouvernement des Nobles qui ſe maintint en quelques lieux, & fut rétably en d'autres par les Empereurs, fleurit particulierement à Noremberg; & celuy du Peuple à Straſbourg, les deux Villes d'Allemagne les mieux policées, comme le peu qu'on en va dire, le fera connoître aiſément.

VI. Gouvernement de Noremberg.

Entre tous les Habitans de Noremberg, ſcitué ſur le Regnits dans la Baviére, au de-là du Danube, diviſez en trois Ordres, les Nobles ou les Bourgeois, les Marchands & le Peuple, il n'y avoit que ceux de vingt-huit Familles du premier qui euſſent part à l'adminiſtration; & qui par élection puſſent conferer & exercer les Charges publiques. Ils s'aſſembloient une fois chaque année dans l'Hôtel de Ville; & là, opinans par tête, ils éliſoient deux Cenſeurs, dont la puiſſance détruiſoit celle de tous les Magiſtrats precedens. Alors les Cenſeurs éliſant vingt-quatre Senateurs, en augmentoient eux-mêmes le nombre, & quittoient leur premier titre; & ces vingt-ſix enſemble, choiſiſſoient entr'eux treize Conſeillers d'Etat, ſept Bourgmaiſtres ou Conſuls, treize

Echevins, cinq Juges Criminels, un Preteur, deux Treſoriers, un Prevoſt, trois Arbitres des tutelles, & autant de Capitaines qu'il y avoit de quartiers dans la Ville. De ces Magiſtrats, dont un ſeul avoit pluſieurs Charges, ils compoſoient cinq Conſeils, celuy de la Seigneurie ou le Senat; celuy des treize; celuy des ſept; celuy de l'Echevinat, & celuy des cinq; qui avoient à leurs gages trois Juriſconſultes, nommez Penſionnaires, par cette raiſon, Aſſeſſeurs ou Syndics, pour donner leur avis au beſoin, & pour examiner les Requeſtes avant qu'elles puſſent eſtre rapportées.

Le Senat faiſoit ou défaiſoit les Loix; recevoit les appels; donnoit grace; & decidoit de la paix & de la guerre.

Le Conſeil des treize déliberoit & reſolvoit de ce qui concernoit les affaires ordinaires de l'Etat; quelquefois ſeul, & quelquefois avec le Senat, ſelon qu'elles étoient importantes.

Le Conſeil des ſept ou du Conſulat, connoiſſoit de la Police & des Finances; & chaque mois étoit renouvellé: Car la Charge des Bourgmaiſtres ne duroit pas davantage. Ceux-cy avoient differens Emplois. Les uns, qui étoient conſti-

tuez pour le dehors, assistoient aux Assemblées generales, ou traittoient avec les Princes voisins; & les autres dans la Ville donnoient audiance publique deux heures chaque jour qui n'etoit pas de Conseil, pour entendre & faire cesser les plaintes des Citoyens, & des Etrangers; & pendant la guerre ils commandoient ordinairement la Milice.

Le Conseil de l'Echevinat rendoit la justice: Et pour cét effet il s'assembloit quatre fois la semaine. Il ne jugeoit souverainement qu'au dessous de soixante livres; & s'il prononçoit au dessus, on pouvoit appeller au Senat, & puis aux Iuges de l'Empire.

Le Conseil des cinq exerçoit la Iurisdiction criminelle; & jugeoit en dernier ressort, si le Preteur n'interjettoit appel pour le coupable, qui de soy ne le pouvoit faire.

Ce Preteur étoit la partie publique de tous les Criminels; & empeschoit qu'on ne pût decider aucune affaire, qu'il n'eût donné ses conclusions à charge ou à décharge.

Les Tresoriers étoient dépositaires & Administrateurs du Tresor public, qui provenoit des impositions ordinaires ou

extraordinaires ; ordonnées par le Conſeil d'Eſtat, dans les neceſſitez urgentes, ſoit par teſte, ſoit par feux, ſoit par eſtimation des biens de chacun, ſelon l'opinion commune.

Le Prevoſt mettoit le prix ſur le bled, ſur le vin & ſur la bierre, tantôt plus haut, & tantôt plus bas, ſelon les differentes ſaiſons. Il tenoit Regiſtre de ces diverſes taxes ; il regloit les poids & les meſures ; & avoit charge, en un mot, de tout ce qui concernoit les vivres.

Les Curateurs des tutelles expedioient ſur le champ les cauſes des veuves & des orphelins ; & ſur le Treſor public, ordonnoient dequoy ſubſiſter à ceux qui n'avoient aucun bien, juſqu'à ce que le Senat y eût autrement pourveu.

Les Capitaines de Ville tenoient Regiſtre du nombre des Habitans, de leurs quartiers, de leur profeſſion, de leurs mœurs, de leurs facultez ; & ſur le mandement du Senat faiſoient prendre les armes à ceux qui étoient en âge de les porter.

Ces Magiſtrats s'acquittant de leur devoir avec un extreme ſoin, faiſoient ſuppléer leur diligence & leur petit

nombre ; & commandoient avec tant d'authorité, que leurs Loix étoient gardées inviolablement par un Peuple de ſoixante mille hommes, dont la fierté naturelle étoit augmentée par beaucoup d'immunitez extrordinaires ; entre leſquelles celles-cy n'étoient pas des moins remarquables, que les Marchands étoient exempts de toutes charges ; & que les peres avoient puiſſance de vie & de mort ſur leurs enfans.

VII Gouvernement de Straſbourg.

A Straſbourg, ſcitué dans la baſſe Alſace ſur l'Ill, les vingt-deux Tribus qui compoſoient tout le Peuple, s'aſſembloient ſeparément de deux en deux ans; & éliſoient chacune certain nombre de Citoyens, appellez les trois cens, parce que tous en corps ils formoient ce nombre. Ceux-cy diviſez en autant de Colleges, qu'ils repreſentoient de Tribus, deliberoient encore ſeparément; & nommoient chacun un Tribun & un Echevin; & de l'un de ces derniers Officiers, ils faiſoient le Conſul, ou Grand-Bourg-Maiſtre, appellé *Ammeiſter*, qui pour eſtre receu en cette Charge, devoit verifier, que ſon Ayeul avoit eſté Laboureur, Boucher, ou Artiſan. Enſuite ce premier Magiſtrat, dont la Dignité étoit annuelle;

annuelle ; & les quarante-trois autres, choisissoient entre les Echevins dix Senateurs, avec cette précaution qu'il n'y en eût que trois Nobles ; & outre cela quatre Preteurs ou *Statmeister*. Alors ils étoient établis en leurs Charges publiquement & solemnellement ; & prenoient place chacun selon leur rang dans les Conseils, qui étoient de quatre sortes, le Senat, le Consulat, l'Echevinat & le Tribunat.

Le premier où residoit la Seigneurie, ne s'assembloit que pour déposer les anciens Officiers ; pour en nommer de nouveaux, & pour traitter conjointement avec les deux autres des affaires de tres-grande importance.

Le second nommé des treize ; c'est à dire, du Bourgmaistre, des Preteurs, des Senateurs ; & de deux Echevins, ordonnoit des affaires de paix & de guerre. Dans les deliberations, le plus âgé des Preteurs demandoit les voix ; & commençant par le Consul, achevoit par le plus jeune des Senateurs.

Le troisiéme étoit composé du Bourgmaistre qui n'y presidoit pas moins que dans les deux autres ; de la moitié des Preteurs, & de douze Echevins ; & ren-

doit la justice au Peuple. Il avoit pouvoir d'exhorter le Consul à faire son devoir ; & de convoquer les Conseils superieurs pour luy faire son procez conjointement avec eux, lors qu'on l'accusoit d'estre infidele à la Seigneurie.

Le quatriéme ordonnoit de la Police ; & de toutes les choses qui en dépendoient. Les vingt-deux Tribuns qui en étoient les membres, faisoient executer ses Reglemens ; & s'assembloient, lors qu'il étoit necessaire, chacun avec le College de sa Tribu, pour deliberer des interests du Peuple.

VIII. Jurisdiction des Villes.

Au reste la Jurisdiction des Villes n'étoit pas en toutes semblable. En quelques-unes elle étoit souveraine, soit au Civil, soit au Criminel, telle qu'à Zuvickau dans la Voigtland sur les confins de la Misnie. En quelques autres elle n'avoit lieu que pour le Civil, comme à Ausbourg ; & presque par tout elle ne pouvoit estre exercée, que sous l'authorité des Palatins ; & puis des Commissaires de l'Empire, choisis ordinairement entre les Princes voisins, qui presidoient les Juges Bourgeois, & voyoient s'il ne se passoit rien au préjudice du Souverain & du Public. Ce qui fut en-

suite aboly en plusieurs endroits, où les Habitans furent assez riches pour en acheter l'immunité ; & observé toûjours en quelques autres : comme il l'est encore à Vetzlar, où les Landgraves de Turinge qui en possedoient hereditairement la Magistrature Imperiale, tiennent un Lieutenant pour presider aux jugemens des Echevins & pour ordonner de leur execution.

D'ailleurs les grandes Villes s'attribuërent sur les moindres de leur voisinage, quelque droit de superiorité, & empescherent que rien ne s'y passât que sous leur direction. C'étoit de cette sorte que Francfort sur le Mein, tenoit Fridberg & Geldenhausen en sa dépendance, & que Lubeck gouvernoit les Places de la mer Baltique. Ensuite ces Villes dominantes jugerent par appel, les affaires des inferieures; & s'en rendirent Arbitres. Ce qui fit entr'elles une espece de liaison qui les affermit, & leur donna la forme de Republiques en beaucoup de lieux. Ainsi les Villes s'authorisoient de temps en temps, & se donnoient d'autant plus de liberté, qu'estant déja riches, elles travailloient encore à s'enrichir par le trafic ; qui dés le onziéme siecle, s'é-

roit établi par le moyen de la navigation, presque inconnuë auparavant en
1100. Allemagne.

IX. Trafic des Villes. Les Saxons qui l'ôterent aux Venedicns, dont ils exterminerent la Nation, furent les premiers qui s'y adonnerent; & les premiers, qui l'ayant assuré sur la mer Baltique par plusieurs deffaites de Pirates Normans, en reconnurent, & firent reconnoître l'utilité à toute l'Allemagne, où n'abordoit auparavant que
1160. du côté de l'Italie quelques Marchan-
1200. dises de peu de prix. De sorte qu'à leur exemple les autres Peuples s'y engagerent presque tous pendant le douziéme siecle, & portant aux Nations les plus éloignées, du cuivre, du fer, du vitriol, du sel, des laines, des cuirs, & des ouvrages de Manufacture de toute sorte, ils retournerent chargez de ce que les Etrangers avoient de plus exquis.

X. Ligues des Villes. Tost aprés le commerce n'étant pas moins troublé que le repos public, pendant l'interregne du treiziéme siecle, ils s'employerent les premiers au rétablissement de l'un & de l'autre dans les Provinces, où le desordre étoit extrême. Veu qu'il y avoit peu de Princes qui ne tyrannisassent leurs Sujets, & n'entre-

priſſent de commander à leurs voiſins, peu de Nobles, qui retranchez dans des Forts le long du Rhin, & des grands chemins n'exigeaſſent des Tributs immenſes, de tout ce que l'on tranſportoit, & peu de Soldats de ceux dont les guerres civiles n'avoient pas conſommé la vie; qui reüinis ſous leurs Capitaines, ne deſolaſſent la Campagne, & ne pillaſſent les Villages & les Bourgs. Les Villes donc de Mayance, de Cologne, de Treves, de Wormes, de Spire, de Straſbourg, de Virtzbourg, de Francfort ſur le Meyn, de Mulhauſen, d'Aix la Chappelle, & cinquante autres des principales, s'unirent à Loüis Comte Palatin, & à pluſieurs Evêques & Comtes, & ayant armé à frais communs, mirent Garniſon en divers lieux, & par ce moyen reprimerent les factieux, ou les obligerent à ſe contenir.

A cette ligue du Rhin ou de Mayance, qui dura neuf ans, & apprit aux Peuples le ſecret de remedier eux-mêmes, aux malheurs publics, quand l'appuy de l'authorité ſouveraine leur manquoit, ſucceda cette autre ſi fameuſe, nommée Anſiatique, ou de *Hanza*, Aſſemblée, ou de *Anſa*, Immunité, ou de *Ansée* Ligue Anſiatique.

Mer ; à cauſe que ſoixante-quatre Villes qui y entrerent, étoient ou liées d'intereſt ; ou particulierement privilegiées ; ou ſcituées la pluſpart ſur l'Ocean Baltique, & ſur les grands fleuves, & engagées à la navigation par un Traitté
1260. ſolemnel. Ces Villes dont quelques-unes étoient ſujettes, la conclurent enſemble à Lubeck avec autant d'autres en Suede, en Dannemarc, en Moſcovie, & en Angleterre pour trafiquer reciproquement avec plus de liberté ; & ſe diſtinguerent en quatre Provinces, la Vagrienne, la Boruſſienne, la Saxonne, & la Weſtphalienne. La premiere contenoit douze Villes, cinq dans la Vandalie, & ſept dans la Pomeranie : La ſeconde, cinq dans la Pruſſe Royale, & cinq dans la Livonie : La troiſiéme onze, & la quatriéme trente-une ; & pour Capitales elles avoient Lubeck, Dantzic, Brunſvic, & Cologne. Elles avoient auſſi quatre Ports de Mer principaux, Neugarten dans la Ruſſie, Londres en Angleterre, Bergen dans la Norvege, & Bruges dans la Flandre : Et comme elles furent quelquefois obligées d'en changer pour leur commodité, à Bruges elles ſubſtituerent Anvers & Am-

ſterdam ſucceſſivement ; à Neugarten, Revel ; & à celuy-cy, Narve dans le Eſten, partie de la Livonie.

Cette Societé ſe forma de l'authorité des Particuliers, & fut depuis confirmée par Charles IV. comme une ligue honneſte & neceſſaire pour aſſurer le commerce avec les Etrangers, le droit des Princes reſervé ſur les Villes ſujettes. Elle ſe mit ſous le Gouvernement des plus conſiderables ; & tint ſes Aſſemblées tous les ans une fois à Lubeck, où étoient ſes Archives, pour deliberer & pour reſoudre de ſes affaires. Aprés un long-temps, elle reconnut pour Chef le Duc de la Pruſſe, à cauſe qu'il étoit de l'intereſt de la ligue, qu'on ne tranſportât point le fer & les armes de cette Province dans la Moſcovie, & lui ayant oſté ce titre, lors qu'Albert de Brandebourg ſe ſoûmit à la Pologne, elle le refuſa aux Rois de Suede, & de Dannemarc qui le demanderent, parce qu'ils n'étoient ny Teutoniques, ny Princes de l'Empire. Pendant les premiers ſiecles, elle s'agrandit par de grands ſuccez. Comme elle avoit toûjours en mer de puiſſantes flottes, elle fit part à l'Allemagne, des richeſſes de tous les Peu-

1374.

ples Chrêtiens : Elle y assura quelque temps la liberté & le repos public : Elle empescha les Etrangers de rien entreprendre sur les Côtes : Pour deffendre ou pour recouvrer ses privileges, elle fit la guerre heureusement contre les Danois, les Suedois & les Anglois ; les contraignit à faire la paix ; & se rendit formidable aux Monarques mêmes, qui l'avoit comblée de ses bien faits. Mais ensuite ayant diminué, elle parut languissante au 15. siecle ; & avant l'entiere revolution du seiziéme ; étant comme morte, elle ne pût se remettre, quelque effort qu'elle fit encore pour cela, & quelque soin qu'elle employât pour en chercher les moyens.

1560. 1579. 1604

Plusieurs choses conspirerent à sa ruine. Les longues & frequentes guerres qu'elle soûtint à ses dépens : L'envie des petites Villes, qui profitant le moins, negligerent la Societé, pour mettre obstacle à la prosperité des grandes ; L'ambition de quelques-unes d'entre les sujettes, qui voulurent s'affranchir, & employerent pour appaiser, ou pour combattre leurs Princes, ce qu'elles devoient employer au trafic : La jalousie des Etrangers, qui les excita à traverser

les

les immunitez de la Ligue : Le mécontentement des Anglois & des Flamans qui s'en détacherent ; & l'heureux établissement du commerce en Hollande, où il commença en 1250. & fleurit encore aujourd'huy. De sorte que la Confederation Anſiatique estant presque aneantie, les Villes commencerent à s'en retirer ; & maintenant elles trafiquent aux conditions des Traittez de paix & d'alliance que font les Empereurs pour tout l'Empire, avec les autres Potentats.

Cependant comme les Villes franches en general ne laisserent pas de s'accroître, & de s'élever, les Princes qui trop tard en conceurent de l'ombrage, entreprirent de les assujettir ; & leur firent la guerre avec tant d'ardeur & d'obstination qu'ils mirent long-temps l'Allemagne en feu. Mais enfin l'évenement toûjours contraire à leur attente, leur ayant fait connoître que le Peuple par son opulence leur estoit égal en pouvoir ; ils mirent bas les armes au quinziéme siecle, pour ne se pas consommer en de vains efforts ; & consentirent aisément au repos public. Outre qu'alors ils se

conduiſoient par l'avis des Juriſconſultes, qui dans les Conſeils ayant pris la place des gens d'épée opinoient à la paix, pour faire ſucceder la douceur du Gouvernement à ſa violence ; & pour y faire regner les Loix & les Lettres, dont en effet ils avancerent l'établiſſement. De ſorte que les Allemans, mieux policez qu'ils n'avoient encore eſté, s'appliquerent à l'étude de tous côtez ; & particulierement à celle des Langues pour trafiquer, & pour voyager avec plus de commodité.

XI. Des langues Teutonique, Ruſtique, & Latine uſitées en Allemagne.

Dés le temps des Merovingiens ils en parloient trois differentes : La Teutonique ordinaire aux Nobles, qui vit encore, quoy que fort alterée : La Latine Ruſtique, ou Romanciere, nommée Françoiſe Romaine, à cauſe que la France Occidentale, le lieu de ſon origine, eſtoit appellée Romaine, à la difference de l'Orientale, dite Germanique. Et la Latine en ſa pureté. Sous les Carlovingiens, les deux premieres ſeulement eurent cours ; & la troiſiéme ne ſervit que dans les actes publics : Ce qui continua juſqu'au treiziéme ſiecle ; encore que Charlemagne eût compoſé luy-

même une Grammaire Allemande, afin de rendre la Teutonique assez parfaite pour estre employée à cét usage.

CHAPITRE IX.

I. *DES ASSEMBLE'ES D'ALLEMAGNE.* II. *Des Particulieres.* III. *Des Generales.* IV. *De leur forme.* V. *De leur pouvoir.* VI. *Des peines qu'on y ordonnoit.* VII. *Des Juriſdictions du duël, de la guerre, des Auſtreges.* VIII. *De celle des Commiſſaires du Pape.*

I. Des Etats d'Allemagne.

MAIS ſi juſqu'icy pour mieux faire connoître l'Allemagne, on l'a diviſée en autant de parties qu'elle avoit de membres differens; il eſt à propos maintenant de la reünir pour la voir en corps, & dans les fonctions de la Souveraineté : c'eſt à dire dans les Aſſemblées nommées *Scennes*, Etats, Parlemens, quelquesfois Conciles ou Synodes, & enfin Diettes.

Ces Aſſemblées eſtoient particulieres

& generales ; & se tenoient chaque année, à moins qu'une necessité pressante n'apportât du changement à cét ordre, qui ne pouvoit changer autrement.

II. Les Etats particuliers.

Les particulieres estoient convoquées le premier jour d'Octobre ; & le Souverain, les Evêques, les Abbez, les Ducs & les Comtes, appellez Majeurs ou Senieurs, d'où est venu le mot de *Seigneur*, estoient les seuls qui s'y trouvoient. Là ils traittoient de ce qu'il falloit resoudre dans les generales ; & dressoient le plan du Gouvernement de l'année suivante.

III. Les Etats generaux.

Les generales, au commencement, se faisoient le premier de Mars ; Ensuite le premier de May par l'Ordonnance * de Pepin en un lieu à découvert, ou sous des Tentes ; & enfin dans les Villes par le Reglement de Henry l'Oiseleur. Outre les Allemans qui en firent toûjours la plus grande partie, Loüis le Debonnaire aprés Charlemagne y appella les François & les Lombards ; Arnoul, les Lorrains ; Conrad le Salique, les Francomtois ; & pas un des Teutoniques n'y fit entrer les Italiens, à cause peut-estre qu'ils avoient leurs Etats à part. Les Rois Merovingiens s'y ren-

* 758.

doient sur un char attelé de quatre bœufs; & Charlemagne ayant commencé d'y aller à pied, ses Successeurs en firent de même. Les Majeurs & les Nobles y paroissoient ordinairement en personne; & rarement par Procureur. Les Mineurs, ou la multitude des Viguiers, & des autres Juges inferieurs, y estoient aussi receus; & prenoient séance pour le Peuple, qui d'ailleurs estoit representé par les Comtes avec plus d'éclat. Il est vray que depuis Henry le Noir, ils cesserent de s'y trouver; Soit que les Peuples n'en eussent pas la liberté; soit que dans leur foiblesse ils la considerassent comme un bien inutile; soit pour éviter de faire une grande dépense, qui les eut ruinez, ou une mediocre qui les eut exposez aux mépris des Princes dont la magnificence estoit incroyable.

IV Quelle en étoit la forme.

Les Majeurs traittoient conjointement les affaires de l'Etat; & les Prelats separément celles de l'Eglise, avant que de les mettre en deliberation avec les Princes. Lors que les uns & les autres avoient opiné, ils prenoient l'avis de la multitude; & luy laissoient la liberté de suivre ou d'improuver leurs sentimens: ce qu'elle ne faisoit jamais, soit que la

raiſon, ou l'authorité l'obligeât à cette defference. La reſolution ainſi priſe, eſtant rapportée au Roy ; elle eſtoit quelquefois reformée, s'il ne l'agréoit pas; ou receuë pour Loy, s'il la ratifioit. De cette ſorte l'on ordonnoit de l'adminiſtration des Provinces & de la Juſtice; Des affaires de paix & de guerre ; de la reforme de l'Etat & de l'Egliſe ; des differends entre les Princes de la Famille Roïale, ou entre les Rois, les Grands & les Etats : On conferoit les Fiefs & les Dignitez : on envoyoit ou l'on recevoit les Ambaſſadeurs : on proſcrivoit les Perturbateurs du repos public : on decidoit les grandes cauſes ; & l'on contraignoit le Souverain & les Princes de rendre conte de leur Miniſtere.

V. Leur pouvoir.

Ainſi dés la fondation de la Monarchie, ces Arbitres ſouverains des Peuples, eſtoient eux-mêmes jugez ſouverainement. Lors que l'Empereur eſtoit accuſé & convaincu d'avoir mal gouverné, les Etats le condamnoient d'un commun accord; & l'ayant dépoüillé de ſa Dignité, en revétoient un autre, qui eſtoit élû ſon Succeſſeur : Ce qui fut pratiqué en la dépoſition de Charles le Gros, de Henry & d'Othon quatriémes

du nom, & de Federic II. Aprés eux les Papes s'attribuërent les mêmes droits comme annexez à la Souveraineté qu'ils pretendoient sur l'Empire ; & plus particulierement à la toute puissance que le Ciel, disoient-ils, leur avoit accordée sur toute la terre. Pour agir avec plus de force, ils s'armerent du foudre des excommunications ; & dispenserent les Allemans du serment de fidelité, autant de fois que l'occasion s'en presenta.

VI. Les peines qu'on y ordonnoit.

A l'égard des causes des Princes, ou civiles que le Souverain n'avoit pû juger seul, ou criminelles, dont il faisoit la poursuite ordinairement, elles estoient rapportées aux Etats ; & decidées en deux ou trois séances tout au plus. Pour crime de leze-Majesté, si la condamnation intervenoit pendant leur éloignement, ils estoient mis au ban de l'Empire, comme ennemis publics. Sinon, ils portoient un chien sur leurs épaules, de Comté en Comté jusqu'à Magdebourg, où perdoient leurs Fiefs & leurs Dignitez, quelquefois la teste sur un échaffaut; & ne pouvoient estre retablis que du consentement de ceux mêmes qui les avoient condamnez.

Depuis la puissance Imperiale estant

foible ; & presque incertaine, sur tout pendant l'interregne du treiziéme siecle, ils defferent moins aux Etats ; & de leur propre authorité, ils pourveurent à la decision de leurs differends, qui dans les dissentions publiques estoient plus frequentes. Au commencement ils s'en remirent tantôt au succez du duël, qui dés le temps de Charlemagne s'estoit introduit ; tantôt à celuy de la Guerre, qui desola leurs Provinces ; Et enfin ils établirent des Juges Arbitraires, nommez Austreges, & leur donnerent le pouvoir de connoître souverainement en premiere instance des affaires qu'ils avoient les uns contre les autres, ou contre leurs vassaux & les Villes franches. Ce qui dura jusqu'au temps de Maximilian, qui confirma cette Jurisdiction ; dont la durée n'estoit que de six mois ; la soûmit à celle de l'Empire ; établit huit moyens differens de s'y pourvoir ; & pour l'exercer delegua des Magistrats conformes à la qualité, & au desir de celuy qui poursuivoit.

VII. Des Jurisdictions du duël de la guerre des Austreges.

Les Papes d'autre côté étendirent leur Justice sur les Princes, comme ils avoient fait sur les Empereurs. Lors qu'il arrivoit quelque contestation entre deux

VIII. Jurisdiction des Commissaires du Pape.

Seigneurs voisins, ou entre les Seigneurs & les vassaux, le Commissaire du S. Siege qui s'interposoit, obligeoit les parties à compromettre entre les mains, ou l'une des deux à jurer qu'elle n'entendroit à aucun accommodement s'il n'en estoit le mediateur ; ou il faisoit intervenir un Ecclesiastique sur de vains pretextes ; & par ces adresses, & plusieurs autres semblables, il se rendoit Maître de leurs interests, & les attiroit à la Cour de Rome. Que s'ils n'avoient pour luy une defference aveugle, il agissoit aussi tôt avec la derniere rigueur ; & aprés les formalitez ordinaires, il les separoit de l'Eglise, & faisoit cesser le service divin & l'administration des Sacremens dans tous leurs Etats. De sorte que les plus grands estoient contraints de s'abaisser, & de reconnoître ainsi les Juges Ecclesiastiques, en des choses purement civiles, & qui souvent concernoient la possession des Fiefs de l'Empire. Mais il est temps de parler des Esclaves ou Lazzes, les derniers qui sont compris dans la division des anciens Peuples d'Allemagne.

CHAPITRE X.

DES ESCLAVES OU LAZZES.

I. *De l'origine des Esclaves.* II. *Des Fiscalins ou Mansionnaires.* III. *Des Seigneuriaux.* IV. *De ceux de l'Eglise.* V. *De leur affranchissement.* VI. *De la division de la seconde partie de cette Histoire.*

LE grand Clovis en introduisit l'usage, aprés avoir domté les Allemans, dont il condamna les prisonniers de guerre à une eternelle servitude, pour contenir les autres par la crainte d'une punition aussi rigoureuse; Et depuis Charlemagne, victorieux des Saxons, & des Westphaliens, leur ayant fait un semblable traittement, acrut le nombre de ces Miserables. 496. I. L'Origine des Esclaves 780. & 781.

II Les Esclaves Fiscalins & Mansionnaires.

Ils estoient nommez en general ou Fiscalins, du Fisque qui en estoit saisi; ou Mansionnaires, de *Mansus* heritage

des champs ; ou Ludes de main-morte, lors qu'ils estoient annexez au fonds, dans la vente duquel on les comprenoit; & en particulier Seigneuriaux, Ecclesiastiques ou serviles, pour designer la difference de leur Esclavage.

III. Les Seigneuriaux.

Les Seigneuriaux (*Indominicati*) appartenoient au Roy, & cultivoient les terres de son Domaine, sous la direction de l'un d'eux, appellé Domestique contable à l'Agent Royal, nommé l'Avocat du Fisque, qui connoissoit de leurs crimes, & des amandes.

IV. Les Esclaves de l'Eglise.

Les Ecclesiastiques, que le Souverain ou les Grands avoient donnez à l'Eglise, labouroient pour les Prelats ; & les serviles pour les Princes ; & pour les Particuliers, & relevoient de la Jurisdiction des Avocats d'Eglise & des Cent-graves.

Les Seigneuriaux, de l'un ou de l'autre sexe qui contractoient mariage avec une personne ingenuë, luy faisoient perdre ses droits à la succession paternelle & maternelle, & non pas la liberté : Et les autres assujettissoient à leur Maître commun le bien & la franchise de ceux ou de celles qu'ils épousoient. Mais tous également ne pouvoient ny

teſter, ny porter les armes ; non pas mêmes aprés leur affranchiſſement.

V. Leur affranchiſſement.

Au commencement du dixiéme ſiecle, le Chriſtianiſme en ſa ferveur, inſpirant à chacun l'humanité & la charité, ces Eſclaves ſortirent des fers ; & furent affranchis ſelon les formes de l'Ordonnance de Loüis IV. les uns plûtôt, & les autres plus tard ; & neanmoins comme ils n'avoient aucun bien pour ſubſiſter, ils continuërent volontairement à ſervir. Ils travaillerent enſuite à la conſtruction des Villes ; & s'y renfermant preſque tous, ils s'adonnerent aux Arts Mechaniques, & au commerce : Ce qui peut-eſtre a fait dire à Lheman ſans dire aucun témoignage valable de l'antiquité, qu'alors les Ingenus de naiſſance ne trafiquoient point. Ainſi les Affranchis acquirent le droit de Bourgeoiſie ; & le tranſmirent à leurs enfans, que l'on ne diſtingua plus de la multitude.

906.

VI. Diviſion de la deuxiéme partie de cette Hiſtoire.

Voila donc quelle eſtoit l'Ancienne Allemagne. Maintenant il faut expoſer dans la ſeconde partie, l'eſtat de la Moderne ; & pour y apporter plus d'ordre & de lumiere, on traitera de ſa diviſion, tant en Provinces, qu'en Cer-

cles, soit en particulier, soit en general ; des Tribunaux où la Justice est exercée. Et enfin l'on observera sommairement l'administration de ses Empereurs ; & ce qu'ils ajoûterent & changerent en Gouvernement, qui s'y estoit établi pendant le Regne de la Maison de Suaube jusqu'à present.

Fin de la premiere Partie.

TABLE
DES MATIERES,

Et des choſes les plus remarquables dans la premiere partie de cette Hiſtoire.

A

ABSOLVTION de Henry IV. Empereur par Gregoire VII. page 162

S Adalbert, ſes mains portées à Rome. 107

Adelaïde, priſonniere, eſt delivrée par Othon Empereur, qui l'épouſe. 91

Adelbert, Marquis de Bamberg, ſe revolte contre Loüis IV. 82

Adrien Pape va une lieüe au devant de Charlemagne. 17

Adminiſtration des biens d'Egliſe. 326

Albert, Archevêque de Mayance, ſa trahiſon. 192.

Albert Archevêque de Mayance, ſon grand credit. 193. 194

Alboin, Roi des Lombards ſe rend maître de l'Italie. 14

Alexandre III. élu Pape. 216. Vient en France. *la-meſme.* Revenu à Rome, on eſt chaſſé. 219. Fait la paix avec l'Empereur. 221

Alimens des Allemans. 37
Allemagne, ſes limites. 25. Sa deſcription. 26. Ses rivieres. 26. Ses Forêts. Ses Montagnes. 28. Ses lacs. 28. Ses divers Peuples *ibid.* Eſt diviſée en cinq parties. *ibid.*
Petite Allemagne. 47
De l'Allemagne Romaine. 54
Sa diviſion en Gouvernemens. 61. Comment elle étoit gouvernée par les Romains. *ibid.* S'affranchit de la domination Romaine, aprés la mort de Germanicus. 60
l'Allemagne Auſtraſienne. 65
Allemagne moderne, ſes bornes & ſa diviſion. pag. 1. Ses mœurs. 3. Ses divers Etats. 4.
Allemans, leurs mœurs. 36. Leurs vétemens. *ibid.* Leurs armes. *ibid.* Leurs alimens & Leurs logemens. 37. Leur generoſité & leur probité, 38. Leur reſpect & leur fidelité pour les femmes. 39. Le ſoin qu'ils avoient de leurs affaires domeſtiques. 39. Leur Gouvernement civil & militaire. 40. Leurs Rois. 41. Leurs Capitaines 42. Leurs Juges. 42. Leur Religion. 44. Leurs guerres depuis leur commencement, juſqu'à Jules Ceſar. 45. combattent contre les Gaulois. 46. Embraſſent la Religion Chrêtienne. 308. Rapportent leur origine au Dieu Tuiſton. 33. Diverſes fables touchant cette origine. *là-même.*
Alphonſe, fils de Ferdinand III. accepte l'Empire, & y renonce en même temps. 285. Souſcrit à l'élection de Rodolphe, *là même.*
Amazones. 45. Leurs expeditions en Aſie *ibid.*
Anſiatique, ce que veut dire ce mot. 381. Ligue Anſiatique, confirmée par Charle IV. 385. Villes Anſiatiques, & leurs noms. 285.

Archichapelain. 291
Arioviſte, Roi des Sueves. 50
Armes, celles des Allemans. 36
Arnoul, Bâtard de Carloman ſuccede à ſon oncle Charles le Gros, au Royaume d'Allemagne. 20. Recouvre l'Italie. *ibid.* Prend Rome d'aſſaut. *ibid.* meurt empoiſonné. *ibid.*
Arnoul Bâtard de Carloman Empereur. 81. Défait quatre-vingt-dix-mille Normans. *ibid.*

B

BAmberg, Evêché, fondé par Henry 111
Ses Privileges. 112. L'Evêque precede tous ceux d'Allemagne, *là-même.* Dedicace de cette Egliſe. 117
Barons, quels ils eſtoient, & ce que ſignifie ce mot. 344
Baſternes, Peuples d'Allemagne, 32
Beliſſaire, Lieutenant de l'Empereur Juſtinien. 13.
S. Benoiſt, fait un miracle. 118
S. Bernard, l'oracle de ſon temps. 208
Boleſlas tuë ſon frere Venceſlas, pour eſtre ſon Succeſſeur. 90
Bouchard Duc de Suaube. 86
Brandebourg, eſt Electeur. 41
Brixen, Ville de Tirol, Gregoire VII. Pape y eſt depoſé dans un Concile. 172

C

CAlixte II. élu Pape. 196. Eſtoit François. *ibid.*
Carloman oblige Theodoric Duc de Saxe, de

luy preſter ſerment de fidelité. 75
Carlovingiens, leur Regne. 296
Caſimir, Roi de Pologne, quitte l'habit de Religieux, & reprend poſſeſſion de ſon Royaume. 135
Charles le Gros Empereur & Roy de France, 79 depoſé. 19
Charles Martel fait retirer Luitprand Roy des Lombards, qui tenoit Rome aſſiegée. 16. fait la guerre aux Friſons. 75. reduit à l'extremité Hubert de Baviere. 75
Charlemagne, Roi de France. 77. Oſte le Sceptre à Didier Roi des Lombards. 16. Le renferme dans le Monaſtere d'Olton; & diviſe ce Royaume en pluſieurs parties. 77. Confirme les donations faites à Rome par Pepin. 17. Eſt fait Patrice, puis proclamé Empereur. 17. Jure d'eſtre Protecteur de l'Egliſe Rom. 18. Ses victoires ſur les Huns, & ſur les Saxons. 78. Charlemagne eſt charmé par un anneau enchanté. 199
Château S. Ange, appellé autrefois Mole d'Adrien. 102
Cheruſques, Peuples d'Allemagne. 39
Childeric, fils de Meroüée eſt rejetté par les François. 67. eſt rappellé. *ibid.*
Childebert Roy d'Auſtraſie. 73. Chaſſe Garibalde de la Baviere, *ibid.* Rétablit Taſſillon, *ibid.*
Clergé d'Allemagne. 307. Affranchy de la Juriſdiction Royale. 315
S'oppoſe à Gregoire VII. 171
Clotaire premier du nom, Roy de Soiſſons. 72. Défait les Saxons. *ibid.* 2. Roy de France. Fait ſon fils Roy d'Auſtraſie. 72. Tuë de ſa main Berthould Duc des Saxons. 73

Clovis le Grand. 68. Remporte une victoire estimée miraculeuse contre Alaric. *ibid.* Devient perfide & cruël. *ibid.* Fait assassiner Cararic Roy. 69. Fait les Allemans Esclaves. 395.
Cluny, present que fit l'Empereur Henry à ce Monastere. 116
Coloniens, qui estoient ceux qu'on appelloit ainsi. 63
Commissaires du Pape en Allemagne, leur Jurisdiction. 393
Comtes d'Allemagne tenoient la seconde Dignité. 333. Estoient Juges 334. Leurs autres employs. 337
Conrad, Duc de Franconie, premier des Empereurs Theutoniques. 83. Son élection remarquable. 84. Se maintient contre Eberard 84. Etouffe la rebellion & comment. *ibid.* Est battu par Henry de Saxe en plusieurs rencontres. 85. Conseille de nommer Henry de Saxe pour son Successeur. *ibid.*
Conrad II. dit le Salique. 123. de qui il estoit fils. *ibid.* Est preferé à Conrad le jeune pour estre Empereur. 125. est traversé par les Princes de Saxe. *ibid.* Fait couronner son fils. 126. Prend la Lombardie : & va à Rome. 127. Ravage la Pologne qui refusoit de luy payer Tribut. 129. Marie son fils avec Cunechilde. 130. Sa mort subite. 153
Conrad fils de Henry IV. Empereur se revolte contre son pere. 174. Est estimé bon Prince. 175.
Conrad de Suaube, troisiéme du nom est couronné Empereur. 206. Sa mort. 210.
Conrad de Suaube, fils de Frideric II. est proclamé Roi des Romains. 278

Conſpiration contre Philippe Roy de France. 242. & ſuiv.
Conſtantin diviſe l'Empire Romain, en celuy d'Occident, & celuy d'Orient. 8.
Conteſtation entre les Papes & les Rois de Lombardie, pour les Provinces de l'Empire d'Occident. 15.
Couronne Imperiale, comment les Papes la donnent. 213
Couronnement de l'Empereur 11. à Aix-la-Chapelle, 300 à Rome. 302. Pourquoy doit eſtre fait à Aix-la-Chapelle. 201
Creſcentius, Gouverneur de Rome ſe fait proclamer Empereur. 99. Eſt promené dans Rome ſur un aſne. Son ſupplice. 102
Croiſade contre les Infideles. 208 & 225.
Cunegonde, femme de l'Empereur Henry meurt Religieuſe. 121. Soupçonnée d'adultere. 121
Cymbres, leurs femmes meurent en combattant. 49

D

DAgobert Roy. 74. Reçoit les Bulgares dans la Baviere. *ibid.* Les fait égorger tous en une nuit. Fonde l'Egliſe de Spire. *ibid.*
Danube fleuve d'Allemagne. 27. D'où il prend ſon nom & ſa ſource. *ibid.*
Declin de l'Empire Rom. 9.
Dedicace de l'Egliſe de Bamberg. 117
Deſcription de l'Allemagne. 26.
Dignité Imperiale n'eſt qu'un titre pompeux, & denué de toute authorité. 22
Druſus, Lieutenant d'Auguſte. 54. Ses conqueſtes en Allemagne. 55

Celles de Tibere, 56. Celles de Germanicus. 58
Druyo, Mage fameux. 45
Ducs d'Allemagne estoient les premiers. 328.
Leur Histoire, & leurs fonctions. 329. & suiv.
Duël en usage pour terminer les differends. 299.

E

Ecclesiastiques ont les deux tiers de l'Allemagne. 109
Elections des Evêques & des Metropolitains d'Allemagne. 311. & suivans. Sont changées par Calixte II. 313
Electeurs de l'Empire : leur institution par Gregoire V. 103. rejettée comme une fable. 104. Origine pretenduë des Electeurs. 26. La veritable. 30. Leur College, leur nombre, & leurs fonctions. 32
Que l'Empereur n'est pas souverain, l'Empereur peut estre deposé. 343. 391. 304
Empereurs Teuthoniques. 298. regnent pendant 360. ans. 83
Empire Romain, augmenté par Auguste, & depuis par Claudius & Trajan. 7. Est divisé en celuy d'Occident, & en celuy d'Orient, par Constantin. 8. Son declin. 9
l'Empire d'Occident transferé aux François. 18. Est possedé par les descendans de Charlemagne. 19. Est envahy par les Italiens. 19. Transferé aux Allemans par Arnould. 20. Est affermy par Othon le Grand. 21. Ses bornes sous les Empereurs Carlovingiens. 23
si l'Empire des Allemans est le même que celuy des Romains. 303
Esclaves, leur origine, & combien il y en avoit de sortes. 394. sont affranchis. 395

Evêques d'Allemagne, avoient Juriſdiction civile. 320. Leurs grands revenus. 322. deviennent Souverains. 365

F

FAction des Guelphes & des Gibelins. 268
Femmes reſpectées & aimées des Allemans. 39. trouvées en adultere, eſtoient raſées & chaſſées à coups de bâton. 39
Fidelité d'un jeune Comte Italien, accuſé par Marie d'Arragon. 106
Fiſcalins, ſorte d'Eſclaves. 395
Fondation des Villes d'Allemagne, à quelle occaſion. 358
les Franchipani, maltraitent Gelaſe II. Pape. 196.
Franchipani, ſont faits Princes de l'Empire. 259. ſoûlevent le Peuple Romain contre le Pape. *ibid*
François, leur origine. 65. paſſent le Rhin ſous la conduite de Clodion. 66. Partagent la poſſeſſion des Gaules avec les Romains. 67
Francfort fondé par Clodomir. 73. Francfort eſt le lieu des élections de l'Empire. 55. Son Hiſtoire. 190. Embraſſe la Confeſſion d'Ausbourg. 195
Frideric de Suaube, premier du nom eſt élu Empereur. 211; eſt dit Barberouſſe, *ibid*. eſt couronné par le Pape. 213. Sa réponſe aux Legats du Pape. 214. Eſt excommunié par Alexandre III. 218. & 219. Eſt tenu pour mort pendant cinq jours. 221. Fait une Croiſade. 225. Ses vertus. 226
Frideric de Suaube, ſecond du nom, eſt ſacré à Rome. 253 Renonce aux pretentions des

Duchez de Spolette. &c *ibid.* Eſt excommunié. 255. Promet d'aller dans la Paleſtine. 256. On refuſe de luy obeïr à cauſe de ſon excommunication. 263. Fait la paix avec le Sultan de Babylone. 264. Son retour en Allemagne, aprés 14. ans d'abſence. Eſt cité au Concile de Lyon par Innocent IV. 271 & y eſt excommunié. *ibid.* meurt. 275.
Erideric de Suaube Roy de Sicile, eſt élu Empereur du vivant d'Othon IV. 240.

G

GElaſe II. élu Pape. 195. ſort de Rome ſur un cheval, avec ſes habits Pontificaux. 196.
Generoſité des Allemans. 38
Gerbert Benedictin, Precepteur d'Othon III. 100. eſt fait Pape. 106
Germanicus vient en Allemagne. 59. remporte deux victoires ſignalées ſur Arminius. *ibid.* Eſt rappellé à Rome par Tibere. 60
Giſelle, ſœur de l'Empereur Henry épouſe le Roy de Hongrie, qui ſe fait Chrêtien. 114
Godefroy, Duc de Lorraine, declare la guerre à Henry, Empereur. 137. Reconcilié avec l'Empereur. 138. Aſpire au Royaume d'Italie. *ibid*
Godefroy Plantegeneſt, pere de Henry II. Roy d'Angleterre. 201.
Gouvernement de Noremberg. 372. celuy de Strasbourg. 376
Gregoire II. reprend Leon l'Iſaurien, au ſujet du culte des Images. 15
Gregoire V. parent d'Othon, eſt élu Pape. 101. Il ordonne avec Othon, que l'Empereur ne

sera élu qu'à Francfort, 103
Gregoire VII. dit Hildebrand. Sa naissance & son élection. 153. Cite l'Empereur à Rome, & le depose. 154. Donne l'absolution à l'Empereur, 164 Est regardé comme un Simoniaque. 165 Est deposé dans un Concile de trente Evêques. 172. mort. 173
Gregoire IX excommunie Frideric II, 259 ce qu'il fit contre cét Empereur 261. Meurt 269
Grandeur de la Maison d'Austriche, 19
Guelphes & Gibelins, pourquoy ainsi appellez 268
Guibert, Archevêque de Ravenne est élu Pape. 172
Guillaume Comte de Hollande, élu Empereur, 282
Gustave-Adolphe, Roy de Suede, 120 sa mort, 128.

H

HEnry de Saxe : pourquoy dit l'Oiseleur, 85. est élu Empereur, *là même*. Quelques-uns refusent de le reconnoître 86. Flechit Arnoul le Mauvais : pardonne à Bouchard, Duc de Suaube, *là même*, Tuë 80 mille Hongrois en une bataille. 87 Sa mort, *là même*.
Henry de Saxe, second du nom. 109. Plusieurs s'opposent à son élection. 110. Est couronné par l'Archevêque de Mayence. 110 Défait les Heneriens. *là même*. & Boleslaus Duc de Boheme, 111. Fait embellir l'Elise de Brisle *là même*. Défait Henry Duc de Baviere qui avoit pris Ausbourg 113. Est mis au

au nombre des Saints. 114. Fait des presens aux Monasteres où il passe. 115. est guery de la pierre miraculeusement. 118. Sa mort. 120
Henry, troisiéme du nom, dit le Noir est couronné. 126. Son voyage de Rome. 132. Y est couronné par Clement II. 135. Sa mort, 139. Ses vertus & ses vices. *là-même*. Les enfans qu'il eut de son second mariage. 140
Henry de Franconie, quatriéme du nom regne sous la conduite de sa mere. 140. Estant enlevé par plusieurs Princes de l'Empire, se sauve à la nage. 141. Defait les Saxons revoltez. 143. Ligue puissante contre luy. 145 On traitte aux Etats de le deposer. 147. Fait la paix avec les Saxons. 148 Se rend Maître absolu de la Saxe. 151. Son different avec Gregoire. VII. 153. Conserve le droit des investitures. 158. Plaintes contre luy aux Etats. 161. Reçoit son absolution à genoux. 163. apprend la revolte de son fils. 178. Est depoüillé par force des habits Imperiaux. 181. Meurt. 185
Henry V. dit le Jeune est couronné Empereur à Aix-la-Chapelle. 175. Est sollicité à prendre les armes contre son pere. 177. Le fait deposer. 180. *& suivans.* conserve le droit des investitures. Est excommunié 192 *& suivans.* Fait la paix avec le Pape 198. Meurt 200. Ses vertus & ses vices. *là même.*
Henry le Lion, Duc de Saxe trahit l'Empereur. 220
Henry dit le Severe, sixiéme du nom. 227. Son couronnement, & ce qui s'y passa, 228. Sa cruauté, 230. Sa mort, 231.
Henry, Comte de Raspenberg Landgrave de Turinge, & de Hesse, est élu Empereur. 281

Hercule n'eſt point venu en Allemagne. 35
Heribert, Archevêque de Milan arreſté priſonnier, 131
Herman eſt élu Empereur par les Rebelles, 174
tué d'un coup de pierre. 174
Herman, Palatin du Rhin. Sa punition, 213
Herman, Comte Palatin condamné à porter un chien ſur ſon dos, 245
Hermions, Peuples d'Allemagne, & les Provinces qu'ils tenoient, 30. Eſtoient auſſi appellez Sueves. 31
Hildebrand eſt fait Pape, 151
Hircinie, Foreſt d'Allemagne, 28. S'étendoit preſque par toute l'Allemagne, *ibid.*
Hongrois, Peuples ſortis de la Scythie, ſe logent dans les Pannonies, 80
Hongrois ſe revoltent contre leurs Souverains, 136
Hongrois ſe font Chrêtiens, 114
Honorius Pape, excommunie Frideric II. Empereur, 255
Hoyer Comte de Mansfeld: ſa taille giganteſque, 193
Hugues Capet, Roy de France pretend à la Dignité Imperiale, 100. Eſtoit de la race de Charlemagne, 101
Hugues, Marquis de Toſcane, 107. Stratageme dont il uſa dans une ſedition à Rome, 108.

I

JEan XII. Pape depoſé, 93
Eſt tué en adultere, 95
Jean XIII. Pape élu, Empriſonné, 99

Jean XVII. Anti-Pape eſt precipité du Château-Saint-Ange, 102
Jeanne, veuve de Creſcentius empoiſonne Othon III. 108
Jeruſalem, priſe par les Chrêtiens, 208
Images : les Allemans n'en avoient point, 44
Innocent IV. Pape vient en France, celebre un Concile à Lyon. 271. où il cite l'Empereur Frideric II. & l'excommunie. *là-même*. Retourne à Rome. 282
Ingevons, Peuples d'Allemagne. 31
Intendans, nommez *Legati Regii* ou *Miſſi Dominici*. 337
Interregne aprés la mort de Frideric II. 277
Inveſtiture, ce que c'eſt, condamnée par Gregoire VII. 156. maintenuë par l'Empereur. 155. & 157. 191.
Inveſtitures des Princes. 166
Iſtevons, Peuples d'Allemagne. 28. Les Provinces qu'ils contenoient. 29
Juges Auſtreges, ou arbitres. 317. Sont de pluſieurs ſortes. 317. & ſuiv. Leur droit. 323
Jugement de Weſtphalie. 310
Jules Ceſar uſurpe l'Empire Romain, ſous le nom de Dictateur perpetuel. 6
Jules Ceſar vient dans les Gaules. 50 Declare la guerre aux Allemans. 51. Defait Arioviſte 51. Il defait encore les Uſipetes & les Tenſteriens. *ibid.*
Juriſdiction Eccleſiaſtique, 318. celle des Evêques, 320
Juriſdiction des Merovingiens, 293
Juriſdiction des Villes d'Allemagne n'eſt pas par tout ſemblable, 378
Juſtinien prenoit le titre de *Vainqueur des François*. 71

L

Landgraves estoient des Gouverneurs, 339.
se rendent considerables, 340
Langues usitées en Allemagne, 386
Langue Romanciere ou Romaine Rustique, 387
L'Elbe, riviere d'Allemagne, 27
Leon l'Isaurien, Empereur d'Orient. Les Peuples d'Italie refusent de luy payer Tribut, 15. Veut abolir les Images, *ibid.* Est repris par Gregoire II. Pape, *ibid.*
Leon III. Pape adore Charlemagne comme son Souverain, 18
Leon VII. Pape mis à la place de Jean XII. 93
Ligue des Princes d'Allemagne contre Henry IV. Empereur, 145. pourquoy, 144
Ligue du Rhin, 381. Anseatique, *là même.*
Limites de l'Allemagne, 25
l'Interim d'Ausbourg, 37
Logemens des Allemans, 37
Lombardie : Royaume transferé aux Allemans, 21. Demeure independante, 22
Lombards, Peuples feroces, 96
Lothaire de Supplenbourg, second du nom, est élu Empereur, 203. Sa mort, 205
Loüis le Debonnaire, 79. & 297
S. Loüis, Roy de France part avec Friderie pour recouvrer la Terre Sainte, 258
Loüis le Germanique, premier Roy d'Allemagne, 79. usurpe le Royaume de Lorraine sur ses neveux, *ibid.*
Loüis IV. le dernier Roy des Carlovingiens, 82 Perd une grande bataille contre les Hongrois, *ibid.* Est mépriſé à cause de sa jeunesse, *ibid.*
Loüis d'Outremer, Roy de France, 90

Loüis le Jeune, Roy, de France marche contre les Infideles, 208
Ludes, estoient des vassaux, 346. Servoient à la guerre, 345
Ludes des Ludes, ou vassaux des vassaux, 249.

M

MAgdebourg rétablie par Othon II. 364
Jour de Mardy, estimé heureux pour combattre par Henry IV. Empereur, 187
Maires du Palais, 291
Man, fils du Dieu Tuiston, 33. a trois enfans : leur education, 34
Manssionnaires, sorte d'Esclaves, 395
Marie d'Arragon, femme d'Othon III. Ses debordemens, 105. Est brûlée vive, 106
Maurice Burdin, élu Pape contre Gelase II. 195 entre dans Rome vétu d'une peau de pourceau, 196
Mercure adoré des Allemans, 44
Milan prise d'assaut, est rasée, 113
Montagnes d'Allemagne, 28
Mœurs des Allemans, 36
le Mole d'Adrien appellé aujourd'huy le Château Saint-Ange, 102
Municipaux, qui estoient ceux qu'on appelloit ainsi, 63
Munster l'Evêché, 29

N.

NArses Lieutenant de l'Empereur Justinien, défait les Goths. Rétablit l'Empire d'Occident. Est rappellé à Constantinople, 13. Se

revolte. Appelle Alboin Roy des Lombards en Italie, 14
Noms des differens Peuples d'Allemagne, 30
Noremberg, Ville dans la Baviere, son Gouvernement, 372
Noremberg sa fondation, 208. Est une des plus fortes, & des plus belles de toute l'Allemagne, 210. Ses Privileges, 213. Son Gouvernement, 214. Reçoit la Religion pretenduë reformée, 215
Normans, d'où ils viennent, 80. Ravagent une partie de l'Allemagne; *ibid.*

O

ODilon, Comte d'Anvers; Fondateur, selon quelques uns, de la Maison des Comtes Palatins du Rhin, 70
Odoacre, Roy des Herules descend en Italie, prend Rome & l'Empereur Augustule; le depose & le relegue au Château de Lucullus, prés de Naples, 12. Prend le titre de Roy d'Italie: *là même.* Est assassiné par Theodoric Roy des Goths, *là-même.*
Officiers des Merovingiens, 290
Ordres Militaires en Allemagne, 351: de Malthe, 352. Des Templiers, *ibid.* Des Theutoniques, ou des Hospitaliers, *ibid.*
Origine des Peuples d'Allemagne, 33
Othon I. épouse Adelaïde, veuve de Lothaire, 21. Contraint Beranger II. Roy d'Italie, de le reconnoître pour Souverain. *là-même.* Est proclamé Empereur par le Pape Jean XII. *là même.*
Othon, Duc de Saxe proclamé Empereur, 83.

Refuſe de l'eſtre, à cauſe de ſa vieilleſſe, *ibid.*
Conſeille d'élire Conrad, 84
Othon de Saxe, dit le Grand, 89. élu Empereur, & couronné à Aix-la-Chapelle. Ses trois Rivaux. Les défait entierement, *là-même.* Marche contre Loüis d'Outremer, Roy de France, 90. Epouſe en ſecondes Nôces Adelaïde, fille de Rodolphe, Roy de Bourgogne, 91. Pardonne à Luitpold ſon fils, qui s'eſtoit revolté, *là même.* Deffait les Hongrois. 92. Fait depoſer Jean XII. Pape, 93
Othon I. fait couronner ſon fils, 94. Reçoit des Ambaſſadeurs de Phocas Empereur de Conſtantinople, *là-même.* Sa mort. 95. Enrichit les Evêchez, & affoiblit l'Empire, 96. Exemple de ſa moderation. *là même.*
Othon II. eſt appellé Sanguinaire, 95. Ses diverſes conquêtes & entrepriſes, 97 Eſt défait par Lothaire Roy de France, *là-même.* Se ſauve preſque ſeul, 98. Eſt pris par des Pirates. *là même.* Sa mort à Rome, *là-même.*
Othon III. dit l'Enfant, & le miracle du monde. 99. Couronné à Aix-la-Chapelle, 100. Eſt inſtruit per Gerbert. *là-même.* Eſt attaqué par Hugues Capet, Roy de France, *là-même.* Va en Italie contre Creſcentius, qui s'eſtoit fait proclamer Empereur. 101. Viſite le Monaſtere du Mont-Caſſin, 105. Meurt âgé de 28. ans, non ſans ſoupçon de poiſon, 108 Donne aux Evêques, 109
Othon, Duc de Baviere, accuſé de trahiſon contre Henry IV. Empereur. 144
Othon d'Eſt, quatriéme du nom, dit le Superbe. 238 appellé le Pere de la Juſtice, *là-même.* Eſt excommunié par le Pape. 240. Sa depoſition. 242

Othon IV. rend les marques de la Dignité Imperiale à Frideric II. 249. Portrait de ce Prince. 250

P

PAderborn Evêché. 29
Paix entre l'Empereur Henry IV. & les Saxons. 148
Palatin, ou Comte du Palais. 291. & 42.
Papes, ils recourent à la France contre les Rois de Lombardie. 16
Deux Papes à Rome à la fois, aprés la mort de Gregoire VII. 173
Paschal II. accorde les investitures à Henry le Jeune, Empereur. 191
Pepin enferme Astolphe, Roy des Lombards dans Pavie. 16. L'oblige de ceder l'Exarchat, & la Pentapole. *là même.* Il donne l'un & l'autre à l'Eglise de Rome. 17
Pepin le Gros. 75
Pepin le Bref, Roy des François 76
Pepin le Bref supprime la charge de Maire du Palais. 296
la Peste, appellée du nom de Drusus par les Allemans. 55
Peuples d'Allemagne, leurs noms & leurs demeures. 28
Philippe, Roy de France gagne une fameuse bataille contre Othon. 246
Philippe de Suaube, élu Empereur. 253. Il deffait Othon son competiteur à l'Empire. 255. Est tué. 256
Phocas, Empereur des Grecs. 94
Poisson, trouvé avec un collier gravé. 277
Portrait de Frideric II. Empereur. 275

Prebende Royale, dans l'Egliſe de Strasbourg. 121.
les Princes qui ont ſuccedé à Frideric I. ne ſont point contez entre les Empereurs. 278
les noms de ces Princes. *là même.* & ſuiv.
Princes de Saxe; ils plongent l'Allemagne dans des guerres civiles. 125

Q

QUintilius Varus, excellent Juge, & mauvais Capitaine. 57. eſt deffait par Arminius. 58. ſa tête envoyée à Merobaudus. *ibid.*

R

REgenger offre de ſe battre en duël contre Henry IV Empereur. 148 & 149
Reines des Merovingiens. 290
Religion des anciens Allemans. 44. Religion des Allemans. 4
Revelation de la mort de Henry Empereur. 120
Rhin, fleuve d'Allemagne, ſon origine. 26. Tombe dans l'Ocean Hollandois. *ibid.*
Richard, fils de Jean ſans Terre, donne une grande ſomme d'argent pour eſtre Empereur. 283.
Rivieres de l'Allemagne. 26 & 27
Robert, Roy de France, & Henry Empereur, ſe viſitent: lieu de leur entrevuë. 118.
Robert Guichard, Normand delivre Gregoire VII. Pape. 173
Rodolphe, Roy de Bourgogne. 129. Son teſtament en faveur de Henry le Noir. 130
Rodolphe, Duc de Suaube élu Empereur par les Rebelles, 166. Reçoit une Couronne du Pape

Gregoire VII. 169. Sa mort. 170. Est enterré pompeusement 171
Rodolphe I. élu Empereur, approuvé par Gregoire X. 285
Rome, sa Monarchie augmentée par ses Rois 5. en 244. ans elle assujettit la plusparr de ses voisins. 6. Sa Republique, par les Consuls & les Dictateurs. 6. Son Empire usurpé par Jules Cesar, & par Auguste. *là même.*
Rois Merovingiens. 287. Leur Domaine. 288. Leurs Palais. 289. Mariages 290. Tous leurs Officiers. 290. & suiv. Leur Jurisdiction. 293 & suiv.
Roy des Allemans, choisi dans la Famille la plus ancienne. 41
Roy d'Angleterre vassal de la France. 217
Ruïne de l'Empire d'Occident, & ses diverses causes. 10. & 11. Est rétably par la valeur de Narsis. 13

S

SAxe reduite absolument à l'obeïssance de Henry IV. Empereur. 150. & 151.
Schisme dans l'Eglise Romaine. 216.
Sedition dans Rome. 107
Senat de Roteville, ce que c'est. 343
Sicile sous la puissance des Papes 239.
la Sicile donnée par Urbain IV. à Charles, Comte d'Anjou. 280
Sigebert, fils de Clotaire I. 72 Deffait les Huns ou Avarois. *ibid.* Demeure prisonnier. *ibid.*
Sigebert, au nombre des Saints. 74
Sigovese, Roy de la Gaule Celtique, attaque les Allemans. 46. S'empare de la Baviere, & de la Boheme. *là même.*

Songe Prophetique. 185
Souveraineté des Empereurs, conteſtée par les Papes, 304
Strasbourg, quel eſtoit ſon Gouvernement, 376.

T

Tectoſages, Peuples de Languedoc entrent en Allemagne. 46. prennent la Hongrie. *ibid.*
Teutons entrent en Allemagne. 47. vont en Illyrie & la pillent. 48
Theobald ou Tibauld, fils de Theodobert. 71. meurt paralytique. 72
Theodebert, fils de Thierry ſoûmet les Griſons, 71. à deſſein d'aller faire la guerre à Conſtantinople. *ibid.*
Theodoric, Roy des Goths s'empare de Rome & de l'Italie. 13
Theodoſe le Grand, renouvelle la diviſion que Conſtantin avoit fait de l'Empire Romain en celuy d'Occident, & en celuy d'Orient. 9
Theophanie, Niéce de Phocas épouſe Othon le jeune. 95
Tibere ſe rend Maiſtre de l'Allemagne. 56
Thierry, l'aîné des enfans de Clovis. 69. a pour ſon partage l'Auſtrafie. 69. demeuroit à Mets ou à Reims. 70
Trafic des Villes d'Allemagne. 380
Tuiſton Dieu des Allemans. 33. né de la terre. *ibid.* Pere de Man. *ibid.* fables touchant ce Dieu. *ibid.*

V

VAndales Peuples d'Allemagne, les autres Provinces qu'ils tenoient 30. estoient aussi appellez Sueves. 31
Vêtemens des Allemans. 36
Villes d'Allemagne, leur affranchissement. 366
Sont de trois sortes. 367
Villes Imperiales leurs privileges. 369
Ulisse n'est point venu en Allemagne. 35
Ulric, Abbé de Saint Emorand, veut assassiner Conrad. 279
Weser, fleuve d'Allemagne. 27

Z

ZUendebaud frere naturel de Loüis IV. est privé de son Royaume de Lorraine. 81

Fin de la Table des Matieres de la premiere Partie.

401 1473906

VITTORIO EMANUELE III - BIBLIOTECA NAZIONALE - NAPOLI